

DELEGATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE

BURKINA FASO



“Profil Environnemental du Burkina Faso”

Contrat n° 2006/118879

FWC BENEFICIARIES - LOT N° 6

Rapport Final

Septembre 2006

*Ce rapport est financé par la Commission Européenne et est présenté par le Consortium AGRECO pour le
Gouvernement du Burkina Faso et la Commission Européenne.
Il ne reflète pas nécessairement l'opinion du Gouvernement du Burkina Faso ou de la Commission.*



Un projet implémenté par
Le Consortium AGRECO
(agrecoco@agrecoco.be)



Un projet financé par
L'Union Européenne

TABLE DES MATIERES

0.	PRELIMINAIRE.....	V
1.	RESUME.....	VI
2.	ETAT DE L'ENVIRONNEMENT	1
2.1.	PRESENTATION GENERALE.....	1
2.2.	DESCRIPTIF DES MILIEUX RECEPTEURS ET DES IMPACTS QU'ILS SUBISSENT	1
2.2.1.	<i>Environnement physique.....</i>	1
2.2.2.	<i>Environnement biologique.....</i>	5
2.3.	DESCRIPTIF DES ACTIVITES IMPACTANT SUR LES MILIEUX RECEPTEURS - ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	7
2.3.1.	<i>La population.....</i>	7
2.3.2.	<i>Conditions sociales</i>	8
2.3.3.	<i>Activités économiques.....</i>	11
2.3.4.	<i>Forces, faiblesses.....</i>	19
2.3.5.	<i>Indicateurs environnementaux.....</i>	20
3.	CADRE POLITIQUE, LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL DE L'ENVIRONNEMENT	21
3.1.	LES POLITIQUES NATIONALES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT	21
3.2.	CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL.....	22
3.2.1.	<i>Cadre institutionnel.....</i>	22
3.2.2.	<i>Cadre législatif.....</i>	23
3.2.3.	<i>La législation au niveau des institutions nationales responsables de la coordination des activités.....</i>	25
3.2.4.	<i>Participation du public : transparence et accès à l'information environnementale.....</i>	26
3.2.5.	<i>Services et infrastructures en matière d'environnement.....</i>	26
3.2.6.	<i>Système de suivi environnemental.....</i>	27
3.3.	INTEGRATION DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LES PRINCIPAUX SECTEURS.....	27
4.	COOPERATION DE L'UE ET D'AUTRES BAILLEURS AVEC LE PAYS, DU POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL	30
4.1.	ASPECTS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT DANS LA COOPERATION DE L'UE AVEC LE PAYS	30
4.1.1.	<i>L'environnement dans la politique de l'UE basée sur le Consensus européen pour le Développement</i> <i>30</i>	
4.1.2.	<i>La coopération actuelle de la CE avec le Gouvernement du Burkina Faso.....</i>	30
4.1.3.	<i>Principaux secteurs d'interventions de la coopération de l'UE avec le Burkina Faso et les</i> <i>opportunités dans le domaine de l'environnement.....</i>	31
4.2.	ASPECTS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT DANS LA COOPERATION NON UE	35
5.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	37
5.1.	CONCLUSIONS	37
5.2.	RECOMMANDATIONS	43
5.2.1.	<i>Recommandations d'ordre général sur les mécanismes d'intégration de l'environnement</i>	43
5.2.2.	<i>Recommandations spécifiques à prendre en compte pour la préparation du DSP Burkina Faso.....</i>	45
5.2.3.	<i>Indicateurs environnementaux.....</i>	48
6.	RESUME A ANNEXER AU DSP	50
7.	ANNEXES TECHNIQUES.....	53
	ANNEXE I - CARTOGRAPHIE ENVIRONNEMENTALE DU PAYS.....	53
	<i>Annexe I - 1 : Carte de la géographie générale du Burkina Faso</i>	53
	<i>Annexe I - 2 : Carte administrative et de l'occupation des sols au Burkina Faso.....</i>	54
	<i>Annexe I - 3 : Carte de la répartition de la population au Burkina Faso.....</i>	55
	<i>Annexe I - 4 : Carte du relief du Burkina Faso</i>	56
	<i>Annexe I - 5 : Carte des cultures permanentes et des terres arables au Burkina Faso.....</i>	57
	<i>Annexe I - 6 : Carte des bassins hydrographiques nationaux au Burkina Faso.....</i>	58
	<i>Annexe I - 7 : Carte de migration des isohyètes au Burkina Faso.....</i>	59
	<i>Annexe I - 8 : Carte des espaces protégés.....</i>	60
	<i>Annexe I - 9 : Carte des pressions sur les espaces protégés</i>	61
	ANNEXE II - LISTE DE REFERENCE DES DOCUMENTS DE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE, AUTRES DOCUMENTS DE BASES OU PLANS D'ACTION, ET AUTRES INFORMATIONS TECHNIQUES SE RAPPORTANT AU SUJET.....	62

<i>Annexe II - 1 : Liste de référence des documents de politique environnementale, autres documents de bases ou plans d'action.....</i>	<i>62</i>
<i>Annexe II - 2 : Matrice des donneurs (fin 2004)</i>	<i>77</i>
<i>Annexe II - 3 : Projets relatifs à l'Environnement des bailleurs de fonds au Burkina Faso (liste non exhaustive).....</i>	<i>78</i>
ANNEXE III - ARBRE A PROBLEMES.....	87
ANNEXE IV - ARBRE A SOLUTIONS	88
ANNEXE V - FILTRAGE DES SOLUTIONS PROPOSEES POUR REpondre AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	89
ANNEXE VI - DEMOGRAPHIE DU BURKINA FASO	91
ANNEXE VII - EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	94
8. ANNEXES ADMINISTRATIVES.....	95
ANNEXE I - METHODOLOGIE / PLAN DE TRAVAIL	95
ANNEXE II - PROGRAMME ET CALENDRIER DE LA MISSION	100
ANNEXE III - LISTE DES PERSONNES RENCONTREES LORS DE LA MISSION TERRAIN, AVEC REFERENCES INSTITUTIONNELLES ET CONTACTS	102
ANNEXE IV - LISTE DE LA DOCUMENTATION CONSULTEE	105
ANNEXE V - TERMES DE REFERENCE POUR LE PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE PAYS DU BURKINA FASO (PEP)	108

Liste des Abréviations

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ACP	Afrique Caraïbe Pacifique
ADAE	Association pour le Développement des Adductions d'Eau potable dans la région de Bobo Dioulasso
AEIN	Réseau d'Information sur l'Environnement Africain
AEP	Alimentation (ou Adduction) en Eau Potable
AFD	Agence française de Développement
AITB	Association des Ingénieurs et Techniciens en génie civil du Burkina
ALG	Autorité pour le Développement Intégré de la Région du Liptako - Gourma
AMVS	Autorité de Mise en Valeur du Sourou
ANT	Administration Nationale du Tourisme
AUE	Associations d'Usagers de l'Eau
ASDI	Ambassade de Suède - Section de coopération au Développement International
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CCD	Convention Contre la Désertification
CE	Commission Européenne
CECI	Centre Canadien d'étude et Coopération Internationale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEN-SAD	Communauté des Etats sahélo-sahariens
CF	Convention de Financement
CGAB	Cadre Général de l'Aide Budgétaire
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel
CITES	Convention in International Trade of Endangered Species
CNE	Conseil National de l'Eau
CNRST	Centre National de la Recherche Scientifique et Technique
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
CONAGESE	Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
CONASUR	Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CONEDD	Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
COV	Composés Organiques Volatils
CREPA	Centre Régional de l'Eau Potable et de l'Assainissement
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTE	Comité Technique de l'Eau
DCE	Délégation de la Commission Européenne
DDO	Distilated Diesel Oil
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DGIRH	Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques
DSP	Document Stratégie de Pays
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
EIE	Etude d'Impact sur l'Environnement
EIER	Ecole Inter Etat de l'Equipement Rural
EM	Etat Membre de l'Union Européenne
ENIGME	Espace de Navigation et d'Information en Géologie, Mines et Environnement
ERU	Emission Reduction Units (Unités de Réduction d'Emissions)
ESI	Environmental Sustainability Index
FAD	Fonds Arabe de Développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAUEREB	Fédération des Associations d'Usagers de l'Eau de la région de Bobo-Dioulasso

FCFA	Franco de la Communauté Financière Africaine
FED	Fonds Européen de Développement
FEER	Fonds de l'Eau et de l'Equipeement Rural
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FENU	Fond d'Equipeement des Nations Unies
FMI	Fonds Monétaire International
FODEPI	Fonds de Dépollution Industriel
FOSA	Forestry Study in Africa (Etude prospective du secteur forestier en Afrique)
GDRN	Gestion Durable des Ressources Naturelles
GES	Gaz à effet de serre
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GTZ	Agence de Coopération Technique Allemande
IDA	International Development Association (Banque mondiale)
IDR	Institut du Développement Rural
INERA	Institut de l'Environnement et de la Recherche Agronomique
INSD	Institut National des Statistiques et de la Démographie
IRA	Infections Respiratoires Aigues
IRD	Institut de Recherche pour le Développement (ex-ORSTOM)
IRSAT	Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologie
LIPDH	Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable
LPDRD	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MCAT	Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme
MCE	Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie
MCPEA	Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat
MDP	Mécanisme pour un Développement Propre
MECV	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MEDEV	Ministère de l'Economie et du Développement
MERSS	Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
MITH	Ministère des Infrastructures, des Transports et de l'Habitat
MOB	Maîtrise d'Ouvrage de Bagré
MRA	Ministère des Ressources Animales
MS	Ministère de la Santé
MTHU	Ministère des Transports, de l'Habitat et de l'Urbanisme
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
NSSD	National Strategy for Sustainable Development (Stratégie Nationale pour le Développement Durable)
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
ON	Ordonnateur National
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	Office des Nations unies pour le Développement Industriel
ORSTOM	Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outre Mer
OSS	Observatoire sur le Sahel et le Sahara
PADELIA	Partenariat pour le Développement du Droit de l'Environnement en Afrique
PAGEN	Projet d'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAN	Plans d'Action Nationaux
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement

PAN-LCD	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PAP	Programme d'Action Prioritaire
PAPISE	Programme d'Investissement du Secteur Elevage
PAUCOF	Projet d'Appui aux Unités de Conservation de la Faune
PDRAG-II	Projet de Développement des Ressources Animales dans le Gourma, phase II
PEDD	Plan d'Environnement pour le Développement Durable
PEP	Profil Environnemental de Pays
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PND	Plan National de Développement Sanitaire
PNGIM	Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu
PNGT	Programme National de Gestion des Terres
PNPF	Politique Nationale de Promotion de la Femme
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'Environnement
PRECAGEME	Projet de Renforcement des Capacités Nationales de Gestion du secteur Minier et de l'Environnement
PRS	Programme Régional Solaire
PSAO	Plan Stratégique de l'Assainissement de Ouagadougou
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAF	Réorganisation Agraire et Foncière
RECs	Réductions d'Emissions Certifiées (Certified Emission Reductions - CERs , en anglais)
REEB	Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina au Faso
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCFB	Société de Chemin de Fer du Burkina
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDR	Stratégie de Développement Rural
SFI	Société Financière Internationale
SIG	Système d'Information Géographique
SNIE	Système National d'Information sur l'Environnement
SNIEau	Système National d'Information sur l'Eau
SNU	Système des Nations unies
SONABEL	Société Nationale Burkinabé d'Electricité
TEC	Tarif Extérieur Commun
TOD	Textes d'Orientations de la Décentralisation
UCF	Unité de Conservation de la Faune
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VREO	Valorisation des Ressources en Eau dans l'Ouest

0. PRELIMINAIRE

La Commission européenne exige un profil environnemental pour l'intégration des aspects environnementaux dans la préparation des plans stratégiques et programmes d'aide au développement de la Commission européenne

- La Commission européenne identifie et évalue les questions environnementales à prendre en compte lors de la programmation du partenariat entre la Commission européenne et le Gouvernement du Burkina Faso
- Le Profil Environnemental de Pays doit fournir aux décideurs du Burkina Faso et de la Commission européenne des informations claires sur les enjeux environnementaux majeurs, les politiques, stratégies et programmes les concernant (y compris ceux de la Commission européenne et d'autres donateurs)
- Le Document Stratégie de Pays influence directement ou indirectement les activités de coopération de l'Union européenne - Burkina Faso
- Les informations de ce Profil Environnemental aideront à introduire des normes de respect de l'environnement dans les activités de coopération au développement au Burkina Faso
- La mise en œuvre du Document Stratégie de Pays s'inscrit dans le cadre de 10^{ème} FED (2008 - 2013)

Le Profil Environnemental du Burkina Faso a vocation d'être un document utile et dynamique.

La mission remercie le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD) et la Direction de la Planification (DEP) du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV) pour leur aide et leur disponibilité, ainsi qu'à tous les autres interlocuteurs, Etatiques, PTF et ONG pour leur collaboration.

Lors de l'élaboration du Profil Environnemental du Burkina Faso, la mission a été confrontée à une difficulté majeure: les données chiffrées variant d'une étude à une autre et d'une source à une autre.

1. RESUME

Etat de l'environnement

Les constats généraux dans le domaine de l'environnement au Burkina Faso font apparaître une **dégradation des ressources naturelles** (sols, ressources en eau, biomasse et biodiversité). Cette dégradation provient de multiples facteurs qui sont :

- une forte pression sur les ressources naturelles du fait de l'augmentation de la population
- un accès au foncier non sécurisé,
- une productivité faible des systèmes agricoles et de l'élevage,
- une faible mise en œuvre du cadre législatif
- une faible conscience, maîtrise et appropriation de la gestion des ressources naturelles et un manque de valorisation de la biodiversité,

Cette dégradation a pour conséquences sur l'environnement i) une diminution de la biomasse et du couvert forestier avec son corollaire de perte de diversité biologique, ii) une perte de sols fertiles et une augmentation des zones désertifiées, iii) une pollution, une mauvaise utilisation et perte des ressources hydriques.

Ces effets sur l'environnement ont en retour des conséquences sur le milieu social i) l'exode rural avec augmentation de la pauvreté en milieu urbain, ii) augmentation des surfaces dégradées, des déficits alimentaires localisés s'accroissant qui résultent d'une utilisation non durable des ressources naturelles.

L'état de l'environnement au Burkina Faso reste donc préoccupant en dépit des multiples actions menées. Les changements climatiques récents et à venir nécessiteront de nombreuses mesures d'adaptation, en particulier au Nord du pays. Au Burkina Faso, où 46% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, l'environnement constitue le **premier capital économique**. La réduction de la pauvreté passe nécessairement par une gestion durable et une valorisation de l'environnement en général et des ressources naturelles renouvelables en particulier. Avec l'accroissement de la population, l'intensification des mouvements migratoires urbains et ruraux et les besoins croissants de la société, la pression sur les terres, ressources en eau, ressources forestières, fauniques et halieutiques se fait de plus en plus forte, exacerbant les conflits liés à leurs usages.¹

Cadre politique, législatif et institutionnel

Politique environnementale :

Le Gouvernement du Burkina Faso a développé de **nombreux instruments** d'orientation, de planification et quelques fois des programmes d'action, mais la multiplicité des plans, et des cadres stratégiques, nuisent à une vision d'ensemble et leur **mise en œuvre** est très **limitée**. Les ministères ont des difficultés à effectuer la coordination des différentes actions.

Cadre législatif et institutionnel :

Il existe de nombreux textes législatifs dans le domaine de l'environnement, souvent incomplets et certains trop anciens. Les textes d'application sont souvent absents et la connaissance et l'application des textes de lois mériteraient d'être renforcées.

La plupart des conventions internationales ont été ratifiées, mais leur mise en œuvre reste encore faible.

Les **capacités** des acteurs chargés de la gestion de l'environnement **nécessitent d'être** encore **renforcées**, notamment pour les services déconcentrés pour qu'ils soient en mesure de passer d'une approche coercitive, à une approche d'accompagnement, surtout dans une vision de décentralisation et de mise en place des nouvelles collectivités territoriales.

Les capacités des différents ministères sectoriels dans le domaine de l'environnement sont également faibles.

Intégration des questions environnementales dans les principaux secteurs :

Révisé en 2003, le CSLP actuel n'intègre encore que faiblement les questions environnementales et la corrélation entre pauvreté et environnement, prise en compte par deux indicateurs de suivi, ne reflète pas suffisamment l'importance de l'exploitation de l'environnement et des ressources naturelles pour l'économie nationale et pour la vie de la population.

Malgré des progrès, l'environnement n'est pas encore suffisamment intégré dans les politiques sectorielles.

Coopération de l'UE et des autres bailleurs d'un point de vue environnemental

Les PTF interviennent souvent dans l'environnement au travers de programmes plus larges visant une meilleure gestion des ressources naturelles et notamment des terres. La coordination des PTF dans le domaine de l'environnement, essentielle, entre dans une dynamique internationale nouvelle marquée par des préoccupations d'efficacité de l'aide au développement; une évaluation pour l'améliorer a été initiée en 2006.

L'intégration de l'environnement dans la politique de l'UE au Burkina Faso s'est traduite essentiellement par deux programmes sectoriels d'ampleur sous régionale et des programmes dans les domaines de l'eau et l'assainissement, l'éducation et la santé ; toutefois la prise en compte de l'environnement de manière

¹ Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, Burkina Faso, Ministère de l'Economie et du Développement, juillet 2004, page 55

transversale demeure insuffisante, notamment dans les secteurs du développement rural et des transports.

Conclusions et recommandations

Les enjeux :

L'analyse des tendances évolutives de l'environnement, du cadre socio économique et du cadre institutionnel et réglementaire a permis de dégager les priorités environnementales au Burkina Faso. Ces priorités sont regroupées sous la forme de 6 enjeux principaux.

Bien que les problématiques environnementales résultent des pratiques non durables et du manque de contrôle dans la gestion des ressources naturelles, la cause principale de l'augmentation de la dégradation de l'environnement, dans le cadre actuel du Burkina Faso, est due à un accroissement élevé de la démographie.

ENJEU 1: Protéger les sols contre leur dégradation excessive

- Constat 1 : Une économie basée sur le secteur primaire, l'agriculture
- Constat 2 : Les systèmes de production peu performants et destructeurs
- Constat 3 : Une politique incitant à la production
- Constat 4 : Un manque de moyens face aux enjeux actuels et futurs

ENJEU 2: Maîtriser le secteur de l'énergie

- Constat 5 : Le bois-énergie, un facteur de déforestation
- Constat 6 : Une facture énergétique grandissante
- Constat 7 : Un frein à la compétitivité des produits d'exportation
- Constat 8 : Une nécessité de diversifier les sources de production d'énergie

ENJEU 3: Maîtriser la gestion intégrée de l'eau et améliorer le cadre de vie

- Constat 9 : des ressources hydriques rares et mal gérées
- Constat 10 : Les problèmes d'eau et d'assainissement encore préoccupants faute de mise en œuvre du PAGIRE
- Constat 11 : Les émissions de gaz issues de la circulation automobile de plus en plus préoccupantes

ENJEU 4: Préserver et valoriser la diversité biologique

- Constat 12 : Une grande richesse biologique menacée
- Constat 13 : Une grande richesse biologique mal gérée et insuffisamment valorisée
- Constat 14 : Une expérience prometteuse en cours (ECOPAS) méritant d'être poursuivie et contribuant largement à la mise en œuvre des deux principales conventions internationales dont le Burkina Faso est signataire (Convention internationale sur la conservation de la diversité biologique et Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification)

ENJEU 5: Accompagner la décentralisation et la bonne gouvernance

- Constat 15 : Une gestion déresponsabilisée
- Constat 16 : Le foncier, pierre angulaire du développement
- Constat 17 : Le rôle sous-estimé de la femme
- Constat 18 : Des élus locaux peu formés
- Constat 19 : Des services déconcentrés de l'Etat dépassés par la tâche

ENJEU 6: Favoriser l'intégration régionale

- Constat 20 : Une libéralisation du commerce sans garde fou environnemental
- Constat 21 : Une politique commune intégrant l'environnement

Les recommandations

Découlant des enjeux et des réponses qu'il est possible d'apporter, des mécanismes et des axes d'intervention ont été dégagés.

A - Les recommandations d'ordre général:

Des améliorations pourraient être apportées pour une meilleure intégration de l'environnement dans les décisions :

*** Au niveau de la préparation du DSP:**

- La recommandation découlant du Consensus Européen pour l'aide au développement préconisant l'appropriation par les gouvernements des efforts consentis par les PTF reste un objectif à long terme et n'interviendra que lorsque les conditions institutionnelles s'y prêtent.
- Le DSP doit s'appuyer sur le Profil Environnemental de Pays qui ne doit pas être un exercice parallèle.

* Au niveau des parties prenantes de la mise en œuvre du FED au Burkina Faso

→ Mécanismes de prise de décision :

- Tous les documents et programmes devraient être systématiquement préparés en associant des spécialistes de l'environnement des administrations nationales et de la DCE et passés au crible environnemental.
- Le suivi de l'intégration de l'environnement doit être assuré durant la phase de mise en œuvre.
- Etroite implication des responsables du secteur environnement de la DCE aux discussions avec le Gouvernement du Burkina Faso pour la préparation du DSP (et PIN), notamment avec l'objectif de:
 - en l'absence d'Evaluation Environnementale Stratégique² (EES), pouvoir contribuer à l'orientation des choix stratégiques permettant une meilleure intégration de l'environnement,
 - aider à formuler une prise en compte de l'environnement (de manière transversale) dans les secteurs identifiés prioritaires par le Gouvernement du Burkina Faso dans la lutte contre la pauvreté et la poursuite des OMD.

→ Considérant que le CSLP ne comprend que 2 indicateurs environnementaux de suivi (stock disponible des ressources forestières et fauniques et accroissement des superficies forestières aménagées pour la production du bois-énergie), ce qui reflète la faiblesse de la prise en compte de l'environnement dans sa préparation, il serait souhaitable :

- d'insérer plus d'indicateurs environnementaux (cf. propositions infra)
- d'effectuer un criblage environnemental du contenu du Programme d'Actions Prioritaires du CSLP sous la forme d'une EES
- d'insérer dans la matrice de critères de performance et de décaissements (Cadre Général de l'Aide Budgétaire (CGAB) en soutien à la mise en œuvre du CSLP) davantage d'indicateurs macro-économiques à tendance environnementale
- que le MECV (ou les cellules environnementales à créer dans les ministères techniques) participe aux commissions de préparation de révision du CSLP.

→ Appui sectoriel (réalisation de programmes/projets)

- Au niveau de la définition des programmes
 - Criblage environnemental systématique des projets «non environnementaux» du FED.
- Au niveau du cadre logique
 - Intégration dans les différents types de conventions de financement, plus précisément dans le cadre logique, des indicateurs de performance environnementale. Un budget pour les activités environnementales liées au programme/projet doit être prévu. Suivant l'analyse, certains indicateurs pourraient être érigés en conditionnalité sectorielle.
- Au niveau de la programmation des activités
 - Réaliser une EES au début des activités de chaque sous-secteur induisant potentiellement des impacts importants sur l'environnement (infrastructures de transport, énergie, secteur primaire (agriculture, mines...))
 - Une EES du Programme d'Actions Prioritaires du CSLP est nécessaire pour évaluer l'impact des politiques actuelles de lutte contre la pauvreté sur l'environnement et identifier les secteurs qui permettent un développement durable du pays en limitant au maximum les nuisances sur l'environnement. Il est nécessaire que cet exercice, encore largement peu connu tant dans les pays du Sud que ceux industrialisés, soit accompagné par des spécialistes.
 - S'assurer que les EIE sont réalisées pour chaque projet de l'appui sectoriel dans le domaine général des infrastructures, et que le Gouvernement est en mesure de suivre leur exécution dans l'intégralité.
 - Systématiser l'évaluation de l'impact sur l'environnement des programmes/projets 5 ans après la fin de leur mise en place (ex post), notamment pour les grands projets et en tirer les conclusions nécessaires pour la suite des opérations dans le même secteur.

Spécifiquement, la DCE doit veiller à ce que les projets/programmes financés par le FED fassent l'objet d'EIE et qu'une partie du budget initial soit alloué au PGES et au renforcement des capacités nationales de suivi.

* Au niveau des PTF du Burkina Faso et de l'Etat :

- Créer un groupe thématique « environnement » (Etat et PTF) pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans le CSLP et son Programme d'Actions Prioritaires
- Sélectionner des indicateurs environnementaux facilement mesurables à intégrer dans le CSLP (cf.

² Evaluation Environnementale Stratégique (EES) : Procédure systémique d'évaluation des impacts d'une proposition dans une politique ou un schéma par une étude intégrée des aspects environnementaux, économiques, sociaux et fonctionnels.

propositions)

- Pour favoriser le développement durable du pays et renforcer l'adaptation aux changements climatiques récents et à venir, il serait intéressant que le Burkina Faso participe au mécanisme pour un développement propre (MDP) dans le cadre du Protocole de Kyoto.

B - Recommandations spécifiques à prendre en compte pour la préparation du DSP Burkina Faso

→ Recommandations d'ordre général

- Démographie et Education: Favoriser la maîtrise et la réduction de la croissance démographique par le renforcement de l'éducation afin d'encourager le changement de comportement (notamment adoption de la planification familiale, prise en compte de la valeur économique de l'environnement induisant une meilleure protection de la biodiversité et une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles).

→ Recommandations dans les domaines sectoriels de concentration

1. Secteur des infrastructures de base (transport, eau/assainissement, énergie)

Général : les EIE (Enjeu transversal)

Prévoir dans les budgets globaux alloués à la réalisation de chaque infrastructure un volet budgétaire « environnement et socio-économie » (pour études environnementales et socioéconomiques, suivi et contrôle effectif des mesures environnementales durant l'exécution des chantiers, évaluations de fin de projet et ex-post, partage d'expérience pour les autres projets à venir)

- Dans le cycle des projets : détermination lors de la planification du projet des spécifications de gestion environnementale et socio-économique exigées et les intégrer dans les documents contractuels (cahiers des charges, appels d'offre, devis estimatifs et contrats avec les entrepreneurs) après approbation par la DCE.
- Les mesures de compensation du PGES doivent prendre en compte les plans de développement et plans d'actions environnementales communaux des communes touchées (plans à préparer par les collectivités locales de par le processus de décentralisation en cours).
- Renforcer les cellules de suivi et de contrôle des mesures environnementales à réaliser l'entrepreneur pendant la durée de travaux.

Energie :

- Réaliser une EES pour déterminer les secteurs permettant de réduire la facture énergétique nationale dans l'objectif du développement durable. (Enjeu transversal)
- Développer l'utilisation des sources d'énergie alternatives: énergie solaire, biocarburants... (Enjeu 2)
- Continuer à soutenir le gaz comme alternative au bois énergie. (Enjeu 2)
- Mettre en place un plan d'action d'utilisation rationnelle de l'énergie. (Enjeu 2)
- Encourager la préparation par le Gouvernement d'un Programme d'Actions Nationales d'Adaptation (PANA) pour initier la participation au mécanisme pour un développement propre (Protocole de Kyoto)

Transport :

- Entreprendre une EES sous-régionale (routier, ferroviaire, ports maritimes) pour les infrastructures de transport afin d'intégrer l'environnement non seulement dans les projets, mais aussi dans la politique de transport (et le choix du tracé des nouvelles infrastructures). (Enjeu transversal)
- Réaliser une étude du secteur ferroviaire en complémentarité au secteur routier pour le transport international et des marchandises. (Enjeu 1)
- Initier la réflexion sur la problématique des déplacements en milieu urbain et du parc automobile (y compris les 2 roues) (transport en commun, taxe douanière, contrôle technique, journée de travail continue...). (Enjeu 3)

L'eau :

- Contribuer (avec le Danemark, la Suède et la France notamment) au financement des actions du PAGIRE pour une mise en œuvre plus importante sous la forme d'une stratégie par étapes (à l'horizon des OMD) et pour une gestion efficace et intégrée de l'eau (petite irrigation...). (Enjeu 3)

Déchets :

- Appuyer et renforcer le recyclage des déchets (et surtout des plastiques) prenant en compte les aspects environnementaux et la santé des travailleurs. (Enjeu 3)

2. Bonne gouvernance

Appui institutionnel et formation:

- Appuyer les structures étatiques chargées de la formation des nouveaux élus: renforcer les capacités d'intervention et de gestion du MECV et former les services déconcentrés de l'Etat (MATD, MECV et MAHRH

aux niveaux local et régional). (Enjeu 1)

- Renforcer les capacités de contrôle de l'administration dans le secteur primaire (via un cahier des charges pour les investisseurs et un suivi environnemental effectif des pratiques agricoles). Ceci implique aussi un renforcement des fonctions appui-conseil aux producteurs par les organisations professionnelles agricoles, et du système judiciaire. (Enjeu 1)
- Encourager la création de cellules « environnement » dans les différents ministères techniques (similaire à celle existant au Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, appuyée par la Banque mondiale).
- Former les nouveaux élus des collectivités territoriales à une prise en compte durable de l'environnement dans les plans de développement communaux. (Enjeu 5)
- Favoriser l'intégration des femmes comme acteur privilégié de protection/gestion des ressources naturelles au niveau local. (Enjeu 5)
- Renforcer l'éducation environnementale à tous les niveaux pour une meilleure prise en compte de l'environnement et influencer les coutumes. (Enjeu 5)

Financement de l'environnement

- Développer l'auto financement des actions environnementales des communes à travers des taxes sur l'exploitation des ressources naturelles. Mettre progressivement en application un système de redevance (et de pénalités le cas échéant) suivant le principe 'pollueur = payeur' du Code l'environnement surtout dans les grandes villes en commençant par les industries et les grands pollueurs. Ce système contribuera au financement des actions urgentes à mettre en place dans les centres urbains telles que: construction et entretien de stations d'épuration des eaux, entretien et curage des réseaux d'assainissement, collecte organisée et recyclage des déchets industriels, hospitaliers et domestiques ainsi que le stockage des déchets ultimes. Ceci implique aussi un renforcement du système judiciaire. (Enjeu 5)
- Envisager la création d'un fonds multi bailleurs géré par le MATD (similaire à celui mis en place au Mali par l'ANICT - FICT) avec un 'sous fonds environnement' pour les actions relatives à la gestion des ressources naturelles par les communes). (Enjeu 5)

Participation de la société civile

Renforcer la participation effective de la société civile sur les questions et actions environnementales (y compris dans le suivi-évaluation-contrôle de l'état de l'environnement) (éco-citoyenneté, centres de recherche et de formation, associations professionnelles, ONG...). (Enjeu 5)

3. Intégration régionale

- Favoriser l'harmonisation des textes environnementaux régionaux et de leur mise en oeuvre effective au niveau national. (Enjeu 6)
- Contribuer à l'étude sur l'état de l'environnement régional (à effectuer par la DCE régionale). (Enjeu 6)
- Consolider les acquis d'ECOPAS. (Enjeu 6)
- Encourager l'appui de l'ABN dans le bassin du Niger au Burkina Faso pour:
 - o l'élaboration détaillée (technique, socio-économique, financière et politique) de projets structurants et leur réalisation effective afin d'impulser le développement des différentes régions du bassin;
 - o le renforcement des capacités nationales pour une participation efficace au processus de Vision Partagée et dans la perspective de l'élaboration et de la mise en oeuvre du Plan d'Action de Développement Durable du Fleuve Niger (en cours d'élaboration).

Hors concentration

Economie locale et pauvreté

- Augmenter la productivité agricole (agriculture intensive adaptée aux conditions édapho-climatiques) en alternative à l'agriculture extensive. (Enjeu 1)
- Amélioration des filières. (Enjeu 1)
- Développement de la petite irrigation pour diversifier les revenus en milieu rural. (Enjeu 1)

Aires protégées

- Améliorer la connaissance des ressources biologiques pour une meilleure gestion et le suivi régulier d'indices environnementaux mesurables.
- Favoriser le sous secteur économique de l'éco-tourisme et de la petite chasse. (Enjeu 4)
- Continuer les efforts entrepris pour le Parc tri national du W. (Enjeu 4)

Lignes budgétaires

Gestion des forêts : Promouvoir l'utilisation de la ligne budgétaire «environnement et forêts».

Eau : Promouvoir l'utilisation de la Facilité Eau.

Energie : Promouvoir l'utilisation de la Facilité Energie.

2. ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

2.1. PRESENTATION GENERALE

Le Burkina Faso pays plat, enclavé de 274.200 km², situé entre les latitudes 10 et 15 degrés Nord, s'inscrit dans la boucle du Niger, mais reste étroitement relié au Golfe de Guinée par l'intermédiaire du grand fleuve Volta dont le bassin supérieur occupe la moitié de son espace géographique. Il partage ses frontières avec six pays de la sous-région : (i) le Mali au Nord et au Nord-Ouest, (ii) la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo au Sud, (iii) le Bénin au Sud-Est, et (iv) le Niger à l'Est et au Nord-Est. C'est un pays enclavé servant de zone de passage entre les pays situés plus à l'Est et la cote.

2.2. DESCRIPTIF DES MILIEUX RECEPTEURS ET DES IMPACTS QU'ILS SUBISSENT

2.2.1. Environnement physique

2.2.1.1. Le climat

Description succincte

La situation en latitude (10°N et 15° N) et la continentalité agissent sur les éléments du climat et font du Burkina Faso un pays intertropical à caractère soudano-sahélien marqué par deux saisons (saison sèche et saison des pluies (hivernage)). Trois zones climatiques caractérisent la situation au Burkina Faso³.

- la zone sahélienne au-dessus du parallèle 14°N couvre environ 25% du territoire avec des précipitations moyennes annuelles comprises entre 300 et 600 mm (la saison des pluies y dure parfois moins de 2 mois par an);
- la zone soudano sahélienne située entre les parallèles 11° 30' et 14°N couvre environ 50 % du territoire avec des précipitations comprises entre 600 et 900 mm (3 à 4 mois de pluie par an);
- la zone soudanienne située au sud du parallèle 11° 30'N dans le Sud-Ouest couvre environ 25 % du territoire avec des précipitations comprises entre 900 et 1200 mm (4 à 6 mois de pluies par an).

Le Burkina Faso, vivant principalement de l'agriculture, est fortement vulnérable aux facteurs climatiques enchaînant périodes de sécheresse et périodes de pluviométrie abondante, qui entraînent la désertification dans les parties Nord du pays et des inondations dans le Sud. S'ajoute aujourd'hui le problème de pollution de l'air surtout dans les centres urbains (trafic routier, industries) mais également dans les zones rurales (émissions dues à l'utilisation de bois-énergie, la combustion des déchets, et la non utilisation contrôlée des feux de brousse).

Tendances actuelles

Depuis les années 1970, au Burkina Faso, on constate une dégradation progressive des conditions climatiques, qui se traduisent par une hausse des températures maximales, une sécheresse qui perdure, la baisse des débits des rivières notamment ceux d'étiage, la baisse du niveau des nappes phréatiques avec comme corollaire le tarissement de sources, la dégradation du couvert végétal suite à une mortalité croissante des ligneux particulièrement dans la zone sahélienne de la portion nationale du bassin du Niger et des processus de désertification qui se maintiennent⁴.

- Pour la période 1961-2000, les études sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso (2002) confirment une augmentation de la température soit un réchauffement global de 0,2° C à Gaoua, 1° C à Ouagadougou, et 1,35° C à Dori (REEB, 2002). En 2000, on calculait que les cinq années les plus chaudes d'Afrique avaient eu lieu après 1988; 1998 et 1999 étant les deux années les plus chaudes.
- Les tendances climatiques présentent un allongement des périodes de sécheresse, et une diminution des périodes de grandes précipitations. Les précipitations sont très inégalement réparties aussi bien dans l'espace que dans le temps : dans l'espace on constate une diminution progressive des hauteurs pluviométriques du Sud-Ouest (1300 mm) vers le Nord (300 mm), dans le temps, la saison des pluies diminue du Sud au Nord (juillet, août, et septembre sont généralement les mois les plus humides). En dehors la saison des pluies, les averses sont souvent violentes avec de fortes intensités (plus de 60 mm/h) accompagnées de forts coups de vent (120 km/h lors des tornades couchant tiges de céréales, déracinant grands arbres et pouvant emporter les toits des maisons). Les fortes baisses de la pluviométrie en 1973 - 1974 et 1983 - 1984 ont eu pour conséquences une diminution de la production agricole et animale, la famine et des migrations des régions du centre et du Nord vers le Sud, l'Est et l'Ouest plus humides. Cette migration des hommes suit celle des isohyètes descendant vers le Sud sur environ 50 km entre 1960 et 1990 entraînant une extension de la zone

3 Rapport Etat Environnement Burkina Faso 2002

4 ABN Projet GEF, CGES des projets pilotes 2004

sahélienne au détriment des zones plus arrosées⁵. Il s'en suit une augmentation des superficies arides et semi-arides, une diminution des nappes (souterraines et superficielles) et une exposition plus accentuée des sols à l'érosion hydrique et éolienne. Ce qui renforce le processus de désertification, résultante d'effets combinés de la sécheresse et des GES dans l'atmosphère.

Tendances futures⁶

Dans le contexte des changements climatiques attendus à long terme, on s'accorde à penser que les manifestations extrêmes iront en s'aggravant et que les tendances de la plupart des variables changeront en réponse au réchauffement. D'ici la fin du 21^{ème} siècle, il est prévu que la température moyenne au sol augmentera de 1,5°C à 6°C sur l'ensemble de la planète. Les changements climatiques amplifieront la vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest déjà fragile.

Les changements climatiques prévus (hausse des températures extrêmes, augmentation des déficits pluviométriques et de la violence des précipitations notamment) ont potentiellement des conséquences désastreuses pour le continent africain et le Burkina Faso, reposant tant sur l'agriculture pluviale.

Les ressources en eau sont inextricablement liées au climat. En conséquence, les changements climatiques attendus ajouté à l'accélération des sollicitations humaines auront des impacts considérables sur les ressources en eau (le stress hydrique actuel sera aggravé) et le développement régional. L'impact continuera d'être principalement ressenti par les pauvres, car ils bénéficient de l'accès le plus limité aux ressources en eau. Les conflits existant entre les exigences humaines et celles de l'environnement quant aux ressources en eau seront intensifiés. Il est également probable que ces phénomènes climatiques exacerbent les problèmes de gestion liés à la pollution, à l'assainissement, à la gestion des déchets, à la fourniture d'eau, à la santé publique, aux infrastructures et aux technologies de la production.

Les changements intervenant dans les températures, le niveau d'humidité, les rayonnements ultraviolets, le niveau mondial du CO₂, la présence d'animaux nuisibles et de maladies auront des effets négatifs considérables sur la production alimentaire (déséquilibres hydriques des récoltes).

Les changements climatiques attendus entraîneront sans doute des modifications au niveau du nombre d'espèces mais aussi de la productivité des arbres - exerçant une pression supplémentaire sur les écosystèmes forestiers.

La sécurité alimentaire et hydrique devra rester prioritaire pour le développement du Burkina Faso au cours des années à venir.

Réponses possibles

Intégrer les impacts des changements climatiques sous forme de mesures d'adaptation dans les stratégies de développement pourra certainement minimiser les coûts de tels impacts. De plus, les scientifiques burkinabés et de la sous-région ont besoin d'être formés et équipés pour constituer des capacités d'adaptation pour faire face aux risques climatiques à venir (collecte de données des prévisions météorologiques afin de permettre aux agriculteurs/éleveurs d'agir pour protéger leur champs/bétail). Le renforcement des capacités d'adaptation est essentiel au développement durable.

2.2.1.2. L'air

Description succincte

Emission des gaz à effet de serre (GES)

Même si de manière globale, les émissions de GES restent relativement faibles au Burkina, il s'agit pour le pays de renforcer ses efforts de lutte contre les pratiques faisant baisser la matière organique des sols et génératrices de GES comme les feux de brousse (il s'agit de plus en plus de feux accidentels) et de veiller au respect des normes environnementales qu'il s'est lui-même défini. L'inventaire des GES réalisé en 1994 a révélé que l'agriculture et l'énergie occupent une part prépondérante dans les émissions⁷ de GES. Le niveau actuel de développement économique et social du pays et l'accélération de la croissance pour la lutte contre la pauvreté exigeront au cours des prochaines années un accroissement des productions agricoles et de consommations d'énergie⁸.

Protection de la couche d'ozone

Le Burkina Faso est actuellement encore faiblement industrialisé et comparativement peu peuplé et donc les quantités rejetées sont relativement faibles mais n'en demeurent pas moins nocives pour le climat. Les émissions de dioxyde de carbone par habitant sont restées stables (0,1 t/hab/an) entre 1980 et 2002 et

5 Selon le Rapport Etat de l'Environnement au Burkina Faso (2002), le déficit est pluviométrique est plus prononcé au Centre qu'au Sahel (-14,32 % contre -9,97%) pour la période 1961-1990, (REEB, 2002).

6 Informations de cette sous-partie sont tirées du 3ème Rapport d'évaluation du Groupe de travail intergouvernemental PNUE/OMM sur les changements climatiques (IPCC) (2001) et du manuel "Graphiques des changements climatiques vitaux pour l'Afrique" (PNUE et son centre associé, GRID-Arendal (2002))

7 Rapport Etat Environnement Burkina Faso 2002

8 Politique Nationale en matière d'environnement, 2006

représentaient en 2000 une part négligeable dans le total mondial. La part de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne dans le total mondial était de 1,9% en 2000.⁹ La comparaison des émissions de GES par personne dans un pays d'Afrique typique avec celles d'un pays européen typique montre que les Européens émettent environ cinquante à cent fois plus de gaz, et que les Américains en émettent cent à deux cents fois plus.

Pollution en milieu urbain

Les zones urbaines dont les deux plus importantes, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, montrent des signes inquiétants de pollution de l'air. Cette pollution est en grande partie le fait de l'augmentation des transports et notamment des deux roues. L'exode urbain, combiné à l'accroissement démographique, provoque une augmentation exponentielle du phénomène¹⁰.

2.2.1.3. Les sols et la géologie

Description succincte

L'altitude moyenne ne dépasse pas 400 m, et la moitié du pays se situe entre 250 et 300m.

Une immense pénéplaine s'étend sur les 3/4 du pays. Le Sud-Ouest est la région la plus élevée et la plus accidentée du pays caractérisée par un socle gréseux.

Les sols sont pauvres en matière organique et en fertilisants. Les méthodes de culture traditionnelles sont trop superficielles et ne tiennent pas compte de la dégradation des propriétés physiques de la surface : mauvaise structure et compacité, susceptibilité à l'érosion forte. 11 % des terres sont considérées comme très fortement dégradées, 2 % des terres sont considérées comme fortement dégradées, 32 % des terres sont considérées comme moyennement dégradées, 50 % des terres sont considérées comme faiblement dégradées¹¹.

Tendances actuelles

Problèmes actuels

Comme dans la plupart des pays en développement, l'augmentation de la production agricole s'est faite par l'accroissement des surfaces cultivées et non par l'accroissement de la productivité des terres. L'agriculture burkinabé est grande consommatrice de terres : les défrichements annuels (réglementés depuis 1998 par le Code forestier) de terres forestières pour fins agricoles avoisinent 105 000 ha/an (période 1990-2000)¹².

Les sols connaissent une dégradation importante et continue qui s'amplifie géographiquement. Cette dégradation revêt des formes différentes selon les zones géo-climatiques.

Dans le Nord du pays, des techniques culturales inappropriées ont par le passé fortement contribué à la dégradation des sols; pratiques encore utilisées de nos jours dans les autres zones du pays avec le risque d'y générer les mêmes phénomènes. Actuellement, cette dégradation persiste par endroits dans le Nord et résulte de la surexploitation des ressources naturelles par l'agriculture traditionnelle et l'élevage.

La perte de fertilité des sols ne semble cependant pas définitive, car par endroits, là où les sols ont été abandonnés, on assiste à un retour de la couverture végétale et donc d'une certaine fertilité.

La perte de fertilité est due à l'érosion hydrique et éolienne des terrains mis à nus par les cultures céréalières (mil, sorgho, maïs, riz et fonio) et du coton. Le non recours à la fumure organique déstructure le sol, entraîne la perte en matière organique et provoque l'acidification des sols. Ces sols deviennent alors arides et impropres, non seulement aux cultures, mais aussi aux pâturages, obligeant cultivateurs et bergers à chercher d'autres terres plus favorables généralement en déplaçant leurs activités vers le Sud. On assiste ainsi à une progression des cultures cotonnières vers le Sud, suivies par les éleveurs et leurs troupeaux. La désertification liée aux activités humaines progresse du Nord vers le Sud¹³.

On constate par ailleurs que la désertification se caractérise plus par une dégradation des capacités productives de lieux situés bien loin des déserts de sable que par un empiètement inexorable du sable sur les terres vertes (désertification).

Au Sud, là où les sols sont encore peu dégradés, la perte de fertilité provient des techniques culturales non appropriées mises en œuvre par des paysans et entrepreneurs privés dans le secteur agricole. Ceux-ci manquent d'encadrement et/ou ne suivent pas les techniques adaptées aux conditions éco-pédologiques locales. Une fois les sols épuisés, ils déplacent leur front de cultures vivrières, laissant derrière eux des terrains fortement dégradés.

Réponses apportées

Des programmes de micro irrigation ont été développés pour permettre aux populations de faire des cultures de contre saison et vivrières et donc diversifier leurs revenus. Le projet PATECORE-PLT (KfW) permet par

9 Rapport Mondial sur le Développement Humain - PNUD - 2005

10 Politique Nationale en matière d'environnement, 2006

11 Atlas du Burkina Faso 2005

12 Rapport Etat Environnement Burkina Faso 2002 et Rapport FAO - Situation des forêts du monde 2005

13 Mise en place d'un programme d'évaluation des impacts environnementaux exercé par le front agricole pionnier dans l'aire protégée et la périphérie du parc W » ; Hervé GUIBERT et Patrick PRUDENT, avril 2006, CIRAD

l'aménagement des sols avec des mesures de conservation des eaux et des sols (cordons pierreux, diguettes et digues filtrantes) dans des provinces du plateau central d'augmenter les rendements agricoles (même sur des terres dites « stériles »). D'autres programmes ont entrepris des actions de vulgarisation et de formation techniques pour la préservation et la restauration des sols (plantations d'arbres).

La nouvelle société cotonnière Socoma a entrepris dans l'Est du pays des essais de culture de coton sous couvert végétal, sans labour ni travail de sol.

La culture du coton a favorisé l'agriculture attelée contribuant ainsi au développement de techniques mixtes agriculture-élevage (apports de matières organiques...) et à la réduction de la recherche de terres nouvelles. La culture de fourrage qui est encore très marginale dans le pays est également une réponse appropriée pour protéger les sols et faciliter l'intégration agriculture-élevage.

Si ces techniques s'avèrent efficaces, leur ampleur reste faible par rapport à l'échelle et à la rapidité à laquelle les sols se dégradent.

2.2.1.4. Les ressources en eau

2.2.1.4.1. Les eaux de surface

Description succincte

Quoique peu arrosé et peu élevé, le Burkina Faso a un réseau hydrographique important, surtout dans sa partie méridionale. Les cours d'eau se rattachent à trois bassins principaux : bassin de la Volta, de la Comoé, et du Niger. En plus du réseau hydrographique, il existe de nombreuses mares (environ 1300 plans d'eau) sans écoulement, permanentes ou temporaires, qui occupent les bas-fonds ou les espaces interdunaires et composant différentes zones humides naturelles ou liées à un aménagement. Elles jouent un rôle important dans la vie pastorale, surtout dans le Nord. Les zones humides constituent un patrimoine naturel précieux aux fonctions et usages multiples et représentent un intérêt touristique appréciable (faune sauvage et oiseaux migrateurs) : la mare d'Oursi, la mare aux Hippopotames et le parc national du «W» constituent des sites respectivement classés en site Ramsar et réserves de la biosphère. Toutefois, les zones peuvent aussi être le foyer des vecteurs de maladies liées à l'eau. En outre, les sécheresses répétées ont eu pour conséquence l'exploitation agro-pastorale de ces zones au delà de leur capacité.

L'évaporation constitue une contrainte importante : la valeur minimale observée pour l'ensemble du pays est de 1900 mm/an.

Tendances actuelles

Problèmes actuels

Le Burkina Faso est en situation de stress hydrique du fait d'une pluviométrie limitée, la moyenne des ressources en eau théoriquement disponibles et mobilisables étant évaluée à 850 m³/an/habitant (le seuil de pénurie est généralement évalué à 1 000 m³ (PAGIRE)). La menace sur les ressources en eau est multiple et les causes sont d'origine climatique et anthropique : sécheresse récurrente, ensablement des cours d'eau, gestion inappropriée, sédimentation, et différents types de pollution.

Une des sources de pollution provient de l'utilisation inappropriée (souvent par manque de formation) de produits phytosanitaires pour les différentes cultures (coton, cultures maraîchères et vivrières). Les autres sources de pollution par les pesticides proviennent des produits utilisés contre la trypanosomiose, les moustiques, l'onchocercose et l'utilisation non appropriée pour le maraîchage et le trafic de produits obsolètes¹⁴. L'orpaillage génère une pollution des nappes (mercure et cyanure). En milieu urbain, les différents effluents industriels et domestiques non traités polluent lentement les nappes et cours d'eau.

2.2.1.4.2. Les eaux souterraines

Description succincte

La majorité du territoire du Burkina Faso se caractérise par des formations cristallines, ce qui limite fortement la possibilité de réaliser des forages à débit important, obligeant l'hydraulique urbaine à recourir massivement aux eaux de surface (par ex. le barrage de Ziga pour alimenter Ouagadougou).

La double conséquence de cette situation sur le secteur eau potable et assainissement proprement dit est un coût élevé de mobilisation des ressources en eau (faible taux de succès des campagnes de forages, nécessité de construire des ouvrages de rétention des eaux de surface), et un nécessaire principe de précaution à appliquer en ce qui concerne la disponibilité de la ressource en eau souterraine.

Le Burkina Faso ne partage pas de nappe souterraine d'intérêt majeur avec un autre pays.

2.2.1.5. Risques de catastrophes naturelles et humaines

Description succincte

¹⁴ Mise en place d'un programme d'évaluation des impacts environnementaux exercé par le front agricole pionnier dans l'aire protégée et la périphérie du parc W » ; Hervé GUIBERT et Patrick PRUDENT, avril 2006, CIRAD, Page 59

Les catastrophes naturelles que le Burkina Faso connaît sont :

- Les sécheresses (1974, 1980, 1984)
- Les inondations: fréquentes et constituent la principale catastrophe à laquelle les autorités font face chaque année
- Les éboulements sur les sites aurifères
- Les incendies et les feux de brousse de grande ampleur
- Les invasions acridiennes (criquets pèlerins) : relativement fréquentes, leur impact sur le secteur primaire est important
- Les épidémies fréquentes de méningite, de choléra et la pandémie du VIH/Sida
- Les épizooties
- De plus les guerres frontalières de 1974 (décembre 1974 : conflit armé avec le Mali) et 1985 (décembre 1985 : guerre frontalière avec le Mali) et les rapatriés de Cote d'Ivoire et les mouvements de populations sont venus aggraver une situation générale déjà précaire.

2.2.1.6. Forces, faiblesses

La faible fertilité (due à une carence marquée en phosphore) et la fragilité structurelle de la majorité des sols du pays requièrent la mise en œuvre de pratiques culturales adaptées (agroforesterie, jachère, culture sous couvert végétal,...) pour la préservation des sols et de la biomasse. Quant aux meilleurs sols, leur forte sensibilité à l'érosion nécessite aussi la mise en œuvre de pratiques culturales adaptées et d'aménagements antiérosifs.

Faiblesses

L'ancienneté naturelle des sols (caractéristiques pédoclimatiques défavorables), l'augmentation des aléas climatiques, un système traditionnel d'exploitation extensive et minière des ressources naturelles et la croissance démographique augmentent la pression sur les ressources naturelles par une mise en culture des sols marginaux et une réduction de la jachère; cette pression sur la ressource productive cause une érosion accélérée, l'extension des terres fortement dégradées, la réduction du couvert végétal herbacé et ligneux et une diminution de la disponibilité des ressources en eaux. Des déficits céréaliers réguliers encouragent l'exode, notamment des jeunes.

Forces

L'aménagement des sols avec des mesures de conservation des eaux et des sols (cordons pierreux, diguettes et digues filtrantes) associée au replantage d'espèces productives adaptées, l'aménagement de bas-fonds et de plaines irrigables, une modernisation de l'agriculture (culture attelée, tracteurs,...), des actions de formation et de vulgarisation technique permettront d'accroître les rendements et une utilisation plus durable des sols.

2.2.2. Environnement biologique

2.2.2.1. Les écosystèmes et les aires protégées

Description succincte

La végétation est dominée par la prédominance de formations mixtes ligneuses et herbacées à couvert peu fermé (steppes, savanes, forêts claires). On note trois grands domaines dont le passage de l'un à l'autre est progressif, avec des zones de transition à caractères intermédiaires ¹⁵:

Le domaine sahélien, situé au nord du 14° parallèle

La région agro-écologique Nord-sahélienne est caractérisée par des précipitations inférieures à 600 mm et une saison sèche de 8-10 mois. La formation végétale typique est la steppe arborée et/ou arbustive souvent épineuse avec des espèces rabougries du fait de la sévérité du climat et du surpâturage.

La région agro-écologique Sud-sahélienne est caractérisée par une densité très élevée de la population dans sa partie Ouest et centrale, avec une forte pression démographique sur les ressources naturelles et des sécheresses chroniques. La problématique de cette zone se pose en termes de restauration de la fertilité des sols, du couvert végétal.

Le domaine soudanien qui est le plus étendu

La région agro-écologique Nord-soudanienne du pays correspond à la partie Sud de la portion nationale du bassin du fleuve Niger. Les précipitations moyennes sont inférieures à 1000 mm. Une pression forte engendre une rapide dégradation du couvert végétal et des sols.

Le domaine soudano-guinéen

Localisé dans le Sud-Ouest du pays, il est caractérisé par des précipitations supérieures à 1000 mm qui favorisent le développement des espèces ligneuses denses et à 3 strates.

Cette région, la plus riche du Burkina en ressources végétales, connaît malheureusement une colonisation

anarchique de migrants qui ne s'inscrit pas dans une dynamique d'aménagement du territoire.

Le Burkina Faso offre une richesse biologique particulièrement importante au Sud-Est (50 000 km²) où se concentre la majorité de la faune sauvage du pays répartie à travers plusieurs aires classées (parcs nationaux, réserves de faune totales ou partielles, réserves de biosphère, ranchs de gibier, zones de chasses étatiques, zones villageoises d'intérêt cynégétique) couvrant près de 26% du territoire national en 2002¹⁶. Au Sud-Ouest les forêts classées sont de petites aires boisées (forêts denses sèches) et fragmentées dont la principale, la forêt des Deux Balés, accueille des éléphants. Sur l'ensemble du territoire on trouve des forêts (claires, galeries forestières le long des zones à humidité permanente, forêts denses sèches) et des savanes arborées dont certaines sont classées.

Tendances actuelles

Problèmes actuels

- dégradations liées aux défrichements des cultures extensives
- crise énergétique de bois de chauffe
- surpâturage et feux de brousse (il s'agit de plus en plus de feux accidentels)

Les écosystèmes se sont fragilisés favorisant la progression de la désertification notamment dans les régions du Nord. La désertification est plus manifeste dans les zones en marge du Sahara.

Réponses apportées (voir aussi § suivant : biodiversité)

Les programmes s'ils répondent en partie, mais de manière globale, aux problèmes de la désertification et de la déforestation, sont loin d'être suffisants tant dans l'espace géographique que dans la durée pour générer des changements de comportement et l'inversement des tendances actuelles.

2.2.2.2. La biodiversité

Description succincte

Les ressources fauniques sont inégalement réparties sur le territoire national : la grande faune est concentrée essentiellement dans les réserves de faune de l'Est, du Sud, et de l'Ouest tandis que l'avifaune migratoire ou sédentaire se concentre plutôt dans le Nord du pays. L'autruche est en voie de disparition, 6 espèces sont menacées et 6 espèces sont vulnérables (*damalisque*, *gazelle rufifron*, *gazelle dorcas*, *lycaon*, *grue couronnée* et *protoptère (anguille)*)¹⁷.

Tendances actuelles

Problèmes actuels

Les sites les plus riches en biodiversité ont obtenu les différents statuts de protection depuis les années 1950 mais le patrimoine riche et varié est menacé de disparition à cause essentiellement de l'homme (défrichement, surpâturage, braconnage, pêche illicite, feux de brousse (il s'agit de plus en plus de feux accidentels), lutte chimique anti-parasitaire et anti-aviaire (utilisation des pesticides), accroissement démographique) et par les aléas climatiques (déficits pluviométriques notamment).

Réponses apportées

Pour freiner la dégradation des ressources naturelles, l'Etat expérimente l'approche participative en responsabilisant les populations locales.

Une expérience de gestion et de valorisation de la diversité biologique à l'échelle régionale (ECOPAS), financée sur fonds FED (PIR et PIN), est en cours dans le Parc du W, secteur à cheval sur trois pays. Cette expérience contribue non seulement à l'aménagement des "Aires Protégées" et à la conservation avec le développement rural, mais concourt à de nombreuses avancées dans l'intégration régionale de l'environnement.

Le PNGT¹⁸, le PAGEN¹⁹, le PAUCOF²⁰ et le projet FEM/Nazinga²¹ contribuent également à renforcer cette approche.

Avec le projet « feux de brousse », des résultats positifs ont été enregistrés grâce à l'action des comités villageois anti-feux, action qui a entraîné une baisse significative de la fréquence des feux. Les feux de brousse sont maintenant de plus en plus accidentels.

2.2.2.3 Forces, faiblesses

En dépit d'une richesse manifeste, la diversité biologique est menacée, surtout dans les endroits fragilisés par la pression anthropique résultant essentiellement de l'agriculture extensive, de l'élevage et du prélèvement non durable de la faune. Les Aires Protégées ne bénéficient pas toujours d'un soutien suffisant pour assurer leur

¹⁶ WRI Earthtrends 2003

¹⁷ Rapport Etat Environnement Burkina Faso 2002, page 139

¹⁸ Le PNGT comprend des activités d'aménagement de forêts classées, de forêts villageoises et de reboisement

¹⁹ Le PAGEN met en oeuvre le volet « conservation des écosystèmes » du plan d'action de la stratégie nationale en matière de diversité biologique

²⁰ Le PAUCOF intervient dans plusieurs unités de conservation de la faune

²¹ Projet Intégration de la Diversité Biologique dans les Systèmes d'Élevage de la Faune Sauvage (Projet GEF/Nazinga)

pérennité en dépit d'expériences prometteuses de gestion participatives des ressources naturelles. Cela provient également d'une méconnaissance de la valeur économique de l'environnement au Burkina Faso.

Faiblesses

Les intérêts économiques à court terme prennent le pas sur la gestion durable de l'environnement.

Forces

De nombreux programmes montrent qu'il est possible de gérer de manière participative et de façon durable les ressources naturelles; la diversité biologique peut devenir une source importante de recettes d'exportation.

2.3. DESCRIPTIF DES ACTIVITES IMPACTANT SUR LES MILIEUX RECEPTEURS - ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

2.3.1. La population

2.3.1.1. Démographie et mouvements

La population a doublé au cours des 25 dernières années.

Les estimations en 2005 font état de 13,3 millions, sur une base d'accroissement annuel de 3%. Ce taux était de 2,38% entre 1975 et 1996. L'indice de fécondité (nombre d'enfants par femme) est un des plus élevés d'Afrique occidentale (6,8) après le Mali (7,0) et le Niger (8,0), le taux moyen pour l'Afrique étant de 5,2. Le taux de mortalité moyen était de 14,8‰ en 1996 et de 19‰ en 2003 résultant de l'épidémie du Sida. Le taux de mortalité est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Le Burkina Faso fait partie du groupe des pays à taux de mortalité élevé en Afrique de l'Ouest.²²

L'espérance de vie à la naissance qui a subi le contrecoup de l'aggravation des problèmes de santé, s'est réduite, passant en 2003 à 45,8 ans, alors qu'elle était de 48,5 ans en 1985 et de 52,2 ans en 1995²³ (en moyenne, un natif du Burkina Faso a une espérance de vie de 35 ans inférieure à celle d'une personne née au Japon). Le taux de mortalité infantile pour la période 2000-2005 est de 121‰ et est trois fois plus élevé chez les enfants nés de mères non scolarisées que chez ceux nés de mères scolarisées²⁴.

La densité est de 48 habitants au km² mais cette moyenne cache des disparités locales. Le plateau central est la zone de plus forte densité regroupant une grande partie de la population avec des densités de 75 à 989 (Ouagadougou) hab/km². Les régions du Sud-Ouest, Sud-Est, et Nord-Est sont les plus faiblement peuplées.

Les migrations touchent près de 14% de la population aussi bien vers différentes provinces du pays que vers l'étranger. Elles sont motivées par la recherche de meilleures conditions de vie. Ce phénomène est aggravé par le retour des rapatriés de Côte d'Ivoire depuis la crise de septembre 2002.

Certaines migrations sont organisées par l'Etat vers des zones d'aménagement agricole. Les zones d'attraction sont les centres urbains de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso et les zones rurales offrant un potentiel agricole.

En prenant la population 2005 comme base, les estimations moyennes des Nations unies montrent qu'il est prévu que la population totale ait presque doublé en 2030, et presque triplé d'ici 2050 (*de plus amples informations se trouvent en Annexe Technique VI*).

2.3.1.2. L'environnement urbain

Le milieu urbain est principalement constitué de Ouagadougou (plus de 1 million d'habitants) et Bobo-Dioulasso où se concentrent plus de 35% des urbains. Un tiers des habitants de Ouagadougou vit dans des quartiers peu ou pas lotis. Le taux de croissance annuel des centres urbains est relativement élevé (environ 4,75 %/an) et est le plus souvent non contrôlé donnant lieu à un développement anarchique de l'habitat (quartiers spontanés). Les autres centres connaissent également un développement très rapide et le cadre de vie est en constante dégradation. La dégradation des terres résultant de la forte pression humaine, provoque un départ des populations vers les zones plus fertiles ou bénéficiant d'importants aménagements agricoles et vers les centres urbains venant grossir le nombre de chercheurs d'emploi et saturant ainsi les structures de base déjà déficientes.

2.3.1.3. La gestion locale et les collectivités territoriales

Le découpage administratif du pays compte 13 régions administratives qui se subdivisent en provinces au nombre de 45, les provinces comportent 350 départements. L'unité administrative de base est le village qui peut comprendre plusieurs agglomérations. Le pays compte 49 communes urbaines et 302 communes rurales.

Le récent transfert des responsabilités d'aménagement du territoire aux collectivités territoriales permet

22 Rapport pays Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement 2003, page 10

23 WRI Index développement humain, et World Development indicators 2005

24 Rapport Mondial sur le Développement Humain - PNUD - 2005

d'espérer que la gestion responsable des ressources naturelles fera partie des priorités des nouveaux systèmes politiques de gestion du territoire.

Le domaine rural est celui où les questions de gestion des ressources naturelles et de l'environnement sont les plus importantes. Il est nécessaire d'aider en priorité les collectivités territoriales à effectuer de bons choix d'aménagement et de former les services déconcentrés de l'Etat. Bien que le gouvernement ait prévu dans le Code Général des Collectivités Locales de soutenir et de faciliter le développement des collectivités locales par la mise à disposition de subventions, de dotations spéciales, de ressources humaines ou matérielles, et d'appui technique et financier, les nombreux domaines que représentent les enjeux de la gouvernance locale seront des défis importants à relever rapidement par les nouveaux élus locaux (élections d'avril 2006). Le rôle des services déconcentrés de l'Etat reste primordial car au-delà des formations ponctuelles et des projets qui interviennent sur des durées limitées, ils sont les interlocuteurs privilégiés des collectivités territoriales.

2.3.2. Conditions sociales

2.3.2.1. Accès aux services de base

16 à 19% des ressources nationales et de l'aide publique au développement sont consacrés à la promotion des secteurs sociaux de base (éducation, santé, eau potable, nutrition)²⁵. Toutefois le pays souffre encore d'un faible niveau de développement du capital humain entraînant une faible productivité du travail, notamment dans le secteur agricole, source d'emploi et de revenus pour près de 80% de la population active. Les indicateurs sociaux maintiennent leur allure ascendante.

2.3.2.2. L'eau potable

Dans le domaine de l'eau potable et de l'amélioration du cadre de vie, d'importantes actions d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ont eu un impact positif en 2004 en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté:

L'insuffisance de formation des agriculteurs et des vendeurs dans l'utilisation de produits potentiellement dangereux (pesticides, etc.) pour la santé humaine et l'environnement contribue à la pollution des ressources en eau.

Les rejets d'eaux usées de la zone industrielle de Ouagadougou qui ne sont pas prétraités (à part pour la brasserie Brakina) ont contaminé des forages, pollué le cours d'eau du Massili et menacent le Barrage de Bagré. La même situation est aussi vécue à Bobo-Dioulasso avec la rivière Kou et la forêt classée de Dindéresso.

A cette situation déjà critique viennent s'ajouter ces dernières années les pollutions dues à l'exploitation minière notamment l'orpaillage (mercure, cyanure).

Les applications sur le terrain des cadres institutionnels et politiques dans ce domaine tardent à venir

2.3.2.3. L'assainissement et les déchets solides

En matière d'assainissement, au Burkina le contraste est assez fort entre urbain et rural.

Dispositifs (niveaux de service)	Rural	Urbain	Total
Latrines modernes	0,3%	7,8%	1,9%
Latrines traditionnelles	13,0%	78,1%	27,8%
Aucune installation	86,7%	14,1%	70,3%

Tableau 1 : Dispositifs d'assainissement en milieu urbain et rural (Livre Bleu, Hydroconseil, 2004)

Les réseaux d'assainissement

Ils se caractérisent par un réseau très faible par rapport aux besoins et des ouvrages insuffisamment entretenus provoquant des inondations.

Les déchets

Hormis Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, les villes ne disposent pas de décharges contrôlées.

Le taux de collecte en milieu urbain reste par ailleurs encore faible (moins de 50%). Les déchets plastiques, notamment les emballages de faible épaisseur sont responsables de mortalité élevée du cheptel, (environ 30 % causée par l'ingestion du plastique), de la dégradation du paysage, l'appauvrissement des sols, la détérioration de la qualité de l'air, la diminution de la recharge de la nappe phréatique, etc.

Les déchets industriels et hospitaliers

25 Etude multisectorielle de la portion du bassin du Niger au Burkina Faso – ABN – Burkina Faso – Canada - 2004

La plupart des unités industrielles sont sources d'émissions de polluants divers (effluents liquides, boues d'épuration, huiles usagées, déchets biomédicaux, fumées...).

Un CET (centre d'enfouissement technique) a été récemment mis en place à Ouagadougou, notamment pour les déchets hospitaliers.

Les émissions de gaz

La combustion incomplète et incontrôlée des déchets solides y compris les déchets plastiques et industriels à laquelle s'ajoutent les émanations des feux de brousse, du bois de chauffe, des usines et des véhicules à moteur (souvent vétustes) dans les centres urbains et les poussières des routes non bitumées sont à l'origine de la pollution de l'air, particulièrement à Ouagadougou où les niveaux de pollution de l'air sont de plus en plus élevés et ont des conséquences sur la santé publique.

La pollution atmosphérique en milieu urbain est essentiellement liée à l'utilisation des combustibles fossiles (CO₂, CO, SO₂, N₂O, COV (composés organiques volatils), plomb et hydrocarbures) et aux déchets.

Les données sur l'inventaire et l'émission des GES au Burkina Faso proviennent d'une étude effectuée dans le cadre de la Communication nationale sur les changements climatiques en 1994 et de quelques chiffres de 2000.

Polluants	Transport	Brûlage de déchets et combustion du bois	Industries
CO ₂	30%	50%	-
NO _x	77%	-	-
Hydrocarbures	75%	-	5%
SO ₂	25%	-	60%
CO	80%	15%	-

Tableau 2 : Contribution des trois secteurs dans l'émission des gaz polluants²⁶

En 1994, à Ouagadougou on a relevé dans l'air des concentrations annuelles moyennes en NOX variant de 33 à 60 µg/m³ (1,1 à 2 fois la norme OMS de 30 µg/m³) ont été mesurées dans l'air, de plus, la teneur du plomb dans les carburants était de 0,8g/l et 80-90% se retrouvent dans les gaz d'échappement avec des retombées pouvant s'étendre sur un rayon de 1,5 km.

Au niveau des transports, la vétusté du parc associée au manque d'entretien régulier des véhicules, le type de carburant utilisé (présence de plomb), le mauvais choix de l'essence (super dans les cyclomoteurs et les motocyclettes en nombre croissant) et le mauvais dosage de l'huile moteur 2 temps (8%) sont à l'origine des émissions de gaz sources de pollution de l'air. La concentration de plus en plus importante des populations en milieu urbain accroît ces problèmes de pollution. La combustion incomplète des déchets dans les dépôts sauvages et les bacs à ordures est très répandue (13% des ménages brûleraient les ordures dans les quartiers de Ouagadougou selon le CREPA). Les industries fixes contribuent pour l'émission de SO₂ et des suies (60%).

Les secteurs qui contribuent à l'émission des GES au Burkina sont l'énergie, l'agriculture, les transports, les déchets et la foresterie. L'énergie et la foresterie constituent les principales sources d'émission des GES à travers les émissions de CO₂.

Sources	Gg (Giga grammes)		
	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
Energie	529,23	19,002	0,2559
Agriculture	-	288,44	0,48
Foresterie	6320,09	6,40	0,044
Déchets	-	5,36	0,50

Tableau 3 : Quantités émises de gaz à effet de serre par source²⁷

2.3.2.4. L'énergie domestique

La population qu'elle soit citadine ou rurale utilise la même source d'énergie : le bois. Seulement 6,4% des ménages urbains utilisent le gaz, mais le plus souvent alternent entre bois, charbon de bois et gaz. Les habitants de Ouagadougou consomment 60% de l'énergie domestique vendue au Burkina Faso.

L'électricité est produite à partir de centrales thermiques et des barrages de Komienga et de Bagré qui fournissent 40% de l'électricité consommée par la capitale.

La forte croissance démographique et surtout la rapide urbanisation non contrôlée provoque une accélération de pression sur les ressources naturelles (terre, végétation naturelle, eau...) notamment dans le voisinage des zones urbaines pour répondre aux besoins supplémentaires en alimentation, bois de feu et eau potable.

2.3.2.5. Santé

²⁶ Transport et la pollution atmosphérique au Burkina Faso, octobre 1998/BKF/97/G3/A/IG/99.

²⁷ SP-CONAGESE (inventaire national des GES (1999))

La couverture sanitaire demeure insuffisante. Les principales causes de décès sont les maladies infectieuses et parasitaires mais aussi le VIH-SIDA (séro-prévalence en 2004 serait de 1,8% avec 3,7% pour le milieu urbain et 1,3% pour le milieu rural, touchant environ 45 000 personnes/an) qui constitue aujourd'hui un problème majeur de santé publique et surtout de développement. En comparaison, les taux de séro-prévalence (2004) sont 1,9% au Mali et au Bénin, 1,2% au Niger, 7,0% en Côte d'Ivoire et 7,3% en Afrique sub-saharienne²⁸. Selon ONUSIDA/OMS, des chiffres récents indiquent néanmoins une tendance à la stagnation de la séro-prévalence chez les adultes âgés de 15 à 49 ans (2%) voire une tendance à la baisse pour 2006.

Beaucoup de problèmes de santé trouvent leur cause dans la dégradation environnementale (insalubrité, pollution des eaux et de l'air, ...).

Dans ces conditions, l'espérance de vie à la naissance est passée de 54,1 ans en 1996 à 47 ans en 2004.

Les enfants et les femmes sont les plus exposés à l'insécurité alimentaire : 44,5% des enfants de 0 à 5 ans ont un retard de croissance et 13% des femmes en âge de procréer souffrent de malnutrition chronique.²⁹

L'Etat a consacré 10.2 % de son budget au secteur de la santé (hors financement extérieur).

2.3.2.6. Education

Dans l'éducation non formelle, la participation aux programmes d'alphabétisation est en net progrès mais les déperditions demeurent importantes et préjudiciables au taux d'alphabétisation qui a atteint seulement 32,25% en 2004 contre 31,11% en 2003.

Dans le domaine de l'éducation formelle, le taux brut de scolarisation a en 2004 encore progressé pour s'établir à 56,8% contre 52,2% en 2003³⁰. En ce qui concerne la scolarisation des filles le taux brut est 41% soit l'un des plus faibles taux de la sous-région ; mais les disparités selon le genre se sont atténuées, la parité filles/garçons varie désormais entre 0,85 et 1 selon les régions.

L'intégration d'aspects 'environnement' est en cours de réalisation par le ministère pour les cursus de l'enseignement primaire et secondaire.

2.3.2.7. L'enseignement supérieur et recherche scientifique en environnement

La recherche scientifique au Burkina Faso est organisée et menée principalement au sein du Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST, INERA, IRSAT, IRSS). Les Universités de Ouagadougou et de Bobo ainsi que certaines structures rattachées à des Ministères comme le CNSF ou étrangères telle que l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Des acquis fort appréciables ont été marqués en matière d'analyse et de gestion environnementale.

2.3.2.8. Emploi

Les principales caractéristiques du marché de l'emploi sont la prédominance de l'emploi agricole et l'importance du secteur informel. Le taux de chômage (% des plus de 15 ans dans la population économiquement active) est relativement faible pour l'ensemble du pays, il est de l'ordre de 2,5%, cependant son ampleur varie considérablement selon le milieu de résidence. Dans les deux principales villes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso), le taux de chômage est de 18,32%, il est de 10,10% en moyenne dans les villes secondaires et il varie de 0,24% à 0,9% dans les zones rurales. Le chômage se révèle comme un phénomène essentiellement urbain ; il est réduit en milieu rural où c'est le sous-emploi qui affecte une grande proportion de la population active. En effet, le secteur agricole emploie plus de 80% de la population active mais cette population se trouve affectée par 40% de sous-emploi surtout durant la campagne agricole morte. Le secteur informel occupe 70% de la population active urbaine. Les femmes, les personnes handicapées et les jeunes sont davantage victimes de marginalisation et d'exclusion sur le marché du travail.

2.3.2.9. Genre

Les femmes qui représentent environ 52% de la population totale ne sont pas suffisamment impliquées dans les activités de la vie publique nationale. En outre elles reçoivent peu d'assistance médicale durant la période de grossesse, et la prévalence contraceptive reste encore faible (10,2%).

En 2004, a été élaborée et adoptée la politique nationale de promotion de la femme (PNPF), gérée par le Secrétariat permanent de la coordination nationale du plan d'action de promotion de la femme (SP/CN-PAPF). Sa mise en œuvre est réalisée par le truchement de plans d'actions de promotion de la femme et l'intégration de l'approche genre dans les politiques, plans d'action, programmes et projets sectoriels des différents départements ministériels. De plus, le gouvernement démarre actuellement l'élaboration d'une politique du genre qui ira bien au-delà de la PNPF et qui sera pilotée par le MEDEV qui pilote également le CSLP, ceci

28 Rapport Mondial sur le Développement Humain - PNUD - 2005

29 Rapport Etat Environnement Burkina Faso 2002

30 Rapport pays Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement 2003

permettra de définir de meilleurs indicateurs et d'insister sur le besoin en statistiques désagrégées par sexe. Dans le CSLP, les questions de genre occupent une place qui s'est accrue dans le cadre de la révision. La promotion sociale de la femme, à travers l'amélioration de son accès aux systèmes sanitaire et éducatif, fait l'objet d'une attention plus particulière au même titre que son accès au système de crédit.

2.3.2.10. Pauvreté et groupes vulnérables

En 2003, 46,4% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 44,5% en 1994. La pauvreté est un phénomène essentiellement rural, ainsi 52,3% de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté contre 19,9% en milieu urbain. L'évolution de l'incidence de la pauvreté urbaine indique cependant une tendance à la paupérisation des populations urbaines puisque cette incidence est passée de 10,4% en 1994 à 19,9% en 2003.³¹

Malgré la croissance économique et les résultats sectoriels obtenus, l'enquête prioritaire réalisée en 2003 montre que l'impact des politiques conduites ne s'était pas encore traduit par un infléchissement de l'incidence de la pauvreté au Burkina Faso, qui reste supérieur à 45%. Des analyses plus récentes, comme le rapport de la Banque mondiale sur l'évaluation de la pauvreté et l'étude réalisée par des chercheurs de l'Université de Göttingen en Allemagne, démontrent cependant un recul de l'incidence de la pauvreté.

2.3.3.11. Forces, faiblesses

Faiblesses :

Le problème de la pauvreté au Burkina Faso se pose en termes de croissance démographique, d'insécurité alimentaire, de malnutrition, d'analphabétisme et de la faiblesse du pouvoir d'achat d'une grande partie de la population.

Si l'accès aux services de base, dont l'eau potable, s'est amélioré dans les centres urbains, il reste précaire en milieu rural.

Forces :

Le pays étant encore relativement peu peuplé, les problèmes liés à la croissance démographique sont encore maîtrisables, notamment par le renforcement de l'éducation.

2.3.3. Activités économiques

En comparaison des pays de la zone UEMOA sur la période 1995-2004, le Burkina Faso, avec un taux de croissance moyen du PIB à prix constants de 6,1%, enregistre des performances macroéconomiques au-dessus de la moyenne de l'ensemble de l'Union (3,1%).³² Le déficit de la balance commerciale s'est amélioré grâce à l'augmentation des exportations (+25,7%) par rapport aux importations (+6,5%). La forte hausse des exportations serait principalement liée à l'accroissement du coton de 36,2% en 2004³³. La balance des échanges reste cependant déséquilibrée et les exportations reposent à 80% sur les produits agricoles.

La croissance du pays malgré les divers chocs exogènes (mauvaise pluviométrie, crise socio politique en Côte d'Ivoire, baisse des cours du coton, faiblesse actuelle du dollar par rapport au franc CFA) a été de 5% en moyenne pendant la période 1995-2000. Avec un produit intérieur brut correspondant en 2003 à 315 US\$ par habitant, le Burkina Faso se classe parmi les pays les moins avancés. Il bénéficie du satisfecit des institutions internationales pour la rigueur et le respect du calendrier des réformes et fait partie des 18 pays (dont 15 africains) bénéficiant de l'annulation immédiate de leur dette envers le FMI et la BAD.

L'économie repose sur le secteur primaire qui représente 40% du PIB en 2003, mais qui emploie 86% de la population (agriculture, sylviculture, pêche et secteur informel principalement). Le secteur secondaire est peu développé avec 18% de la création de la richesse. Le secteur des services représente 42% du PIB grâce au commerce.

Le Burkina Faso ne peut se passer des aides extérieures, principales sources de financement des investissements. En 2003 les dons représentaient 31% de l'ensemble des recettes. L'aide multilatérale domine.

Bien que l'économie et la gestion des finances montrent une amélioration constante depuis plusieurs années, elles restent très fragiles car dépendantes essentiellement du secteur agricole, soumis aux aléas climatiques et aux fluctuations des cours mondiaux du coton. La hausse du prix du pétrole devrait en plus freiner les importations en biens d'équipement et donc le développement du secteur secondaire, qui pourrait soulager la pression exercée sur l'environnement par le secteur agricole.

L'admission du Burkina Faso comme bénéficiaire de l'AGOA (African Growth and Opportunity Act) en décembre 2004 offre des perspectives commerciales nouvelles en ouvrant le marché américain à ses produits.

31 Rapport pays Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement 2003

32 WB Country Assistance Strategy 2005

33 Revue opérationnelle UE Burkina Faso 2005 et rapport conjoint 2004

2.3.3.1. L'agriculture

La majorité de la population rurale vit de très petites exploitations familiales. Les trois secteurs agricoles dominants (de rente, maraîchère et céréalière) mobilisent 82% de la population mais ne produisent qu'environ 30% des richesses nationales. Le système traditionnel qui tend à disparaître, était basé sur une utilisation sylvo-agro-pastorale et la culture de céréales. Ce système, en préservant une masse ligneuse dans les champs et en utilisant la fumure et la mise en jachère pendant 10 ans après 6 ans de culture, permettait aux sols de se restaurer en partie, car la jachère efficace demande 10-20 ans.

Actuellement la jachère est réduite à deux ans et les cultures de rente prédominent, mais seulement 4 millions ha sont cultivés, soit 40% des terres reconnues cultivables; les surfaces irrigables sont estimées à 235 500 ha (32 000 ha sont irrigués actuellement). L'agriculture burkinabé est grande consommatrice de terres : les défrichements annuels (réglementés depuis 1998 par le Code forestier) de terres forestières pour fins agricoles avoisinent 105 000 ha/an (période 1990-2000)³⁴.

La plus grande partie de la production agricole est autoconsommée. Les revenus des agriculteurs proviennent de la vente de surplus les bonnes années et des cultures de rente comme le coton, l'arachide ou les produits maraîchers, ou encore la pêche et l'artisanat.

La situation alimentaire du pays est disparate : excédentaire au Sud-Ouest et pour l'ensemble du pays, mais le Nord et le Centre connaissant à la fois un déficit de production et une faiblesse de revenus.

Les céréales (mil, sorgho, maïs, riz, fonio) occupent près de 83% des surfaces cultivées. La production est excédentaire et dépasse 3 millions de t depuis plusieurs années, la campagne 2003-04 estimée à 3,7 millions de t a laissé un excédent d'environ 900 000 t. La production de Paddy (97 000 t en 2004 dont plus de 50% provient de la culture irriguée) ne couvre qu'environ 25% de la consommation nationale de riz alors que la demande nationale s'accroît de 12% /an de part les changements alimentaires de la population urbaine ; le déficit en riz est couvert par les importations. La culture maraîchère et fruitière offre de grandes potentialités, mais les problèmes financiers, d'infrastructures de stockage et de conservation, de transport limitent leur développement.

Le coton

C'est la principale culture de rente et le premier produit d'exportation national: il procure 65% des recettes d'exportation. De ce fait c'est le principal moyen de réduire le déficit chronique de la balance commerciale.

La superficie cultivée dépasse 500 000 ha (15% des terres cultivées) et le secteur est la première source de revenus pour le monde rural, faisant vivre 2 millions de personnes. Il correspond à environ 15% du PIB agricole soit 5 à 6% du PIB national.

La culture, pratiquée d'abord et surtout dans l'Ouest du pays, s'est étendue dans le Centre et vers l'Est. Elle requiert un certain nombre d'exigences dont l'apport par des engrais d'éléments minéraux tels que l'azote, le soufre, le phosphore, la potasse ou le bore que l'on ne trouve pas toujours dans le sol en quantités suffisantes. Les apports sont destinés à corriger ces déficiences du sol. La culture du coton nécessite en plus une grande utilisation de pesticides aux coûts de plus en plus élevés.

La Sofitex, ainsi que la Socoma et Faso Coton, les deux nouveaux opérateurs depuis 2004, couvrent l'encadrement de la production et la distribution des semences, le financement du crédit de campagne, l'approvisionnement des paysans en intrants, l'achat, le transport et l'égrenage du coton-graine, le traitement et la commercialisation.

La modernisation de l'agriculture du coton a favorisé l'augmentation la production de cultures céréalières et globalement, les producteurs cotonniers sont devenus aussi les plus grands producteurs de cultures céréalières.

Le Burkina Faso, leader dans le domaine de la biotechnologie dans la sous-région, est le premier pays sahélien à avoir lancé, en 2003, des essais de coton transgénique, avec l'appui des sociétés multinationales Monsanto et Syngenta et passera à la seconde phase de l'expérimentation sous la direction de l'Agence nationale de biosécurité lors de la campagne 2006-07 : six variétés seront expérimentées sur des stations.

Les autres cultures de rente

L'arachide dans l'Ouest et le Centre-Est avec un accroissement des superficies cultivées et la noix de karité, dont le Burkina Faso est le 3^{ème} producteur mondial. Le sésame, le soja, la noix de cajou, la gomme arabique et la canne à sucre sont les autres cultures de rente.

Aménagements hydro-agricoles

L'une des activités pouvant permettre au pays de réduire la dépendance alimentaire est l'aménagement des bas-fonds (potentiel aménageable de 500 000 ha) et des plaines irrigables.

Les périmètres irrigués, réalisés essentiellement dans le Nord et l'Est, sont confrontés à de nombreux problèmes, techniques, organisationnels et institutionnels menaçant leur survie. De plus, le coût des aménagements est élevé. L'agriculture irriguée est complémentaire de l'agriculture pluviale. Mais les exploitants des périmètres irrigués ont du mal à concilier ces deux modes de production et ont tendance à

34 Rapport Etat Environnement Burkina Faso 2002 et Rapport FAO - Situation des forêts du monde 2005

privilégier les cultures pluviales. Les études réalisées par le programme GIRE montrent en outre que les usages de l'eau sont économiquement faibles et qu'il est difficile d'y construire une économie prospère de l'eau.

L'irrigation des cultures hivernales ne pose généralement pas de problème compte tenu des débits relativement importants des cours d'eau pendant cette période. En revanche, les consommations de contre-saison, bien que faibles, surviennent à une période où les débits des cours d'eau et les niveaux dans les petits barrages de retenue sont bas. L'irrigation pourra à terme devenir plus difficile à cause notamment des techniques simples d'irrigation sans drainage, de l'extension de l'irrigation sur les sols non adaptés et l'utilisation accrue de l'eau des retenues des barrages.

Les risques environnementaux, biologiques et humains des barrages augmentent à la longue la dégradation de l'environnement³⁵ :

- Sur le profil longitudinal d'un cours d'eau, un barrage réservoir, en réduisant la vitesse d'écoulement de l'eau pénétrant dans le lac de retenue, favorise le dépôt de particules au fond du lac (sédimentation par envasement), notamment dans les écosystèmes secs, diminue le débit et donc augmente la salinité de l'eau. Lorsqu'à l'aval, les eaux sont utilisées pour l'agriculture, ceci contribue à la stérilité des sols (sécheresse physiologique: le sol devient hypertonique, les végétaux se déshydratent et meurent). Les eaux libérées étant limpides, leur pouvoir de combler leur déficit en charge vive les rend érosives: à l'aval des barrages l'érosion fluviale augmente (surcreusement du lit, affouillement des berges et des ouvrages situés à l'aval). Les grandes retenues favorisent les pertes hydriques par évaporation, et donc la concentration des sels. Les pertes hydriques liées au nouveau biotope fluvio-lacustre sont peut-être considérables.
- De plus, l'état de santé des populations vivant autour des retenues se ressent de la recrudescence des pathologies liées à l'eau (bilharziose urinaire et/ou intestinale, onchocercose causée par les lâchers d'eau, paludisme, filariose, trypanosomiase...) qui affaiblissent l'homme et diminuent sa capacité de travail.

Problèmes actuels de l'agriculture

Encore insuffisamment performante et utilisant peu d'intrants modernes, l'agriculture reste dépendante des aléas climatiques. Les agriculteurs en majorité sans formation et souvent très pauvres sont peu réceptifs aux méthodes nouvelles de production : repiquage du riz, utilisation ciblée des insecticides, maîtrise des calendriers culturaux³⁶.

Le secteur agricole connaît des difficultés dans le secteur de la commercialisation, à cause des problèmes de conservation et de transport des produits occasionnant d'énormes pertes.

Par ailleurs le coton est une culture sensible qui requiert beaucoup de soins et d'intrants. Exigeante en main-d'œuvre, en équipement, elle nécessite par ailleurs une organisation importante en amont et en aval³⁷.

Ainsi, le système de production basé sur la maximisation de la production cotonnière a introduit des bouleversements marqués par :

- la modification du calendrier agricole qui privilégie désormais les opérations agricoles destinées au coton;
- la réduction de la jachère qui est passée d'une durée moyenne 5-6 ans à 2-3 ans dans les cultures céréalières et cotonnières ;
- l'accroissement des superficies emblavées en coton peut, dans certains cas, se faire au détriment des cultures vivrières³⁸.

Ce changement, se rajoutant aux aléas climatiques et aux fluctuations des cours mondiaux du coton, rend les populations encore plus vulnérables au problème de la sécurité alimentaire.

Par ailleurs les modes actuels de pratiques culturelles encore trop souvent basées sur l'agriculture minière augmentent la pression sur les ressources naturelles et une saturation foncière.

2.3.3.2. L'élevage

Deuxième ressource de l'Etat après le coton et avant le secteur minier, l'élevage fournit au pays 12% de son PIB et contribue entre 19 et 24% aux exportations du pays. De façon générale, la productivité de l'élevage burkinabé reste faible, sa compétitivité est instable et ses résultats irréguliers sont imputables, outre à la productivité variable des pâturages suivant la pluviométrie, au coût des transports, aux prix des produits vétérinaires qui dissuadent les éleveurs et se répercutent sur la santé du cheptel³⁹.

De type principalement extensif, l'élevage est pratiqué sur l'ensemble du territoire. La région Nord, dont c'est la principale ressource, est la zone d'élevage transhumant par excellence, pratiqué par des éleveurs

35 Résumé du chapitre 'Gérer le manque d'eau en Afrique sèche au nord de l'équateur: impact des barrages réservoirs et des grands canaux' par Monique Mainguet dans l'Afrique en dissertations corrigées et dossiers (CAPES/Agrégation), Ellipses, 2004

36 Rapport Etat Environnement Burkina Faso 2002

37 « Mise en place d'un programme d'évaluation des impacts environnementaux exercé par le front agricole pionnier dans l'aire protégée et la périphérie du parc W » ; H. GUIBERT et P. PRUDENT, avril 2006, CIRAD, et Rapport Etat Environnement Burkina Faso 2002

38 Rapport Etat Environnement Burkina Faso 2002

39 Rapport Etat Environnement Burkina Faso 2002

traditionnels. Dans la zone subhumide, l'élevage est plutôt sédentaire et le fait d'agriculteurs.

En 2003, le cheptel bovin totalisait 7,3 millions de têtes, les ovins et caprins 6,7 et 10 millions respectivement, et les volailles 30,8 millions. Activité essentielle au Burkina Faso, le gouvernement a lancé des actions pour le soutenir: organisation de la transhumance, création de points d'eau, prévoyance de stocks... Bien que des efforts soient soutenus dans la vulgarisation des semences de cultures fourragères, les superficies par éleveur n'ont pas beaucoup varié (0,25 à 2 ha) et donc la base essentielle de l'alimentation des animaux reste le fourrage naturel, auquel s'ajoutent les résidus des récoltes. Le besoin en fourrage dépasse la capacité des zones écologiques. Ce surpâturage provoque une diminution des couvertures végétales naturelles et favorise l'érosion et la dégradation des sols. Par conséquent, on observe une forte concentration autour des points d'eau et une concurrence croissante entre agriculture et élevage. La question de l'eau est une contrainte majeure au développement de l'élevage, cependant il n'existe pas de politique en matière d'hydraulique pastorale et on constate l'absence d'infrastructures adaptées.

Malgré des contraintes d'ordre agro-climatiques, foncier et pathologique, les atouts majeurs du secteur sont la diversité des systèmes d'élevage qui témoignent d'un savoir-faire paysan, l'existence de races adaptées et l'importance numérique du cheptel. La connaissance des pâturages reste insuffisante : évaluation très sommaire des ressources, facteurs d'évolution peu maîtrisés.

2.3.3.3. La pêche

La ressource n'est pas exploitée dans des conditions optimales, et la surexploitation menace ce secteur

2.3.3.4. Le bois énergie

Les énergies traditionnelles représentent 90% du bilan énergétique, contre 8% pour les hydrocarbures et 2% pour l'électricité. Le bois-énergie en particulier constitue la principale source d'énergie pour 97% des Burkinabés⁴⁰, comptant pour environ 90% du bilan énergétique. Pour l'heure, la demande de bois-énergie qui s'élève à plus de 600 000 t/an est satisfaite à partir essentiellement des forêts naturelles et on constate une régression continue de la superficie et de la productivité forestière depuis les années 50. Le bilan forestier, déjà négatif dans 50% des régions le deviendra pour l'ensemble du pays dans un horizon proche⁴¹ ; la satisfaction des besoins en bois-énergie se fera donc au prix d'une surexploitation des forêts entraînant une accélération de la dégradation du couvert forestier, des sols et de la biodiversité.

Les combustibles de substitution et/ou les initiatives visant la réduction et/ou l'optimisation de la consommation de la biomasse ligneuse (briquettes combustibles, gaz butane, foyers améliorés, amélioration des procédés de carbonisation, foyers à pétrole) sont encore peu utilisés pour la cuisine par les ménages, et la tendance observée serait plutôt la « substitution du bois au bois » (bois par le charbon de bois), en progression rapide en milieu urbain. Pour les villes, environ 25% des apports en bois-énergie proviennent de forêts aménagées gérées (500 000 ha) de façon participative. Le gaz détient la préférence des consommateurs comme énergie de substitution au bois, celui-ci reste encore largement une énergie d'appoint sauf à Ouagadougou où près de 20% l'utilisent comme source principale.

Le secteur de la foresterie contribue pour plus de 15,6% au PIB⁴². Selon la FAO, le bois entre pour 9,4% du PIB, le fourrage ligneux 2,5% les fruits de karité 1%, la pharmacopée 0,9%, ce qui correspond au total à 66 milliards de francs CFA. Les forêts sont une source de revenus et d'emplois non agricoles en milieu rural : énergie domestique, bois d'œuvre et de service, sous produits (miel, karité, néré, plantes médicinales...), offre fourragère (ligneuse et herbacée) pour les animaux, prélèvement des taxes forestières et exportation de produits forestiers non ligneux. La filière commerciale du bois procure des revenus à environ 40 000 personnes dont la majorité est constituée des plus pauvres. L'organisation de la filière bois se heurte encore aujourd'hui au problème du foncier et de l'appropriation des ressources naturelles par les populations locales. Les reboisements ont besoin d'être entretenus et protégés sur de longues périodes.

Dans les zones à pastoralisme, la gestion des bosquets se heurte aux parcours de transhumance et à la gestion des feux générés par les éleveurs. La gestion des feux de brousse s'améliore progressivement, et les feux de brousse sont maintenant de plus en plus accidentels.

Tendances⁴³:

Dans la perspective actuelle de l'augmentation du prix du pétrole, la ressource ligneuse reste une ressource énergétique vitale et cruciale pour l'économie du pays.

Il est donc impératif de poursuivre l'effort de gestion de l'offre et de la demande en énergie ligneuse. En termes d'offre, il faut augmenter les superficies forestières mises en gestion durable sous le contrôle des populations

40 Rapport Etat Environnement Burkina Faso 2002 et Etude de consommation de combustibles domestique au Burkina Faso – CILSS - PREDAS-APEX 2005

41 Etude de consommation de combustibles domestique au Burkina Faso – CILSS - PREDAS-APEX 2005

42 Etude multisectorielle de la portion du bassin du Niger au Burkina Faso – ABN – Burkina Faso – Canada - 2004

43 Informations fournies principalement par le conseiller technique du Ministère de l'énergie – juin 2006

riveraines. A l'horizon des cinq prochaines années, il est prévu de porter les surfaces de 0,5 millions d'ha à 1,1 millions d'ha (financements partiellement acquis ou en voie de négociations avec la Banque mondiale). Dans ce cadre et celui de la réforme communale, un chantier important doit être réalisé : le transfert de compétences de l'administration des eaux et forêts vers les régions et les communes et la refonte de la fiscalité du bois énergie.

La vision stratégique globale de l'Etat est de porter les superficies forestières pour une production durable des bois à 1,8-2 millions d'hectares dans 10 ans (10% du territoire national ou 22% des zones naturelles arborées existantes). Vision qui suppose une maîtrise forte de la demande par une pénétration forte de foyers améliorés bois et charbon de bois (1 million de foyers urbains dans la décennie à venir). La stratégie suppose que des techniques pilotes développées dans les prochaines années permettent une maîtrise technique et logistique de la filière charbon afin que cette dernière devienne une filière porteuse durable dès 2008.

Des chiffres sont avancés sur la déforestation : entre 170.000 et 250.000 ha/an. Souvent la production traditionnelle d'énergie ligneuse et principalement le charbon de bois sont désignés à tort comme responsable de cette situation. En fait, c'est essentiellement les besoins en terre arable pour les cultures qui sont responsables du recul de la forêt, principalement dans la zone soudanienne. Les feux de brousse portent une responsabilité moindre en zone de gestion traditionnelle des forêts.

Pour le Burkina Faso, en 2005, la FAO a estimé⁴⁴ :

- la superficie totale forestière à 70 890 km² dont 670 km² de plantations forestières (2000)
- l'évolution du couvert forestier⁴⁵ : diminution de 150 km² (taux annuel de variation du couvert forestier - 0,2%) sur la période 1990-2000
- le volume de bois contenu dans les forêts à 74 millions de m³ et la biomasse⁴⁶ ligneuse contenue à 16 t/ha (2001).

La part des prélèvements sur la superficie totale forestière pour le bois énergie est donc estimée à 37 500 ha/an.

2.3.3.5. Les ressources en minéraux

Le Burkina Faso recèle dans son sillon volcano-sédimentaire, de nombreux gisements (or, zinc, manganèse, antimoine, marbre, phosphates). Ceux-ci sont peu exploités à cause des difficultés d'accès, du coût de l'énergie, la faiblesse des infrastructures de transport et du manque de crédits d'investissement. L'or est néanmoins le troisième produit d'exportation (6%) après le coton (65%) et l'élevage (18%) mais aucune transformation de l'or n'est réalisée au Burkina, constituant une contrainte au développement durable de la filière : toute la production est exportée et la majorité des bénéfices financiers de cette exploitation des mines d'or est réalisée par divers intermédiaires étrangers qui ne réinvestissent pas forcément au Burkina Faso.

Dans le long terme, le potentiel minier sera exploité, soit du fait du relèvement du marché mondial, soit de l'épuisement progressif de ces matières premières dans d'autres pays. Le gouvernement favorise le développement de ce secteur (de 1,6 tonne en 2006, 1,7 tonne en 2008)⁴⁷.

L'exploitation actuelle du potentiel minier se limite pour l'essentiel à la production d'or réalisée de manière artisanale sur 200 sites environ dont 17 sites sont plus actifs (l'orpaillage fait vivre 650.000 personnes) et à l'extraction de matériaux de construction (faibles quantités). Les ressources en or du pays sont évaluées actuellement à 302,8 tonnes de réserves. De nombreux gisements ont été mis en évidence ces dernières années. Le Gouvernement a adopté en 2003 un nouveau Code minier qui accorde aux investisseurs de nombreux avantages fiscaux et douaniers, et libéralise la recherche et l'exploitation. La délivrance de permis de recherches est en pleine expansion: 212 depuis 1990 dont environ 175 en cours de validité en 2005.

La mine de Poura (25 t) est actuellement fermée en attendant son éventuelle reprise. Celle d'Essakane (semi-industrielle) est au stade de faisabilité. La construction de la mine du gisement de Tarpako dans le Namentenga/Seno (35 t) a débuté en 2005. D'autres gisements devaient prochainement passer en phase d'exploitation: Youga dans le Boulgou (37 t) et Kalsaka dans le Yatenga (15 t). Plusieurs projets, dits avancés, présentent de bonnes perspectives : Wora (21 t), Goulagou (21 t) et Inata (18 t). Deux projets miniers sont toujours à l'étude : le zinc de Perkoa (estimation de 6,9 millions de t avec une teneur d'environ 18% en zinc) et le manganèse de Tambao (estimation de 19 millions de t). D'autres potentialités existent : cuivre des régions de Gaoua, et de Kaya et à l'est de Ouagadougou; antimoine de la région de Kaya; phosphate dans le Sud-Ouest; calcaire dans le Nord-Est...

44 Rapport FAO - Situation des forêts du monde 2005

45 «évolution du couvert forestier» : changement net de la superficie forestière (comprend l'extension des plantations forestières ainsi que les pertes et les gains de superficie de forêts naturelles)

46 «biomasse» : masse de la partie ligneuse située au-dessus du sol (tronc, écorce, branches, rameaux) des arbres (vivants ou morts), des arbustes et des buissons

47 CSLP Burkina Faso

L'exploitation minière pratiquée au Burkina a des répercussions néfastes sur l'environnement qui s'observent directement au niveau physique et biologique et indirectement au niveau de la santé humaine et animale :

- l'ouverture des pistes d'accès aux sites, le creusage des trous, puits et tranchées, l'entassement des déblais modifient la physionomie du paysage et accélèrent les phénomènes d'érosion des sols et de dégradation des terres arables;
- les travaux d'exploration et d'exploitation contribuent à la déforestation (coupe de bois pour huttes, hangars, et galeries, la cuisine; destruction du système racinaire des végétaux);
- l'exploitation aurifère fait appel à une forte utilisation de l'eau. La demande en eau est forte dans le Sahel, en zones aurifères où la mobilisation des ressources en eau reste faible;
- l'utilisation du cyanure pour la lixiviation, l'usage du mercure et l'utilisation des réactifs détruisent la faune et la flore par contamination des eaux de surface et parfois souterraines;
- la faune fait l'objet de braconnage intensif dans les sites d'exploitation auquel s'ajoute le danger du fait des fosses et de la disparition de la végétation;
- les tirs d'explosifs, le concassage et broyage des minerais dégradent l'environnement.

Aucune action environnementale n'est vraiment entreprise en dépit de la réglementation en la matière. L'enjeu est de ne pas laisser hypothéquer les autres ressources naturelles (sols, végétation, eau) au profit d'un bénéfice immédiat non durable.

L'exploitation de l'or de manière semi-industrielle (cyanure) ou artisanale (mercure) fait peser de grands risques environnementaux tant pour le milieu naturel que pour la santé des populations et des animaux. L'absence de contrôle et suivi environnemental de l'extraction minière en dépit de la réglementation sont des causes importantes des impacts environnementaux actuels et futurs, ceci risque de s'amplifier par l'ouverture de trois mines dans les prochains mois si un renforcement du MECV n'est pas effectué.

2.3.3.6. L'énergie

Les ressources énergétiques du pays proviennent, i) de l'importation d'hydrocarbures afin de produire de l'électricité dans les centrales thermiques, et de satisfaire les besoins en carburant du parc automobile croissant, notamment pour le secteur du transport des marchandises, ii) des ressources en bois énergie pour les ménages (environ 90% du bilan énergétique), iii) de l'hydroélectricité.

La situation du prix du pétrole et les perspectives à long terme invitent le Burkina Faso à entamer des études approfondies sur sa dépendance vis-à-vis de l'énergie thermique et ses implications macroéconomiques, mais aussi sur les alternatives énergétiques envisageables pour compléter la couverture du bilan énergétique.

La part de l'hydroélectricité paraît limitée, du fait de la faible pluviométrie, du manque de site offrant de bons potentiels, de la forte évaporation et de l'utilisation pour d'autres usages (eau potable, irrigation...). En terme de micro-hydraulique une dizaine de site pourraient être exploitée dans le sud est et sud du Burkina pour des projets d'électrification rurale décentralisée.

Le bois de chauffe va encore occuper une place importante dans les économies sahéliennes au moins au cours des deux ou trois prochaines décennies (les taux de pénétration des autres énergies dans la consommation des ménages restent actuellement faibles). Rationnellement valorisées, les ressources en biomasse peuvent être un important levier de lutte contre la pauvreté, en particulier en milieu rural. Pour cela, avec l'appui des PTF, il s'agit de poursuivre la recherche de solutions afin de limiter les risques d'une déforestation croissante :

- Aménagement participatif des forêts naturelles, leur exploitation par les riverains et le renforcement des pouvoirs locaux
- Une prise en considération par les PTF des efforts en faveur de l'aménagement des forêts naturelles
- La poursuite et le renforcement des programmes d'utilisation rationnelle de la ressource par la diffusion à grande échelle des meules et des foyers améliorés et des bonnes pratiques associées à leur utilisation
- La valorisation à grande échelle des résidus agro-industriels pour la production de charbon
- La pénétration des énergies de substitution (gaz butane en milieu rural)

D'autres solutions se profilent pour répondre aux besoins énergétiques du pays dans les années à venir :

- le solaire paraît prometteur dans les zones rurales pour l'usage domestique
- modernisation du parc industriel avec des machines moins consommatrices d'énergie
- développement d'une politique de réduction de l'énergie (potentiel important dans le domaine de la thermique du bâtiment pour les bâtiments existants ou les nouvelles constructions)
- le développement de filières technologiques de vapeur basse pression utilisant la biomasse et le solaire thermique (concentrateur) devrait permettre de fournir des solutions pour des utilisations comme la pasteurisation, le séchage, la préparation de concentré de tomates et de jus dans les campagnes.
- la production de biocarburants où quatre filières peuvent être envisagées :
 - o Celle de l'éthanol (extension de production de cannes à sucres et utilisation de tiges de sorgho)
 - o Celle de l'huile de coton : production de biodiesel pouvant être mélangé au gazole ou au DDO jusqu'à 30% sans qu'il soit nécessaire de modifier les moteurs (potentiel brut de 23 640 t/an de biodiesel (soit

près de 11% des importations nationales annuelles de gazole et de DDO (215 000 t) pour une production de coton graine de 720 000 t/an)- avec un rendement de 41%, les premières études permettent de penser que cette production est compétitive par rapport au gazole importé du fait de la disponibilité locale en graines de coton et en éthanol ainsi que la valorisation du co-produit la glycérine en savonnerie, en alimentation du bétail et éventuellement comme combustible dans les générateurs de vapeur - Il sera nécessaire de construire de nouvelles huileries

- Celle de l'huile de pourghère sur la base d'une production locale de graines de pourghère, la plante pouvant être intégrée comme haie vive ou champs énergétiques dans le paysage burkinabé.
- Celle du méthanol qui demande un développement technologique non encore terminé pour une production enzymatique à base de cellulose.

La prise en compte de ces filières suppose une bonne maîtrise des aspects de gestion des terroirs et des aspects de sécurité alimentaire. Les terres dégradées devraient être utilisées pour les cultures dont le but premier est la production de biocarburants.

En application du Protocole de Kyoto, entré en vigueur en février 2005 et que le Burkina Faso a ratifié, le pays a une obligation d'inventaire d'émissions polluantes, mais des initiatives s'offrent notamment avec le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) qui repose sur la réalisation de projets permettant à des entités des secteurs public ou privé des pays industrialisés d'investir dans des activités qui réduisent les émissions de GES dans des pays en développement tels que le Burkina Faso et d'acquérir des crédits en retour. Les projets du MDP non seulement contribuent à la réduction des émissions de GES, mais aussi à atteindre un développement durable du pays hôte par l'implantation de projets plus « sains » du point de vue environnemental.

Avec le MDP, pour le Burkina Faso, des activités relatives à l'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres et la foresterie (UTCF) éligibles dès la première période d'engagement sont les boisements et les (re)boisements (de terres qui ne portaient pas de forêts en 1990) et peut-être les activités agroforestières. De plus, les projets de promotion de la biomasse-énergie restent éligibles sous certaines conditions. Pour l'absorption de carbone par des puits deux catégories d'activités sont éligibles : le boisement, reboisement ou déboisement induits par l'homme et la revégétalisation, la gestion des forêts, des terres agricoles et des prairies.

Les décisions découlant des Accords de Marrakech (2001) confirment que, pour faciliter la participation des pays en développement au MDP, il est nécessaire de renforcer leurs capacités dans plusieurs domaines: éducation, formation, amélioration de la prise de décision et désignation de points de contact pour l'agrément des projets. Parmi les possibilités offertes:

- Hausse de l'investissement dans les secteurs prioritaires de l'économie
- Accès à des technologies écologiques
- Avantages socio-économiques liés à l'amélioration des infrastructures et des perspectives d'emploi
- Avantages pour la santé résultant de l'amélioration de la qualité de l'air local
- Amélioration de l'efficacité énergétique
- Réduction des coûts énergétiques
- Réduction de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles.

Ceci comprend le financement des Programmes d'Actions Nationales d'Adaptation (PANA), l'opérationnalisation du fonds d'adaptation et du fonds spécial changements climatiques, ainsi qu'un appui aux négociations climatiques sur le dialogue à long terme pour la préservation du système climatique.

Les pays les moins avancés (PMAs) (dont le Burkina Faso) sont à la fois les pays qui contribuent le moins à l'excédant de GES et les plus vulnérables aux impacts et donc bénéficient d'un traitement spécial à l'aide du fonds pour les pays les moins avancés. Ce nouveau fonds, géré par le FEM, doit soutenir le programme de travail des PMAs, et notamment leurs Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation (PANA).

Outre l'obligation d'inventaire d'émissions polluantes demandée par le Protocole de Kyoto, il serait intéressant pour le Burkina Faso de participer avec un (ou plusieurs) pays industrialisés à la mise en place du MDP dans le cadre du développement durable du pays.

De plus amples informations sur le Protocole de Kyoto sont présentées dans l'Annexe Technique II

2.3.3.7. Le secteur industriel

Le secteur secondaire est embryonnaire, concentré en quelques points géographiques et structurellement peu cohérent. En augmentation continue, il contribuait en 2003 à environ 20% au PIB. La consolidation et le développement des petites et moyennes entreprises et industries demeure une des priorités.

Ce secteur comprend une soixantaine d'entreprises essentiellement privées:

- industries agro-alimentaires (boissons et tabacs) (40% des emplois et plus de 50% de la valeur ajoutée en 2002)

- industries textiles (SOFITEX) et d'habillement (24% des emplois et 25% de la valeur ajoutée en 2002)
- industrie de la chimie (15% de la valeur ajoutée)
- autres unités industrielles (caoutchouc, plastique, la mécanique, cuirs, production de cycles et cyclomoteurs, le BTP...

Le centre industriel de Bobo-Dioulasso (huileries, construction métalliques, brasseries, égrenage du coton, textile, chimie et mécanique) malgré son ancienneté et sa position carrefour (Abidjan - Niger) ne concentre que 30% des industries du pays. Le pôle industriel de Ouagadougou, en expansion, concentre 60% des entreprises industrielles du Burkina Faso ; toutes les branches de l'industrie y sont représentées. Une grande industrie sucrière et quelques autres petites unités de production se trouvent à Banfora. En 2005, 17 centres d'égrenage du coton sont répartis à travers le pays pour maximiser la transformation à proximité des lieux de production. Dans le secteur du coton interviennent trois sociétés: Socoma, SOFITEX (Ouest) et FASO coton (Centre).

L'industrialisation au Burkina Faso s'accroît lentement du fait du coût de production (stockage et transport) qui rend les denrées moins attractives sur le marché international, et du faible taux de transformation. Les coûts de l'énergie (notamment l'électricité) et de l'eau sont aussi des contraintes majeures au développement industriel du pays. Les industries, à part une brasserie, n'ont pas de système de traitement des déchets et polluent énormément, notamment l'industrie des cuirs et peaux. La non application de la loi rendant obligatoires les EIE et le manque de moyens dont dispose le MECV pour accompagner les industries et appliquer les mesures coercitives (poursuites pénales) ne permettent actuellement pas d'enrayer le processus.

2.3.3.8. Les transports

Le Burkina Faso est enclavé sans lien direct avec une façade maritime. Les réseaux de voies de communication ont une importance fondamentale pour le pays, mais aussi pour le Mali et le Niger, le Burkina étant un espace de transit important vers les ports de l'Atlantique.

Le fret routier est représenté principalement par le transport de produits alimentaires, puis d'hydrocarbures et de matériaux de construction. Le reste du trafic intérieur concerne le drainage des produits agricoles de rente (coton, arachide) vers Ouagadougou et Bobo-Dioulasso d'où ils sont évacués vers les ports maritimes d'Abidjan (avant la crise ivoirienne qui a débuté en septembre 2002), de Lomé (Togo), de Cotonou (Bénin) ou de Téma (Ghana), ces dessertes sont bitumées sur la partie burkinabé. Le transit international est très important: la circulation des poids lourds est constituée de 55% de camions maliens et de 20% de camions nigériens⁴⁸. Depuis la crise ivoirienne, le transport routier a doublé sur la RN1. Il n'existe pas encore contrôle systématiques de charges à l'essieu.

Le secteur du transport routier burkinabé est caractérisé par un faible niveau de professionnalisation du métier de transporteurs routiers se traduisant par une insuffisance d'organisation et un manque de compétitivité. Les transporteurs routiers exercent pour la plupart en tant qu'entreprise individuelle de petite taille, ce qui ne favorise pas les rendements d'échelle. La grande majorité des transporteurs sont des artisans transporteurs ne disposent généralement que d'un seul véhicule et ignorent les techniques de gestion moderne de leurs activités.

Au niveau des transports individuels, en 2003, le parc automobile comptait près de 104 000 engins (51 744 en 1999), les 63 000 voitures particulières (23 500 en 1997) sont principalement concentrées dans la capitale. La part des véhicules destinés aux transports en commun ne représente que 4,3% (2003). Les camionnettes (2^{ème} catégorie de véhicules en circulation) représentent 15,8% de l'ensemble du parc (18,1% en 1997). Le nombre d'automobiles a augmenté ces dernières années mais le mode de transport le plus fréquent est le « deux-roues ». La vétusté du parc automobile grandissant et le non-respect des mélanges en carburant utilisé par les deux-roues contribuent considérablement aux problèmes de pollution de l'air des centres urbains.

La baisse des tarifs pour les transports en commun urbains de Ouagadougou a contribué à l'augmentation des passagers (24.366 en 2003 à 793.136 en 2004), ce qui est bénéfique d'un point de vue environnemental, énergétique et économique. L'accroissement de la population en milieu urbain, notamment dans les deux grandes villes pose en effet le problème de la qualité de l'air et de la sécurité routière de manière cruciale.

L'augmentation du trafic aérien et la présence de l'aéroport au centre de la ville font peser des menaces environnementales et sociales, notamment en cas d'accident.

Le Burkina Faso a besoin d'améliorer son réseau routier notamment pour l'évacuation des productions agricoles, mais étant donné le coût élevé de l'entretien routier, le nombre d'accidents de la route, la pollution de l'air, le coût des carburants, le transport de marchandises (écoulement ou en transit) n'aura de perspectives économiques et environnementales que par l'extension du réseau de chemin de fer (moyen de transport qui reste le plus sûr et le plus écologique pour le transport international de marchandises et de voyageurs) vers les pays voisins (Ghana, Niger, Mali). Une étude de faisabilité devrait en préciser la validité.

48 Information fournie lors d'une communication personnelle avec le Ministère des Infrastructures et du Désenclavement – avril 2006

2.3.3.9. Le tourisme

Avec 200.000 touristes en 2002, le Burkina Faso voit ce secteur se développer⁴⁹. Il concerne essentiellement le tourisme de vision et le tourisme cynégétique, ainsi que le tourisme d'affaires et de congrès (rencontres nationales et internationales, et manifestations culturelles). Les infrastructures d'accueil du tourisme de vision ou cynégétique sont cependant encore peu nombreuses et l'accès aux sites d'intérêt n'est pas toujours facile.

En dépit des potentialités du tourisme de nature, le secteur a vu son activité s'infléchir principalement à cause de la crise ivoirienne, de l'insécurité grandissante sur certains axes routiers («coupeurs de route») et l'insuffisance des efforts pour préserver les aménagements existants et le potentiel faunique malgré le renforcement de l'ouverture du sous-secteur faune au secteur privé («concessionnaires» chargés, sous le contrôle de l'Etat, d'aménager leur zone des aires classées d'intérêt faunique et de procéder à leur exploitation selon un cahier des charges spécifiques). De plus, la diversité biologique se voit de plus en plus menacée par la pression anthropique. Par contre, le tourisme d'affaires et de congrès, en expansion, représente un secteur d'avenir.

2.3.4. Forces, faiblesses

Faiblesses

L'économie du Burkina Faso est peu diversifiée et repose largement sur l'exploitation extensive et minière des ressources naturelles. Elle est fortement dominée par le secteur primaire (agriculture, élevage et foresterie) et continuera de le faire pendant encore de nombreuses années. Ce secteur mobilise près de 82% de la population et produit environ 30% des richesses nationales. Les trois dernières décennies ont été marquées par une augmentation impressionnante de la production agricole malgré sa forte dépendance au climat. Le pays a un besoin crucial de recettes d'exportation pour équilibrer la balance des paiements et moderniser ses outils de production. La source principale de ces recettes étant l'exportation du coton, et dans une moindre mesure, l'élevage et les ressources minières, le gouvernement a fait le choix d'augmenter ses recettes en cherchant à accroître la production de coton (de 275.000 tonnes de coton graines en 2000 à 720.000 tonnes en 2005)⁵⁰.

Bien que certaines activités du secteur agricole comme le maraîchage n'utilisent que peu de surface, l'augmentation des productions agricoles ne résulte pas d'une intensification mais surtout d'un accroissement des surfaces cultivées. Les défrichages accompagnant cette extension provoquent le déboisement, et les systèmes de production extensifs diminuent fortement la productivité des sols, déjà peu fertiles de façon naturelle. Les incidences de cette dynamique, des changements climatiques et du stress hydrique, sur la conservation des sols dans les trois grandes zones cotonnières (Centre, Est et Sud-Ouest) sont grandes..

De façon générale, la pression sur les terres conduit à une réduction de la période de jachère, et les sols sont abandonnés au bout d'un certain nombre d'années dans un état proche de la stérilité.

Dans les autres secteurs agricoles on constate l'arrivée de nouveaux investisseurs dans la production maraîchère qui utilisent les ressources du sol sans souci de pérennité, accentuant ainsi la dégradation⁵¹.

La clarification de la question du foncier reste un élément moteur pour une meilleure gestion des ressources naturelles et le processus de décentralisation. Dans ce domaine, le problème de genre reste primordial car les femmes n'ont pas droit à la propriété foncière.

Le secteur agricole connaît également des difficultés dans le domaine de la commercialisation, à cause des problèmes de conservation et de transport des produits. La faible disponibilité de l'espace cargo aérien et le manque de logistique de conservation occasionnent d'énormes pertes destinées à l'exportation.

Forces :

L'accroissement de la productivité et l'amélioration des techniques culturales préserveront les ressources naturelles.

La clarification de la question foncière et l'intégration des femmes restent des enjeux de poids pour une meilleure gestion de l'environnement.

Des activités d'aménagements en conservation des eaux et des sols ont montré des résultats positifs.

Des projets en cours de réalisation pour l'amélioration des conditions de stockage, du transport et de la commercialisation des produits du secteur primaire devraient améliorer les performances agricoles du pays sans pénaliser l'environnement et augmenter sensiblement les revenus des producteurs.

Le développement de l'économie rurale et des petits périmètres irrigués facilitera la réduction de la pauvreté. Le Burkina Faso a un avenir prometteur dans le secteur des services (tourisme d'affaires, organisation d'événements culturels...) dans la sous région.

49 Atlas du Burkina Faso 2005

50 Chiffres fournis par la DCE section agriculture - 2006

51 Communiqué personnel PNUD Burkina Faso – avril 2006

2.3.5. Indicateurs environnementaux

La classification internationale ESI (International Sustainability Index) 2005, utilisant 76 variables (cf. exemple ci-après), n'est pas adaptée au Burkina Faso puisque les données pour plus de la moitié ne sont pas disponibles :

- Qualité de l'air - Biodiversité - Terre - Qualité de l'eau - Quantité d'eau - Réduction de pollution de l'air - Réduction des pressions sur les écosystèmes - Réduction de l'accroissement démographie - Réduction des déchets et des pressions de consommation - Réduction des pressions sur l'eau - Gestion des ressources naturelles	- Santé environnementale - Subsistance des besoins primaires - Réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles - Gouvernance environnementale - Efficacité économique - Responsabilisation du secteur privé - Recherche et technologie - Efforts de collaboration internationale - Réduction des émissions de gaz à effet de serre - Réduction des pressions transfrontalières sur l'environnement
---	--

Plusieurs programmes de suivi environnemental ont néanmoins été mis en place au Burkina Faso:

- L'Espace de Navigation et d'Information en Géologie, Mines et Environnement (ENIGME) vise la mise en place d'un système de gestion intégré de l'information minière et environnementale à travers du:
 - Système National d'Information sur l'Environnement (SNIE) ;
 - Système National d'Information sur les Sciences de la Terre (SNIST).
- Le Système de suivi environnemental du PNGT II financé par la Banque mondiale, est un dispositif basé sur une série d'indicateurs de suivi définis et évalués en partenariat avec le réseau PNGIM, les acteurs bénéficiaires du programme et des structures privées.
- Le système de suivi du Partenariat pour la Gestion des Ecosystèmes Naturels (PAGEN). Le PAGEN met en œuvre le volet «conservation des écosystèmes» du plan d'action de la stratégie nationale en matière de diversité biologique et contribue à mieux suivre et gérer les aires de protection fauniques (parcs nationaux, réserves de faune, ranchs et certaines forêts classées à vocation faunistique).
- Le Système de suivi-évaluation du PAN/LCD porte sur le suivi de la dynamique de la désertification. Un inventaire des données et supports aérospatiaux pour le suivi de la dynamique des ressources naturelles a été conduit et validé en 2003 et une stratégie de collecte, de traitement et de diffusion des informations pour le suivi des mécanismes et des impacts de la désertification élaborée.
- Le réseau ROSELT qui a vu le jour grâce à l'Observatoire du Sahara et du Sahel et vise principalement à suivre l'évolution de la désertification et de la dégradation des terres. Il regroupe un ensemble de trente observatoires fonctionnant en réseau et couvrant 21 pays d'Afrique.
- Le système National de l'Information sur l'Eau (SNIEau) : en cours de mise en œuvre
- Le Réseau Africain d'Information Environnementale (RAFINE) est une initiative de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE), mise en œuvre par le PNUE. Il a pour but de renforcer la capacité des pays africains, à exploiter une information de qualité sur leur patrimoine environnemental. Le processus de mise en œuvre de RAFINE est encore au stade d'enquête.
- Un Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable est actuellement en cours de création avec l'aide du PNUE

Concernant plus spécifiquement les sous-secteurs forêts et faune, une Direction chargée du suivi écologique vient d'être créée. Il s'agit à présent de la rendre fonctionnelle. Par ailleurs, un second inventaire forestier est sur le point de démarrer et des activités débutent sur la comptabilité environnementale. Il faut saisir cette occasion pour mettre en place un système de suivi-évaluation permanent de la biodiversité et des ressources forestières et fauniques du pays. Ce système comportera en son sein un mécanisme de mise à jour périodique de l'inventaire forestier national et auquel la comptabilité environnementale pourra être associée.

Les nombreuses initiatives sont encourageantes mais il reste à assurer la fonctionnalité du suivi périodique et systématique sur le long terme des indicateurs les plus pertinents et de leurs évolutions (superficies forestières et des aires de conservation de la faune, diversité biologique pour l'état des ressources naturelles, comptabilité environnementale, etc.) et du taux de pénétration des latrines, sites paysagers aménagés, réduction des émissions de GES, augmentation des puits de carbone pour l'état du cadre de vie). Les services étatiques et les PTF devraient alors disposer d'indicateurs mesurables et mesurés de façon régulière dont certains devront être intégrés au CSLP pour renforcer la prise en compte de l'environnement dans l'économie nationale et favoriser la durabilité des ressources naturelles.

3. CADRE POLITIQUE, LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL DE L'ENVIRONNEMENT

Des instruments d'orientation et de planification ont été élaborés comme la Politique en matière d'environnement (en cours d'adoption), le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), le Programme d'Action National de lutte contre la Désertification (PAN/LCD), le Programme décennal d'action (2006-2015) du MECV, les stratégies et plans d'action sur la diversité biologique et sur les changements climatiques, les politiques sectorielles connexes, le premier rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso (REEB) adopté en 2001 lors de la première conférence nationale du Conseil National pour la gestion de l'Environnement (CONAGESE aujourd'hui CONEDD) ainsi que de nombreuses lois touchant à la gestion de l'environnement (RAF, code de l'environnement, code forestier, code de l'eau...). Le gouvernement a également ratifié un grand nombre de conventions et d'accords internationaux (notamment les 3 conventions de Rio dont la mise en œuvre se fait par l'intermédiaire de projets).

Cependant, le PANE a montré ses limites et des insuffisances, et des faiblesses sont malgré tout enregistrées sur les plans institutionnel, normatif et opérationnel, notamment dans la mise en place des différentes politiques, stratégies, plans d'action... développés au niveau central. Ces documents ne sont pas suffisamment communiqués/exploqués aux autres niveaux rendant leur application effective difficile. De plus, des insuffisances sont constatées dans l'application des différents textes de lois. Accompagnant la réorganisation en 2002 du ministère de l'environnement en «Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie», trois grands défis sont inscrits pour les années à venir :

- lutte contre la désertification et la réduction de la pauvreté ;
- amélioration du cadre de vie des populations urbaines et rurales ;
- respect et valorisation des engagements internationaux et promotion du développement durable.

Depuis 2000, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) constitue le cadre de référence unique énonçant les objectifs prioritaires de développement fixés par le Gouvernement - cadre dans lequel doit s'inscrire la totalité des efforts de développement et de réduction de la pauvreté.

Au regard de l'importance dans l'économie nationale du secteur agricole, un processus d'élaboration de politiques et d'objectifs de développement du secteur a été au premier plan des réformes engagées depuis les années 1990. Le processus a abouti à une mise en cohérence des politiques sectorielles agricoles au travers de la Stratégie de Développement Rural (SDR) élaborée conjointement par le MECV, MAHRH et le MRA, adoptée en décembre 2003 et en cohérence avec le CSLP.

Récemment (2006), la Politique en matière d'environnement, le Programme décennal d'action (2006-2015) du MECV ont été élaborés (adoption est prévue courant 2006) pour s'insérer dans la SDR et donc dans le cadre fédérateur du CSLP. De plus, un Plan d'Environnement pour le Développement Durable (PEDD)(2006-2021), outil complémentaire du CSLP visant à faciliter la prise en compte de toutes les préoccupations environnementales dans les politiques de développement, est en cours d'élaboration.

On constate qu'un grand nombre de politiques, stratégies, plans et textes législatifs a été élaboré ou est en cours d'élaboration au niveau central. Les priorités nationales ont, dans l'ensemble, été identifiées et des efforts ont été effectués pour les traduire, au niveau central, en actions sectorielles ou transversales. Cependant une vision claire à long terme n'est pas suffisamment mise en avant, ce qui entraîne multiplicité et parfois duplication des efforts dans un cadre à la recherche de cohérence. De plus, la mise en application des textes reste relativement faible tout particulièrement au niveau local et ne se traduit pas de façon sensible par une amélioration de l'environnement pour le bénéfice des populations.

3.1. LES POLITIQUES NATIONALES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT

Dans le contexte national, à la suite de Rio, le Burkina Faso s'est engagé avec l'appui de la Banque mondiale, dans l'élaboration d'un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) adopté en 1991 et révisé en 1994 et qui constitue l'Agenda 21 national. L'adoption par le Burkina Faso de son premier Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) en 2000 constitue l'achèvement du dispositif devant permettre de rendre opérationnel le concept de développement durable à travers la lutte contre la pauvreté. En 2000, le Burkina Faso a engagé un processus de dialogue avec les différents acteurs de la vie nationale qui a abouti à la définition de lignes directrices pour l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD).

Le PANE, instrument de planification environnementale, avait défini, dès 1991, un cadre général de la politique de l'environnement et comprenait trois programmes cadres et deux programmes d'appui (programmes cadre de gestion des terroirs, d'amélioration du cadre de vie et de gestion des patrimoines nationaux, programme de développement des compétences en environnement, et de gestion de l'information sur le milieu). Cependant, une telle conception, bien que logique et permettant d'embrasser tous les aspects relatifs à la préservation de l'environnement, s'est avérée inefficace du point de vue de la coordination intersectorielle et du suivi de sa mise en œuvre incombant à plusieurs départements ministériels plus préoccupés par la mise en œuvre des stratégies

sectorielles élaborées en leur sein. Cette situation, ainsi que la nécessité de prendre en compte les nouveaux programmes et stratégies relatifs à la lutte contre la désertification, aux changements climatiques, à la biodiversité, à la GIRE et au développement rural ont abouti à la décision d'élaborer un Plan de l'Environnement pour le Développement Durable (PEDD) pour la période 2006-2021, outil complémentaire du CSLP visant à faciliter la prise en compte de toutes les préoccupations environnementales dans les politiques de développement (élaboration en cours - 2006). *De plus amples informations sont présentées dans l'Annexe Technique II.*

En cohérence avec les objectifs de la SDR et donc ceux du CSLP, et sur demande en 2004 du MEDEV (Ministère chargé de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du CSLP avec les PTF) d'élaborer des politiques sectorielles suite à l'adoption du cadre fédérateur qu'est le CSLP, une politique en matière d'environnement et un programme décennal d'action (2006-2015) du MECV ont été récemment élaborés; leur adoption est prévue courant 2006.

La politique en matière d'environnement traduit la volonté du Gouvernement de mettre en cohérence les politiques sectorielles avec le CSLP et de s'adapter au contexte national, régional et international. Elle constitue l'expression d'une vision globale des interactions entre l'environnement et les autres secteurs de développement et traduit la nécessité d'une meilleure gestion de l'environnement et porte sur deux grands axes : (i) la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la désertification qui s'inscrivent dans la SDR et (ii) l'amélioration du cadre de vie prenant en compte notamment la gestion des déchets, l'assainissement des eaux usées et la lutte contre les pollutions et nuisances diverses. Après son adoption, les projets, plans, programmes, et stratégies sectorielles devront être mis en cohérence avec la finalité d'une meilleure coordination des actions de protection de l'environnement et de promotion du développement durable.

Le Programme Décennal d'Actions (PDA) du MECV est l'outil de mise en œuvre des politiques et stratégies nationales et sectorielles en matière d'environnement et de développement durable. L'exercice d'élaboration du PDA se présente comme une opportunité d'approfondissement et de cristallisation des réflexions en cours sur l'essentiel : définir une vision claire et opérationnelle du MECV (et de ses partenaires) pour les dix ans à venir. Il vise trois objectifs:

- réunir les ambitions du MECV dans ses différents secteurs d'activités et évaluer les moyens nécessaires (humains, institutionnels, juridiques, financiers matériels);
- disposer d'un outil de dialogue avec les acteurs nationaux (CT, partenaires techniques et acteurs de la société civile) et la communauté internationale (bailleurs de fonds) ; c'est le document de base qui servira aux négociations de financements en fonction des priorités d'investissement définies pour le secteur de l'environnement;
- élaboration d'un tableau de bord (direction, évaluation du progrès accompli et à accomplir).

En matière d'environnement, les principales politiques, stratégies et autres plans d'action s'inscrivent dans le cadre général du développement durable et sont très nombreuses.

Les politiques et stratégies en matière d'environnement sont mises en application par l'intermédiaire de projets/programmes dont une liste non exhaustive de ceux financés par les PTF est présentée dans l'Annexe Technique II-1.

3.2. CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL

3.2.1. Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel et législatif prend appui sur la constitution promulguée le 11 juin 1991 au Burkina Faso qui consacre le principe de protection de l'environnement comme un devoir fondamental de l'Etat et de toute la nation dans son préambule et dans les Articles 14, 29 et 101.

- *Structures institutionnelles et distribution des responsabilités entre les différentes autorités responsables des questions d'environnement*

La configuration du paysage institutionnel burkinabé pour la gouvernance de l'environnement est orientée autour de trois grands collèges d'acteurs : (i) l'Etat et ses démembrements, en particulier le MAHRH, le MECV mais aussi les autres départements ministériels, les circonscriptions administratives (provinces, départements, villages) ; (ii) les collectivités locales dont on observe depuis 1998 la montée en puissance ; (iii) les usagers (secteur privé, société civile).

Le département ministériel en charge de l'Environnement a pour base le décret n°2002-255/PRES/PM du 18 juillet 2002 puis modifié en mai 2006. Le MECV est chargé de promouvoir et de coordonner les actions de lutte contre la désertification, la conception, la coordination et la mise en œuvre de la politique nationale en matière des forêts et de la faune, de la promotion des évaluations environnementales et de l'éducation environnementale, du suivi des conventions environnementales et de la coordination de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'assainissement, de lutte contre les pollutions et nuisances diverses et de promotion des aménagements paysagers.

Au plan institutionnel, le MECV est actuellement organisé suivant le décret n°2005-040/PRES/PM/MECV du 3 janvier 2005 autour des structures suivantes :

- Au niveau central : les Directions Générales de la Conservation de la Nature (DGCN)(composée de la Direction des Forêts (DF), de la Direction de la Faune et de la Chasse (DFC) et de la Direction du Suivi Ecologique (DES) et de l'Amélioration du Cadre de Vie (DGACV) (composée des Directions des Evaluations Environnementales (DEE), de l'Assainissement de la Pollution et des Nuisances, de la Réglementation et des Inspections Environnementales (DRIE) et des Aménagements Paysagers (DAP)), ainsi que des Directions des Etudes et de la Planification (DEP), de l'Administration et des Finances (DAF), de la Communication et de la Presse Ministérielle (DCPM), des Ressources Humaines (DRH), l'Ecole nationale des eaux et forêts (ENEF) et de la Direction nationale du cadre paramilitaire des eaux et forêts (DNCPEF).
- Au niveau déconcentré, 13 directions régionales (DRECV), 45 directions provinciales ; en milieu urbain, les DRECV travaillent en collaboration avec les services spécialisés des communes.
- Deux structures de mission: le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP-CONEDD) et l'Agence Nationale de Bio sécurité.

Depuis 2002, le SP-CONEDD a remplacé le Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (CONAGESE) et est chargé d'assurer concertation, coordination et transversalité des questions environnementales dans les politiques/plans/stratégies/programmes en matière de développement durable (notamment via les conférences nationales tous les deux ans). Il abrite les points focaux nationaux des trois conventions de Rio.

Le MECV dispose d'un effectif de 1.048 agents (*données fournies par la DAF en avril 2006*). Par rapport aux récentes missions intégrant la gestion de l'environnement, l'amélioration du cadre de vie, le suivi écologique, la contribution au développement durable, la gestion participative des ressources naturelles, on constate une faiblesse des effectifs dédiés à la gestion de la faune (7,35%) et de l'environnement (2,48%) en comparaison avec ceux dédiés à la foresterie (73,38%). Pour la gestion de l'environnement en particulier, les effectifs sont très faibles et les missions actuelles du Ministère requièrent leur renforcement.

Au niveau du budget du MECV présenté dans un tableau en Annexe Technique II-1 (*données fournies par la DAF en avril 2006*), les moyens financiers alloués par le gouvernement avaient augmenté de 2004 à 2005, ont baissé en 2006 (restant néanmoins supérieurs aux allocations de 2004).

Le cadre institutionnel et législatif du secteur de l'eau et celui de la gestion des catastrophes naturelles sont présentés dans l'Annexe Technique II-1.

- *Dispositions et procédures pour la participation du public et des ONG dans les questions environnementales*

La participation des populations locales et des autorités traditionnelles est recherchée par la voie de la conciliation, de l'appui par l'information et la sensibilisation. En matière d'approche participative dans la gestion des actions de développement sur le terrain, le pays jouit d'une expérience relativement solide: différents projets/programmes de gestion des terroirs, de GRN et de la faune, de développement local, de lutte contre la désertification apportent une contribution considérable pour une plus grande participation des communautés de base organisées pour atteindre leurs objectifs.

Les conférences publiques du CONEDD, dont les sessions ordinaires ont lieu tous les deux ans sur convocation et sous la présidence du Premier Ministre (2^{ème} conférence de juin 2005), sont composées des représentants de département ministériels, des élus locaux, des PTF, du secteur privé, des autorités coutumières et religieuses, des ONG, des associations professionnelles de producteurs ruraux et des organisations communautaires de base, et formulent des avis, propositions et recommandations au Gouvernement.

La procédure d'enquête publique des EIE permet à la population de donner son avis sur les questions environnementales liées à la mise en place d'un projet spécifique.

Les associations de consommateurs, notamment la Ligue des Consommateurs du Burkina (LCB) a engagé depuis 2000, des actions publiques d'interpellation de l'ONEA et des pouvoirs publics en relation avec la qualité de l'eau du réseau et la prolifération sans aucun contrôle des eaux emballées.

Il est anticipé que la population participe de façon plus directe à la GRN au niveau local au travers de l'élaboration et de la mise en place des plans de développement et plans d'actions environnementales communaux suite aux élections municipales d'avril 2006. Les efforts progressifs en matière d'implication des femmes dans la gestion de l'environnement leur permettent de contribuer aux actions de restauration des sols et de préservation du couvert végétal, de gestion des pollutions, d'assainissement et d'éducation environnementale. En matière de politique d'environnement et de développement durable, les femmes doivent être reconnues comme des partenaires à part entière.

3.2.2. Cadre législatif

- *Situation du Pays en regard des principaux Accords Multilatéraux Environnementaux*

Le Burkina Faso a signé et ratifié une trentaine de conventions, accords et traités internationaux relatifs à l'environnement dont une liste non exhaustive est présentée dans l'Annexe Technique II-1. Leur mise en œuvre se fait essentiellement au travers de projets/programmes (nationaux ou locaux).

Le pays a élaboré la politique en matière d'environnement qui s'intègre dorénavant dans:

- un cadre communautaire sous-régional (UEMOA, CEDEAO) avec notamment les objectifs et les principes directeurs d'une politique d'amélioration de l'environnement communautaire (traité de l'UEMOA), et
- les politiques d'intégration du CILSS, de la CEN-SAD, du Liptako - Gourma (ALG), de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et de l'Union Africaine (NEPAD).

- *Les textes législatifs et réglementaires et adéquation de la législation environnementale*

Plusieurs textes législatifs interviennent dans la gestion de l'environnement pour la prise en compte de la dimension environnementale dans le processus de développement. La législation environnementale prend également en compte les principes de décentralisation et les nouvelles collectivités qui ont été reconnues et se réfère aux conventions internationales. La RAF, les codes de l'environnement et de l'eau constituent les instruments législatifs de base pour le PEDD autour desquels s'articulent des instruments spécifiques ou sectoriels des domaines y afférant: agriculture, eau, mines, forêts, faune, élevage, déchets, air, etc. Les principaux textes sont listés dans l'Annexe Technique II-1.

La réorganisation agraire et foncière (RAF): la RAF (loi n° 014/96/ADP du 23 mai 1996) institutionnalise le domaine foncier national, les principes d'aménagement des terroirs et les modalités d'attribution et d'exploitation des terres tant au niveau rural que urbain. Cependant, du point de vue opérationnel, il n'existe pas, à ce jour, de législation en matière de protection des sols. Le foncier constitue désormais un enjeu de développement et de restructuration sociale de première importance en raison des fortes pressions résultant des flux migratoires et de l'existence d'une dualité (traditions et modernités) au niveau du cadre juridique. La RAF actuelle reste tributaire des affres de sa conception (approche «top-down») et est difficilement appliquée sur le terrain.

Le code de l'environnement (Loi n° 05/97/ADP du 30 janvier 1997) établit les principes fondamentaux destinés à préserver l'environnement et à améliorer le cadre de vie au Burkina Faso. Il définit les actions polluantes, permet leur contrôle et prévoit les sanctions pour les contrevenants. Le code dispose (Art. 17) que les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du Ministre chargé de l'environnement, avis établi sur la base d'une Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE) ou d'une Notice d'Impact sur l'Environnement (NIE), facilitant la prise en compte des principes fondamentaux de préservation de l'environnement dans le développement socio-économique du pays. Il définit aussi outils et mesures de gestion de l'environnement. Ce code souffre cependant d'un manque de décrets d'application notamment dans les domaines relatifs aux pollutions et nuisances. Certains décrets sont en cours d'élaboration en 2006.

La mise en œuvre de la procédure de l'EIE (Etude d'Impact Environnemental) se heurte à la faiblesse des capacités des acteurs nationaux, et le faible niveau de l'application de la réglementation. Des guides sectoriels sont en cours d'élaboration et devraient faciliter la compréhension et l'approbation de la procédure. Une dynamique associative émerge notamment depuis 1998 avec la création de l'association nationale des professionnels en EIE. Enfin, un processus d'implantation des cellules environnementales dans les ministères stratégiques a été lancé depuis 2002, en particulier au sein du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement.

De plus amples informations sont présentées dans l'Annexe Technique II-1.

Le cadre juridique de la gestion de l'eau bénéficie de l'existence d'instruments juridiques généralement bien conçus et complets et constitue une base solide et un préalable pour une bonne GRN et de l'environnement. Cependant, malgré cet acquis appréciable, des efforts méritent d'être consentis pour introduire dans les textes législatifs des dispositions spécifiques relatives à la gestion concertée, équitable, économique et rationnelle des ressources partagées, au relèvement du niveau de participation et de responsabilisation des femmes dans la gestion du secteur, à la conception et la mise en œuvre des mécanismes appropriés de règlements pacifiques des conflits liés à l'utilisation des ressources en eau partagées, à l'élaboration et l'application des textes complémentaires des différents codes et lois.

De plus amples informations sont présentées dans l'Annexe Technique II-1.

Au plan de coopération internationale relative aux ressources naturelles transfrontalières, le pays a pris très tôt conscience de la nécessité de rechercher les voies et moyens de concilier au mieux les programmes nationaux de développement avec les intérêts des pays voisins dans le cadre d'une gestion commune et équitable des écosystèmes partagés. Dans le cadre du renforcement de la coopération sous-régionale en matière de gestion

concertée des bassins fluviaux partagés, le Burkina Faso a pris et développé des initiatives (déclaration dite «déclaration de Ouagadougou» - mai 1998).

Les codes forestier, minier, de santé publique et ceux relatifs aux collectivités territoriales et aux investissements sont brièvement décrits dans l'Annexe Technique II-1.

3.2.3. La législation au niveau des institutions nationales responsables de la coordination des activités

- *Degré de mise en œuvre*

On constate un faible niveau d'application des textes régissant la GRN (RAF, codes forestier, de l'environnement, loi pastoralisme) notamment dû au fait qu'ils n'évoluent pas avec l'environnement politique. Il se pose particulièrement aujourd'hui la nécessité de refléter ou de mettre en harmonie les exigences d'une gestion durable des terres et les lois et règlements pris ou prévus dans le cadre de la décentralisation (code général des collectivités territoriales) et de la gestion des différents secteurs de développement (foresterie, pastoralisme, eau, sols, etc.).

Les problèmes de gestion des terres au Burkina Faso sont plus un manque de moyens de mise en place que la maîtrise des problèmes techniques et technologiques. Les stratégies, politiques, plans et programmes traitant de la gestion des terres avoisinent la centaine et cette panoplie de cadres et plans traduit les cloisonnements et les logiques institutionnelles déployés jusque là. Actuellement, le développement sectoriel et la prolifération des institutions semblent constituer les principaux éléments de stratégie de développement au niveau de chaque ministère. Très peu d'efforts sont développés pour se doter d'une vision holistique à long terme et partagée par l'ensemble des acteurs de développement (populations, société civile, secteur privé, partenaires de coopération, etc.), et même lorsqu'une telle vision est développée (cas de la SDR, du PAN-LCD, de la LPDRD, etc.) elle ne sert de cadre de référence que pour le ministère qui en a assumé la tutelle.

- *Niveau de coordination et décentralisation - Rôle actuel et potentiel des collectivités territoriales*

Selon le décret n°2002-542 PRES/PM/MECV du 27 novembre 2002, le CONEDD est une administration de mission dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière qui lui permet d'engager des négociations avec les autres départements ministériels et institutions afin de faciliter l'intégration effective des principes fondamentaux de gestion environnementale dans les politiques nationales et sectorielles en vue d'un développement durable. D'autres départements ministériels participent à la mise en œuvre de la politique en matière d'environnement : le MAHRH, le MRA, le MCPEA, le MCE, le MATD, le MS, le MITH, le MCAT et le MERSS. *De plus amples informations sont présentées dans l'Annexe Technique II.*

La décentralisation, mise en place sous l'égide de la Direction de la Décentralisation du MATD joue, en théorie, un rôle central pour la GRN et la nouvelle organisation du secteur de l'eau et de l'assainissement, puisque les textes de 1998 (TOD) confèrent aux collectivités locales des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, la gestion du domaine foncier et de l'urbanisme; de l'environnement et la GRN (création de bois et forêts, zones de culture et d'élevage, actions de protection de l'environnement, eau et assainissement); et du développement économique et la planification. Cependant, le découpage géographique retenu risque de laisser 70% de la population rurale en dehors de la décentralisation, de plus les communes rurales ne seront probablement pas opérationnelles avant deux ou trois ans. Entre temps, les associations d'usagers resteront probablement les interlocuteurs de référence en dehors du périmètre de l'ONEA.

Une des originalités du processus de décentralisation au Burkina Faso est sans doute l'action concrète aux côtés des pouvoirs publics de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) ayant pour buts la création et/ou le renforcement d'une véritable administration communale et l'approfondissement de la démocratie locale; et la création et l'émergence de cadres de concertation et de recherches appropriées -nationaux ou internationaux- afin d'assurer avec efficacité des tâches d'administration et de gestion.

- *Principaux organismes tels que ONG, instituts et autres impliqués dans la gestion ou la politique environnementale.*

Plusieurs organisations et associations œuvrent pour la préservation de l'environnement au Burkina Faso. Les ONG développent des efforts qui contribuent à l'éducation des populations à travers les initiatives de GRN. Leur contribution est particulièrement attendue par les services étatiques dans l'ajustement des propositions et décisions, tant que leurs interventions vont dans le sens de la politique nationale. Le rôle de ces acteurs dans l'instauration d'un développement durable est d'autant plus important qu'ils interviennent au niveau spatial élémentaire du terroir villageois.

On constate la naissance et le développement d'organisations de la société civile actives dans le domaine de l'eau et positionnées dans le domaine des politiques de l'eau, de l'ingénierie ou de la gestion: AITB, ADAE.

Le secteur privé (entreprises industrielles, commerciales et artisanales, concessionnaires de zones de chasse, exploitants de bois et autres produits forestiers non ligneux, mareyeurs, etc.) participe à l'exploitation et à la commercialisation des ressources naturelles en général. Son rôle dans la GRN est renforcé au fur et à mesure que l'emprise de l'Etat sur les actions de production s'amenuise. Il est envisagé qu'il soit davantage impliqué dans les aménagements, la gestion et la préservation de l'environnement et la valorisation des produits technologiques, et il est encouragé à adopter les meilleures pratiques environnementales et à évaluer l'impact de ses activités sur l'environnement (EIE/NIE). De plus, de nombreux bureaux d'études se forment et offrent diverses prestations dans le domaine de l'environnement.

Les institutions et organismes de coopération: les interventions des partenaires se situent au niveau des apports financiers, de la formation et de l'appui technique nécessaires aux bénéficiaires:

- institutions intergouvernementales régionales et sous-régionales: CILSS et ABN;
- partenaires de coopération bilatérale (danoise, allemande, néerlandaise, française, japonaise, suisse, autrichienne, belge, suédoise, canadienne, chinoise) qui apportent leurs appuis financiers, pour la mise en œuvre de projets/programmes touchant tous les aspects de l'environnement et du développement durable en partenariat avec l'Etat et d'initiatives à la base avec les populations.
- organismes de coopération multilatérale (UE, BAD, BID, CEDEAO, UEMOA, BOAD, ALG, CEBV...);
- organismes des Nations unies représentés par le PNUD (PNUD, PNUE, FAO, UNESCO, ONUDI, OMS...);
- institutions de Bretton Woods : BM, SFI;
- FEM,....

3.2.4. Participation du public : transparence et accès à l'information environnementale

La sensibilisation et l'information en matière environnementale visent la préservation et la sauvegarde des ressources naturelles. Les pouvoirs publics qui détiennent la majorité de l'information environnementale, les associations et les médias doivent en être les principaux acteurs. Plusieurs thèmes sont abordés au Burkina Faso (eau, ressources végétales, sols,...) au moyen des médias (radio, télé, vidéo, film,...) selon des techniques de communication de proximité afin de toucher la plus grande partie de la population rurale et analphabète. De nombreux départements ministériels ont développé des sites internet.

Du point de vue des outils de diffusion de l'information environnementale, on peut citer :

- le REEB : principal document de référence conformément à l'Agenda 21 visant à «encourager la participation du public aux débats sur les politiques et les évaluations relatives à l'environnement»
- la banque de données du SNIE en cours de construction dans le cadre du projet ENIGME du PNGIM qui a produit un catalogue de données environnementales. Le SNIE vise la diffusion du REEB et des données environnementales, sociales et économiques pour la formulation de politiques de développement durable;
- l'état des lieux du secteur de l'eau dans le cadre du programme de la GIRE;

Cependant, certains problèmes environnementaux spécifiques (pollution de l'air, déchets (miniers et hydrocarbures)) restent relativement peu abordés du fait de l'inexistence d'études approfondies et quantifiées; la non disponibilité d'expertises ; la diffusion insuffisante de l'information sur les normes de rejets de polluants; et l'inexistence d'information sur les déchets miniers et industriels.

Des efforts du MECV sont constatés pour dispenser des formations spécifiques relatives à l'environnement (impact environnemental, gestion environnementale, pollution etc..) dans le cadre d'ateliers, de séminaires ou de journées portes ouvertes, formations généralement dispensées par des bureaux d'études et consultants à l'attention des agents des services de l'environnement, des ONG, des associations et autres partenaires.

3.2.5. Services et infrastructures en matière d'environnement

- *Aires Protégées*

Les parcs nationaux et réserves fauniques du Burkina (2.900.000 ha) comptent parmi les plus giboyeux de l'Afrique de l'Ouest. La chasse sportive (autorisée dans certaines réserves de décembre à mai) et les visites touristiques des parcs sont exclusivement organisées par l'administration forestière alors que l'Administration Nationale du Tourisme (ANT) est chargée de la promotion et de la commercialisation du tourisme liées à l'exploitation des parcs et réserves du pays. Le secteur privé par l'octroi de concessions joue un rôle important pour la conservation de la nature au Burkina Faso.

Le code forestier fixe les éléments de la gestion actuelle de la faune sauvage au Burkina Faso : création des aires de protection faunique et de refuges locaux des collectivités territoriales dont les revenus sont répartis entre les budgets locaux et les organisations villageoises. La politique forestière nationale de février 1998 fixe l'ensemble des principes fondamentaux relatifs à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles forestières, fauniques et halieutiques. Plus récemment, la stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique adoptée le 27 février 2001 constitue un cadre référentiel en matière de gestion

des aires et ressources fauniques. *De plus amples informations sont présentées dans l'Annexe Technique II-1.*

Les aires protégées répondent aux besoins de conservation de la diversité biologique. Cependant, cela reste insuffisant et l'ensemble du territoire et la population doivent être concernés pour préserver de manière durable les composantes de la biodiversité (diversité génétique, des espèces et des écosystèmes). Les principaux programmes d'appui à la mise en place d'aires protégées sont le PAGEN, devant appuyer la mise en place d'un système national d'aires protégées (financement BM/FEM) et le programme régional ECOPAS visant la création et gestion du parc transfrontalier du « W » (financement UE).

- *Infrastructures d'assainissement, traitement des eaux et des déchets.*

Consciente des évolutions récentes et des nouveaux enjeux du secteur, l'ONEA a cherché récemment à renforcer sa position d'opérateur de référence de l'hydraulique des communes urbaines et à anticiper les évolutions à venir (*Plan d'orientation 2004-2008 de l'ONEA*). A la différence du secteur rural et petites villes, l'ONEA a développé une approche novatrice en matière d'assainissement: élaboration et mise en oeuvre du PSAO en 1993, et plus récemment un plan identique pour Bobo-Dioulasso, en cours d'exécution. L'ONEA souhaite mettre en chantier des PSA pour l'ensemble des villes comprises dans son périmètre.

En cohérence avec la stratégie sectorielle hydraulique rurale et semi-urbaine définie en 1998, une réforme de la gestion des forages et mini-AEP en milieu rural et semi-urbain transfère la gestion déléguée par les associations d'usagers (et maintenant aux communes rurales) aux opérateurs privés pour la maintenance ou l'exploitation du service de l'eau (AUE) ou aux Comités de suivi des équipements solaires (CSES) de pompage de l'eau. L'AFD a financé (2004) un projet d'investissement conséquent (contribution (2004) à hauteur de 8,2 millions d'Euros) à l'échelle de 13 provinces, destiné à tester en vraie grandeur les principes de la réforme.

Secteur privé local: modérément développé; beaucoup d'opérateurs de l'eau et de l'assainissement ont une activité informelle (charretiers, livreurs d'eau...). La filière pompe manuelle est plutôt performante, du fait d'une très grande densité d'ouvrages.

3.2.6. Système de suivi environnemental

Le premier REEB a été publié en 2002, il est prévu que cette initiative soit renouvelée tous les 4 ans et l'élaboration du 2^{ème} rapport a été lancée en juillet 2006 grâce à un financement du FED. Cependant, relativement peu de données environnementales sont collectées de façon régulière et encore moins sont analysées.

De nouvelles structures étatiques spécialisées dans la collecte et le traitement des informations techniques et scientifiques ont néanmoins été créées (Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles, DGIRH, Direction de l'Information Scientifique et Technique du CNRST, Direction du Suivi Ecologique du MECV)(Voir également 2.3.5).

L'étape pilote du Réseau d'Information sur l'Environnement Africain (AEIN), achevée au Burkina Faso, a été très bien accueillie par le PNUE (mars 2006) qui a décidé de pourvoir plus de fonds pour notamment renforcer les activités de réseau au niveau national et de reportage. La Stratégie Nationale de Gestion des Systèmes d'Information Environnementale a été préparée. De plus, un suivi environnemental national des activités du PNGT2 est préconisé et permettrait de suivre l'évolution globale de l'état de l'environnement.

L'Etat, par l'intermédiaire de la DGIRH, a la mission du suivi des ressources, qualité et usages de l'eau. Cette fonction n'est pas, ou très peu, réalisée, surtout en raison de manque de moyens et de personnel. Le PAGIRE prévoit un domaine spécifique d'actions pour la mise en oeuvre du SNIEau au débuté en 2005 mais des efforts sérieux sont à effectuer. Seuls quelques grands usagers (ONEA, SONABEL, SOSUCO) suivent leurs propres ressources. La Direction de la Météorologie Nationale a 10 stations permettant la collecte d'informations globales sur le climat et de faire des prévisions avec le système sous-régional d'AGRHYMET. Pour le suivi des risques liés à l'eau, la situation est précaire : en dehors du CONASUR et du réseau d'alerte de la SONABEL dans le bassin du Nakambé, aucun suivi organisé des risques n'existe dans le pays.

3.3. INTEGRATION DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LES PRINCIPAUX SECTEURS

Les pressions principales sur l'environnement ont été identifiées dans le Chapitre 2 et sont synthétisées dans la Matrice des enjeux environnementaux (Tableau 4). Il y a clairement une dépendance entre les enjeux environnementaux et presque tous les secteurs économiques et sociaux du pays.

- *Intégration des questions environnementales dans le CSLP*

L'objectif de développement poursuivi par le Gouvernement à l'aide du CSLP est de ramener l'incidence de la pauvreté de 46,4% en 2003 à moins de 30% à l'horizon 2015, dans la perspective de la réalisation des OMD et de ceux poursuivis par le NEPAD. Les objectifs intermédiaires sont : d'accroître le PIB/hab d'au moins 4%/an à partir de 2004 et d'accroître l'espérance vie à au moins 60 ans à l'horizon 2015. Les secteurs prioritaires retenus

dans le CSLP sont: éducation, santé de base, eau potable et développement rural (y compris sécurité alimentaire et désenclavement), lutte contre le VIH/SIDA, environnement et cadre de vie (désertification, assainissement, électrification rurale), lutte contre l'insécurité, petites et moyennes entreprises et industries et petite mine, et renforcement des capacités.

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation périodiques du CSLP demeurent des préoccupations constantes du Gouvernement. Onze principes directeurs de mise en œuvre ont été définis ; les principaux sont présentés dans l'Annexe Technique II, ainsi que les actions spécifiques au MECV pour le PIP - PAP 2006-2008.

Malgré l'effort budgétaire fait en direction des secteurs sociaux, les indicateurs révèlent des insuffisances dans les politiques mises en œuvre. Afin de prendre en compte les changements environnementaux à long terme, au même titre que les impératifs sociaux et économiques à court et à moyen terme l'environnement a été retenu comme un domaine dans le CSLP révisé en 2003, mais le CSLP actuel n'intègre encore que faiblement les questions environnementales. Uniquement dans les Axes 1 et 3, la corrélation entre la pauvreté et l'environnement est légèrement prise en compte. L'intégration des aspects environnementaux dans le CSLP est confrontée aux problèmes liés à la nature transversale du thème, tels que :

- la perception de la notion d'environnement à travers les seuls domaines des ressources forestières
- l'insuffisance d'indicateurs pouvant être renseignés et susceptibles de mesurer l'impact des actions environnementales dans la réduction de la pauvreté
- le manque de compréhension du rôle de l'environnement dans l'économie et dans la lutte contre la pauvreté.

La contribution au CSLP des sous-secteurs forêts, faune, environnement et amélioration du cadre de vie se fait par:

- Forêts et faune : développement des initiatives pour satisfaire les besoins en produits forestiers ligneux et en ressources fauniques tout en préservant le patrimoine forestier national à travers l'accroissement des superficies plantées et de forêts naturelles aménagées, la réduction des superficies des forêts brûlées et l'aménagement et la gestion de zones cynégétiques
- Environnement et amélioration du cadre de vie à travers le renforcement des capacités des acteurs en évaluation environnementale, la contribution à l'application de la législation relative aux évaluations environnementales et la supervision des plans de gestion environnementale des projets/programmes.

Pour le CSLP, le suivi-évaluation des actions retenues pour le MECV s'effectue sur la base des deux indicateurs de suivi: stock disponible des ressources forestières et fauniques et accroissement des superficies forestières aménagées pour la production du bois-énergie.

- *Intégration des questions environnementales dans les principales politiques sectorielles prioritaires*

Les stratégies sectorielles ou des codes, intégrant des aspects environnementaux, ont été élaborés pour le secteur rural, forestier, fertilité des sols, de l'eau, de l'hydraulique rurale et semi-urbaine, de l'assainissement, de l'énergie, de l'éducation environnementale et de la santé publique, mais ces documents sont dominés par l'objectif de la croissance économique. Cependant, en dehors de ces stratégies sectorielles et de la définition de lignes directrices pour l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD) en 2000, le Gouvernement n'a pas actuellement élaboré de SNDD ou des stratégies sectorielles qui abordent les principaux enjeux environnementaux, ni d'EES (Evaluation Environnementale Stratégique).

Une réflexion est en cours pour la création et la mise en opération effective de cellules environnementales.

Problématiques actuelles du développement au Burkina Faso	Dégradation des sols	Pollution de l'air	Gaz à effet de serre	Eau pollution	Réserves en eau	Désertification	Biodiversité et écosystèmes	Diminution des forêts	Diminution de la faune	Problèmes de santé	HIV : SIDA	Disparition des repères culturels	Criminalité	Economie et pauvreté	Changement de comportement
Accroissement démographique															
Techniques agricoles non appropriées															
Problème du foncier															
Elevage et surpâturage															
Feux de brousse															
Chasse non durable et braconnage															
Energie domestique basée sur la filière bois de chauffe mal organisée															
Exploitation minière non contrôlée															
Développement industriel et commerce non contrôlé															
Transport routier															
Genre : non intégration des femmes dans le foncier et la GRN															
Mauvaise GRN															
Non appropriation de la GRN par les collectivités territoriales															
Migration urbaine, urbanisation importante et non contrôlée															
Chômage															
Exode rural															
Faible accès à l'eau potable et santé – Problème d'assainissement															
Analphabétisme et faible scolarisation															
Pauvreté															
Dette et besoins en devises															
Faiblesse institutionnelle (MECV, MARH) pour contrôle et accompagnement															
Faible intégration de l'environnement dans secteurs économiques															
Faible système judiciaire															

Tableau 4 : Matrice des enjeux environnementaux

4. COOPERATION DE L'UE ET D'AUTRES BAILLEURS AVEC LE PAYS, DU POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL

4.1. ASPECTS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT DANS LA COOPERATION DE L'UE AVEC LE PAYS

4.1.1. L'environnement dans la politique de l'UE⁵² basée sur le Consensus européen pour le Développement

La politique commune réaffirme son engagement à aider les états ACP dans leurs efforts de développement en s'appuyant sur certaines valeurs fondamentales. La première d'entre elles concerne l'éradication de la pauvreté en s'efforçant de réaliser les Objectifs du Millénaire (OMD et les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Les huit OMD sont : i) la réduction de la pauvreté, ii) l'éducation primaire pour tous, iii) l'égalité des sexes et la promotion de la femme, iv) réduction de la mortalité infantile, v) l'amélioration de la santé maternelle, vi) le combat contre le Sida, le paludisme et autres maladies endémiques, vii) **un environnement durable**, viii) la mise en place d'un partenariat mondial (§ 5 et 6 du Consensus européen).

La politique commune insiste sur le fait que le développement durable comprend certains principes essentiels qui incluent la bonne gouvernance, les droits de l'homme et la justice, et des aspects politiques, économiques sociaux et **environnementaux** (§ 7). L'éradication de la pauvreté passe obligatoirement par l'investissement dans les personnes (santé et éducation) et dans la **protection des ressources naturelles**, la préservation des sources de revenus rurales et l'**investissement dans la création de richesses** (§ 8). Dans ce sens l'UE s'engage à promouvoir des politiques liées à l'environnement favorables aux défavorisés et vulnérables.

L'environnement fait l'objet des paragraphes spécifiques (§ 75 et 105) traitant la mise en œuvre des conventions internationales et la durabilité environnementale : «**La protection de l'environnement doit être prise en compte dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques communautaires**, notamment afin de promouvoir un développement durable».

- L'aide sectorielle dans le secteur des transports vise à développer des stratégies viables sur les plans économiques, financiers, **environnementaux**, et institutionnels, notamment en minimisant les **répercussions sur l'environnement**.
- En ce qui concerne l'eau, la priorité est donnée à l'approvisionnement en eau potable et à la protection de toutes les ressources en eau.
- En matière d'énergie, l'effort concerne **l'énergie domestique** en privilégiant **les énergies renouvelables** et l'amélioration des technologies liées à **l'énergie dans le secteur des transports**.
- Le développement rural et l'agriculture doivent reposer sur un aménagement du territoire participatif, **décentralisé** et rationnel sur le plan **environnemental**.
- En matière d'éducation, la priorité est donnée, basée sur l'initiative «Education pour tous», à la formation primaire et la formation professionnelle de qualité tout en luttant contre les inégalités.
- Dans le domaine de l'emploi, la CE favorisera les **investissements qui génèrent de l'emploi**, tout en intégrant les questions transversales, dont l'environnement.

Quant à la mise en œuvre, l'UE est attachée au principe d'appropriation par les pays partenaires des stratégies et programmes de développement en mobilisant leurs propres ressources et en mettant en place des politiques cohérentes et efficaces (§ 14). L'UE préconise d'intensifier le recours à **l'aide budgétaire**. Cependant, une certaine souplesse est recommandée en fonction des contextes des pays (projets, programmes, appui budgétaire, soutien à la société civile) pour sélectionner **le choix de l'approche la plus efficace** (§ 26). De plus, l'UE préconise **l'appui déconcentré** de l'aide (§ 50).

La mise en œuvre s'appuie également sur le principe de secteurs de concentration afin d'éviter la dispersion des efforts (§ 67). Pour améliorer la fourniture de l'aide, l'UE a pris 4 engagements (§ 32): i) coordonner les actions entre bailleurs, ii) acheminer 50% de l'aide publique par le biais des systèmes nationaux (**aide budgétaire ou approche sectorielle**), iii) éviter la création de nouvelles unités de mise en œuvre, iv) réduire de moitié le nombre de missions non coordonnées. L'UE est résolue à favoriser la **cohérence des politiques** pour le développement, notamment en matière environnementale (§ 35).

Au niveau régional, l'UE prévoit d'apporter son appui à l'intégration régionale des états basés sur une croissance équitable et **écologiquement viable** (§ 72). Une attention particulière sera portée sur les **pays de petite taille enclavés** et sur l'accroissement de **compétitivité du secteur privé** (§ 73). Les indicateurs de progrès et une évaluation régulière de l'aide sont indispensables pour mieux cibler l'aide fournie par l'UE (§ 15).

4.1.2. La coopération actuelle de la CE avec le Gouvernement du Burkina Faso

⁵² Les parties **en gras** correspondent aux valeurs sur lesquelles sont basées les réponses aux enjeux environnementaux et aux recommandations de ce PEP

Le Programme Indicatif National (PIN) 9^{ème} FED, doté de 443,1 millions d'Euros couvre la période 2001-2007, et s'est concentré sur trois secteurs de concentration visant directement l'objectif de réduction de la pauvreté, soit à travers l'instrument budgétaire en mettant l'accent sur l'amélioration des services publics sociaux, soit à travers l'instrument projet/programme dans le domaine « infrastructures routières » et « développement rural et sécurité alimentaire ».

Les appuis budgétaires de la CE mettent l'accent sur :

- la nécessité de maintenir le cadre macroéconomique stable favorable à la croissance en tenant compte de la problématique d'intégration régionale UEMOA/CEDEAO,
- la réduction de la pauvreté à travers notamment l'amélioration des services rendus aux populations en matière de santé et d'éducation et,
- l'amélioration de la gestion des finances publiques.

La CE a décidé sur base des propositions du Gouvernement et sur base des conclusions de la Revue à mi-parcours de la Stratégie de Coopération 2001-2007 et du PIN du 9^{ème} FED, d'allouer un montant indicatif de 150 millions € pour financer un nouveau programme ABRP triennal couvrant les années 2005-2008. Ce programme sera complété par une aide de € 15 millions au secteur de l'éducation au titre de l'initiative «fast-track» et des appuis institutionnels d'un montant de € 1,5 millions.

- Il existe également des projets/programmes hors secteurs de concentration.

4.1.3. Principaux secteurs d'interventions de la coopération de l'UE avec le Burkina Faso et les opportunités dans le domaine de l'environnement

Cette partie passe en revue les interventions passées et présentes de la coopération de l'UE avec le Burkina Faso dans les secteurs ayant des impacts sur l'environnement. L'étude des forces et faiblesses des actions passées, notamment en mettant en relief les savoir-faire accumulés, permet d'envisager des réponses aux problèmes environnementaux majeurs mis en relief au cours de cette étude.

1- Environnement

De par la stratégie de cibler les efforts financiers du FED sur trois domaines de concentration, le 9^{ème} FED ne prévoit plus d'appui spécifique en matière d'environnement, mais l'intègre de façon transversale dans les différentes interventions. Les reliquats des FED précédents (7^e et 8^e) servent en ligne 'hors concentration' aussi pour des programmes agricoles et programmes environnementaux, que ce soit dans le domaine de l'hydraulique (AEP Ziga), gestion et approvisionnement en eau potable (VREO) et la conservation de la biodiversité (ECOPAS). Au niveau du 9^{ème} FED les projets relatifs à l'environnement sont financés sur les budgets hors secteurs de concentration et représentent environ 5% du budget global.

La prise en compte transversale de l'environnement se traduit de la façon suivante :

Appui macro-économique et à la réduction de la pauvreté à travers l'aide budgétaire :

En dehors de l'obligation depuis 2001 des EIE pour les grandes constructions les aspects environnementaux ne sont pas intégrés de façon globale dans la macro-économie. La perte économique à cause de la dégradation de l'environnement n'est en général pas chiffrée. Le système d'appui budgétaire global pratiqué actuellement ne permet pas d'analyser les flux financiers liés au budget de l'Etat et leurs implications environnementales.

Appui au secteur des transports / infrastructures routières :

La réalisation et mise en place effective des EIE pour les grandes constructions ne sont pas toujours systématiques, à l'exception de la remise en état des carrières et des zones d'emprunt et des replantations d'arbres si les abattages sont importants. Par ailleurs les études environnementales comprennent surtout les impacts directs. Les impacts indirects et à long terme (tels que prélèvement des ressources naturelles ou migrations des populations...) ne sont mentionnés que de façon superficielle, et ne sont pas systématiquement traduits en mesures de compensation et ou dans la programmation d'un budget adéquat pour les mesures d'accompagnement, et l'évaluation dans leur globalité des impacts environnementaux n'a pas encore été effectuée. Le suivi environnemental effectif de la construction des infrastructures est souvent peu ou pas assuré.

Appui au développement rural centré sur la sécurité alimentaire

Il s'agit d'un secteur de concentration sans ressources spécifiques sur le 9^{ème} FED. L'essentiel des interventions sont des programmes engagés sur le 8^{ème} FED ainsi que sur le budget général de l'UE axés sur l'augmentation de la productivité agricole et sur l'organisation du monde rural, contribuant ainsi à une meilleure gestion des ressources naturelles. Les appuis communautaires se focalisent également sur l'amélioration de la sécurité alimentaire au niveau régional.

La coopération bilatérale des pays membres de l'UE (avant tout Danemark, France, Pays-Bas, Allemagne,

Suède, Belgique et Italie, voir Annexe Technique II-4: Matrice des donneurs et Annexe Technique II-5: Projets relatifs à l'Environnement des bailleurs de fonds au Burkina Faso) accompagne depuis de longues années le Burkina Faso dans ses efforts de protection et de gestion durable de son environnement et ses ressources naturelles, soit par des projets spécifiques soit comme composante intégrée dans les programmes sectoriels ou régionaux. Parmi les efforts récents, on peut noter les interventions en matière de gestion et d'exploitation des ressources en eau, des sols, agricoles, pastorales, forestières, et fauniques, en matière d'éducation environnementale, de promotion d'énergies renouvelables, d'approvisionnement en eau et assainissement et surtout de lutte contre la dégradation des sols et la désertification (fonds Italie CILSS).

Forces

L'amélioration de l'environnement se fait essentiellement au travers de programmes dans les secteurs sociaux (éducation, santé, hydraulique) et de développement rural (y compris les filières agricoles et l'élevage). D'importants efforts sont fournis par plusieurs PTF dans le domaine de la conservation des forêts (voir Annexe Technique II-4: Matrice des donneurs).

Faiblesses

L'environnement en tant que tel ne fait que peu l'objet d'appuis directs, notamment pour la conservation de la diversité biologique (ECOPAS essentiellement).

2- Energie

Le secteur de l'énergie, et plus spécifiquement, celui des énergies alternatives, est un secteur important pour l'économie locale (lutte contre la pauvreté) et nationale (amélioration de la compétitivité des produits d'exportation par réduction des coûts de production, notamment dans le secteur agricole), ainsi que l'amélioration du cadre de vie urbain (transports). Ce secteur n'a jusqu'à présent pas reçu l'attention nécessaire alors que la hausse du prix du pétrole et donc la facture pétrolière nationale justifierait pleinement qu'on s'y penche davantage. L'UE participe au financement pour la promotion des énergies domestiques et alternatives au bois-énergie et les économies d'énergie (PREDAS - programme régional mis en œuvre par le CILSS).

Les grands programmes actuels dans le domaine de l'énergie concernent néanmoins la libéralisation du secteur de la distribution et la maîtrise de la filière bois.

Forces

La CE aurait un grand avantage comparatif (PRS 2, PREDAS) à continuer et développer sa coopération dans ce secteur tout en appuyant d'autres secteurs tels que la production de biocarburants à partir des graines de cotons et de pourghère.

Faiblesses

La promotion des énergies alternatives et renouvelables sera plus efficace si d'autres PTF en dehors de la CE contribuent à appuyer ce secteur.

3- Agriculture et élevage

Le changement des pratiques culturales actuelles peut amener une intensification des récoltes (donc générer un ralentissement dans la course au défrichement) et également permettre de réduire sinon d'arrêter la dégradation des sols (fumure organique, couverture du sol,...). Ces nouvelles pratiques ont cependant besoin d'être soutenues pour être généralisées. Les filières actuelles, tant dans l'agriculture que dans l'élevage, doivent devenir plus compétitives et cela passe par un meilleur encadrement en recherchant non seulement une meilleure production à la base, mais aussi une diversification des produits et une meilleure valeur ajoutée (transformation). La recherche de filières innovatrices permettra également, concomitamment avec l'augmentation de la productivité, de faire baisser la pression sur les terres.

Force

La CE étant déjà engagée dans le domaine du renforcement agricole (filières riz et céréales ainsi que la micro-finance) peut utiliser ses compétences pour appuyer des programmes d'intensification et de diversification de la production (y compris les filières de transformation).

Faiblesses

Le changement de comportement pour adopter de nouvelles pratiques culturales demande des actions de longue durée, qui dépassent souvent celle des cycles des projets de la CE. Le succès et la durabilité des actions demandent également une amélioration de l'éducation de base.

4- Le secteur des infrastructures

- les transports routiers

L'UE a financé de nombreux projets routiers (réhabilitation de routes existantes, bitumage de pistes...) au Burkina Faso. Les ressources actuellement mobilisées par le 9^{ème} FED s'élèvent à 115 millions d'Euros. Dans le secteur 'infrastructures', notamment routières, les marchés des projets n'incorporent au niveau des documents contractuels que très faiblement des mesures environnementales contraignantes pour les entreprises ; ce qui

est insuffisant pour garantir un impact minimum des chantiers sur l'environnement et sur le plan social des populations riveraines (nuisances, amélioration des accès à la route des villages environnants,...). Ceci est en partie dû au fait que le cahier général des charges relatif aux marchés de travaux financés par le FED (élaboré en 1990) ne met pas suffisamment l'accent sur les aspects environnementaux et mesures d'atténuation ou compensatoires à prendre en compte lors des chantiers, et au manque de clarté vis-à-vis de l'entrepreneur des coûts supplémentaires nécessaires aux mesures environnementales (et sociales), et aux ressources et capacités limitées des services techniques. Une EIE et un cahier des charges techniques environnementales ont été préparés pour le marché de travaux de construction de pistes dans le parc du W (ECOPAS).

Bien que les procédures d'EIE aient été rendues obligatoires depuis 2001, elles sont encore insuffisamment suivies et appliquées.

Ce domaine, quoique vital pour un pays enclavé comme le Burkina Faso, présente néanmoins quelques faiblesses dans l'intervention de la CE :

Force

La CE possède un savoir faire dans ce secteur et les besoins du pays sont encore loin d'être satisfaits, notamment en matière de renforcement des capacités telles que la gestion des nuisances environnementales.

Faiblesses

- Aucune étude n'a mise en évidence les effets directs ou indirects du sous-secteur dans la lutte contre la pauvreté⁵³.
- A ce jour, aucun audit environnemental des réalisations de la CE n'a été effectué, ni d'évaluation environnementale stratégique du secteur.
- Le Burkina Faso n'a pas encore mis en place un système de contrôle efficace de la charge à l'essieu et, aux coûts récurrents liés à l'entretien normal des routes, viennent s'ajouter ceux de la dégradation prononcée des axes principaux par les transports routiers de fret.

- le transport ferroviaire

Force

L'inter-connectivité ferroviaire entre les réseaux existants (Kaya - Abidjan, Bamako - Dakar) et éventuellement la construction de nouvelles lignes (Ouagadougou - Accra, Ouagadougou - Bamako, Ouagadougou - Niamey) , en complémentarité du réseau routier (qui doit être entretenu), semblent un sous-secteur d'avenir dans un contexte où l'incertitude politique (crise récente en Côte d'Ivoire dont une conséquence est la forte réduction du transport ferroviaire vers Abidjan, hausse des coûts des carburants, coût de la dégradation des axes et mesures concernant la réduction des émissions des GES) rend probablement ce mode de transport beaucoup plus rentable et attractif pour l'économie du Burkina Faso. Il reste aussi un mode de transport sûr et écologique. La CE aurait un avantage comparatif à s'investir dans ce sous-secteur important pour le développement de l'économie. Pour cela le réseau nécessite d'être étendu vers les différentes frontières des pays vers lesquels transitent les denrées d'exportation du Burkina Faso et des autres pays frontaliers, et allongé vers le Nord vers Dori (projet demandé depuis longtemps par le Burkina Faso et qui nécessite une étude économique et environnementale approfondie).

Faiblesse

Il est difficile de se prononcer tant qu'une étude objective n'ait été réalisée dans ce secteur (prévue dans le CSLP-PAP 2006-2008).

- les infrastructures d'assainissement

C'est un sous-secteur important contribuant au bien-être et à la lutte contre la pauvreté dans sa composante «accès des plus pauvres aux services de base». Il concerne en particulier l'amélioration du cadre urbain.

Force

La CE pourrait continuer ses actions dans ce secteur qui nécessite de nombreux investissements pour améliorer le cadre vie des populations. Pour cela la CE pourrait contribuer à la mise en œuvre du PAGIRE.

- les infrastructures socio économiques

L'éducation est un vecteur important dans le changement de comportement, que ce soit dans le secteur de la maîtrise de la fécondité que celui de l'acceptation de nouvelles techniques agricoles. La CE a déjà investi dans ce secteur et la continuation contribuera à l'amélioration du taux très faible de scolarisation.

5- Appui au développement rural centré sur la sécurité alimentaire

53 Revue opérationnelle 2005 et Rapport annuel conjoint 2004 sur la mise en œuvre des actions de coopération dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE au Burkina Faso

C'est un secteur de concentration sans ressources spécifiques sur le 9^{ème} FED. Ce sont essentiellement des programmes engagés sur le 8^{ème} FED ainsi que sur le budget général de l'UE. Ils sont axés sur l'augmentation de la productivité agricole et sur l'organisation du monde rural. Dans le cadre du 9^{ème} FED, seul un appui institutionnel de 900 000 € auprès du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) a été prévu lors de la revue opérationnelle 2003 et est entré en vigueur début 2005. Les appuis communautaires se focalisent également sur l'amélioration de la sécurité alimentaire au niveau régional pour l'ensemble de la zone sahélienne.

6- Appui macro-économique et à la réduction de la pauvreté à travers l'aide budgétaire

Au titre du 9^{ème} FED, l'aide budgétaire s'est traduite par des programmes représentant un montant global de 255 millions d'Euros dont bénéficient essentiellement les secteurs sociaux (santé, éducation, etc). La mise en œuvre de ces fonds est assujettie à la législation nationale, notamment en matière de l'environnement. Cet appui est lié aux indicateurs du CSLP, faibles en ce qui concerne les aspects environnementaux, et dont une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) serait indiquée.

A ces trois secteurs s'ajoute une composante «hors concentration» de 61,5 millions € qui inclut des actions en matière d'hydraulique, gestion et adduction d'eau potable; environnement; éducation; appui institutionnel; état de droit et justice; initiatives culturelles; secteur privé et intégration de l'environnement dans les interventions des autres secteurs.

7- La bonne gouvernance

Ce secteur correspond au 4^{ème} axe du CSLP. Les récentes élections municipales (avril 2006) concrétisent le processus de décentralisation et déconcentration. La rétrocession de certains pouvoirs aux collectivités territoriales, notamment dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, nécessite cependant que les nouveaux gestionnaires soient compétents et responsables et qu'ils disposent des moyens pour assumer leurs nouvelles responsabilités. Conscient des lacunes actuelles, le Gouvernement du Burkina Faso prévoit d'apporter un sérieux appui à ces nouvelles équipes locales.

Le droit et la justice : ce sous-secteur, correspondant au renforcement de l'état de droit, favorise un meilleur respect des règles, notamment environnementales. Ces secteurs peuvent par conséquent agir comme des outils pour l'amélioration de l'environnement.

Force

Les capacités de l'Etat sont limitées, les PTF auront un rôle à jouer dans l'accompagnement du processus de décentralisation.

Faiblesse

D'une manière générale, les procédures FED ne sont pas adaptées à la mise en œuvre d'une multitude de petites interventions de faible montant financier destinées à appuyer des acteurs locaux.

Mise en œuvre des procédures d'évaluation environnementale

La loi burkinabé oblige par un décret de 2001 la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement pour tous projets privés ou publics. Les notices d'impact environnemental et, en cas de besoin les études d'impact sur l'environnement, sont obligatoires dans l'étude de faisabilité de tous les projets récents des Etats membres de l'UE. Lors de l'élaboration des programmes/projets financés par les bailleurs européens les aspects environnementaux sont pris en compte dans la majorité des cas, mais ceci nécessite d'être renforcé.

Les EIE de la grande majorité des bailleurs de fonds sont uniquement intégrées dans l'étude de faisabilité au début du projet. Les EIE ex post ne sont pas systématiques empêchant l'évaluation de l'impact environnemental - surtout l'impact non-prévu en début de projet et l'impact à long terme.

Au niveau de la mise en œuvre des EIE on constate effectivement certaines faiblesses (rassemblées dans le tableau suivant) :

problème	commentaire
Neutralité de l'étude	L'entrepreneur chargé de la construction ou le concessionnaire est aussi chargé du choix du bureau pour l'EIE (pour une meilleure neutralité le pour une garantie de professionnalisme, le bureau devrait être agréé pour ce type d'étude)
Participation des riverains	Les mesures de compensation (plantation d'arbres en ligne, réhabilitation de zones d'emprunt...) ne sont pas suffisamment élaborées avec les riverains concernés malgré l'enquête publique. Il n'y a pas assez de synergies avec les activités environnementales souhaitées par les riverains concernés ni avec des actions environnementales prioritaires des actions concernées.
Spécifications et respect du cahier des charges	Les spécifications pour le respect de l'environnement ne sont pas suffisamment stipulées par les bailleurs et le gouvernement dans les cahiers des charges et les documents contractuels (ainsi des pénalités devraient y être spécifiées pour non respect de mesures environnementales (et sociales)). Souvent les faibles mesures inscrites dans le cahier des charges ne sont pas respectées par l'entrepreneur ou le concessionnaire. Les structures chargées du contrôle de l'application (commissions mixtes des ministères concernés) sont basées dans la capitale et n'ont pas les moyens d'effectuer de façon régulière les contrôles sur le terrain.

Actuellement il n'existe pas encore d'EES (Evaluation Environnementale Stratégique) au niveau du Burkina Faso, mais des évaluations similaires ont été réalisées :

- dans le secteur des transports au niveau national (Etude environnementale et sociale du secteur des transports (PST-2) à l'aide de la Banque mondiale en 2002),
- dans des sous-secteurs de l'agriculture (riz, agro-foresterie),
- le CSLP a fait l'objet d'une analyse environnementale par le biais des différents crédits d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (CASRP) en tant que cadres de mise en œuvre des réformes économiques financés par les PTF.

4.2. ASPECTS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT DANS LA COOPERATION NON UE

Un grand nombre de programmes et projets environnementaux et de programmes ayant un impact indirect sur l'environnement sont financés par l'aide bilatérale ou multilatérale des bailleurs non Européens (Banque mondiale, FEM, PNUD, FAD, Canada, Suisse, Japon et Chine). Une grande partie des bailleurs suit aujourd'hui une approche d'appui budgétaire sectorielle avec intégration transversale de l'environnement. Une liste non exhaustive des projets en cours se trouve en Annexe Technique II-5 - Projets relatifs à l'Environnement des bailleurs de fonds au Burkina Faso, l'Annexe Technique II-4 présente également une matrice des donneurs.

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) 2006-2010 régit les activités opérationnelles du système des Nations unies au Burkina Faso dans 5 domaines prioritaires, sur la base de l'avantage comparatif collectif du SNU. Il s'agit pour le SNU d'un positionnement stratégique au sein de la communauté de développement pour la réalisation des OMD :

- Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus ;
- Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale ;
- Promouvoir la bonne gouvernance ;
- Réduire la vulnérabilité de l'économie rurale et l'insécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et promouvoir une gestion durable de l'environnement ;
- Stabiliser la tendance du VIH.

En ce qui concerne le secteur privé, les compagnies du secteur minier réalisent des EIE avant les ouvertures de mines et disposent de leurs propres plans de gestion environnementale et sociale pour l'exploitation.

Par ailleurs environ 12,5 millions d'Euros auraient été investis en 2004 dans le secteur rural et petites villes, essentiellement sur fonds publics (les fonds en provenance du mécanisme PPTE ou de la coopération décentralisée ne sont proportionnellement parlant pas très importants). Dans le secteur urbain, l'ONEA aurait investi une moyenne de 30 millions de dollars US par an. Les mécanismes de financement locaux sont quasiment inexistant, mis à part l'exemple de la FAUERE à Bobo Dioulasso.

Les domaines relativement bien soutenus

La majorité de l'intervention des bailleurs de fonds s'est effectuée dans les secteurs de

- la gestion des terres, qu'il s'agisse des actions de restauration ou s'intégrant dans des actions plus larges de gestion des ressources naturelles (PNGT, etc.), avec une prédominance pour les questions liées à la restauration des sols dans la partie sahélienne Nord, à l'Est du pays.
- les secteurs sociaux (santé, éducation), axe prioritaire du CSLP, qui ont bénéficié de masses financières relativement importantes dans les domaines des infrastructures, notamment pour la construction des écoles et des centres de santé. Malheureusement la répartition des allocations n'a pas toujours été en correspondance avec les besoins du secteur, l'essentiel des efforts allant aux réalisations physiques et peu au personnel qui devrait normalement les accompagner. Les résultats, bien qu'encourageants et devant continuer, n'ont par conséquent souvent pas été à la hauteur des ressources mobilisées.

- le secteur des forêts, soit directement, soit indirectement au travers des actions de GRN a reçu un appui limité de la part des PTF. Des avancées ont été faites dans le domaine du bois-énergie, notamment avec les méthodes de gestion participatives.
- les infrastructures routières ont reçu un appui important dans le but général du désenclavement et plus spécialement de la réduction des coûts de production (voir l'analyse de ce secteur § 4.3). Bien que les besoins soient encore grands, le secteur est bien couvert. Mais comme déjà indiqué la prise en compte des aspects environnementaux nécessite d'être considérablement renforcée.
- Le secteur agricole a bénéficié d'un appui tant dans les filières (riz, coton, oléagineux, céréales, financement du monde rural, appui aux OPA - Organisations Professionnelles Agricoles, l'élevage) que dans l'irrigation à grande échelle, mais l'expérience de grands périmètres irrigués n'a pas atteint de manière significative les objectifs escomptés, les conditions de base n'étant pas toujours remplies (organisation, rentabilité financière et économique, accompagnement des acteurs, etc.). Le projet 'diversification de l'agriculture et développement du marché' de la Banque mondiale est prévu pour 2007-12 (84 .5 millions US\$).
- le secteur eau potable et assainissement est également bien couvert par les PTF (Danemark, Suède, France...)
- la biodiversité et l'environnement sensu stricto, qui comprennent aussi la gestion de la faune, et les "Aires Protégées" a bénéficié d'appuis ciblés de certains PTF (GEPRENAF/PAGEN ...)
- en dehors des aspects sectoriels, plusieurs programmes ont contribué au renforcement institutionnel.

Secteurs ayant reçu peu d'attention

Ces sous-secteurs proviennent des domaines cités plus haut mais dont une composante, pourtant importante pour le pays a été délaissée, il s'agit de :

- le domaine de l'énergie hors bois (énergies alternatives)
- dans le secteur de l'agriculture, celui de la transformation des produits
- dans le secteur forestier, celui des produits forestiers non ligneux
- le secteur juridique et réglementaire avec la mise en œuvre effective des EIE (PADELIA : programme régional)

Coordination des bailleurs

La coordination des donateurs se réalise dans plusieurs cadres plus ou moins formels. Ci-dessous une présentation de celle dans le domaine : *Développement rural, sécurité alimentaire et Environnement*.

La CE y participe à cinq cadres de concertations importants :

- (i) le cadre de concertation des PTF du développement rural étendu à la décentralisation, animé par la GTZ ;
- (ii) le cadre de concertation environnement des PTF, animé par les Pays-Bas jusqu'en 2005 et maintenant par le PNUD; depuis près de 10 ans les PTF tiennent des réunions trimestrielles ;
- (iii) le cadre de concertation gouvernement - PTF du secteur AEP, animé par le MAHRH et en particulier la DGAEP;
- (iv) le comité paritaire de gestion de la sécurité alimentaire (gouvernement et PTF), animé par le MAHRH ;
- (v) le CCPDR qui est le cadre de concertation des partenaires du développement rural, nouvellement créé, dont la présidence est assurée par le SG du MAHRH et qui regroupe les ministères en charge du développement rural, les PTF et des représentants de la société civile.

De plus, existent un groupe de concertation des PTF relatif à la gouvernance où peuvent être débattus des aspects ayant trait à l'environnement (discutés dans les autres groupes de concertation) pour l'analyse du 4^{ème} axe du CSLP (bonne gouvernance), et un groupe de concertation des PTF pour les aspects 'genre'.

Force et Faiblesse

Ces mécanismes de coordination connaissent certaines faiblesses notamment la participation irrégulière de certaines parties concernées. Certains bailleurs de fonds regrettent aussi un certain clivage entre les besoins rapides en recettes d'exportation souvent exigées par l'extérieur et la protection des ressources naturelles, mais surtout la faible prise en compte de la réalité du terrain. Beaucoup d'agences d'exécution et certains bailleurs de fonds préfèrent une continuation de l'approche projet/programme à cause des faiblesses constatées au niveau des structures étatiques dans la mise en œuvre des programmes et la difficulté à visualiser/quantifier l'impact spécifique de la contribution du pays. Ces mécanismes, à encourager, ne sont pas suffisamment considérés par toutes les parties concernées comme un instrument proactif d'harmonisation des interventions.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1. CONCLUSIONS

Le domaine de l'environnement

Les constats généraux dans le domaine de l'environnement au Burkina Faso font apparaître une dégradation des ressources naturelles (sols, ressources en eau, biomasse et biodiversité). Cette dégradation provient de multiples facteurs qui sont :

- une forte pression sur les ressources naturelles du fait de l'augmentation de la population
- un accès au foncier non sécurisé,
- une productivité insuffisante des systèmes agricoles et élevage,
- une faible mise en œuvre du cadre législatif
- une faible conscience, maîtrise et appropriation de la gestion des ressources naturelles et un manque de valorisation de la biodiversité.

Cette dégradation a pour conséquences sur l'environnement i) une diminution de la biomasse et du couvert forestier avec son corollaire de perte de diversité biologique, ii) une perte de sols fertiles et une augmentation des zones désertifiées, iii) une pollution, une mauvaise utilisation et perte des ressources hydriques.

Elle a en retour des conséquences sur le milieu social i) l'exode rural avec augmentation de la pauvreté en milieu urbain, ii) augmentation des surfaces dégradées, des déficits alimentaires localisés s'accroissant qui résultent d'une utilisation non durable des ressources naturelles.

Le cadre institutionnel, politique et réglementaire

Le cadre réglementaire nécessiterait d'être harmonisé, des efforts sont en cours dans ce domaine⁵⁴, mais la priorité reste son application. Le CSLP intègre peu l'environnement. L'intégration de l'environnement dans les activités financées par le FED, notamment de manière transversale n'est pas encore suffisante.

Bien que le Burkina Faso ait satisfait aux exigences politiques et stratégiques des conventions internationales, par la production de nombreux plans d'action et documents similaires, leur mise en œuvre reste faible et se fait de manière peu coordonnée au travers des programmes financés par les PTF.

Les capacités du ministère chargé de l'environnement (MECV) nécessitent d'être encore renforcées, notamment pour les services déconcentrés afin qu'ils soient en mesure de passer d'une approche coercitive, à une approche d'accompagnement, surtout dans une vision de décentralisation et de responsabilisation des nouvelles collectivités territoriales.

Les PTF

Ils interviennent essentiellement dans les secteurs des transports, de l'éducation et de la santé. Dans l'environnement, les interventions se situent surtout dans le cadre de programmes plus larges visant une meilleure gestion des ressources naturelles. La coordination des PTF dans le domaine de l'environnement, essentielle, existe depuis 1994 et entre actuellement dans une dynamique internationale nouvelle marquée par des préoccupations d'efficacité de l'aide au développement et une évaluation pour l'améliorer a été initiée en 2006.

Les enjeux :

L'analyse des tendances de l'environnement, du cadre socio économique et du cadre institutionnel et réglementaire a permis de dégager les priorités environnementales au Burkina Faso. Ces priorités sont regroupées sous la forme de 6 enjeux principaux, permettant une présentation plus exacte et plus claire des causes des problématiques environnementales majeures au Burkina Faso, résultant des impacts des activités humaines, facilitant la formulation de réponses multisectorielles visant à traiter les causes à leurs origines.

Bien que les problématiques environnementales résultent de pratiques non durables, la cause principale de l'augmentation de la dégradation de l'environnement au Burkina Faso est due à l'accroissement substantiel de la démographie.

Ce facteur, bien qu'important, n'a pas été élevé au rang d'enjeu car il fait partie des leviers qu'il est possible d'utiliser en réponse aux effets de la dégradation de l'environnement naturel et social, au même titre que le foncier, les capacités de l'Etat, etc.

Les principaux enjeux sont :

1. Protéger les sols contre la dégradation excessive
2. Maîtriser le secteur de l'énergie
3. Maîtriser la gestion intégrée de l'eau et améliorer le cadre de vie
4. Préserver et valoriser la diversité biologique
5. Accompagner la décentralisation

⁵⁴ financement FED

6. Favoriser l'intégration régionale

Les réponses

Les réponses permettant de remédier aux problématiques principales identifiées sont multisectorielles, elles s'attaquent aux différentes causes des problématiques environnementales identifiées lors de l'analyse de l'état de l'environnement. Comme ces problématiques résultent d'un ensemble de facteurs provenant des domaines divers, sociaux, économiques et institutionnels, les réponses apportées puisent, elles aussi, leurs sources dans ces différents secteurs et agissent en complémentarité.

Les réponses aux enjeux environnementaux doivent donc être abordées sous les angles aussi variés que l'organisation des secteurs productifs (primaire, secondaire, tertiaire), les changements de méthodes culturelles, l'éducation, l'énergie, le foncier, la décentralisation, etc.

ENJEU 1: Protéger les sols contre leur dégradation excessive

Constat 1 : Une économie basée sur le secteur primaire : l'agriculture

L'économie du Burkina Faso repose essentiellement sur l'exploitation extensive et non durable des ressources naturelles. Elle est fortement dominée par la production agricole, l'élevage et la foresterie. Près de 81,4% de la population vit en milieu rural.

Constat 2 : Les systèmes de production peu productifs et destructeurs

Les systèmes actuels de production (agriculture et élevage) reposent sur des méthodes traditionnelles, avec peu de rendement et des techniques culturelles non durables. La quête des terres nouvelles ne fait qu'amplifier, les populations locales délaissant les terres dégradées.

Constat 3 : Une politique incitant à la production

La politique nationale du secteur agricole vise à augmenter la production agricole en général et celle exportable plus spécifiquement. Le coton est la principale culture d'exportation. Bien que contribuant peu dans le bilan agricole national, le coton représente entre 65 et 71% des recettes d'exportation.

Constat 4 : Un manque de moyens face aux enjeux actuels et futurs

Les paysans et les structures d'encadrement (publiques ou privées) manquent de moyens face à la mise en péril de la pérennité de leurs ressources; les efforts consentis sont encore trop faibles face à la rapidité de l'expansion des dégradations.

Réponses possibles

- a. réponses agraires et pour le secteur forestier
 - a.1. améliorer les techniques culturelles, en particulier pour le coton (culture sous couvert végétal, culture attelée, association agriculture-élevage, agroforesterie, soles fourragères,...) et intensifier fortement la production
 - a.2. restaurer les sols dégradés (aménagements antiérosifs, cultures d'espèces améliorantes, zai, demi-lunes, sous-solage,...)
 - a.3. aménagement des forêts naturelles
 - a.4. création de zones de conservation dans les collectivités territoriales
- b. réponse économique
 - b.1. continuer à développer les alternatives pour augmenter les recettes d'exportation (gomme arabique, anacardier, karité, haricots, etc.)
 - b.2. appuyer et développer le secteur de la transformation des produits agricoles (coton, cultures maraîchères, cf. b1, etc.) pour amener une plus-value
 - b.3. réduire les coûts de production (transports, stockage, énergie)
- c. réponse bonne gouvernance (voir aussi plus loin) - institutionnelle
 - c.1. aider à une meilleure appropriation dans la gestion des ressources naturelles (foncier, planification locale et décentralisation, éducation) en appuyant le MECV à se déconcentrer et en formant les acteurs des collectivités territoriales (Plan de décentralisation des ressources naturelles (FAO))
 - c.2. sensibiliser les décideurs et renforcer les capacités de contrôle de l'administration sur le secteur productif, notamment à l'aide d'un cahier des charges pour les investisseurs, d'un suivi environnemental effectif et d'un renforcement du système judiciaire (meilleure application des textes législatifs en matière d'environnement, notamment du Code de l'environnement, et promotion de l'éco-citoyenneté).
- d. réponse lutte contre la pauvreté

- d.1. diversifier la production agricole avec les cultures de contre-saison (petits périmètres irrigués)
- d.2. développer l'économie locale et le secteur marchand rural

Contraintes et effet environnemental induit

Contrainte :

Les producteurs et les gestionnaires actuels des ressources naturelles ne sont pas suffisamment conscients des enjeux environnementaux dans ce secteur. Il faudrait une forte prise de conscience de la part du Gouvernement et la volonté d'imposer des mesures de contrôle pour assurer une exploitation durable des terres par l'intermédiaire de directives nationales imposant au secteur privé un cahier des charges environnemental (autorisation d'exploitation). Les cahiers des charges existants sont seulement d'ordre technique et ne comprennent pas de mesures environnementales.

Effet environnemental :

L'adoption de nouvelles techniques culturales plus performantes et plus respectueuses de l'environnement ne peut être que bénéfique à l'environnement. Cependant certains effets induits connexes risquent de persister: accroissement du cheptel et du besoin en surfaces dédiées au pâturage (augmentant les risques de conflits entre agriculteurs et éleveurs), pressions sur les ressources hydriques et l'utilisation croissante de pesticides et pollution accrue.

ENJEU 2: Maîtriser le secteur de l'énergie

Constat 5 : Le bois-énergie, un facteur de déforestation

L'utilisation de bois comme combustible pour la cuisson des aliments est un facteur de dégradation important, surtout dans les zones fragiles telles que les parties nord sahéliennes. La demande s'accroît avec l'accroissement de la population.

Constat 6 : Une facture énergétique grandissante

Bien que faiblement industrialisé, le Burkina Faso voit sa facture énergétique s'accroître régulièrement (importation d'hydrocarbures pour les centrales thermiques et le transport routier, et d'électricité des pays producteurs voisins). La part de la facture énergétique dans le budget national s'est encore largement accrue avec la hausse des cours du pétrole ces dernières années.

Constat 7 : Un frein à la compétitivité des produits d'exportation

Le coût élevé de l'énergie freine l'industrialisation du pays et augmente les coûts de production du secteur primaire, réduisant ainsi l'attractivité des produits d'exportation au niveau international. Les outils de production (secteur industriel) et de consommation (moteurs électriques ménagers) sont vétustes et ont un faible rendement énergétique.

Constat 8 : Une nécessité de diversifier les sources de production d'énergie

Pour rester compétitif et moins dépendre des cours mondiaux, il est crucial que le Burkina Faso diversifie rapidement ses sources d'approvisionnement en énergie en utilisant les énergies renouvelables et privilégiant les moyens de transport plus économiques et plus écologiques (ferroviaire).

Réponses possibles

- e. réponse forestière : bois-énergie
 - e.1. encadrer la filière bois énergie, favoriser les marchés ruraux de bois et les foyers améliorés
- f. réponse technologique : énergies alternatives
 - f.1. promouvoir l'énergie solaire pour l'électrification rurale et aussi dans l'utilisation artisanale (centrales photovoltaïques de dimension industrielle)
 - f.2. promouvoir l'énergie solaire en complément du bois énergie
 - f.3. promouvoir la production de biocarburants (graines de coton), en remplacement du diesel
 - f.4. recycler les huiles usagées pour servir de carburant dans les centrales thermiques
 - f.5. continuer à soutenir la distribution de gaz butane en alternative au charbon de bois et au bois
- g. réponse maîtrise environnementale : Economie d'énergie
 - g.1. favoriser le renouvellement du parc industriel avec des technologies plus économiques, favoriser la vente de matériel à efficacité énergétique meilleure (lampes, frigidaire, etc.)
 - g.2. favoriser le transport ferroviaire pour le fret et le transit international
 - g.3. favoriser l'élaboration et la mise en place des normes ISO 14000 dans les industries et les bâtiments publics (isolement...)
 - g.4. favoriser la journée de travail continue notamment dans les centres urbains pour diminuer les déplacements des travailleurs entre leur domicile et le lieu de travail

Contraintes

L'organisation de la filière bois se heurte encore aujourd'hui au problème du foncier et de l'appropriation des ressources naturelles par les populations locales, des parcours de transhumance et de gestion des feux par les éleveurs.

La production de biocarburants, si elle est issue du coton graines, ne doit pas provoquer un déficit alimentaire dans les zones où la population est en carence d'éléments lipidiques.

L'utilisation du gaz ou d'autres sources d'énergie domestique, se heurte au défi de changement de comportement (effort de longue durée). Par ailleurs le subventionnement du gaz coûte cher.

Le remplacement du matériel peu performant dans le parc industriel est un processus long et onéreux, s'agissant souvent de petites industries avec des moyens d'investissement limités.

ENJEU 3: Maîtriser la gestion intégrée de l'eau et améliorer le cadre de vie

Constat 9 : Des ressources hydriques rares et mal gérées

Il existe une tendance dans le milieu rural à construire des retenues de façon désorganisée et dont l'utilisation n'est pas efficace. Ces retenues d'eau stagnante sont aussi des vecteurs de maladies hydriques (malaria, diarrhées, schistosomiase...).

Constat 10 : Les problèmes d'eau et d'assainissement encore préoccupants faute de mise en œuvre du PAGIRE

La mise en œuvre du PAGIRE est difficile par manque de financements et de personnels techniques.

La gestion des eaux usées domestiques et excréta

Environ 10 % de la population urbaine ne disposent d'aucune infrastructure d'assainissement. En milieu rural seulement une partie infime de la population a recours à des latrines.

Le drainage des eaux pluviales

Réseau très faible par rapport aux besoins, et ouvrages insuffisamment entretenus, provoquant des inondations.

Les déchets solides municipaux

Hormis Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, les villes ne disposent pas de décharges contrôlées. Le taux de collecte en milieu urbain reste encore faible (moins de 50%). Les emballages en plastique sont responsables d'une mortalité élevée du cheptel, (environ 30 % par ingestion de plastique).

Les déchets industriels et hospitaliers

Les rejets d'eaux usées de la zone industrielle de Ouagadougou qui ne sont pas pré-traitées (à part la brasserie Brakina) ont contaminé des forages, pollué le cours d'eau du Massili et menacent le Barrage de Bagré, de même à Bobo-Dioulasso avec la rivière Kou et la forêt classée de Dindéresso. A cette situation déjà critique viennent s'ajouter les pollutions dues à d'orpaillage (mercure, cyanure) dans les zones d'exploitation minière.

Constat 11 : Les émissions de gaz issus de la circulation de plus en plus préoccupantes

Les niveaux de pollution de l'air par les véhicules et vélomoteurs et les rejets industriels sont de plus en plus élevés, particulièrement à Ouagadougou, et ont des conséquences sur la santé publique, notamment augmentation des Infections Respiratoires Aiguës (IRA).

Réponses possibles

h. Formation :

- h.1. Former/sensibiliser des ressources humaines additionnelles à une maîtrise efficace des ressources en eau, notamment au niveau local
- h.2. Favoriser un changement de comportement des acteurs pour l'amélioration du cadre de vie

i. Gestion de l'eau :

- i.1. Appuyer l'élaboration et la mise en place du Système National d'Information sur l'Eau (SNIEau) pour le suivi des ressources et de la qualité des eaux (en cours)
- i.2. Meilleure utilisation des aménagements hydro-agricoles (notamment grâce à la petite irrigation permettant aussi aux populations rurales de diversifier leurs revenus)
- i.3. Contribuer (avec le Danemark, la Suède et la France notamment) au financement du PAGIRE. Privilégier une approche programme pour améliorer la qualité des projets, en réduire le délai d'exécution et compenser les logiques «territoriales» nuisibles à la cohérence des interventions. Principes d'intervention : l'approche par la demande, le renforcement des communes en tant que maîtres d'ouvrage, le développement du financement local (avec si possible implication du secteur bancaire), une meilleure utilisation du secteur privé local

j. Déchets : Appuyer et renforcer le recyclage des déchets (et surtout des plastiques)

k. Juridique :

- k.1. Mettre progressivement en application un système de redevance (et de pénalités le cas échéant) suivant le principe 'pollueur-payeur' du code l'environnement surtout dans les grandes villes en commençant par les industries et les grands pollueurs. Ce système contribuera à financer des

- actions urgentes dans les centres urbains (construction et entretien de stations d'épuration des eaux, entretien et curage des réseaux d'assainissement, collecte organisée et recyclage des déchets industriels, hospitaliers et domestiques ainsi que le stockage des déchets ultimes)
- k.2. Rendre effectif le système des EIE pour tous les projets de développement industriel, minier, hydraulique et d'urbanisme et de supervision environnementale des EIE
- l. Assainissement : Favoriser l'entretien régulier des réseaux d'assainissement pluviaux existants
- m. Transports : Initier une réflexion sur la politique des transports urbains afin de développer une vision à long terme intégrant aspects économiques et environnementaux

Contraintes et effet environnemental induit

Contraintes:

La faible sensibilisation de la population à ces questions environnementales et le manque de formation

Le coût souvent élevé des infrastructures en matière d'assainissement

ENJEU 4: Préserver et valoriser la diversité biologique

Constat 12 : Une grande richesse biologique qui est menacée

La dégradation, le recul et la fragmentation continus du couvert forestier suite au surpâturage, à l'extension des surfaces cultivées et aux feux de brousse mettent en péril l'intégrité de la biodiversité.

Constat 13 : Une grande richesse biologique mal gérée et pas assez mise en valeur

Des études récentes montrent globalement que des signes d'appauvrissement en diversité biologique apparaissent⁵⁵ et que si les pressions exercées actuellement sur la faune et son habitat se poursuivent, il est à craindre une baisse importante des populations fauniques suite à une réduction et à une dégradation de leur habitat, ainsi qu'une baisse du flux tourisme cynégétique.

Constat 14 : Une expérience encourageante en cours (ECOPAS) qui mérite d'être poursuivie et qui contribue largement à la mise en œuvre des deux principales conventions internationales pour le Burkina Faso : diversité biologique et désertification

Une expérience de gestion et de valorisation de la diversité biologique à l'échelle régionale (ECOPAS) en cours dans le Parc du W sur financement FED, nécessite d'être encouragée. Ce projet contribue au développement local et donc à la réduction de la pauvreté, et à la mise en œuvre des conventions internationales de la génération de Rio, à savoir biodiversité et lutte contre la désertification. De plus, le programme renforce la coopération avec le Niger et le Bénin, et contribue à l'intégration régionale.

Réponses possibles

- n. Mieux connaître les ressources pour mieux les gérer et disposer de données fiables et en suivre l'évolution par la réalisation d'un inventaire forestier, faunistique, floristique et halieutique
- o. Maîtriser les filières d'exploitation des produits forestiers à des fins commerciales
 - o.1. Accroître la capacité de gestion des producteurs ruraux
 - o.2. Accroître le potentiel forestier afin de renforcer la contribution du sous-secteur à la lutte contre la pauvreté, au maintien de l'équilibre écologique, à la séquestration des GES (MDP du Protocole de Kyoto) et à la conservation de la diversité biologique
- p. Clarifier la tenure foncière et, en particulier, l'appropriation des forêts et l'accès aux produits forestiers dans le domaine protégé (non classé) pour améliorer la conception de stratégie de gestion et de valorisation durable
- q. Impliquer tous les acteurs et en particulier les nouveaux acteurs (collectivités territoriales) dans la gestion de la faune
- r. Favoriser le sous secteur économique de l'éco-touristique de vision et de la petite chasse dans les aires protégées
- s. Continuer les efforts entrepris pour le Parc tri national du W

Contraintes et effet environnemental induit

Difficulté de réalisation d'un inventaire forestier ou faunique au plan national.

Le personnel du MECV est à 75% issu d'un corps paramilitaire, et il faudra une formation spécifique pour passer du rôle de contrôle et répression à celui d'animateur au sein des collectivités territoriales.

ENJEU 5: Accompagner la décentralisation et la bonne gouvernance

Constat 15 : Une gestion déresponsabilisée

La terre appartenant à l'Etat, les populations se sont désintéressées de la gestion durable des ressources

⁵⁵ Etude Thiollot de l'IRD sur la diminution des biotopes des rapaces dans l'Est du Burkina Faso

naturelles.

Constat 16 : Le foncier- pierre angulaire du développement

Le problème de la sécurisation du foncier reste l'enjeu majeur du développement durable dans les régions agricoles.

Constat 17 : Le rôle sous-estimé de la femme

Le rôle de la femme, essentiel dans les systèmes de production agricole, reste marginalisé dans la problématique de la sécurisation du foncier. Son pouvoir décisionnel au sein de la collectivité est très faible.

Constat 18 : Des élus locaux peu formés

Dans le cadre de la décentralisation, les collectivités territoriales concourent avec l'Etat à la protection, à la mise en valeur des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie, et sont civilement responsables des dommages qu'elles causent. Elles n'ont pas actuellement l'expérience de ces fonctions, ni les capacités techniques suffisantes pour faire une analyse et des choix fondés.

Constat 19 : Des services déconcentrés de l'Etat dépassés par la tâche

Les services déconcentrés de l'Etat sont sensés accompagner la décentralisation mais ne sont pas toujours à la hauteur de la tâche qui les attend: compétences techniques et en communication, manque de ressources humaines, moyens logistiques, changement d'attitude et de mode d'intervention...

Réponses possibles

- t. Réponse institutionnelle : renforcer les capacités d'intervention
 - t.1. formation des services déconcentrés de l'Etat (MECV, MATD et MAHRH au niveau local)
 - t.2. formation des collectivités territoriales
 - t.3. appui à l'Ecole des Eaux et Forêts (MECV) formant maintenant des environnementalistes
- u. Réponse législative : améliorer le cadre législatif
 - u.1. compléter les textes, tests d'application et mise en oeuvre
- v. Réponse sociale :
 - v.1. intégrer les femmes comme acteur privilégié de protection des ressources naturelles
 - v.2. mieux intégrer la société civile dans la gestion de l'environnement (éco-citoyenneté)
 - v.3. former les femmes aux enjeux environnementaux
- w. Réponse éducation : continuer à former les futurs décideurs
 - w.1. développer le secteur de l'éducation environnementale et intégrer l'environnement dans l'éducation des jeunes (initiative en cours dans les cursus primaire et secondaire)
- x. Financer l'environnement
 - x.1. création d'un fonds multi bailleurs pour l'environnement
 - x.2. appliquer le principe pollueur payeur (pénalités, taxes)

Contraintes et effet environnemental induit

Contrainte : L'hétérogénéité des différents élus ne va pas faciliter les formations.

Effet environnemental :

Un doute persiste sur la gestion durable des ressources naturelles par les collectivités territoriales qui auront besoin de financements pour les investissements de leur plan de développement. Une vigilance accrue doit être mise en place pour éviter que la rentrée de recettes ne fasse au détriment de l'environnement.

ENJEU 6: Favoriser l'intégration régionale

Constat 20 : Une libéralisation du commerce sans garde fou environnemental

L'intégration régionale vise à stimuler l'économie par la libre circulation des biens et des personnes, répondant ainsi aux principes de la mondialisation. Il est cependant important que des normes environnementales communes puissent servir de garde fou à l'ouverture des marchés intérieurs.

Les domaines de concentration du PIR du 9^{ème} FED visent essentiellement le domaine du commerce (Accord de Partenariat Economique) et le secteur du transport (surtout dans le renforcement des capacités institutionnelles). Rien n'est prévu pour l'intégration de l'environnement, qui doit être financée sur les budgets hors secteur de concentration (15% de l'enveloppe budgétaire).

Constat 21 : Une politique commune intégrant l'environnement

Dans le cadre de la construction de l'espace Ouest africain, l'UEMOA devra mettre en oeuvre sa politique d'intégration régionale dans le domaine de l'environnement conformément à son traité fondateur. L'UEMOA devra travailler pour aider les pays membres à homogénéiser leur politique environnementale et pour ce faire être en mesure d'élaborer des directives.

Réponses possibles

- y. Aider l'UEMOA à mettre en œuvre sa politique environnementale régionale
 - y.1. contribuer à l'élaboration de l'état de l'environnement dans la sous région
 - y.2. promouvoir la mise en œuvre des conventions relatives à la biodiversité et à la désertification
 - y.3. promouvoir une harmonisation des normes environnementales dans les Etats de l'UEMOA

Il est à noter que toutes ces réponses possibles ne sauraient présenter de résultats positifs sans un important **appui institutionnel**. A cet effet :

- une étude pour rassembler les textes législatifs relatifs à la gestion des ressources naturelles, en assurer la traduction et la diffusion, ainsi que la formation des conseillers va être lancée par le PNUD avec des projets pilotes, une recherche de complément de financement est actuellement en cours ;
- donner les moyens au MECV, au MAHRH et au Ministère de la Justice de réellement exercer leur rôle de contrôle et d'accompagnement.

Un tableau présentant le filtrage des solutions proposées pour répondre aux enjeux environnementaux se trouve en Annexe (Annexe Technique V).

5.2. RECOMMANDATIONS

Les opportunités d'intervention de la CE au Burkina Faso

Les recommandations présentées dans cette partie s'articulent en deux parties :

- des propositions de mécanismes permettant une meilleure intégration de l'environnement
- des propositions d'axes d'intervention en cohérence avec les problématiques environnementales rassemblées en enjeux et de leurs réponses possibles, et en relation avec les axes possibles d'intervention définis dans la Lettre de Cadrage du 10^{ème} FED.

Au cours de 2006-2007, une nouvelle stratégie de coopération pour la période 2008-2013 dans le cadre de l'Accord de Cotonou sera définie et arrêtée entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Union européenne.

Le cadrage du 10^{ème} FED

Suivant la Lettre de Cadrage entre la DCE et l'ON, les interventions du 10^{ème} FED continueront à s'inscrire dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Elles sont en continuité avec les domaines d'intervention précédents du 9^{ème} FED, avec toutefois un degré de concentration plus important :

- poursuite de l'Appui Budgétaire pour la Réduction de la Pauvreté (ABRP) en appui à la mise en œuvre du CSLP, notamment dans les secteurs ayant un impact sur la pauvreté (éducation et santé et sécurité alimentaire) et dans les finances publiques
- les infrastructures de base (transport, coton, eau/assainissement, énergie) répondant à l'axe 1 du CSLP (accélérer la croissance et la fonder sur l'équité) et l'axe 2 (garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale). L'énergie est considérée comme un facteur crucial pour la future compétitivité de l'économie du pays et son équilibre macroéconomique
- la bonne gouvernance qui correspond à l'axe 4 du CSLP, avec des appuis dans les domaines de la justice et des droits de l'homme et la décentralisation
- l'accompagnement à l'intégration régionale.

5.2.1. Recommandations d'ordre général sur les mécanismes d'intégration de l'environnement

5.2.1.1. Au niveau de la mise en œuvre du FED au Burkina Faso

Les recommandations sont :

- L'élaboration du Document Stratégie de Pays (DSP) doit s'appuyer sur les recommandations de ce Profil Environnemental du Burkina Faso (ne doit pas être un exercice parallèle mais doit être totalement intégré au processus).
- Tous les documents et programmes doivent être passés au crible environnemental (synergie entre le Département Environnement et les autres départements de la DCE).
- Des EES et EIE devraient être entreprises pour toutes les politiques et programmes prévus.
- Un suivi de l'intégration de l'environnement devrait être assuré durant la phase de mise en œuvre.
- Il serait nécessaire d'intégrer les problématiques environnementales dans les évaluations (à mi parcours, finales) et de prévoir un suivi environnemental à long terme des projets.

La prise en compte de l'environnement au travers des deux outils que sont l'appui budgétaire et les domaines de concentration (ciblage sectoriel non environnemental) peut être largement améliorée.

Dépendant de la forme de la coopération décidée entre la CE et le Gouvernement (appui budgétaire global, appui budgétaire sectoriel, appui sectoriel sous forme de projets/programmes), il faudra renforcer les mécanismes visant à une meilleure intégration de l'environnement dans les politiques et secteurs principaux de l'aide au développement de la CE dans le pays.

A cet effet les responsabilités pour l'intégration environnementale mériteraient d'être clarifiées et renforcées afin de pouvoir mettre en œuvre de la façon la plus efficace possible les mécanismes ci-dessus, en étroite collaboration avec les structures nationales attitrées. En particulier, en l'absence d'EES ils devraient pouvoir contribuer à l'orientation des choix stratégiques, et renforcer la prise en compte adéquate de l'environnement (de manière transversale) dans les secteurs décidés comme étant prioritaires par le Gouvernement du Burkina Faso dans la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD.

Appui budgétaire général au budget de l'Etat du Burkina Faso

Sur le 9^{ème} FED, l'appui budgétaire global à l'Etat burkinabé pour la réduction de la pauvreté (ABRP) en appui à la mise en œuvre du CSLP n'a pas eu d'impact notable sur l'amélioration de l'état de l'environnement⁵⁶.

Considérant que le CSLP ne comprend que 2 indicateurs environnementaux, ce qui reflète la faiblesse de l'environnement dans sa préparation, il serait souhaitable :

- d'insérer davantage d'indicateurs dans le CSLP (cf. propositions plus loin)
- de faire une évaluation environnementale du Programme d'Actions Prioritaires du CSLP via une EES
- d'insérer dans la matrice de critères de performance et de décaissements (Cadre Général de l'Aide Budgétaire (CGAB) en soutien à la mise en œuvre du CSLP) davantage d'indicateurs macro-économiques à tendance environnementale
- que le MECV (ou les cellules environnementales à créer dans les ministères techniques) participe aux commissions de préparation de révision du CSLP

Ces indicateurs ne doivent pas être purement environnementaux, mais doivent correspondre à des indicateurs macro économiques à tendance environnementale. Il ne s'agit pas de rajouter des indicateurs mais plutôt d'identifier ceux qui ont une pertinence macro économique et environnementale.

Le type d'indicateurs et mesures doit être discuté avec le Gouvernement du Burkina Faso et l'ensemble des PFT (9 bailleurs actuellement) partenaires du CGAB - CSLP pour une cohérence d'ensemble. Le suivi des indicateurs et des mesures est évalué lors de la Revue Annuelle de l'Evaluation du CSLP et du CGAB et les décaissements pourraient être liés à l'appréciation globale de ces indicateurs et mesures relatifs à l'environnement et sur la qualité de la gestion. Actuellement, la matrice de critères de performance et de décaissements 2006-08 comprend 28 mesures et 25 indicateurs dont :

- une mesure relative à l'environnement (achever l'élaboration des textes d'application du code forestier et du code de l'environnement et relire la politique forestière nationale et quelques autres à tendance environnementale) et un indicateur
- d'autres mesures à tendance environnementale notamment celles concernant la stratégie nationale d'assainissement et plans d'actions ; la feuille de route pour l'OMD 7 ; et la sécurisation foncière).

Pour le Burkina Faso, un indicateur semble se dégager et pourrait correspondre à la mise en œuvre effective des procédures d'EIE et l'application effective de leurs Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

En effet, si le Gouvernement a adopté une loi rendant obligatoire les EIE en 2001, c'est qu'il considère cet outil essentiel à la prise en compte de l'environnement. Cette procédure environnementale existe depuis longtemps dans les programmes/projets de l'ensemble des PTF intervenant au Burkina Faso, et une application stricte de la législation au niveau du Burkina Faso ne pourrait qu'améliorer le processus d'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles.

La mise en place de cet indicateur doit se faire par étapes :

- Systématiser les EIE pour tous les projets de développement industriel, transport, minier, hydraulique et d'urbanisme
- Renforcer la mise en œuvre effective : capacités de supervision des EIE (agrément de bureaux d'études et d'experts, capacités d'analyse des EIE, capacités de suivi effectif des plans de gestion environnementale et sociale, capacités d'audit, aspects juridiques et pénaux etc.).

De plus, de nombreux audits nécessitent d'être réalisés sur les programmes passés ou en cours et auprès des opérateurs privés (industries) pour la mise en application du code de l'environnement.

Appui sectoriel (réalisation de programmes/projets)

Au niveau de la définition des programmes

Il est recommandé un criblage environnemental des projets « non environnementaux » financés par le FED, pour déterminer les meilleures options environnementales dans la planification (y compris lors de la préparation des budgets).

56 Revue opérationnelle UE Burkina Faso 2005 et rapport conjoint 2004

Au niveau du cadre logique

Il conviendrait d'intégrer dans les différents types de conventions de financement, plus précisément dans le cadre logique, des indicateurs de performance environnementale. Un budget pour la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et pour le renforcement des capacités doit être systématiquement prévu. Suivant l'analyse certains indicateurs pourraient être:

- Réaliser une EES de chaque sous-secteur induisant potentiellement des impacts importants sur l'environnement (infrastructures de transport, énergie, secteur primaire (agriculture, mines...), prenant en compte la diversité des écosystèmes et les caractéristiques environnementales spécifiques des différentes régions.
- S'assurer que les EIE sont réalisées pour chaque projet de l'appui sectoriel dans le domaine des infrastructures, et que le Gouvernement soit en mesure de suivre leur exécution dans son intégralité.
- Systématiser l'évaluation de l'impact sur l'environnement des programmes/projets 5 ans après la fin de leur mise en place (ex-post), notamment pour les grands projets et en tirer les conclusions nécessaires pour la suite des opérations dans le même secteur.

5.2.1.2. Au niveau des PTF

Encourager la volonté de complémentarité et de collaboration du cadre de concertation entre les PTF dans le secteur de l'environnement et plus spécifiquement, encourager les discussions relatives à l'intégration de l'environnement dans le CSLP et prévoir des réunions spécifiques «CSLP» en préparation de la revue annuelle du CSLP

Créer un groupe thématique « environnement » (Etat et PTF) pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans le CSLP

- Déterminer des indicateurs environnementaux facilement mesurables à intégrer dans le CSLP (cf. propositions)
- Favoriser la sensibilisation des décideurs des autres secteurs à l'importance de l'environnement (« richesse nationale »), notamment par le biais de la comptabilité environnementale
- Pour favoriser le développement durable du pays et renforcer l'adaptation aux changements climatiques récents et à venir, il serait intéressant pour le Burkina Faso de participer au mécanisme pour un développement propre (MDP) dans le cadre du Protocole de Kyoto.

5.2.2. Recommandations spécifiques à prendre en compte pour la préparation du DSP Burkina Faso

5.2.2.1. Recommandations d'ordre général

- Démographie et Education : Favoriser la maîtrise et la réduction de la croissance démographique par le renforcement de l'éducation afin d'encourager le changement de comportement (notamment adoption de la planification familiale, prise en compte de la valeur économique de l'environnement induisant une meilleure protection de la biodiversité et une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles).
- Evaluation Environnementale Stratégique⁵⁷ (EES) sur l'ensemble des politiques, détaillant les aspects macro-économiques en raison de l'importance du secteur primaire dans l'économie nationale burkinabé et les enjeux de la dégradation des sols. En particulier une Evaluation Environnementale Stratégique du CSLP est nécessaire pour évaluer l'impact des politiques actuelles de lutte contre la pauvreté sur l'environnement et identifier les secteurs qui permettent un développement durable du pays en limitant au maximum les nuisances sur l'environnement. En plus des EES, il serait souhaitable d'intégrer l'analyse ECOFIN du CSLP et des secteurs présentant le plus d'impacts environnementaux.

Contraintes :

L'EES n'a de sens que si le problème et les hypothèses sont correctement formulés au départ. Dans le cas contraire, cet outil sera vidé de sa substance et n'atteindra pas l'objectif souhaité : faire un choix judicieux qui équilibre les avantages environnementaux et ceux du développement économique. Pour cela, il est nécessaire que cet exercice, encore largement inconnu tant dans les pays du Sud que ceux industrialisés, soit accompagné par des professionnels.

5.2.2.2. Recommandations dans les domaines sectoriels de concentration

1. Secteur des infrastructures de base (transport, eau/assainissement, énergie)

Général : les EIE (Enjeu transversal)

⁵⁷ Evaluation Environnementale Stratégique (EES) : Procédure systémique d'évaluation des impacts d'une proposition dans une politique ou un schéma par une étude intégrée des aspects environnementaux, économiques, sociaux et fonctionnels.

Prévoir dans les budgets globaux alloués à la réalisation de chaque infrastructure un volet «environnement et socio-économie» (pour études environnementales et socioéconomiques, suivi et contrôle effectif des mesures environnementales durant les chantiers, renforcement des capacités, évaluations de fin de projet et ex-post, partage d'expérience pour les autres projets à venir)

- Dans l'exécution des projets : détermination par les Ministères techniques et l'ON, puis vérification par la DCE des spécifications de gestion environnementale et socio-économique exigées et les intégrer dans les documents contractuels (cahiers des charges, appels d'offre, devis estimatifs et contrats avec les entrepreneurs)
- Les mesures de compensation du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES), doivent prendre en compte les plans de développement et plans d'actions environnementales communaux des communes touchées (plans qui seront développés par les collectivités locales de par le processus de décentralisation en cours)
- Renforcer les cellules de suivi de l'administration de tutelle et le contrôle des mesures environnementales que doit réaliser l'entrepreneur pendant la durée de travaux

Energie:

- Réaliser une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) pour déterminer les secteurs permettant de réduire la facture énergétique nationale dans l'objectif du développement durable. (Enjeu transversal)
- Développer l'utilisation des sources d'énergie alternatives : solaire, biocarburants (Enjeu 2 : f1-f4)
- Continuer à soutenir le gaz comme alternative au bois énergie (Enjeu 2 : f5)
- Mettre en place un plan d'action d'utilisation rationnelle de l'énergie (Enjeu 2 : g)
- Encourager la préparation par le gouvernement d'un Programme d'Actions Nationales d'Adaptation (PANA) pour initier la participation au mécanisme pour le développement propre (Protocole de Kyoto)

Transport:

- Evaluation Environnementale Stratégique (EES) sous-régionale en collaboration étroite avec l'UEMOA (routier, ferroviaire, ports maritimes) pour les infrastructures de transport afin d'intégrer l'environnement non seulement dans les projets, mais aussi dans la politique de transport (et le choix du tracé des nouvelles infrastructures) (Enjeu transversal)
- Réaliser une étude stratégique sur le secteur ferroviaire en complémentarité au routier pour le transport international et des marchandises (Enjeu 1 : b3 et Enjeu 2 : g2)
- Initier la réflexion sur la problématique des déplacements en milieu urbain et du parc automobile (y compris les 2 roues) (transport en commun, taxe douanière, contrôle technique, journée de travail continue...) (Enjeu 3 : m)

L'eau:

- Contribuer (avec le Danemark, la Suède et la France notamment) au financement des actions du PAGIRE pour une mise en œuvre plus importante sous la forme d'une stratégie par étapes (à l'horizon des OMD) et pour une gestion efficace de l'eau (petite irrigation...) (Enjeu 3 : i3)

Déchets:

- Appuyer et renforcer le recyclage des déchets (et surtout des plastiques) prenant en compte les aspects environnementaux et la santé des travailleurs (Enjeu 3 : j)

2. Bonne gouvernance

Appui institutionnel et formation:

- Appuyer les structures étatiques chargées de la formation des nouveaux élus : renforcer les capacités d'intervention et de gestion du MECV et former les services déconcentrés de l'Etat (MATD, MECV et MAHRH aux niveaux local et régional) (Enjeu 1 : c1-c2)
- Renforcer les capacités de contrôle de l'administration dans le secteur primaire (via un cahier des charges pour les investisseurs et un suivi environnemental effectif des pratiques agricoles) . Ceci implique aussi un renforcement du système judiciaire pour une meilleure application des textes législatifs en matière d'environnement (Code de l'environnement notamment) et le renforcement des fonctions appui-conseil aux producteurs mis en œuvre par les organisations professionnelles agricoles. (Enjeu 1 : c2).
- Encourager et appuyer la création de cellules « environnement » dans les différents ministères techniques (similaires à celle du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, appuyée par la Banque Mondiale)
- Former les nouveaux élus des collectivités territoriales à une prise en compte durable de l'environnement dans les plans de développement communaux (Enjeu 5 : t2)
- Favoriser l'intégration des femmes comme acteur privilégié de protection/gestion des ressources naturelles au niveau local (Enjeu 5)

- Renforcer l'éducation environnementale à tous les niveaux pour une meilleure prise en compte de l'environnement et pour influencer les coutumes (Enjeu 5 : w1). Des aspects environnement sont en cours d'intégration dans les cursus de l'enseignement primaire et secondaire (2006).

Financement de l'environnement

- Développer l'auto financement des actions environnementales des communes à travers des taxes sur l'exploitation des ressources naturelles. Mettre progressivement en application un système de redevance (et de pénalités le cas échéant) suivant le principe 'pollueur = payeur' du Code l'environnement surtout dans les grandes villes en commençant par les industries et les grands pollueurs⁵⁸. Ce système permettra de contribuer au financement des actions urgentes dans les centres urbains telles que: construction et entretien de stations d'épuration des eaux, entretien et curage des réseaux d'assainissement, la collecte organisée et le recyclage des déchets industriels, hospitaliers et domestiques ainsi que le stockage des déchets ultimes. Ceci implique aussi un renforcement du système judiciaire (meilleure application du Code de l'environnement). (Enjeu 5 : u)
- Envisager la création d'un fonds multi bailleurs géré par le MATD (similaire à celui mis en place au Mali par l'ANICT - FICT) avec un 'sous fonds environnement' pour les actions ayant trait à la gestion des ressources naturelles par les communes. (Enjeu 5 : z1)

Participation de la société civile

Renforcer la participation effective de la société civile sur les questions et actions environnementales (y compris dans le suivi-évaluation-contrôle de l'état de l'environnement) (Université, associations professionnelles, ONG...) et pour la promotion de l'éco-citoyenneté (Enjeu 5 : v2).

3. Intégration régionale

- Favoriser l'harmonisation des textes environnementaux au niveau régional et de leur mise en place effective au niveau national (Enjeu 6 : y3)
- Contribuer à la réalisation de l'état de l'Environnement régional à effectuer/coordonner par la Délégation régionale de la CE (Enjeu 6 : y1)
- Consolider les acquis d'ECOPAS (Enjeu 6 : y2)
- Encourager l'appui de l'ABN dans le bassin du Niger au Burkina Faso pour :
 - l'élaboration détaillée (technique, socio-économique, financière et politique) et réalisation effective de projets structurants afin d'impulser le développement des différentes régions du bassin au Burkina Faso;
 - le renforcement des capacités nationales pour une participation efficace au processus de Vision Partagée de l'ABN et dans la perspective de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'Action de Développement Durable du Fleuve Niger (en cours d'élaboration).

5.2.2.3 *Hors concentration*

Economie locale et pauvreté

- Augmenter la productivité agricole (agriculture intensive adaptée aux conditions édapho-climatiques) en alternative à l'agriculture extensive (Enjeu 1 : a1)
- Amélioration des filières (Enjeu 1 : d1)
- Développement de la petite irrigation pour diversifier les revenus des populations rurales (Enjeu 1 : d2)

Aires protégées

- Mieux connaître les ressources biologiques pour mieux les gérer et disposer de données fiables, et en suivre l'évolution par la réalisation d'un inventaire forestier, faunistique, floristique et halieutique et le suivi régulier d'indices environnementaux mesurables
- Favoriser le sous secteur économique de l'écotourisme de vision; (Enjeu 4)
- Continuer les efforts entrepris pour le Parc tri national du W (Enjeu 4)

5.2.2.4 *Lignes budgétaires*

Gestion des forêts : Promouvoir l'utilisation de la ligne budgétaire « environnement et forêts» (Enjeu 2 : e1).

Eau : Promouvoir l'utilisation de la Facilité Eau.

⁵⁸ Des actions commencent à être entreprises par le MECV pour promouvoir le principe 'pollueur-payeur' : (i) textes pris récemment par le Gouvernement pour introduire un système de taxation dans le domaine des établissements classés, (ii) un corps des inspecteurs des établissements classés a été constitué en 2006 et sera bientôt fonctionnel pour faire appliquer en partie ce principe.

Energie : Promouvoir l'utilisation de la Facilité Energie.

5.2.3. Indicateurs environnementaux

En réponse au besoin de suivi des aspects environnementaux dans les secteurs prioritaires de l'appui de l'UE, les indicateurs suivants sont recommandés par la mission:

- Macro - économie

- % des populations vivant en dessous du seuil de pauvreté (moyen, milieu rural, milieu urbain)

Utilisation du budget national :

- % du budget de l'état alloué aux mesures concrètes dans les sous-secteurs suivants: 'protection de la nature et des sols et techniques améliorées d'exploitation (agriculture, élevage), forêts gérées pour l'approvisionnement en bois énergie, énergie renouvelable, eau potable, assainissement, éducation environnementale'

Criblage environnemental :

- EES réalisées pour les grands secteurs (transport, secteur primaire énergie)
- Nombre d'EIE réalisées et mises en œuvre de façon efficace (PGES)

Politique :

- Niveau d'application du principe 'pollueur=payeur' : taux de recouvrement d'une redevance et taux de pénalités le cas échéant

- Infrastructures

Général EIE et PGES :

- % des enveloppes budgétaires de chaque sous-secteur alloué à la protection de l'environnement et au social (EIE, mesures compensatoires et d'atténuation, suivi-contrôle des plans de gestion environnementale et sociale...)
- Nombre de marchés ruraux de bois créés le long des routes
- Evolution de la couverture forestière dans les zones désenclavées
- Quantité du bois transportée

Transport :

- Nombre d'ateliers nationaux sur la problématique des déplacements en milieu urbain et du parc automobile, nombre de textes réglementaires adoptés, et % de mise en application
- Taux des infections respiratoires dans les grands centres urbains

Energie

- Facilités eau et facilités énergie : Nombre et montant de projets burkinabé présentés pour les facilités eau et énergie, taux de réussite et % de mise en œuvre
- % des autres énergies durables dans le bilan énergétique national

Eau assainissement

- % des déchets solides collectés, recyclés, traités et stockés en décharge ultime dans les grands centres urbains

- Bonne gouvernance (y compris décentralisation)

- Nombre de décideurs-acteurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat (MATD, MECV - MAHRH - Ministères des Ressources animales) formés aux principes de la décentralisation (y compris gestion des ressources naturelles)
- Nombre de plans de développement et de plans d'actions environnementales élaborés par les collectivités territoriales et % de leur mise en place
- Degré de transfert des compétences pour la gestion des ressources naturelles
- % du budget de l'Etat alloué aux collectivités territoriales pour les activités environnementales
- % du budget des collectivités territoriales alloué aux activités environnementales
- Nombre de marchés ruraux de bois fonctionnels
- Part des taxes sur l'exploitation des ressources naturelles dans le budget des communes

- Intégration régionale

- Nombre de textes relatifs à l'environnement harmonisés au niveau régional et % de leur mise en place
- % d'exportation des produits agricoles burkinabé dans la région (produits bruts, produits semi-finis, produits finis)

Conclusions générales

Il est nécessaire et possible de faire figurer l'environnement de manière transversale et intégrée dans les domaines sectoriels, notamment grâce à de meilleurs choix stratégiques (EES) et aux procédures de minimisation des risques (EIE).

Le danger subsiste néanmoins que les options environnementales lors de la mise en œuvre des politiques et programmes (ex : techniques culturales, mesures de conservation des eaux et des sols) ne bénéficient pas d'un soutien suffisant.

Le Burkina Faso doit continuer à renforcer ses capacités pour poursuivre avec succès les efforts entrepris, notamment au travers de la décentralisation et d'une responsabilisation des nouveaux acteurs pour une meilleure gestion des ressources naturelles.

Les budgets alloués au secteur de l'environnement sont faibles, en témoigne le peu de moyens du MECV, et ceci est révélateur de la faible implication politique pour le secteur de l'environnement, en dépit de la multitude des stratégies et planifications réalisées dans ce secteur. Il est peu probable que le secteur de l'environnement bénéficie d'une part importante du budget de l'Etat dans les années à venir, et donc de l'appui budgétaire que l'UE compte engager dans le cadre du PIN du 10^{ème} FED. Il est nécessaire de mettre en place des indices de performance environnementale pour s'assurer que l'environnement est pris en compte dans les politiques sectorielles.

Il paraît donc nécessaire, qu'en plus de l'appui budgétaire, associé aux gardes fous environnementaux (indicateurs et mesures), et de l'appui aux secteurs de concentration, intégrant les outils de criblage environnementaux (EES et EIE), un certain nombre de projets de gestion des ressources naturelles (protection de la diversité biologique et "Aires Protégées") continuent d'être appuyés.

Ces projets, dont ECOPAS déjà financé par l'UE, doivent pouvoir continuer à fonctionner encore quelques années avec les ressources humaines et financières adéquates, pour capitaliser définitivement les acquis.

Pour favoriser le développement durable du pays et renforcer l'adaptation aux changements climatiques récents et à venir, il serait intéressant que le Burkina Faso participe au mécanisme pour un développement propre (MDP) dans le cadre du Protocole de Kyoto. Une première étape, allant dans ce sens, consisterait en la préparation par le Gouvernement d'un Programme d'Actions Nationales d'Adaptation (PANA).

Dans une vision à long terme, le Burkina Faso pourra mieux préserver son environnement si la part agricole de ses revenus diminue et voit celle de ses services augmenter dans les domaines dans lesquels le Burkina Faso est rentable et compétitif. Une première étape, allant dans ce sens, consisterait à augmenter la plus value par la transformation des produits issus du secteur primaire⁵⁹.

59 WorldBank Country Assistance Strategy 2005

6. RESUME A ANNEXER AU DSP

Etat de l'environnement

Les constats généraux dans le domaine de l'environnement au Burkina Faso font apparaître une **dégradation des ressources naturelles** (sols, ressources en eau, biomasse et biodiversité). Cette dégradation provient de multiples facteurs qui sont :

- une forte pression sur les ressources naturelles du fait de l'augmentation de la population
- un accès au foncier non sécurisé,
- une productivité faible des systèmes agricoles et de l'élevage,
- une faible mise en œuvre du cadre législatif
- une faible conscience, maîtrise et appropriation de la gestion des ressources naturelles et un manque de valorisation de la biodiversité,

Cette dégradation a pour conséquences sur l'environnement i) une diminution de la biomasse et du couvert forestier avec son corollaire de perte de diversité biologique, ii) une perte de sols fertiles et une augmentation des zones désertifiées, iii) une pollution, une mauvaise utilisation et perte des ressources hydriques.

Ces effets sur l'environnement ont en retour des conséquences sur le milieu social i) l'exode rural avec augmentation de la pauvreté en milieu urbain, ii) augmentation des surfaces dégradées, des déficits alimentaires localisés s'accroissant qui résultent d'une utilisation non durable des ressources naturelles.

L'état de l'environnement au Burkina Faso reste donc préoccupant en dépit des multiples actions menées. Les changements climatiques récents et à venir nécessiteront de nombreuses mesures d'adaptation, en particulier au Nord du pays. Au Burkina Faso, où 46% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, l'environnement constitue le **premier capital économique**. La réduction de la pauvreté passe nécessairement par une gestion durable et une valorisation de l'environnement en général et des ressources naturelles renouvelables en particulier. Avec l'accroissement de la population, l'intensification des mouvements migratoires urbains et ruraux et les besoins croissants de la société, la pression sur les terres, ressources en eau, ressources forestières, fauniques et halieutiques se fait de plus en plus forte, exacerbant les conflits liés à leurs usages.⁶⁰

Cadre politique, législatif et institutionnel

Politique environnementale :

Le Gouvernement du Burkina Faso a développé de **nombreux instruments** d'orientation, de planification et quelques fois des programmes d'action, mais la multiplicité des plans, et des cadres stratégiques, nuisent à une vision d'ensemble et leur **mise en œuvre** est très **limitée**. Les ministères ont des difficultés à effectuer la coordination des différentes actions.

Cadre législatif et institutionnel :

Il existe de nombreux textes législatifs dans le domaine de l'environnement, souvent incomplets et certains trop anciens. Les textes d'application sont souvent absents et la connaissance et l'application des textes de lois mériteraient d'être renforcées.

La plupart des conventions internationales ont été ratifiées, mais leur mise en œuvre reste encore faible.

Les **capacités** des acteurs chargés de la gestion de l'environnement **nécessitent d'être** encore **renforcées**, notamment pour les services déconcentrés pour qu'ils soient en mesure de passer d'une approche coercitive, à une approche d'accompagnement, surtout dans une vision de décentralisation et de mise en place des nouvelles collectivités territoriales.

Les capacités des différents ministères sectoriels dans le domaine de l'environnement sont également faibles.

Intégration des questions environnementales dans les principaux secteurs :

Révisé en 2003, le CSLP actuel n'intègre encore que faiblement les questions environnementales et la corrélation entre pauvreté et environnement, prise en compte par deux indicateurs de suivi, ne reflète pas suffisamment l'importance de l'exploitation de l'environnement et des ressources naturelles pour l'économie nationale et pour la vie de la population.

Malgré des progrès, l'environnement n'est pas encore suffisamment intégré dans les politiques sectorielles.

Coopération de l'UE et des autres bailleurs d'un point de vue environnemental

Les PTF interviennent souvent dans l'environnement au travers de programmes plus larges visant une meilleure gestion des ressources naturelles et notamment des terres. La coordination des PTF dans le domaine de l'environnement, essentielle, entre dans une dynamique internationale nouvelle marquée par des préoccupations d'efficacité de l'aide au développement; une évaluation pour l'améliorer a été initiée en 2006.

L'intégration de l'environnement dans la politique de l'UE au Burkina Faso s'est traduite essentiellement par deux programmes sectoriels d'ampleur sous régionale et des programmes dans les domaines de l'eau et

60 Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, Burkina Faso, Ministère de l'Economie et du Développement, juillet 2004, page 55

l'assainissement, l'éducation et la santé ; toutefois la prise en compte de l'environnement de manière transversale demeure insuffisante, notamment dans les secteurs du développement rural et des transports.

Les enjeux environnementaux

Les enjeux :

L'analyse des tendances évolutives de l'environnement, du cadre socio économique et du cadre institutionnel et réglementaire a permis de dégager les priorités environnementales au Burkina Faso. Ces priorités sont regroupées sous la forme de 6 enjeux principaux.

Bien que les problématiques environnementales résultent des pratiques non durables et du manque de contrôle dans la gestion des ressources naturelles, la cause principale de l'augmentation de la dégradation de l'environnement, dans le cadre actuel du Burkina Faso, est due à un accroissement élevé de la démographie.

ENJEU 1: Protéger les sols contre leur dégradation excessive

- Constat 1 : Une économie basée sur le secteur primaire, l'agriculture
- Constat 2 : Les systèmes de production peu performants et destructeurs
- Constat 3 : Une politique incitant à la production
- Constat 4 : Un manque de moyens face aux enjeux actuels et futurs

ENJEU 2: Maîtriser le secteur de l'énergie

- Constat 5 : Le bois-énergie, un facteur de déforestation
- Constat 6 : Une facture énergétique grandissante
- Constat 7 : Un frein à la compétitivité des produits d'exportation
- Constat 8 : Une nécessité de diversifier les sources de production d'énergie

ENJEU 3: Maîtriser la gestion intégrée de l'eau et améliorer le cadre de vie

- Constat 9 : des ressources hydriques rares et mal gérées
- Constat 10 : Les problèmes d'eau et d'assainissement encore préoccupants faute de mise en œuvre du PAGIRE
- Constat 11 : Les émissions de gaz issues de la circulation automobile de plus en plus préoccupantes

ENJEU 4: Préserver et valoriser la diversité biologique

- Constat 12 : Une grande richesse biologique menacée
- Constat 13 : Une grande richesse biologique mal gérée et insuffisamment valorisée
- Constat 14 : Une expérience prometteuse en cours (ECOPAS) méritant d'être poursuivie et contribuant largement à la mise en œuvre des deux principales conventions internationales dont le Burkina Faso est signataire (Convention internationale sur la conservation de la diversité biologique et Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification)

ENJEU 5: Accompagner la décentralisation et la bonne gouvernance

- Constat 15 : Une gestion déresponsabilisée
- Constat 16 : Le foncier, pierre angulaire du développement
- Constat 17 : Le rôle sous-estimé de la femme
- Constat 18 : Des élus locaux peu formés
- Constat 19 : Des services déconcentrés de l'Etat dépassés par la tâche

ENJEU 6: Favoriser l'intégration régionale

- Constat 20 : Une libéralisation du commerce sans garde fou environnemental
- Constat 21 : Une politique commune intégrant l'environnement

ANNEXES

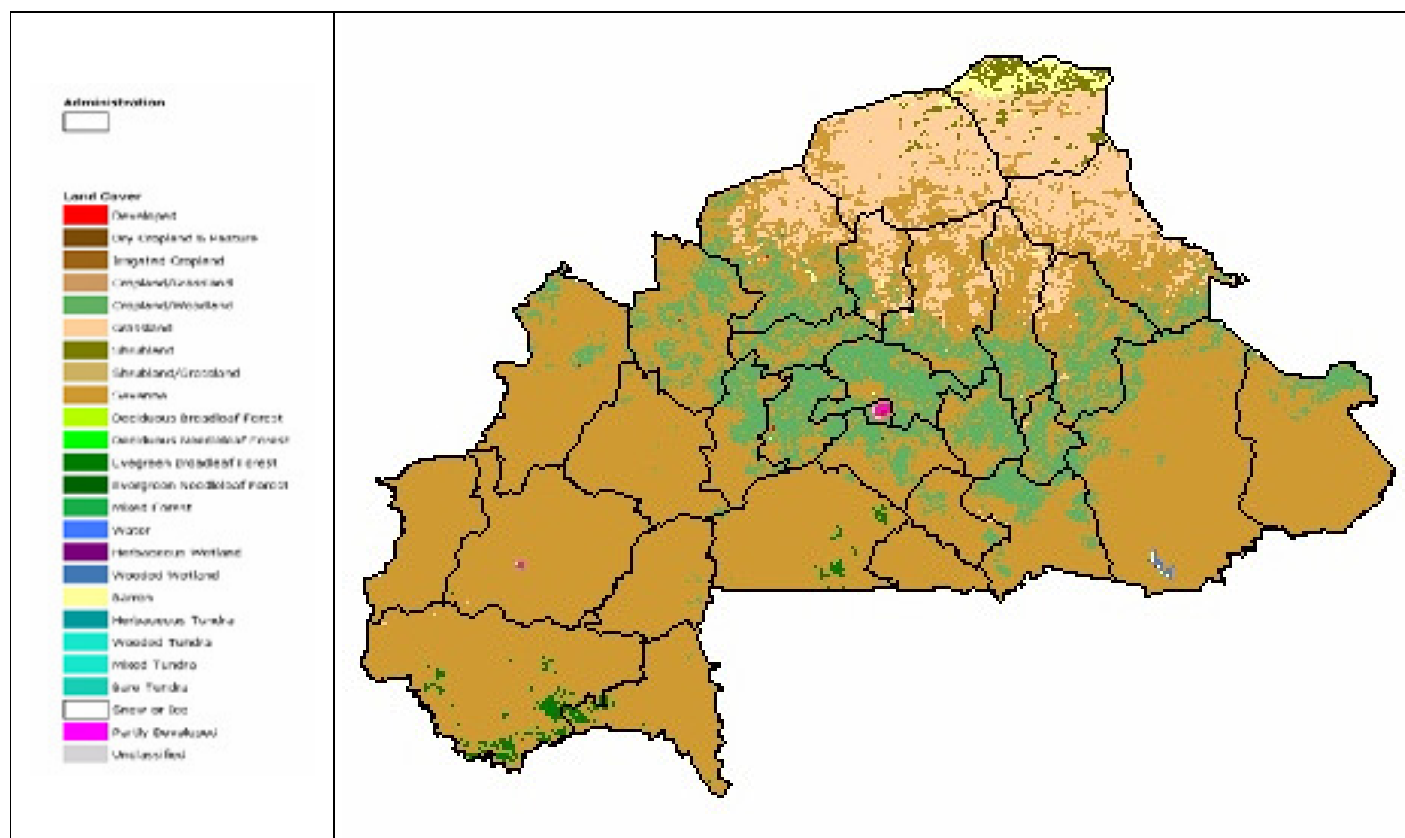
Annexes techniques

- I. Cartographie environnementale du Pays
 - Annexe I - 1 : Carte de la géographie générale du Burkina Faso
 - Annexe I - 2 : Carte administrative et de l'occupation des sols au Burkina Faso
 - Annexe I - 3 : Carte de la répartition de la population au Burkina Faso
 - Annexe I - 4 : Carte du relief du Burkina Faso
 - Annexe I - 5 : Carte des cultures permanentes et des terres arables au Burkina Faso
 - Annexe I - 6 : Carte des bassins hydrographiques nationaux au Burkina Faso
 - Annexe I - 7 : Carte de migration des isohyètes au Burkina Faso
 - Annexe I - 8 : Carte des espaces protégés au Burkina Faso
 - Annexe I - 9 : Carte des pressions sur les espaces protégés au Burkina Faso
- II. Liste de référence des documents de politique environnementale, autres documents de bases ou plans d'action, et autres informations techniques se rapportant au sujet
 - Annexe II - 1 : Liste de référence des documents de politique environnementale, autres documents de bases ou plans d'action
 - Annexe II - 2 : Matrice des donneurs
 - Annexe II - 3 : Projets relatifs à l'Environnement des bailleurs de fonds au Burkina Faso
- III. Arbre à Problèmes
- IV. Arbre à Solutions
- V. Filtrage des solutions proposées pour répondre aux enjeux environnementaux
- VI. Démographie du Burkina Faso
- VII. Emission de gaz à effet de serre

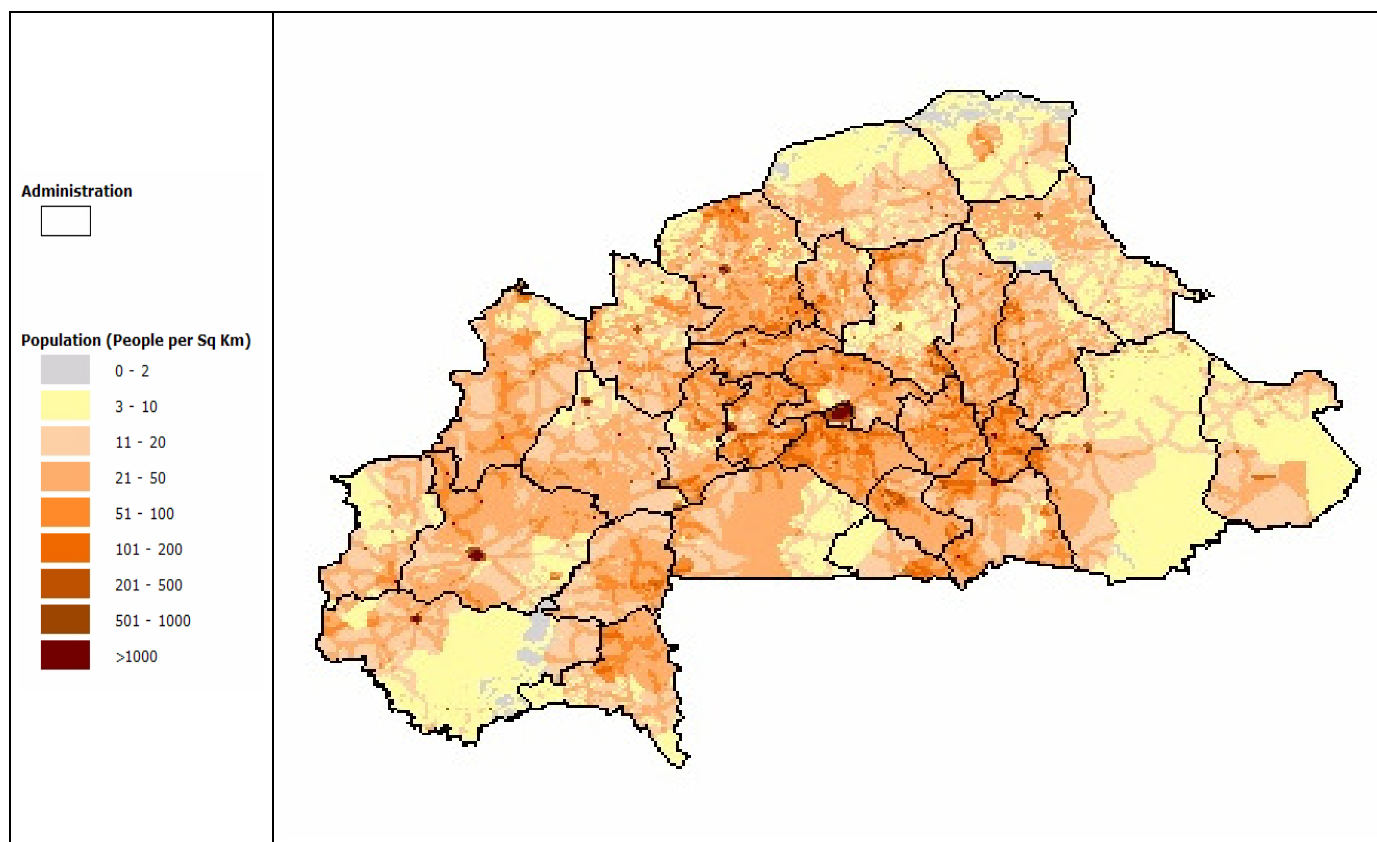
Annexes administratives

- I. Méthodologie / plan de travail
- II. Programme et calendrier de la mission
- III. Personnes / organisations consultées, avec références institutionnelles et contacts
- IV. Liste de la documentation consultée
- V. Termes de Référence pour ce PEP

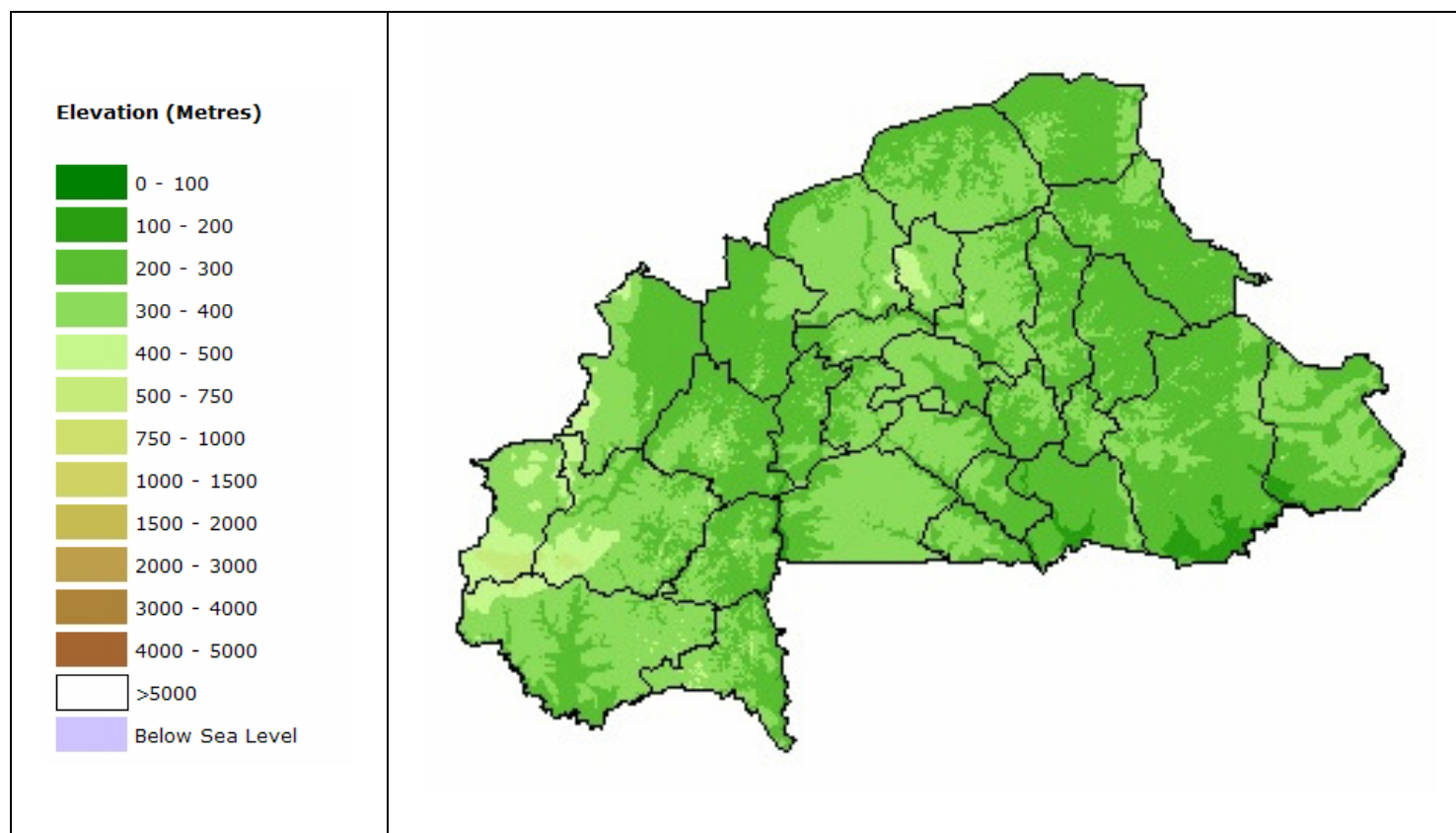
Annexe I - 2 : Carte administrative et de l'occupation des sols au Burkina Faso



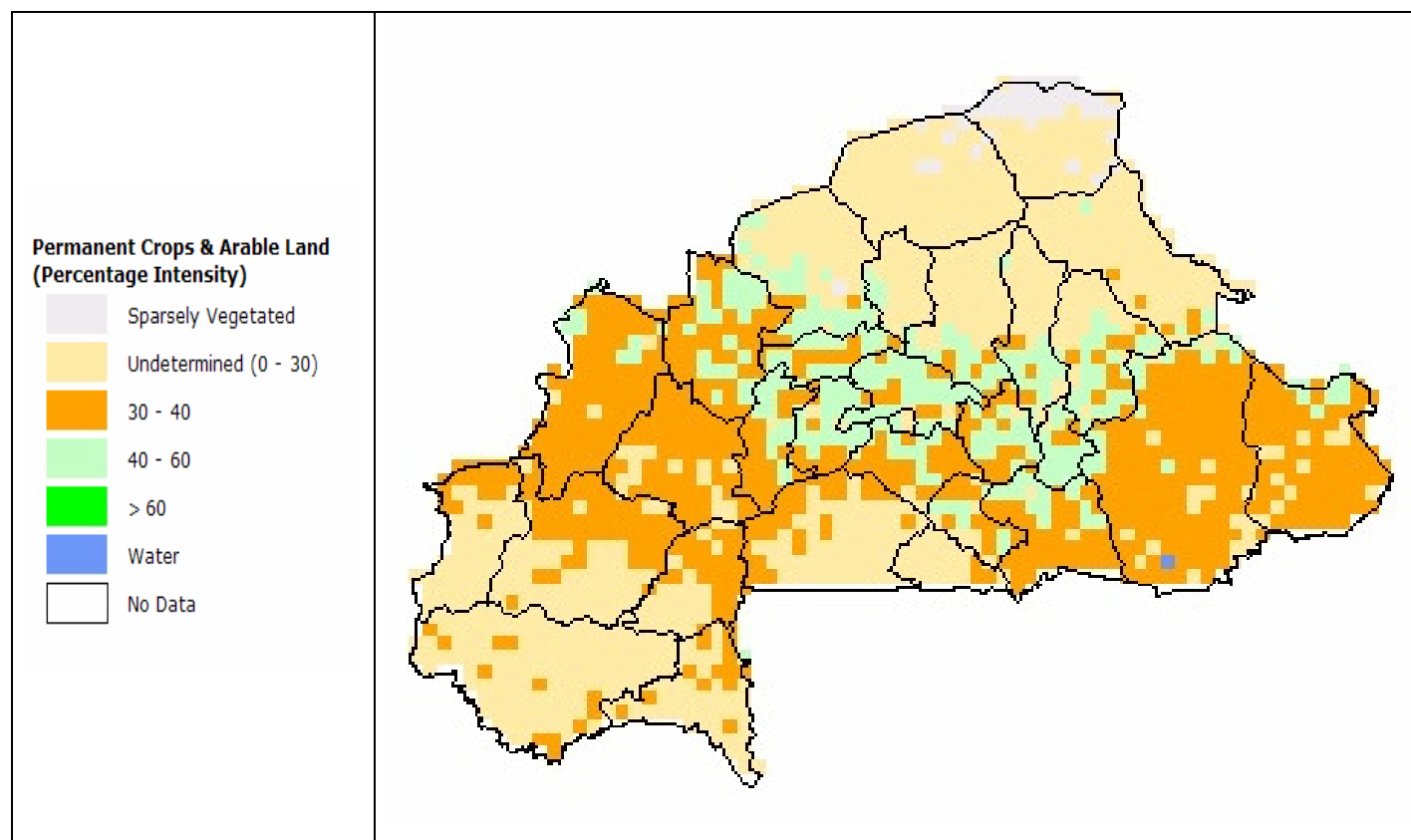
Annexe I - 3 : Carte de la répartition de la population au Burkina Faso



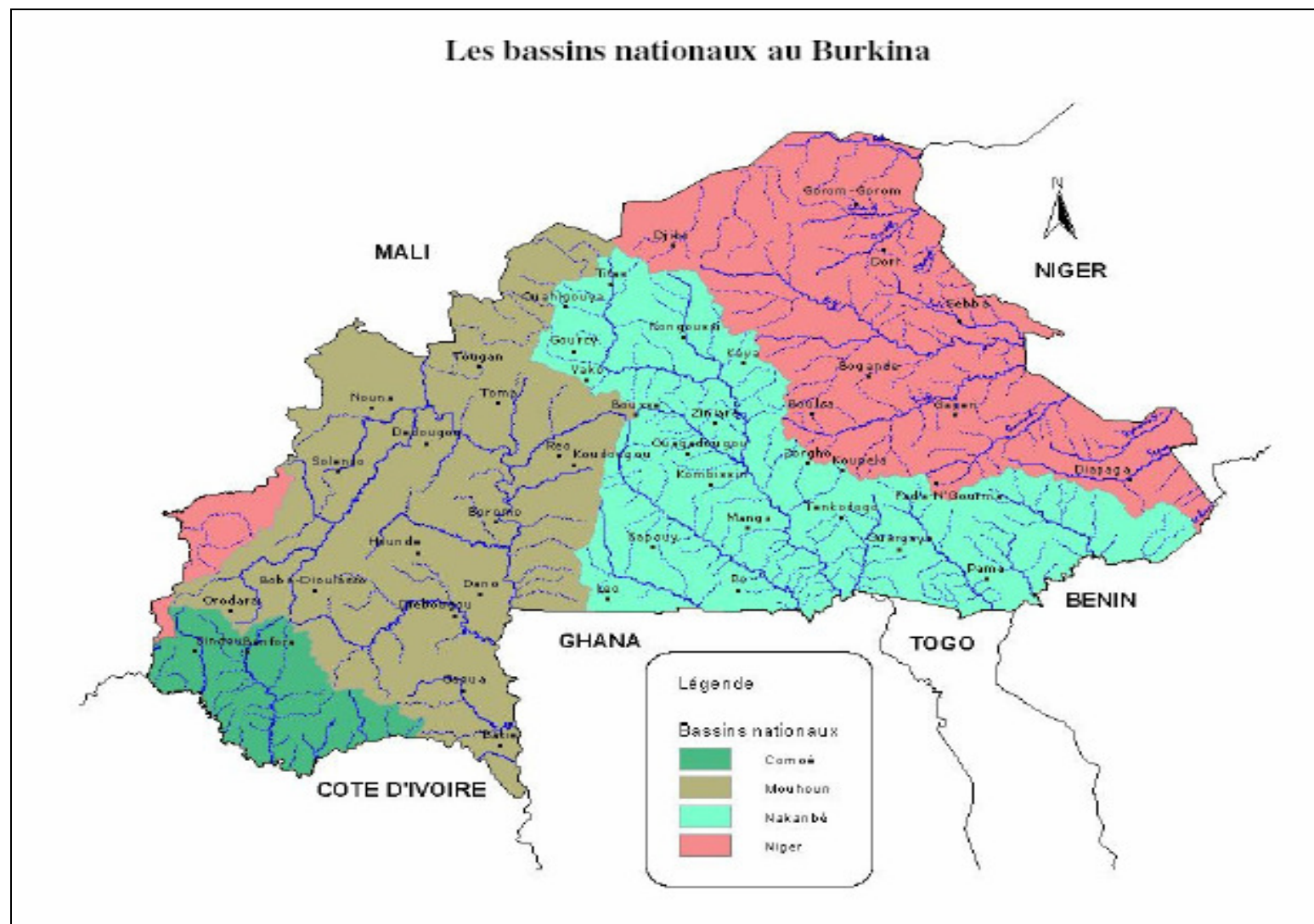
Annexe I - 4 : Carte du relief du Burkina Faso



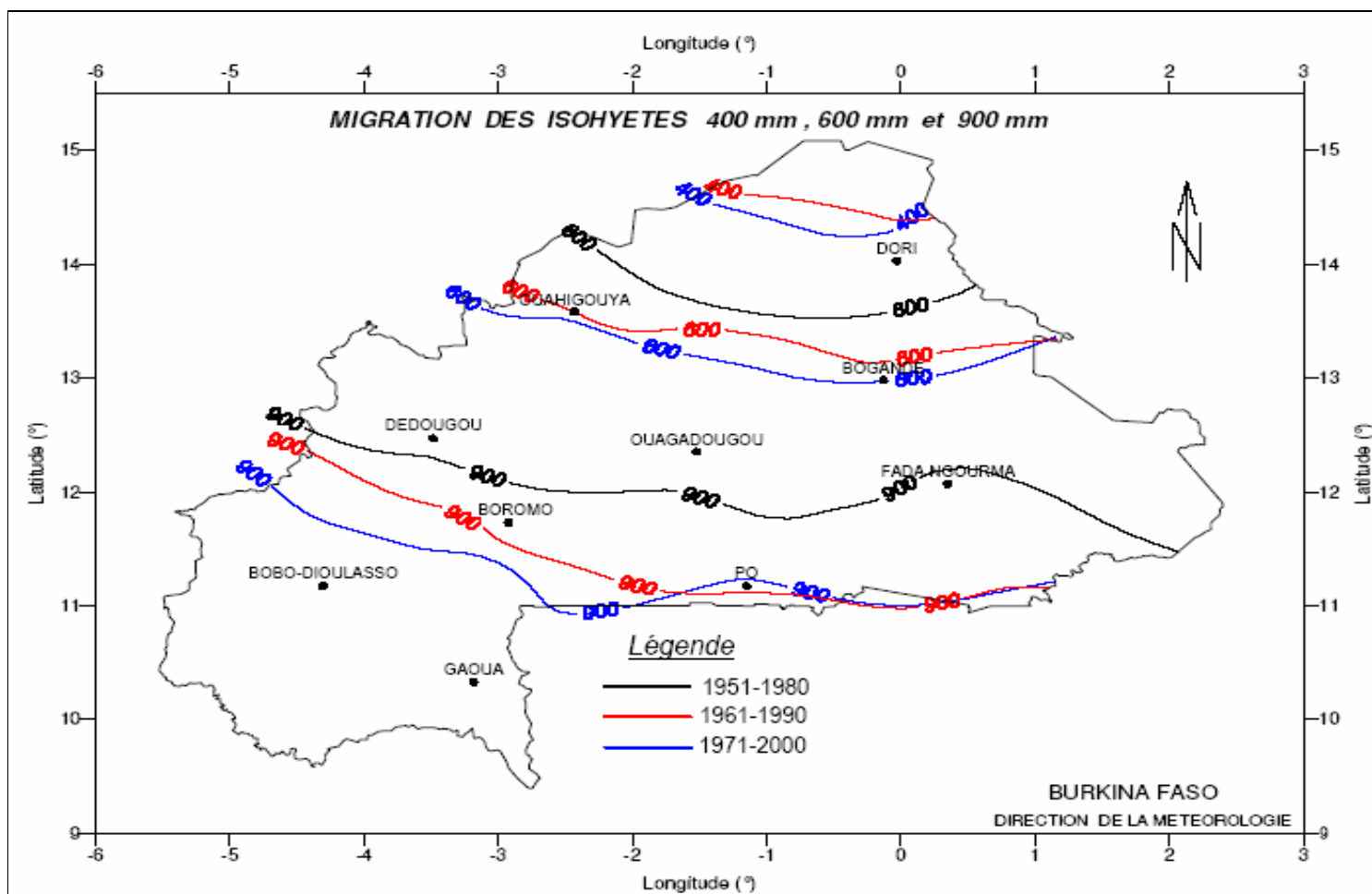
Annexe I - 5 : Carte des cultures permanentes et des terres arables au Burkina Faso



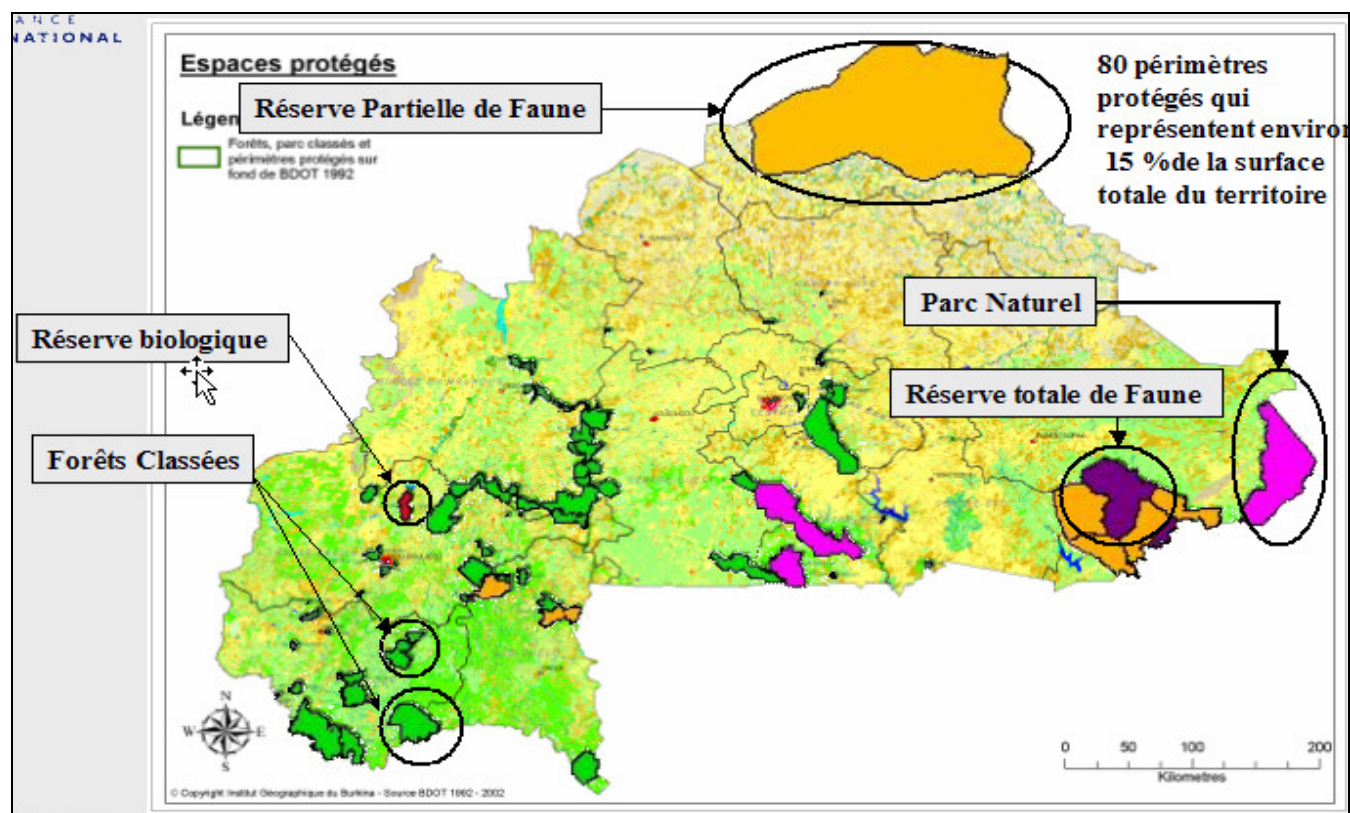
Annexe I - 6 : Carte des bassins hydrographiques nationaux au Burkina Faso



Annexe I - 7 : Carte de migration des isohyètes au Burkina Faso

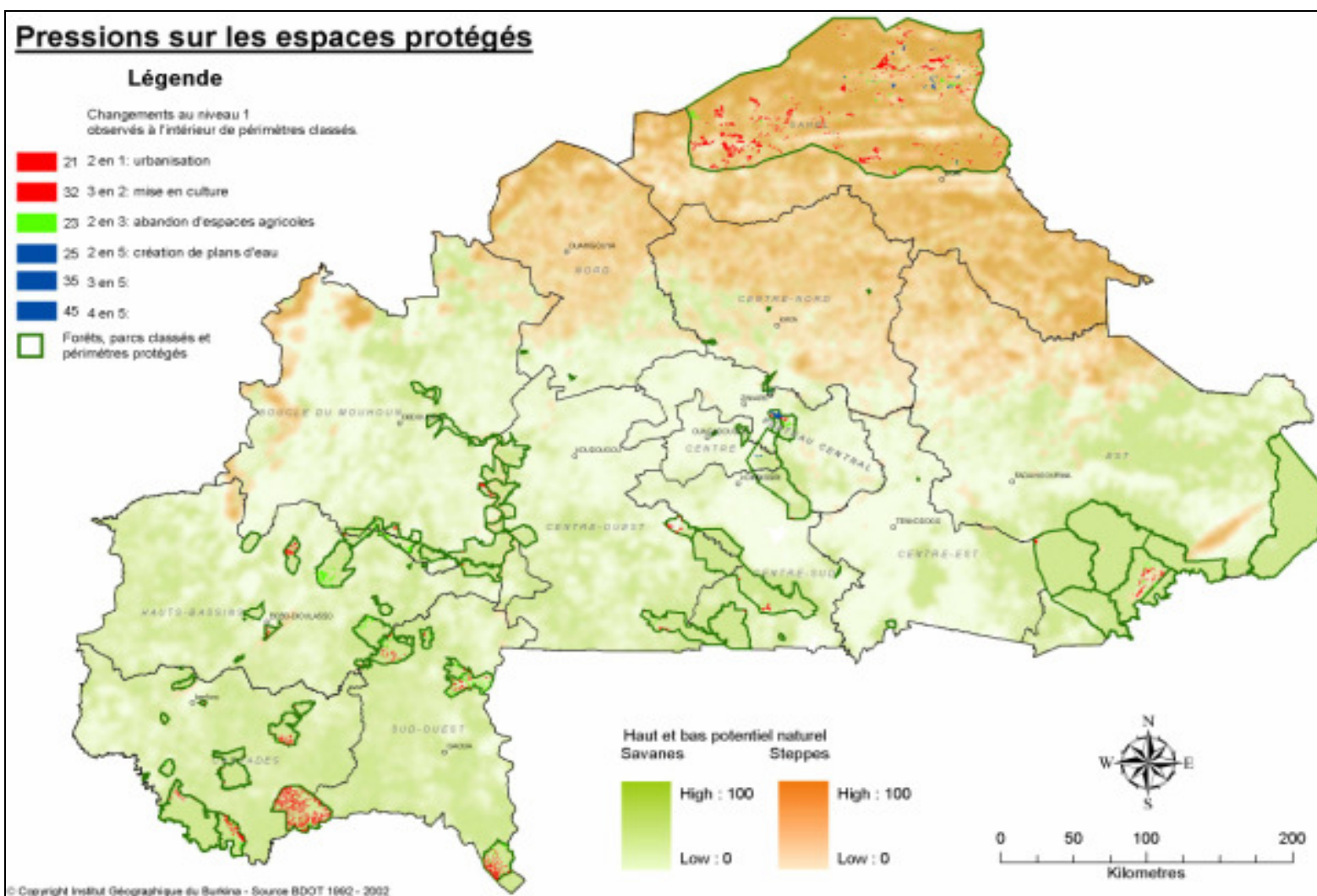


Annexe I - 8 : Carte des espaces protégés



Forêt classée	1045033,4 ha
Parc Naturel	520863,3 ha
Réserve biologique	16969,7 ha
Réserve partielle de faune	2258048,9 ha
Réserve totale de faune	226050,8 ha
TOTAL (ha)	4 066 966,1 ha

Annexe I - 9 : Carte des pressions sur les espaces protégés



Annexe II - 1 : Liste de référence des documents de politique environnementale, autres documents de bases ou plans d'action

Politiques, plans et stratégies en matière d'environnement:

Dans les domaines touchant à l'environnement, les principales politiques, plans et stratégies sont :

- Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable 1995-2005 (LIPDHD) - 1995

Dans la Lettre présentée en 1995 à Genève (table ronde des PTF), le Gouvernement a manifesté sa détermination à améliorer les conditions de vie des populations d'une manière générale et en particulier celles des populations vulnérables et défavorisées. Il centre le développement du pays sur le concept de «sécurité humaine» qui permet à chaque Burkinabé d'accéder à : (i) la sécurité économique liée à l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à un emploi rémunérateur ; (ii) la sécurité sanitaire ; (iii) la sécurité alimentaire par l'accès à une alimentation de base incluant l'eau potable ; (iv) la sécurité environnementale liée à la préservation de l'environnement sain et (v) la sécurité individuelle et politique. Cette lettre demeure le cadre conceptuel de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

- Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)
- Politique Nationale en Matière d'Environnement : élaborée en avril 2006 mais n'est pas, à ce jour, adoptée par le gouvernement
- Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) - décembre 2002 - énonce les sept principes fondamentaux pour le développement local.
- Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie - 2000
- Lettre de Politique de Développement Agricole Durable (LPDAD) - 1996
- Politique et stratégies en matière d'eau - 1998
- Politique nationale forestière - 1996 et 1998
- Politique nationale pour la sécurisation foncière en milieu rural (en cours d'élaboration)
- Politique de protection des usagers et de la ressource
- Politique nationale de population
- Politique d'intégration sous régionale
- Communication nationale sur les changements climatiques - 2002
- Les Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD) adoptés en 1998 comme axe fondamental d'impulsion du développement et de la démocratie
- Document cadre de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain - 2000
- Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015
- Stratégie de mise en œuvre concertée des trois Conventions de Rio - 2002
- Stratégie sectorielle hydraulique rurale et semi-urbaine - 1998
- Stratégie nationale du sous-secteur assainissement - 1996 et modifiée en 2005
- Stratégie nationale d'éducation environnementale - 2001
- Stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique - 2001
- Stratégie nationale de gestion intégrée de la fertilité des sols
- Stratégie nationale de gestion des systèmes d'information environnementale
- Plan d'Environnement pour le Développement Durable (2006-2021) : validé par un atelier mais le cadre logistique n'est pas élaboré et le document n'est pas, à ce jour, adopté (prévu en 2006).
- Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) - 1991 et 1994
- Plan National de Lutte Contre la Désertification (PNLCD)
- Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) - 2003

- Plans d'Actions pour l'Organisation du Secteur Agricole
- Plan Stratégique de l'Assainissement de Ouagadougou (PSAO) - 1993
- Plan Stratégique d'Assainissement de Bobo Dioulasso
- Plan d'Action d'Education Environnementale et de Développement Durable - 2004
- Programme d'Action National de lutte contre la Désertification (PAN/LCD) - 2000
- Programme Décennal d'Action (2006-2015) du MECV (en cours d'adoption)
- Programme National de Foresterie Villageoise (PNFV) en 1984
- Plan de gestion environnementale et sociale

PEDD

De façon globale, le PEDD vise à définir des axes directeurs et des repères pour un développement durable pour tous les secteurs de développement en vue de faciliter la prise en compte des préoccupations environnementales dans les politiques de développement. Il constitue un outil complémentaire du CSLP pour promouvoir le développement qui tient compte de l'environnement dans toutes ses dimensions. Sa conception est ainsi basée sur une vision à 15 ans de la politique d'environnement dans un cadre concerté et de coordination des actions. Les objectifs spécifiques du PEDD sont:

- définir pour chaque composante de l'environnement/domaine d'activités, les compétences, les données de base d'un point de vue socio-économique et écologique ainsi que du point de vue législatif;
- définir les modalités de participation de tous les acteurs et partenaires du développement durable (pouvoirs et institutions publiques ou privés, société civile, ONG);
- définir pour chaque secteur les enjeux, actions et instruments à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif global de développement durable ;
- définir la liaison avec les autres outils de planification.

CSLP

Pour la mise en œuvre du CSLP onze principes directeurs ont été définis, dont les principaux sont :

- La promotion de la bonne gouvernance politique et économique
- Le développement du capital humain à travers de multiples actions (alphabétisation, éducation, formation professionnelle, santé)
- La gestion durable des ressources naturelles en conciliant les exigences de la croissance économique et les impératifs de préservation de l'équilibre des écosystèmes pour les générations actuelles et futures
- La prise en compte de l'intégration régionale pour accroître les échanges et les opportunités d'exportation
- La promotion d'un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds fondé sur le dialogue régulier sur les politiques afin de suivre les avancées en matière de lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance.

Le dispositif institutionnel de mise œuvre, du suivi et de l'évaluation périodique du CSLP permet :

- d'impliquer les membres du Gouvernement: comité ministériel d'orientation et de suivi,
- de créer un cadre spécifique de dialogue avec les PTF : commissions sectorielles et thématiques en charge de l'appréciation des politiques sectorielles et des systèmes de suivi-évaluation - cependant il n'existe pas de commission spécifique à l'environnement
- de prendre en compte la dimension régionale : instance régionale de lutte contre la pauvreté.

Départements ministériels (autres que le MECV) participant à la mise en œuvre de la politique en matière d'environnement

- le MAHRH assure de manière continue la production agricole pour satisfaire les besoins alimentaires des populations, la gestion équilibrée des besoins en eau, la gestion durable des ressources halieutiques.
- le MRA est chargé d'organiser et de promouvoir la production pastorale pour développer les potentialités du pays (réorganisation de l'élevage traditionnel, aménagement des zones pastorales).
- le MCPEA est chargé de la promotion des industries et des questions relatives à la pollution et aux déchets industriels.
- le MCE est chargé de l'élaboration, l'application de la législation et de la réglementation en matière de recherche, de production, d'approvisionnement et de distribution des produits énergétiques, la promotion, la coordination, le contrôle et le suivi dans le domaine de la recherche géologique, minière ainsi que l'utilisation des ressources minières;

- le MATD assure l'administration du territoire par la coordination des affaires territoriales, la gestion des problèmes de frontière, la conduite et l'impulsion de la politique de décentralisation;
- le MS est chargé de définir les normes environnementales et les conditions d'hygiène pour la prévention et la lutte contre les grandes endémies ainsi que l'organisation de la médecine traditionnelle. Ce ministère joue un rôle important dans l'environnement urbain;
- le MITH (maintenant Ministère des Infrastructures et du Désenclavement) est chargé de la maîtrise d'ouvrage (déléguée) des routes, des ouvrages d'art et des bâtiments, du contrôle en matière foncière et immobilière, de la réglementation en matière d'architecture, de l'aménagement des centres urbains et ruraux et de l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU);
- le MCAT intervient dans la préservation de l'environnement à travers ses missions d'organisation, de contrôle des activités touristiques; de commercialisation des produits de la faune;
- le MERSS est chargé de l'orientation de la politique de l'éducation et de la formation secondaire et supérieure de l'enseignement et des activités de recherche fondamentale et appliquée. Il est impliqué dans la gestion de l'environnement à travers:
 - les instituts du CNRST, de l'INERA, et de l'IRSAT;
 - l'université ((IDR) pour la formation des ingénieurs);
 - des activités transversales via des partenariats avec le MECV et INERA.

Secteurs du climat, de l'énergie, de l'agriculture, de l'eau, du transport et de la décentralisation

Dans le domaine de la préservation du climat, plusieurs plans, programmes et stratégies se sont succédés :

- Programme National de Foresterie Villageoise (PNFV) - 1984;
- Plan National de Lutte Contre la Désertification (PNLCD) élaboré en 1996;
- Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) - 1991 et relecture en 1994 -considéré comme l'Agenda 21 national du Burkina Faso;
- Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) - 1999 - avec objectifs l'amélioration de la connaissance du phénomène de la sécheresse, la surveillance et l'évaluation des effets de la sécheresse.

Dans le domaine de l'énergie, le Burkina a mis en place une Politique de Développement du Secteur de l'Energie (décembre 2000) visant l'allègement de la pression anthropique sur le couvert végétal et la diffusion des technologies d'énergies renouvelables. De plus, la SONABEL, soucieuse de la préservation des ressources naturelles, dispose d'une politique sous forme de directive environnementale visant essentiellement le développement durable, l'amélioration continue de la performance environnementale en rapport avec la sécurisation des populations et de ses installations.

Dans le domaine agricole: entre autres, la lettre de Politique de Développement Agricole Durable (LPDAD) de 1996 vise l'intensification et la croissance de la production tout en freinant la dégradation des ressources naturelles et en maintenant un équilibre écologique, et la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols définit les grandes orientations et actions en matière d'amélioration et de maintien de la fertilité des sols.

Dans le secteur de l'eau, le PAGIRE, approuvé par décret en mai 2003, s'inscrit dans la perspective d'une restructuration profonde du secteur de l'eau. Les enjeux en présence sont énormes et à la mesure de la multitude des acteurs et des intérêts parfois divergents, mais conciliables, autour de la question de l'eau qui est d'une importance vitale dans la situation du Burkina Faso. Il se présente comme un vaste chantier d'innovations institutionnelles dont les actions spécifiques structurent, pour les quinze prochaines années, l'agenda d'une réforme profonde du cadre de gestion des ressources en eau du pays. Sa mise en oeuvre progressive constitue le socle permettant d'asseoir à terme une gestion durable des ressources en eau. Le PAGIRE reçoit actuellement un appui de la plupart des bailleurs de fonds et notamment de la coopération danoise dont le nouveau programme sectoriel comporte un important volet d'appui au PAGIRE, de la Suède et de la France. Le PAGIRE prévoit la création dans chacun des bassins versants au Burkina Faso d'un Comité de Gestion de Bassin (rassemblant les usagers agricoles, domestiques et industriels, l'Etat et les collectivités locales), d'une Agence de Bassin (qui sera l'organe opérationnel du dispositif) et de plusieurs Comités Locaux de l'Eau (CLE), auxquels seront attribuées des tâches spécifiques. Notons cependant qu'aucune structure n'existait en 2004 et que ces structures ne se mettent en place que timidement de façon récente et que dans certaines régions.

Du côté de l'hydraulique petits centres, une réforme est en cours, s'appuyant sur la délégation de gestion à des petits opérateurs privés. En matière d'assainissement, la société d'Etat (ONEA) cherche actuellement à développer l'expérience des plans stratégiques à l'ensemble des villes secondaires.

En cohérence avec la stratégie sectorielle hydraulique rurale et semi-urbaine définie en 1998, le Burkina Faso a défini en 1999 une réforme de la gestion des forages et mini-AEP en milieu rural et semi-urbain, qui laisse la part belle à la gestion déléguée par les associations d'usagers (et prochainement aux communes rurales) aux opérateurs privés, qu'il s'agisse de la maintenance ou de l'exploitation du service de l'eau.

En matière de transport, le Programme Sectoriel Transport (PST II) se déroule grâce à la mise en œuvre de mesures et réformes sectorielles par le gouvernement, en particulier pour la programmation et le financement de l'entretien courant par le budget national.

Les Textes d'Orientations de la Décentralisation (TOD) fixent les orientations et principes fondamentaux de la décentralisation et apparaissent comme l'expression d'une nécessité d'adaptation du cadre institutionnel en y associant tous les acteurs et en révisant les approches et les schémas de développement pour en améliorer les performances en matière de lutte contre la pauvreté.

Cadre institutionnel et législatif du secteur de l'eau

De nos jours, le cadre institutionnel du secteur de l'eau se caractérise par le rôle central du MAHRH et par l'intervention dans le secteur d'un grand nombre d'autres opérateurs publics. Les autres ministères concernés par l'eau ou ses utilisations, sont nombreux: économie et finances; affaires étrangères; justice; administration du territoire; commerce, industrie et artisanat; énergie et mines; enseignements secondaire, supérieur et recherche scientifique; enseignement de base; travaux publics, habitat et urbanisme; ressources animales; environnement et cadre de vie; santé; transports et tourisme; affaires sociales et famille.

Ce cadre institutionnel est concrétisé sous la forme du PAGIRE et a été positionné avec un statut de direction générale au niveau du MAHRH depuis juin 2002. En plus des administrations centrales et déconcentrées, la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau est assurée par une société d'Etat (ONEA) pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement des villes, et trois établissements publics à caractère administratif: le Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural (FEER), l'Autorité de Mise en Valeur du Sourou (AMVS) et la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (MOB).

Les instances importantes du cadre institutionnel des ressources en eau sont : le Comité technique de l'eau (CTE) et le Conseil National de l'Eau (CNE).

- Le Comité technique de l'eau (créé par la loi n° 014 / 96 / ADP du 26 mai 1996 portant réorganisation agraire et foncière (RAF)) est un cadre de coordination inter-ministérielle dans le secteur de l'eau chargé de proposer les options fondamentales d'aménagement des ressources en eau. Il regroupait les secrétaires généraux des départements ministériels impliqués dans la gestion des ressources en eau. Ce texte est en cours de relecture.
- Le Conseil national de l'eau, installé en décembre 2003, est un cadre de concertation nationale regroupant les acteurs de l'eau (Etat, collectivités locales, usagers de l'eau) et est consulté sur les orientations fondamentales de la politique de l'eau, la planification et la réglementation des ressources en eau, et tous les projets d'envergure ayant une incidence sur les ressources en eau.

On notera aussi l'importance croissante des collectivités locales et la déconcentration de l'administration au niveau des régions, des provinces et, pour certains services, des départements. Bien que ne faisant pas partie au sens strict du cadre institutionnel, les acteurs privés, les ONG et le secteur associatif en général jouent un rôle important dans la mobilisation et la gestion des ressources en eau. Quant au secteur informel, il joue un rôle non négligeable dans la distribution de l'eau et dans d'autres petits métiers intéressant le secteur. Enfin, les organismes d'aide multilatérale et bilatérale jouent un rôle essentiel dans le financement des infrastructures hydrauliques et plus généralement apportent un soutien financier et / ou technique à l'ensemble du secteur de l'eau.

Le droit de l'eau burkinabè se fonde sur la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau adoptée le 08 février 2001 qui a permis au Burkina Faso de se doter d'un cadre institutionnel extrêmement ambitieux en matière de gestion des ressources en eau. La loi confirme la domanialité publique de l'eau, en qualifiant aussi l'eau, d'élément «patrimoine commun de la nation». La formule donne de l'article 14 de la

Constitution, aux termes duquel « les richesses et ressources naturelles appartiennent au peuple » une traduction légale sans pour autant remettre en cause l'appartenance de l'eau au domaine public.

En ce qui concerne les compétences des autorités publiques, elles font l'objet d'une nouvelle définition ou de modifications, de même que plusieurs dispositions de la loi consacrent une redéfinition de certains régimes de protection. Les moyens ou instruments que la loi institue ou rénove sont d'ordres institutionnel, technique, financier et juridique. Dans cette perspective et au plan institutionnel, un Conseil National de l'Eau est placé auprès du Ministre chargé de l'eau, et est ouvert aux représentants des collectivités territoriales, des autorités coutumières, des différentes catégories d'usagers ou des secteurs d'activités et des associations ou ONG qui siègeront avec des fonctionnaires de l'Etat et des représentants d'établissements publics d'enseignement et de recherche et organismes nationaux. Instance consultative, le Conseil National de l'Eau est appelé à jouer un rôle important dans «la définition des objectifs généraux et des orientations de la politique nationale» en matière d'eau. La loi prévoit aussi de donner un statut juridique aux bassins hydrographiques et de les doter de structures de gestion.

Les instruments techniques prévus par la loi sont le plan d'action de l'eau et les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau, documents destinés à définir les orientations de la gestion de l'eau et les modalités de leur mise en œuvre dans un cadre qui sera logiquement le bassin hydrographique. Le plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau et les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (PAGIRE et SDAGE/SAGE) s'imposent aux autorités administratives dans la mesure où les programmes et les décisions qu'elles arrêtent dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendus compatibles avec leurs dispositions. L'élaboration des schémas, conduite sous l'autorité du Ministre chargé de l'eau, est soumise aux principes d'information et de concertation.

Le volet financier s'avère fortement innovant, ainsi indépendamment des redevances perçues pour le financement des services de distribution et d'assainissement et de la réparation éventuelle des dommages de pollution en application des règles de la responsabilité civile, l'eau a désormais un coût. La charge financière de sa gestion incombe, au moins en partie, à ceux qui, par leur activité, « rendent nécessaires ou utiles » des interventions publiques ou privées dans ce domaine, c'est-à-dire les pollueurs, mais également les utilisateurs d'eau.

La contribution instituée en application du principe pollueur - payeur est proportionnée à l'importance de la pollution ou de la dégradation de l'écosystème. L'article 48 lui confère une fonction incitative dans la mesure où elle « peut être réduite à raison des dispositions prises » par le redevable pour y remédier. Elle n'exclut pas, par ailleurs, l'octroi d'aides publiques répondant aux mêmes préoccupations.

Au plan juridique, la loi contient plusieurs innovations à savoir, la servitude de rétention qui est de nature à favoriser le renouvellement de la ressource par l'amélioration de son infiltration dans le sous-sol. La protection des prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine est renforcée par la possibilité de délimiter des aires de protection des plans d'eau et des eaux souterraines; dans le même sens, la réalisation des travaux, installations et ouvrages soumis à autorisation en raison de leurs incidences sur l'eau et les écosystèmes aquatiques nécessitent désormais une étude d'impact. Enfin, les zones Ramsar devront, conformément à la Convention, être dotées de plans de gestion spécifiques.

La nouvelle loi apporte ainsi une contribution indéniable à la protection et à l'amélioration de la situation environnementale des ressources en eau du pays. Elle établit de nouvelles règles d'utilisation de l'eau, mieux appropriées aux conditions économiques et sociales du Burkina. Elle jette les bases d'une gestion efficace de l'eau dans le futur pour relever les défis attendus pour une meilleure prise en compte de l'environnement et pour une sécurité accrue de l'approvisionnement en eau des populations.

Cadre institutionnel et législatif de la gestion des catastrophes naturelles

Le CONASUR (Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation) est la structure nationale habilitée à gérer les catastrophes et intervient principalement dans les domaines de la prévention, la gestion des crises (phase d'état) et la réhabilitation. Structure publique à vocation sociale et humanitaire, regroupant les ministères techniques, les associations, les ONG et les PTF, qui est chargée essentiellement de :

- Mettre en œuvre un plan de secours d'urgence

- Concevoir et élaborer des programmes sectoriels d'interventions en cas de calamités naturelles, y compris la réhabilitation
- Former le personnel à la prévention des catastrophes naturelles et en gestion des programmes de secours d'urgence et de réhabilitation
- Informer et sensibiliser les populations sur les mesures préventives à adopter pour atténuer les conséquences sur leur vie
- Superviser, appuyer et encadrer les structures décentralisées dans la mise en œuvre des programmes

Les programmes en cours du CONASUR concernent l'assistance alimentaire aux groupes et personnes vulnérables et la réinsertion socio-économique des rapatriés burkinabé de Côte d'Ivoire, Libye et France.

Le Burkina Faso connaît des limites budgétaires dans la mise en œuvre des plans et stratégies pluridimensionnels de prévention et de réhabilitation qui nécessitent de forts moyens et une coopération multisectorielle étroite avec l'ensemble des acteurs et partenaires. Les PTF interviennent très peu dans ce domaine et la prévention est à la charge exclusive de l'Etat.

Textes législatifs et réglementaires principaux ayant trait à l'environnement

Conventions environnementales, traités et accords internationaux dont le Burkina Faso est signataire

- la Convention Africaine pour la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles ratifiée par Décret N° 68-277 du 23 novembre 1968;
- la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel en 1972 ;
(www.unesco.org)
- la Convention de Vienne sur les substances appauvrissant la couche d'ozone, ratifiée par Zatu 86-016 du 5 mars 1986;
- le Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone, ratifié par Zatu AN VI-021 du 13 janvier 1989;
(<http://ozone.unep.org/index.asp>)
- la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, ratifiée par le Burkina Faso par la Zatu AN VII-02 du 23 août 1989;
(www.ramsar.org)
- la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES), ratifiée par la Zatu AN VII-02 du 23 août 1989;
(www.cites.org)
- la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, ratifiée par la Zatu AN VI-012 du 23 août 1989;
- la Convention de Berne relative à la conservation de la faune sauvage et du milieu naturel, ratifiée par le Burkina Faso par le Kiti AN VII-02 du 23 août 1989;
- la Convention cadre sur les changements climatiques, ratifiée par Décret 93-287 RU du 20 septembre 1993;
(www.unfccc.int)
- la Convention sur la conservation de la diversité biologique, ratifiée par Décret 93-292 RU du 20 septembre 1993;
(www.biodiv.org)
- la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ratifiée par Décret 95-569 du RU 29 décembre 1995;
(www.unccd.int)
- la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et de leur élimination, ratifiée par Décret 98-424 du 5 octobre 1998 ;
(www.basel.int)
- la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, ratifiée par Décret 2002-294 du 2 août 2002;
(www.pic.int)
- le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, ratifié par Décret n°208/PRES/PM/MAECR/MECV du 25 avril 2003;

- la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs) ratifiée par Décret n°2004-300 du 20 juillet 2004;
(www.pops.int)
- le Protocole de Kyoto à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ratifié par Décret N° 2004-536/PRES/PM/MAECR/MECV/MFB du 23 novembre 2004.
(www.unfccc.int)

De plus :

- Moratoire de la CEDEAO sur la prolifération des armes légères
- Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA)
- Etablissement de Passeports CEDEAO à travers les pays membres
- Etablissement de Certificats internationaux de transhumance des animaux dans l'espace CEDEAO
- Harmonisation du Tarif Extérieur Commun (TEC).

Textes législatifs et réglementaires nationaux principaux ayant trait à l'environnement

- Loi 10/92/ADP du 15 Décembre 1992 portant liberté d'association au Burkina Faso
- Loi n° 023 -94/ADP du 19 mai 1994 portant code de santé publique;
- Loi n° 62/95/ADP du 14 décembre 1995 portant code des investissements
- Loi n° 014 -96/ADP du 23 mai 1996 portant réorganisation agraire et foncière;
- Loi n° 041/96/ADP du 8 novembre 1996 (puis modifiée par la loi n°006/98/AN du 26 mars 1998) portant sur le contrôle des pesticides ;
- Loi n° 005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant code de l'environnement: établit les principes fondamentaux destinés à préserver l'environnement et à améliorer le cadre de vie au Burkina Faso. Cette loi définit les actions polluantes, permet leur contrôle et prévoit les sanctions pour les contrevenants. Par l'étude d'impact préalable qu'il impose à toute action potentiellement dangereuse pour l'environnement et l'éducation environnementale, le code de l'environnement facilite la prise en compte des principes fondamentaux de préservation de l'environnement dans le développement socio-économique du pays.

Des décrets d'application de cette loi en faveur de la gestion et des normes environnementales sont pris :

- décret 92-322 /PRES/PM/MEE/MATS /METSS/MEF/MEM/MCIA portant condition d'ouverture des établissements dangereux;
- décret 98-322 /PES/PM/MEE/MATS/ MIHU/MS/MTT portant réglementation de la collecte, du stockage, du transport, du traitement et de l'élimination des déchets urbains;
- décret 98-337 /PRES/PM/MEE portant fixation des normes de rejets de polluants dans l'air, l'eau, le sol.
- Loi n° 006-97/ADP du 31 janvier 1997 portant code forestier - un de ses décrets d'application porte particulièrement sur une importante source de GES; il s'agit du décret 98-310/PRES/PM/MEE/MATS portant utilisation des feux en milieu rural.
- Loi No 23/97/II/AN du 22 octobre 1997 (puis modifiée par la Loi n° 033-2003/AN du 8 mai 2003) portant code minier
- Loi n° 010/98/AN du 21 avril 1998 portant modalités d'intervention de l'Etat et répartition des compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement ;
- Lois relatives à la décentralisation (remplacées par le Code de la décentralisation de 2004)
 - Loi n°040/98-AN du 03 août 1998 portant orientation de la décentralisation. Il s'agit d'une loi qui fixe les principes de base de la décentralisation au Burkina Faso.
 - Loi n°041/98-AN du 06 août 1998, portant organisation de l'administration du territoire. Cette loi distingue en les traitant, d'une part les circonscriptions administratives (village, département, province, région), d'autre part les collectivités locales (commune, province, région). traite des organes de gestion (exécutif et délibérant) des collectivités locales, de l'administration locale, des représentants et de concertation.
 - Loi n°042/98 du 06 août 1998, portant organisation et fonctionnement des Collectivités locales. Cette loi traite des organes de gestion (exécutif et délibérant) des collectivités locale, des représentants de l'Etat dans les collectivités locales, des organes consultatifs et de concertation.
 - Loi n°043/98-AN du 06 août 1998 portant programmation de la mise en ouvre de la décentralisation. Il s'agit d'une loi pour servir de tableau de bord avec un échéancier pour la mise

en application effective de l'ensemble des dispositions contenues dans les trois premiers textes de lois.

- Loi n° 002-2001/AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau;
- Loi n° 034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme;
- Loi n° 031-2003/AN du 8 mai 2003 tient compte de la protection de l'environnement à travers ses dispositions (Titre IV. Chap. V).
- Loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales;
- Loi n° 022-2005/AN du 24 mai 2005 portant code d'hygiène publique.

- Décret n° 97-054-/PRES/PM/MEF du 6 février 1997 portant conditions et modalités d'application de la réorganisation agraire et foncière ;
- Décret n°98-310/PRES/PM/MEE/MATS du 15 juillet 1998 portant utilisation des feux en milieu rural
- Décret n°98-323/PRES/MEE/MATS/MIHU/MS du 28 juillet 1998 portant réglementation de la collecte, du stockage, du transport, du traitement et de l'élimination des déchets urbains ;
- Décret n°98-322/PRES/PM/MEE/MIHU/MATS/MEF/MEM/MCC/MCIA du 28 juillet 1998 fixant les conditions d'ouverture des établissements dangereux, insalubres et incommodes (EDII);
- Décret n°2000-160/PRES/PM/MEE du 28 avril 2000 portant adoption du PAN/LCD
- Décret n°2000-496/PRES/PM/MEEF du 18 octobre 2000 portant adoption du plan d'actions et du programme d'investissements du secteur de l'élevage
- Décret n°2000-514/PRES/PM/MEE du 3 novembre 2000 portant adoption d'un document cadre de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain
- Décret n°2001-185/PRES/PM/MEE du 7 mai 2001 portant fixation des normes de rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol ;
- Décret n°2001-342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001 portant champ d'application, contenu et procédure de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement
- Décret n°2002-604/PRES/PM/MEDEV du 26 décembre 2002 portant adoption de la Lettre de politique de développement rural décentralisé
- Décret n°2003-220 / PRES / PM / MAHRH du 6 mai 2003 approuve le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE)

- Codes
 - code de santé publique
 - code des investissements
 - code de l'environnement
 - code forestier
 - code minier
 - code des investissements miniers
 - code général des collectivités territoriales
 - code général des collectivités territoriales
 - code de conduite pour une pêche responsable

Les codes de l'environnement, forestier, minier, de santé publique et ceux relatifs aux collectivités territoriales et aux investissements sont brièvement décrits ci-après.

Le code de l'environnement (Loi n° 05/97/ADP du 30 janvier 1997) établit les principes fondamentaux destinés à préserver l'environnement et à améliorer le cadre de vie au Burkina Faso. Il définit les actions polluantes, permet leur contrôle et prévoit les sanctions pour les contrevenants. Le code dispose (Art. 17) que les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du Ministre chargé de l'environnement, avis établi sur la base d'une Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE) ou d'une Notice d'Impact sur l'Environnement (NIE). Par l'étude d'impact préalable qu'il impose à toute action potentiellement dangereuse pour l'environnement et l'éducation environnementale, ce code facilite la prise en compte des principes fondamentaux de préservation de l'environnement dans le développement socio-économique du pays. Il définit aussi outils et mesures de gestion de l'environnement.

- organes de gestion de l'environnement: structures, mode de financement, amélioration des connaissances en matière environnementale (éducation environnementale);
- informations et repères techniques et scientifiques fiables (études d'impact) ;

- définition des établissements dangereux, insalubres et incommodes;
- détermination et suivi des déchets urbains, ruraux, industriels et dangereux.

Le Code de l'environnement contient une série de dispositions d'inégale importance destinées à prévenir les pollutions et nuisances diverses. S'agissant de la lutte contre la pollution des eaux et des sols, il stipule que tous les rejets, déversements, dépôts et toute activité susceptible de provoquer à court, moyen et long termes une dégradation de la qualité des eaux de surface ou souterraine et des sols sont soumis à autorisation spéciale. Les rejets, déversements et dépôts qui ne bénéficient pas d'autorisation spéciale sont interdits. Ceux qui sont ni interdits, ni soumis à une autorisation préalable demeurent libres sous réserve que les conditions dans lesquelles ils sont effectués, la nature et les quantités de matières rejetées et / ou déposées ne soient pas susceptibles (i) de remettre en cause les usages qui sont faits de l'eau et du sol; (ii) d'altérer les caractéristiques physico-chimiques et biologiques des milieux récepteurs ; (iii) de nuire aux animaux, végétaux et à leur consommation ; et (iv) de porter atteinte à la sécurité, à la santé publique.

Actuellement, plusieurs textes d'application du code ont été adoptés, essentiellement :

- décret n°2001-342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001 portant champ d'application, contenu et procédure de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement.
- décret n°2001-185/PRES/PM/MEE du 7 mai 2001 portant fixation des normes de rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol ;
- décret n°98-322/PRES/PM/MEE/MIHU/MATS/MEF/MEM/MCC/MCIA du 28 juillet 1998 qui fixe les conditions d'ouverture des établissements dangereux, insalubres et incommodes (EDII).

Le Code forestier (Loi n° 006/97/ADP du 31 janvier 1997) « vise en particulier à établir une articulation harmonieuse entre la nécessaire protection des ressources naturelles forestières, fauniques et halieutiques et la satisfaction des besoins économiques, culturels et sociaux de la population » (art. 2). De plus, il dispose (art. 50) que toute réalisation de grands travaux entraînant un défrichement d'une certaine ampleur est soumise à une autorisation préalable sur la base d'une EIE. De plus, le code prend en considération des préoccupations écologiques dans le domaine de l'eau.

La politique forestière nationale de février 1998 fixe l'ensemble des principes fondamentaux relatifs à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles forestières, fauniques et halieutiques. Le décret 98-305/PRES/PM/MEE /MEF/MTT en définit son application pour la réglementation de la gestion de la faune et des actions de concessionnaires et de guide. Plus récemment, la stratégie nationale et plan d'action du Burkina Faso en matière de diversité biologique adoptée le 27 février 2001 constitue un cadre référentiel en matière de gestion des aires et ressources fauniques. La stratégie vise une meilleure gestion des aires de protection faunique (parcs nationaux, réserves de faune, ranchs de gibier et certaines forêts classées à vocation faunistique), leur inscription dans le paysage rural par leur intégration dans le développement local en vue d'optimiser les aspects commerciaux de leur exploitation. Les stratégies de réforme du secteur faune entreprise par le Gouvernement s'appuient essentiellement sur l'allocation de grands blocs écologiques à des fins de conservation et sur l'approche de gestion combinée et concertée des écosystèmes partagés transfrontaliers notamment en ce qui concerne les espèces à grandes amplitudes de migrations tels que les éléphants, les grandes antilopes et les buffles.

Sur le plan juridique, le Projet de Préparation de Réforme Institutionnel et Juridique et de Dévolution dans le secteur forestier (PRIJD-SF) est conçu pour élaborer un plan de réforme institutionnel et juridique axé sur la gestion décentralisée des ressources forestières, fauniques et halieutiques à travers l'analyse de la problématique ainsi que des orientations de la réforme et la production de textes associés.

Dans le contexte de pauvreté et de lutte pour l'autosuffisance alimentaire au Burkina Faso, il faut pouvoir préserver le biotope de la faune tout en exploitant les ressources naturelles (forêts, eau et sols) et préserver la biodiversité de la faune et maintenir le rôle régulateur de la faune. De plus, il faut pouvoir maintenir le rôle social, culturel et économique de la chasse pour les générations futures par l'amélioration des biotopes favorables au développement de la faune afin de garantir un rendement soutenu en matière d'exploitation de la faune, la poursuite et mise en œuvre effective de l'approche de gestion intégrée de la faune et l'amélioration des conditions alimentaires des populations par un l'accroissement des revenus grâce à la contribution des ressources cynégétiques.

Le Code minier (Loi n° 023/97/II/AN du 22 octobre 1997) a un chapitre relatif à la préservation de l'environnement et stipule que « les activités liées à la prospection, à la recherche et à l'exploitation de gîtes de substances minérales ainsi qu'au traitement, au transport et à la transformation des substances minérales doivent être conduites de façon à assurer la préservation et la gestion de l'environnement et la réhabilitation des sites exploités selon les normes, conditions et moralité établies par la réglementation en vigueur » (article 69). Par ailleurs, le code fait obligation à tout titulaire d'un titre minier ou bénéficiaire d'une autorisation d'exploitation de carrière de réaliser avant tout travail sur le terrain une étude d'impact environnemental accompagnée d'un programme de préservation et de gestion de l'environnement. A ces dispositions strictement minières s'ajoutent enfin les autres dispositions législatives et réglementaires en vigueur dont le respect s'impose aux titulaires de titre minier et aux bénéficiaires d'autorisations. Dans le domaine de l'eau, l'application de ces mesures constitue un pas vers une gestion intégrée des ressources naturelles.

Le Code de la santé publique (Loi n° 23/94/ADP du 19 mai 1994) a un chapitre relatif aux règlements sanitaires, un relatif à la protection sanitaire de l'environnement, notamment à la pollution de l'eau et de l'air qui évoque les normes de potabilité réglementaires et les règlements sanitaires auxquels toute distribution d'eau potable doit être soumise. Dans l'intérêt de la santé publique, il interdit l'importation de déchets toxiques et prévoit des sanctions en cas d'infraction en la matière.

Le Code général des collectivités territoriales (Loi N° 055-2004/An du 21 décembre 2004) comporte 11 domaines de compétences y compris l'environnement et un plan d'action et, comme les textes d'orientation relatifs à la décentralisation, consacre un repositionnement de l'Etat en faveur des collectivités locales.

La Loi portant Code des Investissements a pour objet la promotion des investissements productifs concourant au développement économique et social du pays. A l'art. 16, il est notifié que l'analyse du dossier de demande d'agrément par la Commission Nationale des Investissements doit prendre en compte les effets de l'investissement sur l'environnement. La loi permet d'effectuer un filtrage des investissements susceptibles d'engendrer des incidences significatives sur l'environnement.

Procédure de l'Etude d'Impact Environnemental

Les différentes phases de la procédure administrative de l'étude d'impact environnemental sont résumées dans le Tableau ci après

Phases	Acteurs impliqués
Phase 1 : Cadrage, réalisation de l'étude et consultation du public - Détermination de la catégorie du projet - Elaboration des termes de référence - Validation des termes de référence - Démarrage des investigations de terrain - Consultation des parties prenantes (surtout acteurs locaux) - Rédaction du rapport d'étude et dépôt auprès du Ministère dont relève l'activité et une copie auprès du Ministère chargé de l'environnement	- Promoteurs - Ministère chargé de l'environnement - Ministère de tutelle du projet - Promoteurs, bureaux d'études, laboratoires d'analyses
Phase 2 : Enquête publique dans le cas d'une EIE - Nomination d'enquêteurs par le Ministre chargé de l'environnement - Information des autorités locales et des populations sur l'ouverture de l'enquête publique - Ouverture de l'enquête publique et rédaction du rapport d'enquête	- Ministère chargé de l'environnement - Promoteurs de projets - Ministère de tutelle du projet
Phase 3 : Examen du rapport et délivrance de l'avis motivé - Analyse du rapport d'étude en plus du rapport d'enquête publique - Analyse du rapport de notice d'impact - Préparation du projet d'avis motivé - Emission d'avis motivé par le Ministre chargé de l'environnement	- Ministère chargé de l'environnement - Ministère de tutelle du projet - Personnes ressources (experts externes)
Phase 4 : Suivi environnemental - Investigations de terrain et collecte de données - Suivi a posteriori des conditions d'exécution du projet - Contrôle et vérification de la conformité avec le plan de gestion environnementale	- Ministère chargé de l'environnement - Ministère de tutelle du projet - Promoteurs, bureaux d'études, autres parties prenantes (populations locales)

Sur le plan opérationnel, la Direction des Evaluations Environnementales (DEE), avec ses deux services (promotion des évaluations environnementales, et suivi et contrôle des plans de gestion environnementale) de la DGACV (MECV) est chargée de la mise en œuvre de la procédure de l'EIE, ses missions sont:

- Promouvoir les évaluations environnementales
- Encadrer la réalisation des EIE à travers un cadrage préalable de l'étude
- Assurer l'analyse et la validation des rapports d'études d'impacts
- Faire l'état des lieux périodique des projets et programmes à impacts majeurs sur l'environnement
- Contribuer à l'harmonisation des procédures et contenus des EIE dans la sous-région
- Participer à l'animation des cellules environnementales au sein des départements ministériels dans le domaine des EIE

Informations sur le Protocole de Kyoto

Le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre sur les **changements climatiques** a été adopté à Kyoto le 11 décembre 1997 et complète la réponse de la communauté internationale face aux changements climatiques.. Il fixe des engagements chiffrés (en équivalents dioxyde de carbone) pour les pays industrialisés en vue de réduire ou de limiter leurs **émissions anthropiques de gaz à effet de serre** pour l'horizon 2008-2012 en deçà des niveaux de 1990. Il énonce aussi les **politiques et mesures** à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs, de même que les principes de base des **mécanismes de flexibilité**.

Le 16 février 2005 est entré en vigueur le Protocole de Kyoto et prend effet après avoir été ratifié par 141 pays. Les 107 pays en développement qui ont ratifié le protocole ont de simples obligations d'inventaire d'émissions polluantes.

Le Protocole de Kyoto a créé trois mécanismes de flexibilité axés sur le marché pour atteindre des réductions d'émissions de manière efficace et rentable tout en contribuant au développement durable : l'échange international de quotas d'émission (art. 17), la mise en oeuvre conjointe (art. 6) et le mécanisme de développement propre (art. 12).

1. Échange international de droits d'émission : ce mécanisme permet aux pays industrialisés de participer à des échanges internationaux d'émissions de GES.
2. Application conjointe (AC) : ce mécanisme permet aux pays industrialisés de mettre en oeuvre des projets visant à limiter les émissions de GES dans un autre pays industrialisé et d'obtenir des crédits d'émission pour les réductions qui sont réalisées grâce à ces projets.
3. Mécanisme pour un développement propre (MDP) : ce mécanisme vise à la fois à permettre au pays développés d'acquérir des crédits d'émission par la mise en oeuvre de projets entraînant des réductions d'émission ou une bonification des puits de carbone dans des pays en développement, et de contribuer à leur développement durable.

Les deux négociations qui se sont déroulées en 2001 à Bonn puis Marrakech ont permis des progrès notables dans l'émergence d'un consensus international pour la mise en oeuvre des mécanismes prévus par le Protocole. L'adoption des décisions de Marrakech marque le démarrage effectif des activités liées au Protocole de Kyoto, notamment celles du MDP.

En ce qui concerne la mise en oeuvre de l'échange international de quotas d'émission (art. 17) entre les Parties et entre les entités légales qui seront autorisées par les Etats à participer à ce marché, le futur cadre est désormais bien établi :

- les accords de Bonn et de Marrakech confirment, après d'âpres discussions, la fongibilité entre les différents types de crédits. avec la possibilité d'échanger des RECs au même titre que des ERUs ou des unités de quantités attribuées, la liquidité du futur marché international devrait se trouver accrue.
- Le principe du report de ces crédits d'une période d'engagement à l'autre⁶¹, à l'exception, limitée à ce stade à la première période d'engagement, des crédits liés aux puits⁶² (appelés Unités Certifiées de Réduction d'émissions - UCREs) dans le cadre de l'allocation initiale dont bénéficie chaque Partie.
- Enfin, dans le but de prévenir les risques de « survente » par l'une des Parties, un mécanisme de maintien permanent, à un niveau prédéfini (90% du montant de l'allocation initiale ou cinq fois le montant du plus récent inventaire de la Partie), de la quantité de crédits détenus dans son registre national par une Partie, a été adopté à Bonn et confirmé à Marrakech⁶³. La mise en place d'un outil informatique permettra de « bloquer » les transactions qui compromettraient le respect de ces ratios.

61 Une limite est cependant introduite pour les RECs et les UREs : ceux-ci ne peuvent faire l'objet de report que dans la limite de 2,5% de l'allocation initiale du pays concerné.

62 Ce type de crédits, non prévus par le Protocole, a été introduit à Marrakech dans le cadre de l'accord plus global obtenu sur les « puits »

63 Commitment Period Reserve – CPR, en anglais.

Au niveau international, la Conférence des parties au Protocole de Marrakech a permis de fixer les critères d'éligibilité des projets au titre des mécanismes de mise en œuvre conjointe ou de développement propre :

- le projet doit être « additionnel », c'est à dire générer une baisse effective des émissions pour l'activité concernée par rapport à ce qui se serait produit en l'absence du projet en question ;
- le pays hôte (pays en développement), qui doit au préalable ratifier le Protocole de Kyoto, doit ensuite approuver formellement le projet si celui-ci s'inscrit dans sa stratégie de développement durable.

La mise en œuvre effective de ces mécanismes soulève encore des difficultés techniques pour évaluer et mesurer les réductions effectives d'émissions de gaz à effet de serre d'un projet, et donc quantifier " l'additionnalité ". Mais ces difficultés sont progressivement résolues et les investisseurs disposent aujourd'hui d'un cadre juridique bien défini.

Le Mécanisme pour un développement propre (MDP) repose sur la réalisation de projets qui permettent à des entités des secteurs public ou privé d'investir dans des activités qui réduisent les émissions de GES dans des pays en développement et d'acquérir des crédits en retour. Ces crédits peuvent ensuite être utilisés par les Parties pour réduire leurs propres émissions ou vendues sur le marché libre. Les projets du MDP non seulement contribuent à la réduction des émissions de GES, mais aussi à atteindre un développement durable du pays hôte par l'implantation de projets plus « sains » du point de vue environnemental.

Pour chaque tonne de CO₂ réduite ou absorbée, le pays investisseur recevra du Conseil Exécutif des MDP (CE) une URCE. Il y a une limite à l'acquisition de URCE générées par des activités de boisement ou reboisement qui s'élève à 1% des émissions annuelles de base multipliées par cinq.

L'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres et la foresterie (UTCf)

Les activités UTCf sont traitées sous les articles 3.3, 3.4 et 3.7 du Protocole pour les mesures nationales, sous les articles 6 et 12 pour les activités à l'étranger, et sous les articles 5, 7 et 8 pour les aspects méthodologiques.

L'article 3.3 concerne les "boisements", "reboisements" et "déboisements" directement dus à l'homme depuis 1990. L'article 3.4 traite des autres activités UTCf dues à l'homme ; il s'applique à partir de la deuxième période d'engagement, mais une Partie peut l'appliquer dès la première période d'engagement pour autant que les activités concernées aient eu lieu depuis 1990. Sous ces deux articles, on comptabilise les émissions / absorptions de gaz à effet de serre pendant chaque période d'engagement. L'article 3.7 indique comment tenir compte de ces activités pour l'année de référence afin d'élaborer l'allocation initiale de permis.

Pour rendre l'article 3.3 opérationnel, il convenait de préciser la définition d'un certain nombre de termes (forêt, (re)boisement, déboisement, etc.). L'article 3.4 et en particulier la prise en compte de l'activité de gestion forestière a été un objet de discussions important : en fonction de l'échelle à laquelle la séquestration de carbone par les forêts était prise en compte, les engagements de Kyoto pouvaient devenir insurmontables ou insignifiants.

Seules les activités de « boisement » et « reboisement » sont éligibles au titre du MDP et le recours à ces projets est limité à 1% du plafond des émissions nationales de GES de 1990 du pays industrialisé.

Les activités UTCf dans les pays en développement

La comptabilisation des activités entreprises dans le cadre de la Mise en œuvre conjointe (article 6 du Protocole) répond aux règles des articles 3.3 et 3.4, les crédits résultants étant ensuite transférés du registre du pays hôte vers le registre du pays investisseur.

Dans le MDP, les seules activités UTCf éligibles dès la première période d'engagement sont les boisements et les (re) boisements (de terres qui ne portaient pas de forêts en 1990). Les activités de lutte contre la déforestation et d'amélioration de la séquestration de carbone sur les terrains agricoles - sauf peut-être les activités agroforestières - ne sont donc pas éligibles dès la première période d'engagement. Toutefois, les projets de promotion de la biomasse-énergie restent éligibles dans la mesure où ils répondent à la logique de réduction des émissions de carbone fossile, pour autant que la ressource, quand il ne s'agit pas de déchets fatals, soit gérée de manière durable et puisse se renouveler.

En ce qui concerne l'absorption de carbone par des puits, les accords de Marrakech retiennent deux catégories d'activités éligibles : le boisement, reboisement ou déboisement induits par l'homme et la revégétalisation, la gestion des forêts, des terres agricoles et des prairies.

A COP 9, les règles de comptabilisation des activités de « boisement » et « reboisement » dans le MDP ont été adoptées. Les Etats parties à la Convention ont préféré en transférer la responsabilité au niveau national. Il revient à chaque pays hôte d'adopter les critères d'éligibilité de ces projets. Les projets « puits de carbone » incluant des monocultures endogènes et envahissantes, des organismes génétiquement modifiées ou entraînant un déplacement de la population locale ne sont pas exclus de facto.

Renforcement des capacités dans les pays en développement

Les décisions découlant des Accords de Marrakech confirment que, pour faciliter la participation des pays en développement au MDP, il est nécessaire de renforcer leur capacité dans plusieurs domaines, tels que l'éducation, la formation, l'amélioration de la prise de décision et la désignation de points de contact pour l'agrément des projets.

Parmi les possibilités qui s'offrent aux pays hôtes :

- Hausse de l'investissement dans les secteurs prioritaires de l'économie.
- Accès à des technologies écologiques.
- Avantages socio-économiques liés à l'amélioration des infrastructures et des perspectives d'emploi.
- Avantages pour la santé résultant de l'amélioration de la qualité de l'air local.
- Amélioration de l'efficacité énergétique.
- Réduction des coûts énergétiques.
- Réduction de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles.

Ceci comprend le financement des Programmes d'Actions Nationales d'Adaptation (PANA), l'opérationnalisation du fonds d'adaptation et du fonds spécial changements climatiques, ainsi qu'un appui aux négociations climatiques sur le dialogue à long terme pour la préservation du système climatique.

Le fonds pour les pays les moins avancés

Les Pays les moins avancés (PMAs) sont à la fois les pays qui contribuent le moins à l'excédant de GES et les plus vulnérables aux impacts. C'est la raison pour laquelle ils bénéficient d'un traitement spécial. L'« adaptation » est donc un enjeu crucial pour ces pays, qui disposent de peu de ressources infrastructurelles, financières ou humaines pour s'adapter.

Ce nouveau fonds doit soutenir le programme de travail des pays les moins avancés, entre autre leurs Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation (PANA). Il est géré par le secrétariat du FEM. La Conférence des Parties 7 a déjà adopté des lignes directrices initiales pour le fonds pour les PMA.

CSLP - PIP - PAP 2006-2008

Le Tableau suivant présente les actions spécifiques au MECV pour le PIP - PAP 2006-2008.

PROGRAMMES	MESURES/ACTIONS	ECHEANCE			STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES
		2006	2007	2008		
Le soutien aux secteurs productifs	Elaboration d'un code d'investissement agropastoral	X	X		MAHRH , MRA, MECV	MCPEA-MFB-MEDEV, PTF-OPF et OPA
	Développement des lignes directrices sectorielles pour la préparation et la revue des analyses d'impact environnemental	X	X		MECV	MAHRH, Banque mondiale
	Constitution et fonctionnement des cellules environnementales	X	X		MECV	MAHRH, Banque mondiale
Le soutien aux secteurs productifs	Supervision des plans de gestion environnementaux des projets IDA	X	X		MECV	MAHRH, Banque mondiale
	Mise en œuvre du plan de renforcement des capacités en évaluation environnementale	X	X		MECV	MAHRH, Banque mondiale
	Faire l'état des lieux des ressources forestières ligneuses et élaborer un programme d'investissement pour une gestion durable	X	X		MECV	MAHRH, Banque mondiale
Intensification / diversification des productions forestières et fauniques	Mise en œuvre d'un programme de réforme institutionnelle et juridique pour la décentralisation dans le secteur forestier	X	X		MECV	MATD
Intensification / diversification des productions forestières et fauniques	Achèvement de l'élaboration des textes d'application du code forestier et du code de l'environnement et relecture de la politique forestière nationale	X			MECV	MAHRH-MRA

Budget du MECV 2004, 2005 et 2006

Le Tableau suivant présente le budget du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie en 2004 - 2005 et 2006 (milliards de FCFA)

Titres	2004		2005		2006	
	Prévisions	Accordé par la loi de finance	Prévisions	Accordé par la loi de finance	Prévisions	Accordé par la loi de finance
Titre II (Personnel)	1.18	1.18	1.86	1.38	1.77	1.30
Titre III (Fonctionnement)	0.35	0.45	0.54	0.34	0.90	0.39
Titre IV (Transferts courants)	0.61	0.57	0.83	0.77	0.88	0.84
Titre V (Investissements exécutés par l'Etat)	-	0.53	1.23	1.15	0.50	0.72
Titre VI (Transferts en capital)	0.46	-	-	-	-	-
Total général	2.59	2.72	4.46	3.64	4.05	3.24

Source : MECV – DAF – avril 2006

Annexe II - 2 : Matrice des donneurs (fin 2004)

Domaines	Bailleurs multilatéraux	Bailleurs bilatéraux	Etats membres	CE	Chef(s) de file
Agriculture/Elevage	Banque mondiale, Système Nations Unies, FAD, BOAD, OPEP, BADEA, BID	Canada, Chine-Taiwan, Japon, Suisse, Maroc	Autriche, Belgique, Danemark, France, Pays-Bas, Allemagne, Italie, Suède	Oui	Banque mondiale, Allemagne
Energie	BID, FAD, Banque Mondiale	-	Danemark, France	Oui	Banque mondiale, Danemark
Infrastructures (y compris eau et assainissement)	Banque mondiale, Système Nations Unies, FAD, BOAD, OPEP, BADEA, BID	Canada, Chine-Taiwan	Belgique, Danemark, France, Allemagne, Luxembourg	Oui	CE, Allemagne, Danemark
Mines	Banque mondiale, Système Nations Unies	-	-		Banque mondiale
Education	Banque mondiale, Système Nations Unies, FAD, BADEA, BID	Canada, Japon, Suisse, Norvège, Chine-Taiwan	Belgique, France, Pays-Bas, Allemagne, Suède, Autriche, Luxembourg, Danemark	Oui	Banque Mondiale, Pays-Bas, Belgique, Autriche, Canada
Santé	Banque mondiale, Système Nations Unies, FAD, OPEP, BID	Canada, Japon, Suisse, Chine-Taiwan	Belgique, France, Pays-Bas, Allemagne, Suède, Italie	Oui	OMS, Belgique, Pays-Bas
Démocratie/développement institutionnel (renforcement capacités)	Banque mondiale, Système Nations Unies, FAD	Canada, Chine-Taiwan	Belgique, Danemark, France, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Luxembourg, Suède, Finlande	Oui	PNUD, France, Allemagne
Environnement	Banque mondiale, Système Nations Unies, BOAD, FAD	Canada, Chine-Taiwan, Japon	Belgique, Danemark, France, Allemagne, Autriche, Luxembourg, Finlande, Italie, Pays-Bas	Oui	PNUD, Allemagne, Pays-Bas
Secteur privé	Banque mondiale, BOAD, BID	Chine-Taiwan	France, Danemark, Luxembourg, Autriche	Oui	Banque mondiale, France
Culture, Communication et Artisanat	-	Chine-Taiwan, Canada	Danemark, France, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Oui	CE
Appui budgétaire en appui au CSLP	Banque mondiale, FMI, FAD	Suisse	Pays-Bas, France, Suède, Danemark	Oui	CE, Banque mondiale, Suisse, Pays-Bas

Matrice arrêtée par le Direction Générale de la Coopération fin 2004

Il est à noter qu'en ce qui concerne le domaine de l'Environnement, l'Allemagne n'a en fait jamais été chef de file des PTF - Environnement; le FIDA a joué ce rôle au plan international, pour le Burkina Faso pendant quelques années, simultanément avec les Pays-Bas (chef de file au plan national). Actuellement (2006), le PNUD est chef de file de ce domaine.

Annexe II - 3 : Projets relatifs à l'Environnement des bailleurs de fonds au Burkina Faso (liste non exhaustive)

Commission Européenne

Projet (Abr.)	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
AGIR	Appui à la gestion intégrée des ressources naturelles des bassins du Niger et de la Gambie (régional)	---	MECV	1/7/00 – 31/12/05	2.000.000 (PIR)
PREDAS	Programme régional (9 pays) de promotion des Energie Domestiques et Alternatives au Sahel	EU - CILSS	DG Energie	2001 – 12/07	5.4 millions
ECOPAS	Programme régional Parc W / ECOPAS (Ecosystèmes Protégés en Afrique Soudano-Sahélienne) (Bénin, Burkina Faso, Niger)	EU	CRC	1/1/01 – 31/12/08	24 millions
VREO	Valorisation des ressources en eaux de l'Ouest				10 millions
	Projet du barrage Ziga	CE, BEI, France, Allemagne, Danemark et Belgique		Achevé	30 millions
PASEB	Programme d'Appui au Secteur de l'Education de Base	Pays-Bas – BM - Canada		1999 – 2004	10 millions
	Programme de renforcement des capacités d'organisation de la société civile – appels à proposition			6 ans	15 millions
PRS	Programme Régional Solaire				
PAOSA	Plans d'actions pour l'organisation du secteur agricole	UE		01/99 – 12/07	24,2 millions €

France (AFD/CFD)

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
PAUCOF	Projet d'Appui aux Unités de Conservation de la Faune	FFEM	MECV	2000 - 2005	2,45millions €
	hydraulique rurale et semi-urbaine - forages et mini-AEP (13 provinces)	-		2004	8,2 millions €
	investissements dans l'assainissement collectif			2004	

Danemark (DANIDA)

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
	Renforcement des capacités du Centre National de Semences Forestières et de quatre Antennes Régionales de Semences Forestières	-	MECV	11/98 – 03/03	0,32 million €
PAN/LCD	Appui au Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification			1994 - 2000	
PETREA	People, Trees and Agriculture in Africa (Burkina Faso et Tanzanie)	-	MECV	2994 - 2005	30 000 €
APPUI AU PAGIRE	Appui au PAGIRE – Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau secteur eau potable et assainissement	Suède, France	MAHRH	2003 – présent	

Belgique (1 : région wallonne de Belgique)

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
	APEFE – comptabilité environnementale	PNUD	MECV – DGCN	2 ans	
PROVADEM	Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'assainissement et à la mise en place d'une unité de traitement des déchets ménagers à Saaba ¹	-	MECV	2005 - 2008	0 ,68 million €
	Promotion des semences forestières -	-	MECV	01/02 -	75 000 €

	Contribution à la mise en place d'une filière de valorisation de la gomme arabique ¹			12/04	
	Création, suivi et évaluation par la recherche (LNAE) d'un laboratoire de terrain d'analyse des eaux au Burkina Faso ¹	-	MECV	01/03 – 12/05	0,17 million €
PAPNA	Programme de développement des ressources agro-pastorales du Namentenga	PNUD, FENU, Fonds belge de survie	MAHRH (et MRA)	2000-2006	5.068.300 US\$

Allemagne (GTZ, DED, KFW)

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
PDA	Programme Développement de l'Agriculture	-	MAHRH	2004 - 2016	30 MILLION €

Pays – Bas

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
PROTA	Projet sous-régional africain - Plant Resources Of Tropical Africa - fondation PROTA - réduction de la pauvreté par le management des ressources naturelles	-	MECV	2003-2007	100 000 €
PASEB	Programme d'Appui au Secteur de l'Education de Base	CE – BM - Canada		1999 – 2004	11 millions US \$

Suède

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
APPUI AU PAGIRE	Appui au PAGIRE – Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau secteur eau potable et assainissement	Danemark, France	MAHRH	2003 – présent	

Italie

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
FONDS ITALIE-CILSS LCD-RPS	Fonds Italie-CILSS Lutte Contre la Désertification pour la Réduction de la Pauvreté au Sahel Pays bénéficiaires : Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal	-	CILSS		15.5 millions €
GTFS/RAF/387/ITA - OPÉRATION ACACIA	Projet régional : Appui à la sécurité alimentaire à l'altération de la pauvreté et à la lutte contre la dégradation des sols dans les pays producteurs de gommés et de résines	-	MECV	01/04 - 06/06	3,4 millions US \$ pour tous les pays

Finlande

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
	Projet « Gestion des Feux en Milieu Rural au Burkina Faso »	-	MECV	01/01 – 12/04	3,37 millions €

Grande-Bretagne

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
DIRECTS	Darwin Initiative Research Exercise on Community Tree Seeds 5Burkina Faso et autres pays)	-	MECV	08/03 – 03/06	5 000 €
	Projet sous régional : Collection de semences et de spécimens botaniques des zones sahéliennes et soudaniennes de l'Afrique de l'Ouest (zones arides et semi-arides) - Projet collaboratif entre le CNSF et le Royal Botanic Gardens (RBG) de Kew, Angleterre	-	MECV	2001 - 2006	0,31 million €

Luxembourg

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
PROJET N° 34604 (PNUD)	Programme national plateformes multifonctionnelles/LCP	PPTE, Shell, Aarhus, PNUD	MEDEV	2005-2010	10.000.000 US\$
PAFDK	Projet d'aménagement participatif des forêts classées de Dindéresso et du Kou	PNUD capacité 21	MECV	1/3/02 – 31/12/05	2,3 millions €

Pays non membre de UE

Canada

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (CAN \$)
PAF	Projet d'Appui aux Filières bio-alimentaires	Consortium canadien	MAHRH	1999- 2006	6,84 millions
CFE	Centre Financier aux Entreprises	-	Réseau des caisses populaires	2003 - 2006	1,95 millions
	Appui au Programme de Relance des Economies Locales		MATD	2003 - 2006	2,2 millions
	Projet préparatoire au programme d'appui aux 6 réseaux d'épargne et de crédit membres du Centre d'Innovation Financière (CIF) – sous-région		FCPB pour le Burkina Faso	2006 – 2007	2,6 millions
PACS	Projet d'Appui aux Communications Sociales		Ministère de l'Information	1999 – 2005	3,65 millions
PADCLA	Projet d'Appui au Développement des Compétences de Leaders Agricoles d'Afrique de l'Ouest	-	-		1,9 millions
PASEI II	Projet d'Appui à la Surveillance Epidémiologique Intégrée – Volet Burkina Faso	-	MS	2003 – 2007	1,73 millions
	Projet d'Appui à la Lutte contre le Sida en Afrique de l'Ouest – Phase III	Consortium canadien	MS	2001 – 2006	2,85 millions pour le BF
	Appui au CILSS – Phase V	-	CILSS	1997 – 2004	4,27 millions
	Club du Sahel – Phase V	-	-	2001-2005	2,95 millions
	Unité d'Appui au Programme de Coopération Canada/Burkina Faso (UAP-CCBF)	-		2003 – 2008	4,9 millions
PARSEP	Projet d'Appui aux Cadres Nationaux de Suivi/Evaluation des Stratégies de Réduction de la Pauvreté – sous-régional	-	Ministères chargés du CSLP au BF	2004 – 2006	4,45 millions
PENF	Partenariat pour l'Education Non Formelle	-	MEBA	2000 – 2005	4 millions
			Total prévu pour par l'ACDI 2006 – 2011		45 – 50 millions

Suisse

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
	Intervention dans les aspects liés à l'environnement et au développement durable				

Japon

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
	Projet d'étude sur la gestion des forêts classées dans la province de la Comoé au Burkina Faso	-	MECV	12/02 – 06/05	indéterminé
PRPA	Projet de réhabilitation des pépinières régionales	-	MECV	2001 - 2005	4,63 millions €
	Réhabilitation et renforcement des capacités du Centre National de Semences Forestières et de quatre	-	MECV	06/04 – 06/06	2,46 millions €

	Antennes Régionales de Semences Forestières				
--	---	--	--	--	--

Chine

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
PFT/CV	Projet Front de Terre / Ceinture Végétale	-	MECV	07/98 – 06/03	1,23 millions €

Banque mondiale

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
PRECAGEME	Projet de Renforcement des Capacités Nationales de Gestion du secteur Minier et de l'Environnement				
PNGT	Programme National de la Gestion des Terroirs	-			80 millions US \$
PNGT 2	Programme National de la Gestion des Terroirs (2ème projet)	-	MAHRH	2001 – 2005	500 millions Fcfa
PALUCP	Projet africain de lutte d'urgence contre les criquets pèlerins		UNLCP	3/2005 – fin 2008	5,0 milliards Fcfa
PAGEN	Projet d'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels	-	MECV	2003 – 2007	7,5 millions US \$
DIPAC	Projet pilote de Développement de l'Irrigation privée et des Activités Connexes	-	MAHRH	1999 – 2003	3,7 millions US \$
PNSA	Second Projet National du Développement des Services Agricoles	-	MAHRH	1998 – 2004	41,3 millions US \$
PASEB	Programme d'Appui au Secteur de l'Education de Base (première phase)	CE – Pays-Bas--Canada		2002 – 2006	32,6 millions US \$
RPTES	Projet de Gestion Durable de l'Energie	-	MMCE	1997 – 2003	1,2 milliards Fcfa
	Appui au Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	-	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	2003 – 2008	144,4 millions US \$
TERRAFRICA	Alliance pour combattre la dégradation des sols en Afrique avec principaux mécanismes de financement et d'exécution au plan national et international - Plan d'action pour l'Afrique de la Banque mondiale Approche programme	Partenariat impliquant des partenaires multiples (UNCCD, NEPAD, FEM, PNUE...)		2006 ?	

FAD

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
PROGEREF	Projet de Gestion durable des Ressources Forestières dans les régions du Sud-Ouest, Centre- Est et Est	-	MECV	01/04 – 12/07	15,6 millions €
PLCE – BURKINA FASO	Programme de Lutte Contre l'Ensablement dans le Bassin du fleuve Niger (ABN) composante Burkina Faso	-	MECV	01/04 - 12/08	4,28 millions €

PNUE

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
	Réseau d'Information sur l'Environnement Africain (AEIN) étape pilote - étape 1: 2003 - 2004 étape 2 : débute en 2006		MECV – SP/CONEDD	2002 - ?	
PADELIA	Partenariat pour le Développement des	PNUD (agence)	MECV	05/04 –	92 100 US \$

	législations et Institutions de l'Environnement en Afrique-	d'exécution)		05/06	
RAFINE	Réseau Africain d'Information Environnementale	-	MECV	04/04 – 12/04	20 000 US \$
GFL-2328-2716-4383	Projet d'Elaboration d'un Cadre National Réglementaire sur la biosécurité	FEM	MECV		86 000 €

PNUD

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
PA/PSB/PNUD.FENU BKF/97/001	Projet d'Appui au Programme Sahel Burkinabé	FENU	MECV	09/98 – 06/06	0,46 million € (PNUD) et 3,51 millions € (FENU)
BKF/94/G32/E/1G/99	Projet «GEF-NAZINGA»	-	MECV	09/01 – 12/04	1,24 millions €
BKF/03/G37	Elaboration du Plan National de mise en œuvre de la Convention de Stockholm	FEM	MECV	07/03 – 07/05	0,47 million US \$
BKF/96/G31	Stratégie nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA/DB) et Rapport de Pays à la Conférence des Parties - Sous projet "Evaluation des besoins de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de SNPA/DB"	FEM	MECV	2002 - 2005	0,205 million US \$
	Habilitation du Burkina Faso à formuler sa première communication Nationale au titre de la convention Cadre sur les changements climatiques	FEM	MECV	01/00 – 12/03	0,234 million US \$
PAFDK	Projet d'aménagement participatif des forêts classées de Dindéresso et du Kou	Luxembourg (bailleur principal) et PNUD capacité 21	MECV	1/3/02 – 31/12/05	2,3 millions €
BKF/97/G81/SG/99	Projet de renforcement des capacités nationales en matière d'environnement	PNUD capacité 21	MECV	1998 – 2004	0,36 million €
BKF/97/014	Projet de renforcement des capacités nationales en gestion environnementale pour un développement durable	-	MECV	1998 – 2004	0,62 million €
ANCR	Auto évaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la gestion de l'environnement mondial et national du Burkina Faso	FEM	MECV	01/04 06/07	0,25 million US \$
PACGL	Projet d'appui à la concertation et à la gouvernance locale		MAHRH (PNGT-2)	2002 – 2006	2,4 million US \$
PGDRN	Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles	PAM, FAO, et autres bailleurs	MECV	2006-2010 (démarrage effectif en 2006)	7.101.600 US\$ - budget estimatif, pas entièrement acquis
ARSA	Programme d'Amélioration des Revenus et Sécurité Alimentaire pour les groupes vulnérables	FAO, PAM, et autres bailleurs	MECV	2006-2010 (démarrage effectif en 2006)	21.316.255 US\$ - budget estimatif, pas entièrement acquis
PROJET N° 11552	Stratégie de biodiversité nationale	FEM	MECV	1997 - 2006	450.061 US\$
PROJET N° 11555	Capacités nationales en gestion de l'environnement		MECV	1997 - 2006	1.000.000 US\$
PROJET N° 11556	Renforcement des capacités nationales de gestion de l'environnement - capacité 21		MECV	1997-2006	525.000 US\$
PROJET N° 11563	Fixation des jeunes dans leurs terroirs		MAHRH	1999-2006	551.177 US\$
PROJET N° 11566	Programme d'encouragement des utilisateurs finaux – Elimination des CFC - couche d'ozone - Protocole de Montréal		MECV	2001-2006	140.000 US\$
PROJET N° 11568	Elevage de la faune sauvage en zone semi-aride (Nazinga)	FEM	MECV	1997-2006	2.400.000 US\$

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
PROJET N° 11576	Parcs W, Arly, Pendjari, assistance préparatoire	FEM	UICN	2003-2005	467.000 US\$
PROJET WAP (suite du PROJET 11576)	Projet WAP	FEM	UICN	2006-2010	5.154.741 US\$
PROJET N° 11577	Elaboration du plan national de mise en oeuvre des POP's, assistance préparatoire	FEM	MECV	2003-2006	463.000 US\$
PROJET N° 33252	Support to GEF OFP	FEM	MECV	2005-2008	32.000 US\$
PROJET N° 34604	Programme national plateformes multifonctionnelles/LCP	PPTE, Shell, Aarhus, Luxembourg	MEDEV	2005-2010	10.000.000 US\$
PAPNA PROJET N° 34697	Programme de développement des ressources agro-pastorales du Namentenga	FENU, Fonds belge de survie	MAHRH (et MRA)	2000-2006	5.068.300 US\$
PANA PROJET N° 38990	Programme d'action nationale d'adaptation aux changements climatiques	FEM	MECV	2004-2006	200.000 US\$
PROJET N° 39106	Auto évaluation pour élaboration de la note de communication sur les changements climatiques	FEM	MECV	2004-2005	15.000 US\$
PROJET N° 43539	43539 Projet de lutte contre la grippe aviaire		MRA	2006	115.000 US\$
PROJET N° 44131	Formulation du 3ème rapport national sur la biodiversité	FEM	MECV	2005-2006	20.000 US\$
PROJET N° 46883	Note conceptuelle du programme de partenariat pour la gestion durable des terres - CPP	FEM (PDF-B)	MECV	2005-2006	200.000 US\$
PROJET N° 47670	Comptabilité environnementale		MECV	2005-2007	200.000 US\$
PROJET N° 47697	Auto évaluation des capacités nationales	FEM	MECV	2005-2006	200.000 US\$
		FEM/ONG - Small Grant - FEM	MECV	1994-2010	300.000 US\$ à 400.000 US\$ par an

FAO

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
TCP/RAF/2914	Projet régional (dont Burkina Faso) Amélioration de la production et de la qualité des gommages et résines en Afrique	-	MECV	01/04 - 09/05	394 000 US \$ pour tous les pays
PGDRN	Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles	PNUD, FAO, et autres bailleurs	MECV	2006-2010 (démarrage effectif en 2006)	7.101.600 US\$ - budget estimatif, pas entièrement acquis
ARSA	Programme d'Amélioration des Revenus et Sécurité Alimentaire pour les groupes vulnérables	PNUD, PAM, et autres bailleurs	MECV	2006-2010 (démarrage effectif en 2006)	21.316.255 US\$ - budget estimatif, pas entièrement acquis

Projets multi bailleurs et autres

Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué
RADHOT	Réseau Africain pour le Développement de l'Horticulture avec la participation de dix Etats membres	GRM			
PRODESO	Projet de développement de l'élevage dans le Sahel occidental	BID BADEA OPEP GRM		2000 – 2005	5,278 milliards Fcfa
	Projet régional d'amélioration de la qualité des cuirs et peaux dans les pays de l'Afrique de l'Ouest	CFC ONUDI GRM		2004 – 2006	92.273.000 Fcfa
	Programme régional biomasse énergie	UEMOA	DG Energie	En cours	
	Gestion durable du bétail ruminant endémique en Afrique de l'ouest	FEM BAD CIRDES		7/2006 – 7/2012 (7/2016)	44,4 millions US \$

		GRM			
--	--	-----	--	--	--

Projets financés par FEM

Projets nationaux – 13 projets			
Projet	Agence	Etat du projet	FEM (US\$M)
Optimizing Biological Diversity within Wildlife Ranching systems; A Pilot Demonstration in A Semi-arid Zone	UNDP	Council Approved	2.5
National Biodiversity Strategy, Action Plan and Country Report to the CoP	UNDP	CEO Approved	0.231
Clearing House Mechanism Enabling Activity	UNDP	CEO Approved	0.014
PAGEN : Projet de partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels phase 1 de 6,189 millions US \$ avec le MECV – 2003-07	IBRD	CEO Endorsed	18.675
Capacity Needs Assessment for the Implementation of the Burkina Faso's National Biodiversity Strategy and Action Plan and 2nd National Report to COP of CBD	UNDP	CEO Approved	0.205
Habilitation du Burkina Faso à formuler sa première communication Nationale au titre de la convention Cadre sur les changements climatiques Mise en œuvre : MECV – 01/00 – 12/03	UNDP	CEO Approved	0.234
Climate Change Enabling Activity (Additional Financing for Capacity Building in Priority Areas)	UNDP	CEO Approved	0.1
Energy Sector Reform Project	IBRD	Council Approved	3.29
National Adaptation Program of Action	UNDP	CEO Approved	0.2
Transformation of the Rural PV Market (prev. Energy Sector Reform)	UNDP	Council Approved	1.76
Sahel Integrated Lowland Ecosystem Management (SILEM), Phase I	IBRD	CEO Endorsed	4.84
National Capacity Needs Self-Assessment for Global Environmental Management	UNDP	CEO Approved	0.225
Projet BKF/03/G37 : Plan National de mise en œuvre de la Convention de Stockholm (POPs)	UNDP	CEO Approved	0.472
Sous-total 13 projets			32.746

Projets nationaux en préparation: 1 projet					
Projet	Agence	Etat du Projet	Pipeline Entry Date	PDF Approval Date	FEM (US\$M) - PDF Amount
CPP - Country Partnership Programme on Sustainable Land Management (Phase I)	UNDP/ IFAD	Pipeline - Not Yet Approved	17/03/2005	20/06/2005	0.35 (GEF Grant : 10.35)
Sous-total 1 projet					0.35

Projets financés par FEM (suite)

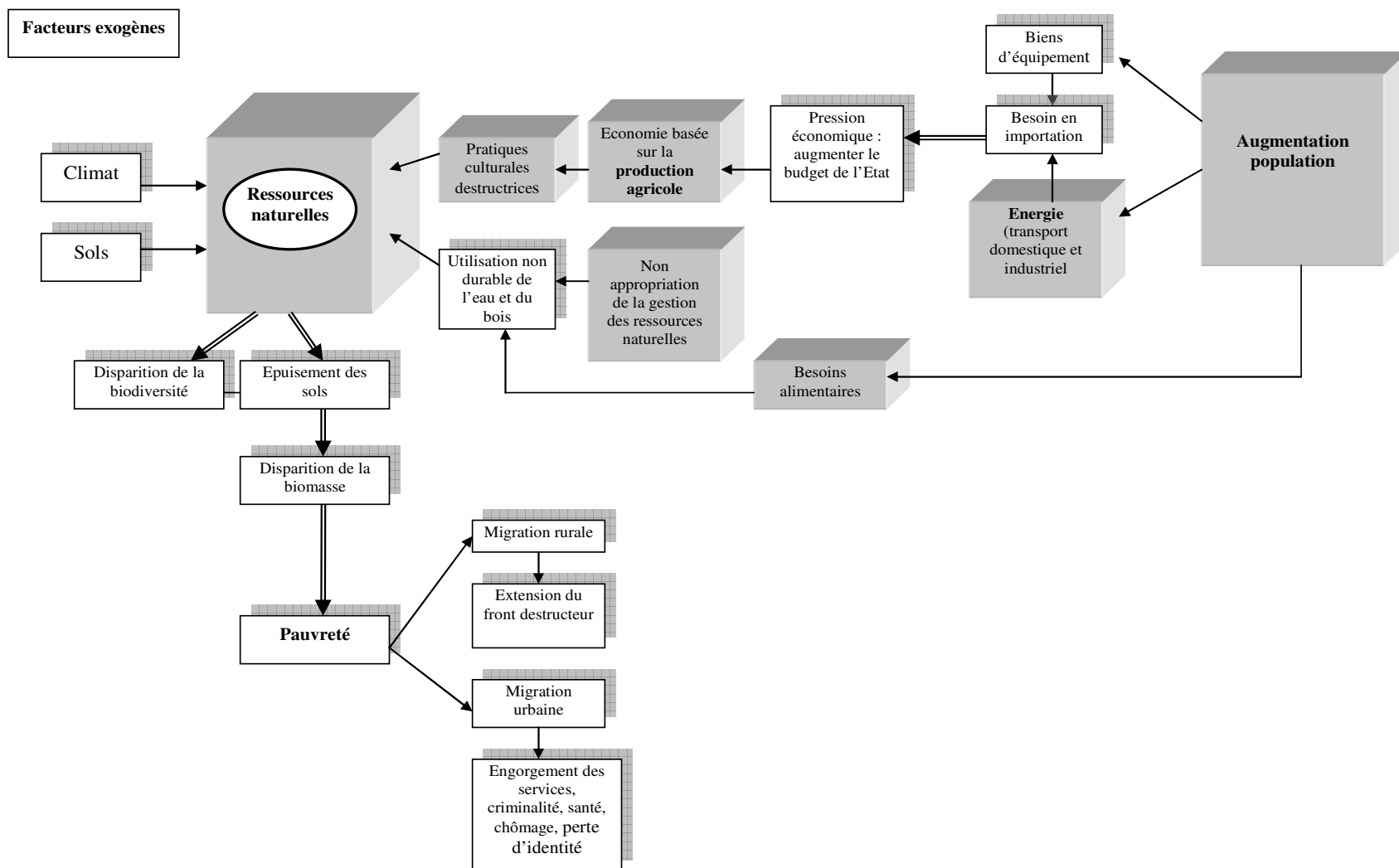
Projets Régionaux (13) et Globaux (5) : 18 Projets			
Projet	Agence	Etat du Projet	FEM (US\$M)
Supporting Capacity Building for the Elaboration of National Reports and Country Profiles by African Parties to the UNCCD	IBRD	CEO Approved	0.9
Addressing Transboundary Concerns in the Volta River Basin and its Downstream Coastal Area	UNEP	Council Approved	5.845
Building Scientific and Technical Capacity for Effective Management and Sustainable Use of Dryland Biodiversity in West African Biosphere Reserves	UNEP	CEO Endorsed	2.75
Community-based Management of On-farm Plant Genetic Resources in Arid and Semi-arid Areas of Sub-Saharan Africa	UNEP	CEO Approved	0.75
Enhancing the Effectiveness and Catalyzing the Sustainability of the W-Arly-Pendjari (WAP) Protected Area System	UNDP	Council Approved	5.622
Reversing Land and Water Degradation Trends in the Niger River Basin	IBRD	CEO Endorsed	13.375
Desert Margins Programme (DMP) Tranche 2	UNEP	CEO Endorsed	5.617
Desert Margin Programme, Phase 1	UNEP	CEO Endorsed	5.352
Climate, Water and Agriculture: Impacts on and Adaptation of Agro-Ecological Systems in Africa	IBRD	CEO Approved	0.7
African NGO-Government Partnership for Sustainable Biodiversity Action	UNDP	CEO Endorsed	4.544
West Africa Pilot Community-Based Natural Resource and Wildlife Management	IBRD	Project Completion	7.901
Dryland Livestock Wildlife Environment Interface Project (DLWEIP)	UNEP	CEO Approved	1
Capacity-building for Improving Greenhouse Gas Inventories (West and Francophone Central Africa)	UNDP	CEO Endorsed	2.992
Technical Assistance to Francophone LDCs to Implement the UNFCCC8/CP8 Decision	UNDP	CEO Approved	0.211
Enabling Sustainable Dryland Management Through Mobile Pastoral Custodianship	UNDP	CEO Approved	1
Biodiversity Country Studies - Phase II	UNEP	Council Approved	2
Promoting Best Practices for Conservation and Sustainable Use of Biodiversity of Global Significance in Arid and Semi-arid Zones	UNEP	CEO Approved	0.75
Harnessing Multi-Stakeholder Mechanisms to Promote Global Environmental Priorities	UNDP	CEO Approved	0.75
Sous-total 18 projets			62.06

Projets importants en préparation

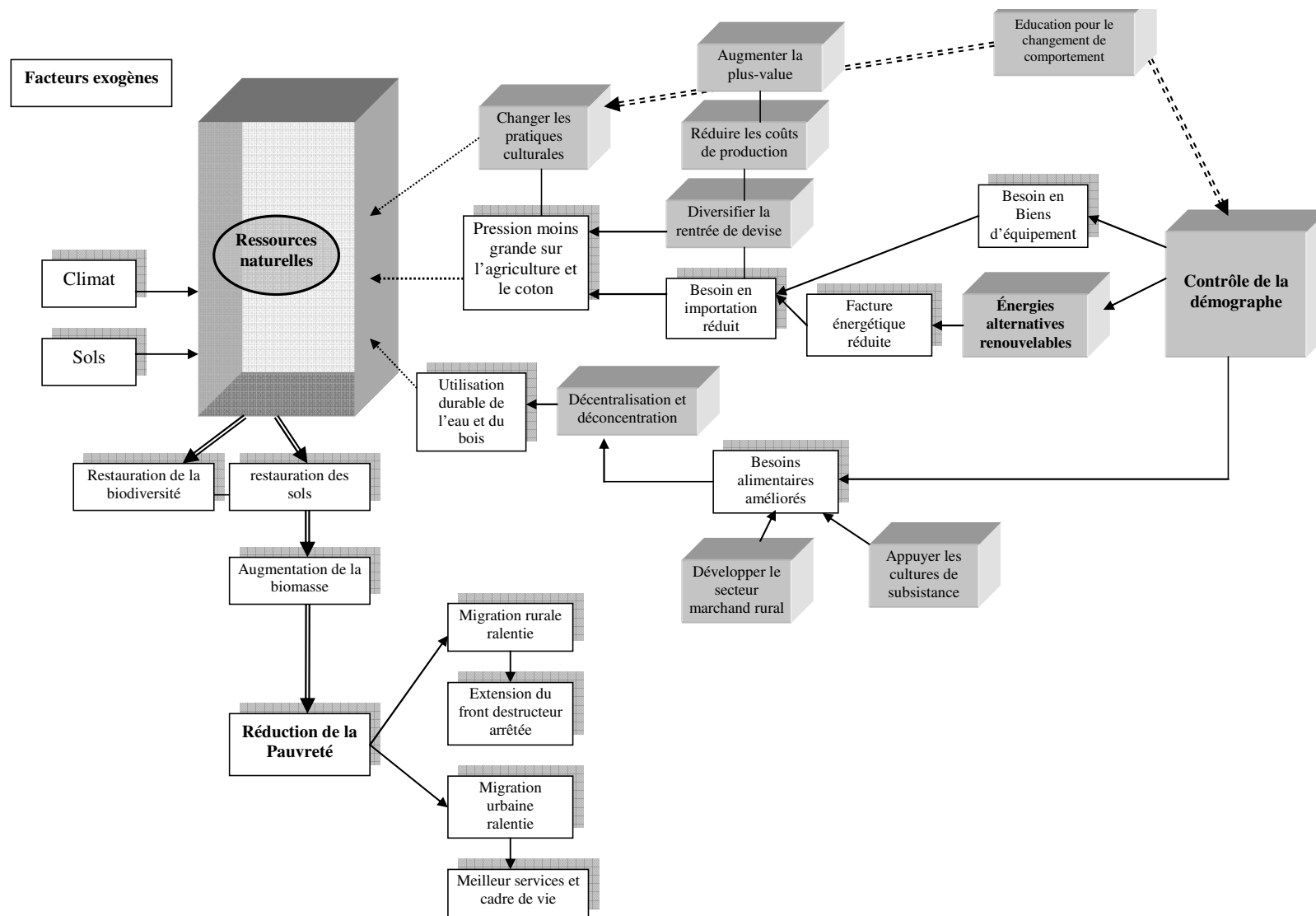
Projet Abr.	Projet	Autres bailleurs de fonds	Partenaire	Durée	Montant contribué (€)
TERRAFRICA	Alliance pour combattre la dégradation des sols en Afrique avec principaux mécanismes de financement et d'exécution au plan national et international - Plan d'action pour l'Afrique de la Banque mondiale Approche programme	Partenariat impliquant des partenaires multiples (UNCCD, NEPAD, FEM, PNUE...)		2006 ?	
AGRICULTURAL	Agricultural Diversification and	IDA et contribution		2007 –	64.5 millions

DIVERSIFICATION AND MARKET DEVELOPMENT PROJECT	Market Development project : 3 composantes Compétitivité des produits agro-sylvo-pastoraux Développement de l'irrigation et de l'infrastructure des ventes Amélioration du marchés des affaires, cadre réglementaire et des services (secteur privé)	du gouvernement		2012	US\$
CPP	Country Pilot Partnership on Sustainable Land Management Programme de partenariat pour la gestion durable des terres	PNUD (agence d'exécution et bailleurs), FEM, BM, FIDA, FAD, etc (multi bailleurs)	MECV	15 ans à partir de 2006	60 – 130 millions US\$ environ sont prévus (dont 5 millions pour 2006-2010 par le PNUD/GEF)

ANNEXE III - ARBRE A PROBLEMES



ANNEXE IV - ARBRE A SOLUTIONS



ANNEXE V - FILTRAGE DES SOLUTIONS PROPOSEES POUR REpondre AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

(N'ont été retenues que les solutions correspondant aux secteurs de concentration du 10^{ème} FED, et quelques actions hors secteurs jugées prioritaires)

Secteurs de concentration 10 ^{ème} FED	Enjeux	Solutions aux Enjeux Environnementaux	N °	Intervention actuelle ou prévue des PTF	Savoir faire DCE/ Burkina Faso	Ampleur : Projet ou Programme	Observations
Infrastructures de base, transport eau/assainissement, énergie	<u>Enjeu 1</u>	Réduire les coûts de production (transport stockage, énergie) (b3)	1		oui	programme	
	<u>Enjeu 1</u> <u>Enjeu 2</u>	Transport : Etude ferroviaire (b3) et g2	1		non	Etude	
	<u>Enjeu 2</u>	Energie : Encadrer la filière bois de chauffe (e1)	1	Banque mondiale		programme	
	<u>Enjeu 2</u>	Energie : Développer les énergies alternatives (f1-f4)	1		oui	programme	
	<u>Enjeu 2</u>	Energie : Continuer à soutenir le gaz (f5)	1		non	programme	
	<u>Enjeu 2</u>	Energie : Favoriser le renouvellement du parc industriel (g1)	2		non	programme	
	<u>Enjeu 2</u>	Energie : Economies d'énergie (g1-g3)	2		non	projet	
	<u>Enjeu 3</u>	Eau : Financement des actions du PAGIRE(i3)	1		non	programme	
	<u>Enjeu 3</u>	Déchets : recyclage des plastics (j)	1		non	programme	
Gouvernance et décentralisation	<u>Enjeu 3</u>	Pollution de l'air : politique des transports urbains (m)	2		non	programme	
	<u>Enjeu 5</u>	Formation : Formation des collectivités territoriales en GRN (t1-t2)	1		non	programme	
	<u>Enjeu 1</u> <u>Enjeu 5</u>	Renforcer les capacités de contrôle de l'administration sur le privé (c2) (t1)	1		non	programme	
	<u>Enjeu 5</u>	Formation : Renforcement du secteur justice (u)	1		oui	programme	
	<u>Enjeu 5</u>	Formation : Sensibiliser les décideurs (t2)	2		non	projet	
	<u>Enjeu 5</u>	Formation : Renforcer les services déconcentrés MECV et MARH (t1)	1		non	programme	
	<u>Enjeu 5</u>	Compléter et mise en œuvre cadre législatif (w1)	1		non	projet	
	<u>Enjeu 5</u>	Genre : Former et intégrer les femmes dans la GRN (v1)	1		non	projet	
		Education : Développer le secteur de l'Education environnementale (w1)	2		oui	programme	
	<u>Enjeu 5</u>	Création d'un fonds multi bailleurs pour environnement (z1)	2		non	projet	
	<u>Enjeu 5</u>	Mettre en place le système pollueur payeur (x2)	2		non	projet	

Secteurs de concentration 10 ^{ème} FED	Enjeux	Solutions aux Enjeux Environnementaux	N°	Intervention actuelle ou prévue des PTF	Savoir faire DCE/ Burkina Faso	Ampleur : Projet ou Programme	Observations
	<u>Enjeu 5</u>	Renforcement de la société civile dans l'environnement (v2)	1		oui	projet	
Intégration régionale	<u>Enjeu 6</u>	Faire l'état de l'environnement dans la sous région (y1)	2			projet	
	<u>Enjeu 4 et 6</u>	Continuer les acquis d'ECOPAS (Z2)	1		oui	programme	
	<u>Enjeu 6</u>	Promouvoir une harmonisation des normes environnementales (y3)	2			programme	
Hors secteur (mais jugées prioritaires)	<u>Transversal</u>	Appui à l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles : - Réaliser des EES dans tous les secteurs ayant des impacts avec l'environnement (agricole, transport, énergie, eau) - Appui effectif pour la mise en œuvre des EIE et des audits pour tous les projets passés, en cours, prévus	1 1		non	projet (étude)	Peu d'expérience dans ce domaine
	<u>Transversal</u>	- Intégrer des indicateurs environnementaux dans l'appui budgétaire	1		non	projet	
	<u>Général</u>	- Continuer la collaboration des PTF	1		oui	Projet	
	<u>Général</u>	- Favoriser le contrôle de la croissance démographique	1		oui	programme	
	<u>Enjeu 1</u>	- Intensifier les productions extensives avec des pratiques culturales non destructrices (a1)	1		oui	programme	
	<u>Enjeu 1</u>	Développer les filières rurales (d2)	2		oui	programme	
	<u>Enjeu 1</u>	Développer la petite irrigation (d1)	1		oui	programme	
	<u>Enjeu 4</u>	Continuer à appuyer l'écotourisme (cynégétique et de vision) (r)	2				

ANNEXE VI - DEMOGRAPHIE DU BURKINA FASO

D'après le REEB 2002, au recensement général de la population et de l'habitation (RGPH 1996), la population burkinabé était de 10 312 609 habitants avec un taux de croissance annuel de 2,4%. Cette dynamique de la population est le résultat d'une fécondité élevée et d'une mortalité en baisse.

La densité moyenne de la population était de 37,6 hab/km² en 1996 et sa répartition sur le territoire national était variable (11 à 122 hab/ km²).

La structure par sexe révélait une prédominance des femmes (51,1%) sur les hommes (48,9%).

La population urbaine était 14% de la population totale.

La structure par âge mettait en évidence l'extrême jeunesse de la population. En effet, 49% de la population avait moins de 15 ans en 1991 contre 48,3% en 1985. La population de 65 ans et plus ne représentait que 3,6% de la population totale.

Démographie actuelle et future (d'après les Nations unies (Population Division of the Department of Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat, World Population Prospects: The 2004 Revision and World Urbanization Prospects: The 2003 Revision) (<http://esa.un.org/unpp>))

Sur la base de la population au 1^{er} juillet 2005, les projections pour la population totale sont :

En 2005 : la population était estimée à 13,228 millions d'habitants (densité moyenne : 48 hab/km²)

En 2015 :

- estimation moyenne : 17,678 millions (densité moyenne : 65 hab/km²)
- estimation basse : 17,362 millions
- estimation haute : 17,995 millions
- estimation si la fertilité 2000-05 reste constante : 18,185 millions

En 2030 :

- estimation moyenne : 26,199 millions (densité moyenne : 96 hab/km²)
- estimation basse : 24,758 millions
- estimation haute : 27,652 millions
- estimation si la fertilité 2000-05 reste constante : 30,445 millions

En 2050 :

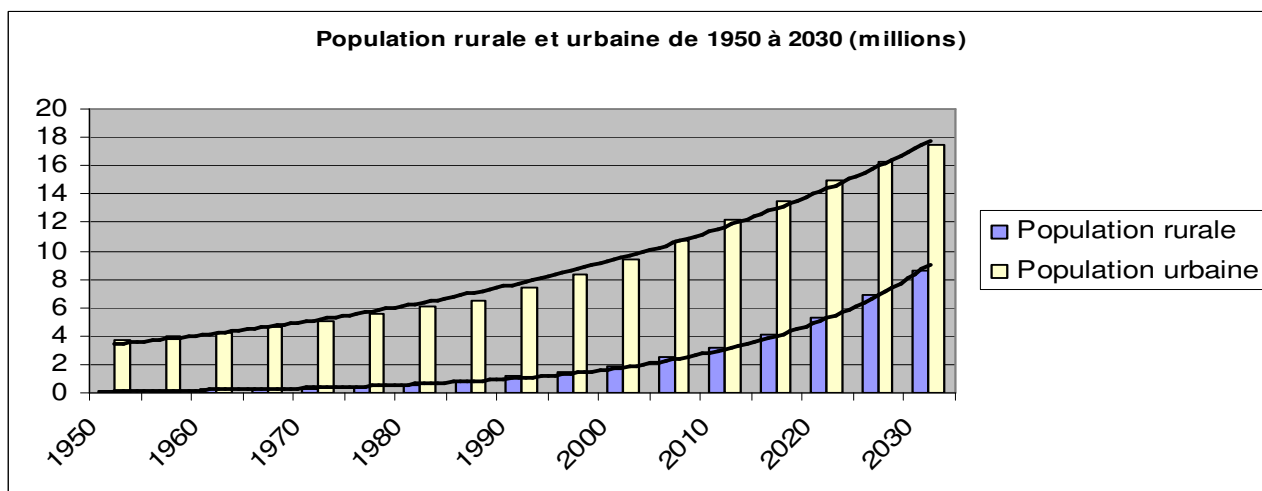
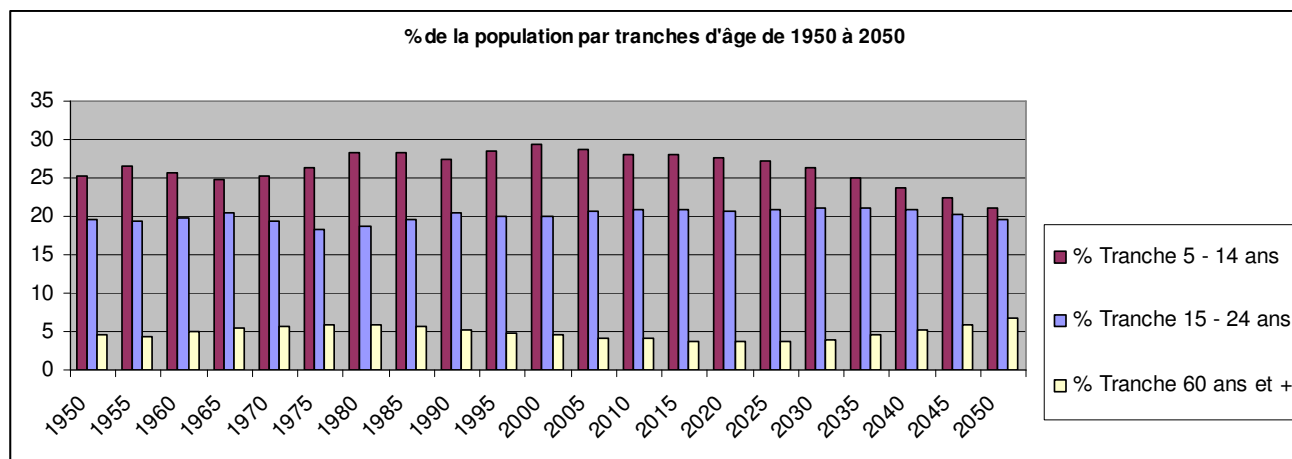
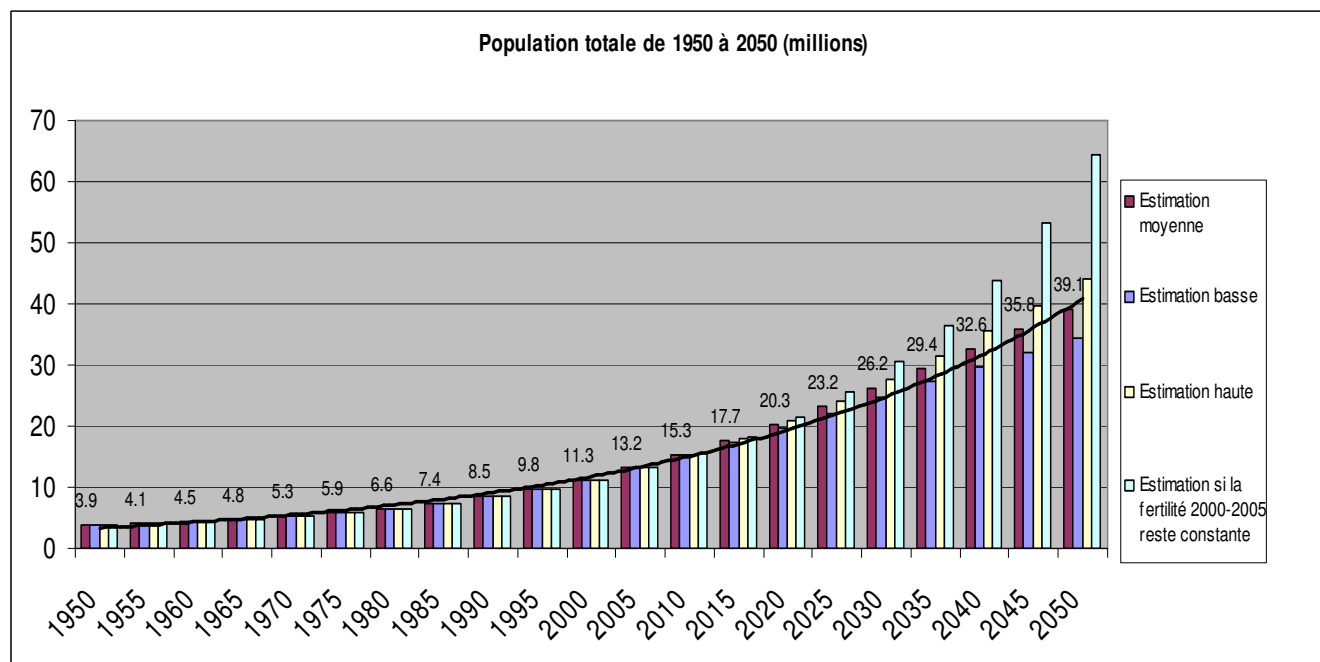
- estimation moyenne : 39,093 millions (densité moyenne : 143 hab/km²)
- estimation basse : 34,357 millions
- estimation haute : 44,178 millions
- estimation si la fertilité 2000-05 reste constante : 64,437 millions

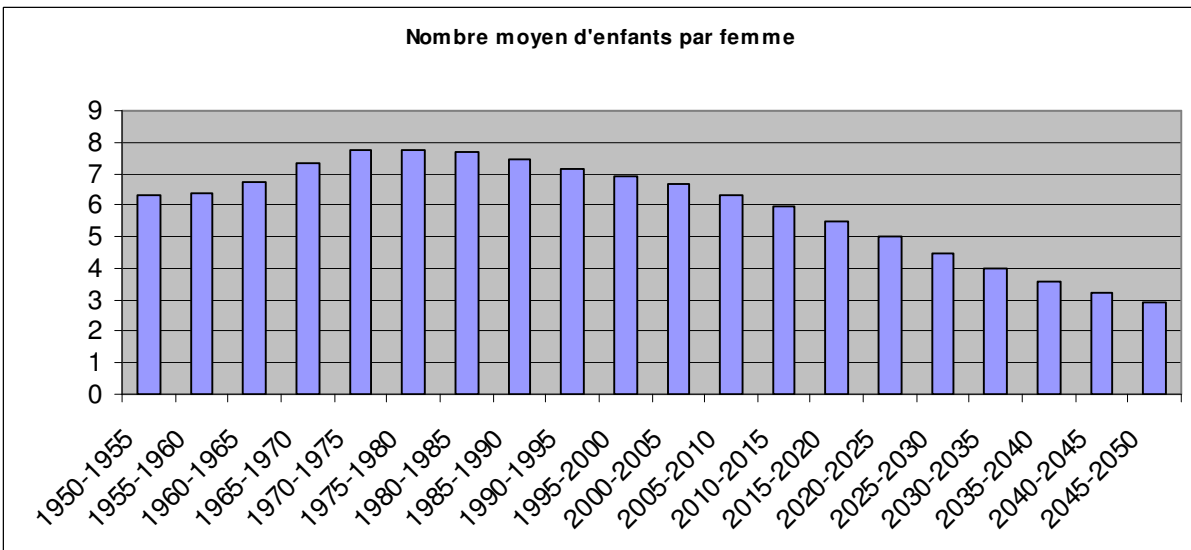
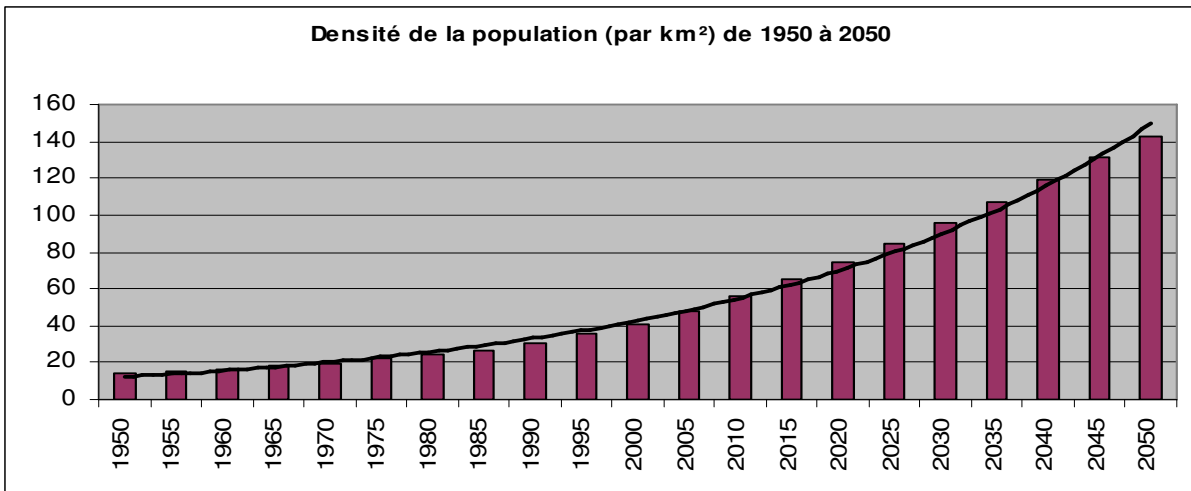
En prenant la population de 1950 comme base: les estimations moyennes montrent que la population totale a plus que doublé entre 1950 et 1985, aura presque quadruplée d'ici 2010, et pourrait être multipliée par 8 d'ici 2035.

En prenant la population de 2005 comme base: les estimations moyennes montrent qu'il est prévu que la population totale ait presque doublé en 2030, et presque triplé d'ici 2050.

Les tableaux suivants montrent

- l'évolution de la population entre 1950 et 2050 (estimations moyenne, basse, haute et dans le cas où la fertilité de la période 2000-05 reste constante)
- l'évolution de la population entre 1950 et 2050 par tranches d'âge
- la population rurale et urbaine entre 1950 et 2030
- l'évolution de la densité de la population entre 1950 et 2050
- le nombre moyen d'enfants par femmes entre 1950 et 2050

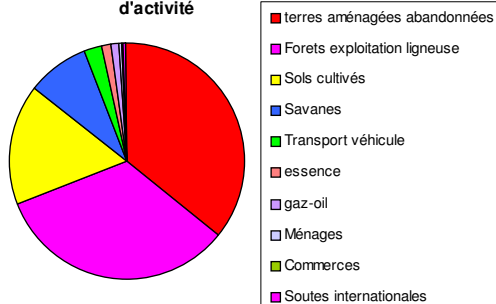




ANNEXE VII - EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

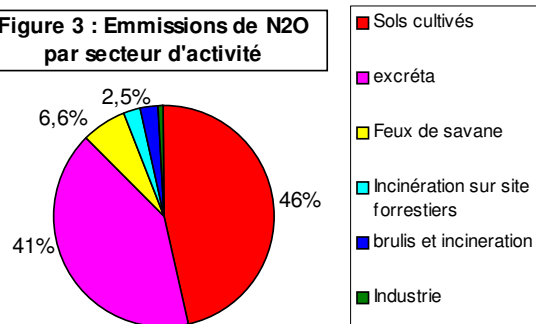
Les données les plus exhaustives sur l'inventaire et l'émission des GES au Burkina Faso à notre disposition proviennent de l'étude effectuée dans le cadre de la Communication nationale sur les changements climatiques en 1994.

Figure 1 : Emission de CO2 par secteur d'activité



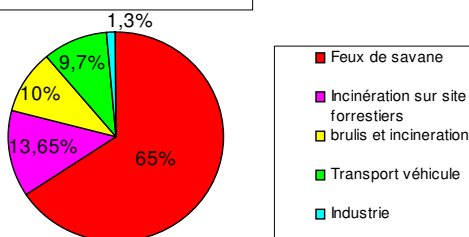
Emission de CO2

Figure 3 : Emissions de N2O par secteur d'activité



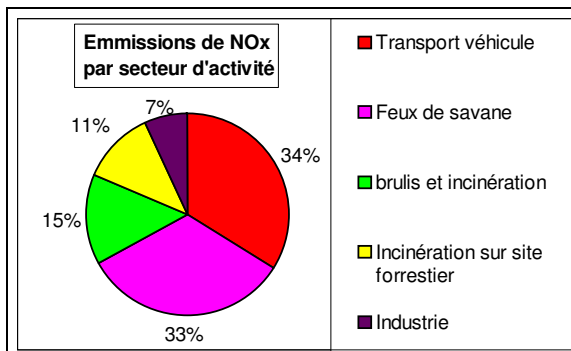
Emission de N2O

Figure 4 : Emissions de CO par secteur d'activité



Emission de CO

Emissions de NOx par secteur d'activité



Emission de NOx

8. ANNEXES ADMINISTRATIVES

ANNEXE I - METHODOLOGIE / PLAN DE TRAVAIL

Introduction

La méthodologie développée pour produire ce PEP s'est basée par ordre d'importance :

- i) sur les indications contenues dans les termes de référence de l'étude produites par la DCE, et notamment pour le format du document et les informations à recueillir
- ii) sur les indications données par le Help Desk Environment concernant la réalisation des PEP (document du web : CEP Préparation Guide)
- iii) sur le manuel d'intégration de l'environnement dans le cycle de projet

La méthodologie a été participative conformément aux termes de référence, grâce à de nombreuses rencontres et discussions avec les acteurs clés, institutionnels, représentants de la société civile et des PTF, ainsi que des réunions de restitutions des résultats partiels et du rapport provisoire.

Contraintes de l'étude

De façon générale, lors de l'élaboration du Profil Environnemental du Burkina Faso, la mission a été confrontée à une difficulté majeure: les données chiffrées variant d'une étude à une autre et d'une source à une autre.

a) Réduction de la durée effective de la mission

Le déroulement de l'étude a été perturbé par deux ponts fériés de trois jours, périodes pendant lesquelles les acteurs n'ont pu être disponibles.

b) Visites de terrain

Du fait du temps extrêmement réduit pour effectuer le travail demandé, il n'a pas été possible d'aller sur le terrain.

Phase 1 : briefing et préparation méthodologique

Au cours de cette phase une réunion de briefing avec la DCE et les responsables de l'environnement au Burkina Faso (SP/CONEDD et MECV), a permis de mieux caler le cadre de l'étude par rapport aux premières orientations du 10^{ème} FED et d'établir une liste de personnes/institutions à rencontrer ainsi que des compléments d'informations documentaires.

Certains documents ont été par la suite recherchés sur le web, d'autres ont été fournis lors des entretiens.

Phase 2 : rencontres avec les acteurs

Durant cette phase, la mission a recueilli des informations auprès des acteurs sur les préoccupations environnementales principales au Burkina Faso, les causes et les réponses possibles.

Ayant dégagé les grandes lignes de force et les principaux enjeux au cours des premiers entretiens et en s'appuyant sur la revue documentaire, la mission a continué à rencontrer d'autres acteurs pour valider ses premières conclusions.

Tous les enjeux et les réponses possibles présentés par la mission ont été validés, soit au cours d'entretiens individuels, soit au cours des réunions de restitution.

Les entrevues ont été effectuées à l'aide d'une liste préparée par la mission de questions indicatives servant de support aux discussions.

Les acteurs rencontrés comprennent :

- Le ministère chargé de l'environnement (MECV et SP/CONED)
- Les ministères sectoriels
- Les services de l'Ordonnateur National
- Les principales agences de développement (bilatérales et multilatérales)

Phase 3 : analyse

L'analyse des données s'est faite tout au long des phases précédentes.

Les informations recueillies ont permis de dégager des problématiques environnementales majeures. Celles-ci

ont été regroupées en enjeux. Parallèlement les causes multisectorielles des problématiques environnementales ont été identifiées et ont permis d'envisager des réponses, elles aussi multisectorielles. A la lumière du cadre du 10^{ème} FED et de ses domaines de concentration, des savoir-faire de la DCE, et de l'analyse des interventions des PTF dans le domaine vaste de l'environnement, un filtrage des réponses aux enjeux identifiés a été effectué. Ce filtrage a permis de mettre en évidence les meilleures opportunités d'intervention de la DCE en partenariat avec le Gouvernement du Burkina Faso.

D'autre part, faisant partie indirectement des termes de référence de la mission (le PEP visant à une meilleure intégration de l'environnement dans l'aide au développement, et dans le cycle de projets), une analyse des mécanismes actuels internes à la Commission et à la DCE ont permis de proposer une amélioration du dialogue interne et intersectoriel permettant un véritable filtrage environnemental et son intégration dans les décisions politiques dès le départ.

Pendant cette phase, la mission a maintenu des contacts réguliers avec la DCE.

Phase 4 : validation des enjeux, conclusions et recommandations

La validation du travail entrepris par la mission a été faite lors de la réunion de débriefing qui a rassemblé des représentants du MECV et SP/CONEDD ainsi que des représentants de la DCE et de l'ON.

Les commentaires relevés lors des deux séances de restitution (débriefing et réunion élargie aux interlocuteurs rencontrés au cours de la mission) ont été intégrés par la mission avant même de recevoir officiellement les commentaires lors de la période prévue (15 jours après la fin de la mission de terrain et du dépôt du document provisoire).

Une autre étape de la validation s'est déroulée lors du débriefing au siège de la CE à Bruxelles. La mission a rencontré l'équipe du Help Desk Environment, le Responsable opérationnel géographique et le Responsable géographique chargé de la programmation, ainsi que la personne chargée du secteur macro économie. Ces réunions ont permis de recueillir les commentaires au niveau du siège et de valider la démarche et les recommandations de la mission.

Après la soumission du rapport provisoire et sa distribution aux parties prenant part à l'étude, et conformément aux Termes de Référence, une réunion de restitution du rapport provisoire regroupant de nombreux acteurs étatiques, de la DCE, des PTF et de la société civile a eu lieu à Ouagadougou pour discuter les principales conclusions et recommandations du rapport provisoire et recueillir les commentaires de l'ensemble des parties.

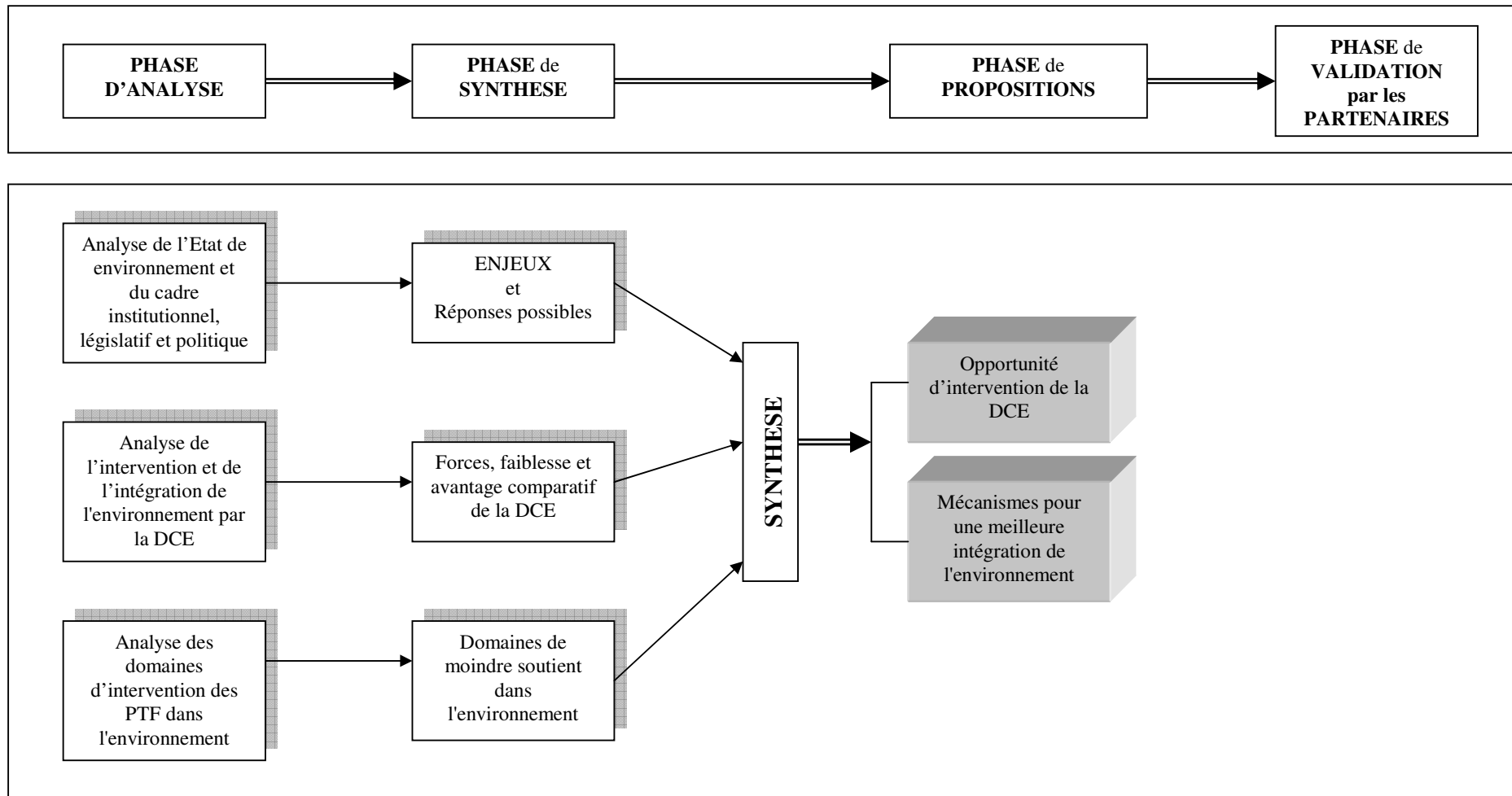
Des compléments d'informations ont également été recueillis lors de cette deuxième mission à Ouagadougou pour la finalisation du rapport.

Le rapport a ensuite été finalisé.

Source d'information

Les personnes ressource, institutions, et documents consultés sont présentés dans les annexes administratives ci-jointes.

Méthodologie pour l'élaboration du Profil Environnemental du Burkina Faso



PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU BURKINA FASO

Liste indicative de questions servant de support lors des entretiens avec les personnes ressource.

Question 1 - Quels sont les principaux problèmes environnementaux du pays ?

Question 2 - Quelles en sont les différentes causes ?

Question 3 - Quelle est la tendance actuelle (aggravation, amélioration ?)

Question 4 - Quels sont les secteurs de l'économie qui produisent les plus graves problèmes environnementaux ?

Question 5 - Selon votre secteur d'activité (ex: infrastructures / agriculture / assainissement etc), veuillez identifier :

- les principales pressions sur l'environnement au Burkina Faso (et les hiérarchiser par ordre d'importance)
- les causes de ces pressions sur l'environnement,
- l'évolution actuelle de la pression (augmentation, stable ou réduction)
- les conséquences sur le cadre de vie de la population et le développement durable.

Question 6 - Quelles actions ont été entreprises pour remédier aux problèmes environnementaux :

- générales
- spécifique au secteur
- à quel niveau de la problématique les réponses ont été données (pour pallier au problème immédiat, pour traiter les causes en amont ?)

Question 7 - Quelles sont les priorités environnementales du pays

Question 8 - Quels sont les programmes environnementaux qui ont donné le plus :

- de bons résultats (pourquoi)
- de mauvais résultats (pourquoi)

Question 9 - Les programmes actuels répond-ils aux priorités du pays ?

Question 10 - A-t-on oublié d'appuyer certains secteurs importants

(Pour PTF)

Question 11 - Quelle approche : programme ou appui budgétaire ? (pourquoi)

Question 12 - Le cadre institutionnel dans l'environnement est-il efficace ? Quels sont les problèmes majeurs ? Quelles améliorations peut-on faire ?

Question 13 - Le cadre législatif est-il clair et suffisant ?

Question 14 - PTF

- Ce qu'ils ont fait (liste et documents d'évaluation, liste des programmes en cours et prévus)
- Leurs secteurs de concentration (ce qu'ils comptent faire)

Définir les grands problèmes environnementaux du pays et comprendre leurs différentes causes

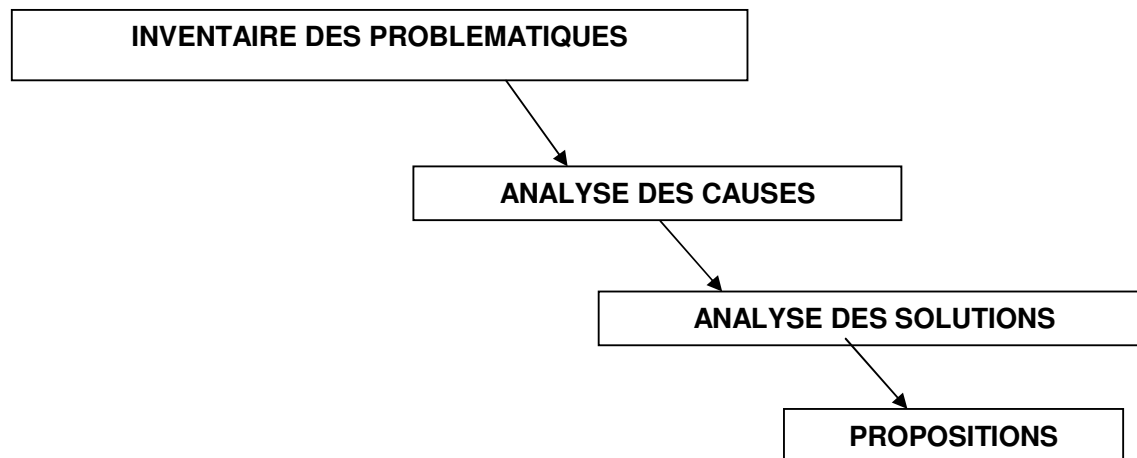
- à base d'entretiens avec les ministères, les PTF, et les représentants de la société civile
- en s'appuyant sur une revue de documents de synthèse
 - o produit 1 : une liste des priorités environnementales
 - o produit 2 : une présentation des causes et mécanismes générant les problèmes environnementaux
 - o produit 3 : un état dynamique de l'environnement mettant en relief les tendances actuelles

Faire l'inventaire des réponses qui ont été données aux problèmes environnementaux

- définir les domaines et niveaux d'intervention possible
- faire l'inventaire des interventions existantes et programmées (PTF, Etat)
- analyser les résultats obtenus
 - o produit 4 : une matrice d'interventions existantes et prévues

Faire des propositions pour l'intervention de l'UE

- o produit 5 : des propositions pour l'intervention de l'UE en fonction de ses secteurs de concentration cadrés pour le 10^{ème} FED



ANNEXE II - PROGRAMME ET CALENDRIER DE LA MISSION

Première partie de la mission (avril - mai 2006)

	Date		Activité
Première semaine	Mercredi 12 avril	am	Briefing à la DCE, liste des contacts
		pm	Recherche documentation et prise de rendez-vous
	Jeudi 13 avril	am	Rencontres (ECOPAS, PNID, SP CONEDD), élaboration de la méthodologie
		pm	Rencontres
	Vendredi 14 avril	am	Rencontres MECV, PNUD, Recherche documentation
		pm	Rencontres, analyse de la documentation, finalisation de la méthodologie
	Samedi 15 avril	am	Analyse documentation, début rédaction chapitre 1 et 2
		pm	Analyse documentation, début rédaction chapitre 1 et 2
	Dimanche 16 avril	am	Analyse documentation, début rédaction chapitre 1 et 2
		pm	Analyse documentation, début rédaction des premières contraintes
Deuxième semaine	Lundi 17 avril	am	Analyse documentation, début rédaction des premières contraintes
		pm	Analyse documentation, début rédaction des premières contraintes
	Mardi 18 avril	am	Rencontres (SG MECV, MAHRH, MATD)
		pm	Rencontres
	Mercredi 19 avril	am	Rencontres sections de la délégation
		pm	Rencontres (ONG GRAF)
	Jeudi 20 avril	am	Rencontres (AFD, Cirad, , MECV, MID)
		pm	Rencontres (Ecopas, IRD)
	Vendredi 21 avril	am	Rencontres (Banque Mondiale, UEMOA, Danemark)
		pm	Rencontres (Coopération française, CILSS, FAO)
Troisième semaine	Samedi 22 avril	am	début Rédaction aide –mémoire (enjeux, causes réponses)
		pm	Rédaction aide –mémoire
	Dimanche 23 avril	am	Rédaction aide –mémoire (conclusions et recommandations : chapitre 5)
		pm	Préparation présentation séances de restitution
	Lundi 24 avril	am	Rencontres, (Ecopas, Mme Koulibaly PTF, MMECE)
		pm	Rencontres, (ONG Naturama, Canada)
	Mardi 25 avril	am	Rencontres (MECV, Coop Belge)
		pm	Rencontres (GTZ)
	Mercredi 26 avril	am	Rencontres (ON, MID)
		pm	Finalisation et remise de l'aide mémoire
	Jeudi 27 avril	am	Finalisation des séances de restitution rencontres
		pm	Débriefing DCE
	Vendredi 28 avril	am	Restitution élargie, rencontre (MS, MES&R)
		pm	Analyse documentation et rédaction chapitres 2, 3, 4, 5
	Samedi 29 avril	am	Analyse documentation et rédaction chapitres 2, 3, 4, 5
		pm	Analyse documentation et rédaction chapitres 2, 3, 4, 5
	Dimanche 30 avril	am	Analyse documentation et rédaction chapitres 2, 3, 4, 5
		pm	Analyse documentation et rédaction chapitres 2, 3, 4, 5
	Lundi 1 ^{er} mai		Préparation du retour et voyage vers l'Europe

Seconde partie de la mission (juillet 2006)

Date		Activité
Semaine du 24 au 29 juillet 2006	Lundi 24 juillet	am Voyage vers le Burkina Faso
		pm Voyage vers le Burkina Faso
	Mardi 25 juillet	am Préparation de la réunion de restitution avec la DCE
		pm Préparation de la réunion de restitution
	Mercredi 26 juillet	am Réunion de restitution du rapport provisoire avec l'ensemble des parties prenantes de l'étude
		pm Discussion des commentaires du rapport provisoire avec la DCE
	Jeudi 27 juillet	am Rencontres à la DCE (macro-économie et avec la Chef de la Délégation)
		pm Début de finalisation du rapport Rencontre avec l'équipe des experts chargés de l'élaboration du 2 ^{ème} rapport sur l'état des lieux de l'environnement au Burkina Faso
	Vendredi 28 juillet	am Rencontres (PREDAS et discussion des commentaires avec la DCE)
		pm Préparation du retour vers l'Europe

ANNEXE III - LISTE DES PERSONNES RENCONTREES LORS DE LA MISSION TERRAIN, AVEC REFERENCES INSTITUTIONNELLES ET CONTACTS

Structure	Nom	Poste/Position	Adresse mail	Tel :	Date de rencontre
DCE au Burkina Faso	Sophie Pelletier	Chargée de programmes environnement	sophie.pelletier@cec.eu.int	50 30 73 85 70 13 99 76	Briefing du 12/04/06
	Mme Sari Suomalainen	Chef de Délégation			19/04 et 27/07/06
	Gerardus Gielen	Chef des opérations de coopération	Gerardus.gielen@cec.eu.int	50 30 73 85	Briefing du 12/04/06
	Thierry Bertouille	Conseiller agriculture / élevage	thierry.bertouille@cec.eu.int	50 30 73 85	Briefing du 12/04/06
	Jean-Pierre Dekens	Développement rural - eau / énergie		50 30 73 85	19/04
	Yawovi Batchassi	Intégration régionale		50 30 73 85	19/04
	Nicole Fisher Klein	Chargée de programme infrastructures	Nicole.fisher-klein@cec.eu.int	50 30 73 85	19/04 + restitution 28/04
	Alessandra Cucchi	Société civile / décentralisation	Alessandra.cuchi@cec.eu.int	50 30 73 85	19/04 + restitution 28/04
	Maurizio Cellini	Chef de section intégration régionale, justice, droits de l'homme	Maurizio.cellini@cec.eu.int	50 30 73 85	Présent au débriefing du 27/04
	Hélia Mateus	Chef de section 'Economie et secteurs sociaux'	Helia.mateus@cec.eu.int	50 30 73 85	27/07/06
ECOPAS	Aladji Boni Alioune Sylla	Coordonnateur Régional		50 33 52 68/61	14/04 + 20/04
ECOPAS	Carlo Paolini	Conseiller technique principal	Consortium.ecopas@fasonet.bf	50 33 52 68/61	14/04 + 20/04
ECOPAS	M Dulieu	Expert scientifique		50 33 52 68/61	14/04 + 20/04
MEDEV - DG Coopération	Mme Sanou	Equipe de l'Ordonnateur National du FED Chef du service environnement - coopération EU - Burkina Faso		50 32 47 97 70 26 90 00	26/04 + 27/04
	M Tougma	Equipe de l'Ordonnateur National du FED Assistant au chef du service environnement - coopération EU - Burkina Faso			26/04
	Mme Nadine Tamboura	Equipe de l'Ordonnateur National du FED Chargée de programme environnement - coopération EU - Burkina Faso			26/04 + 27/04 + 28/04
MECV - Secrétariat Général		Secrétaire général du MECV			18/04
MECV - SP/CONEDD	Rasmane Ouédraogo	Chef de la Division des politiques environnementales	spconedd@yahoo.fr rasowat@yahoo.fr	50 30 05 98 76 52 44 42	Briefing du 12/04/06 + 14/04 + 27/04
	Louis Blanc Traore	Chef de la Division information en environnement	spconedd@yahoo.fr	50 30 73 43 70 26 79 51	Briefing du 12/04/06 + 13/04 + 27/04
	Mme Delphine Ouédraogo	Chef de la Division des conventions internationales en environnement	spconedd@yahoo.fr		18/04

Structure	Nom	Poste/Position	Adresse mail	Tel :	Date de rencontre
MECV - DEP	Gaston G. Ouédrogo	Directeur des études et des marchés (directeur de la DEP par intérim)	ogastongeorges@yahoo.fr		25/04
	Zoubi Nèbié	Directeur de la division suivi et évaluation - suivi des projets de coopération bi et multi-latéraux	falidrane@yahoo.fr	50 33 33 32	25/04 et au débriefing du 27/04
	Théophile Adama Tassambédo	Direction des Etudes et de la Planification			Briefing du 12/04/06
MECV - DG Conservation de la nature	Dr Ir Lambert Georges Ouédraogo	DG de la conservation de la nature	Oulage59@yahoo.fr	50 35 67 22 70 72 60 14	20/04
MECV - DG de l'amélioration du cadre de vie	M Ouattara	DGACV - DG de l'Amélioration du Cadre de Vie		70 26 09 84	25/04
	Atanase Ouédraogo	Directeur DAPN - Direction de l'Assainissement et de la prévention des Pollutions et des Nuisances			20/04 + 25/04
	Mme Louada	Directrice - DRIE - Direction de la Réglementation et des Inspections Environnementales			25/04
	M Charles Sano	Directeur adjoint - DEE - Direction des Evaluations Environnementales			25/04
Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques	Francis D. Bougaïré	DG de l'inventaire des ressources hydrauliques	dgirh@cenatrin.bf fdbougaire@netcourrier.com	50 37 48 64	24/04
	Oumar Coulibaly	Assistant Technique Permanent Statistiques agricoles		78 81 21 82	18/04
Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie	Jean-Paul Laude	Assistant Technique Permanent			24/04
	M le Secrétaire Général	Secrétaire général du Ministère			24/04
	M Comparé	SONABEL -Sous chef environnement			24/04
	Patrice Dabiré	DG des mines et de la géologie			24/04
	Jean Mantoro	Directeur des mines			24/04
Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	M le Ministre	Ministre des infrastructures et du désenclavement			26/04
	Mauro Donatelli	Conseiller du Ministre Assistant Technique Permanent C.E.	Mdonatelli2001@yahoo.it	50 32 49 43	20/04 et 26/04
	Jean Bertin Ouédraogo	DG transport - coordonnateur PST	pasect@fasonet.bf	70 21 40 58	26/04
Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	Jean Martin Ki	DG du développement des collectivités locales		50 33 31 50	18/04
Ministère de la Santé	Siaka Banon	Chef de service DHPES	debanon@hotmail.fr	50 31 42 66	restitution 28/04
Ministère des Enseignements	Bakary Ouattara	Agent à la coopération MESSRS - DEP			restitution 28/04

Structure	Nom	Poste/Position	Adresse mail	Tel :	Date de rencontre
Secondaires, Supérieurs et de la Recherche Scientifique					
ONG - Naturama	Idrisse Zeba	Directeur	naturama@fasonet.bf	50 37 32 40	26/04 + 28/04
ONG - GRAF	Hubert Ouédraogo		o.hubert@fasonet.bf		19/04
CIRAD	Dr Jacques Pagès	Directeur régional	Jacques.pages@cirad.fr	50 30 70 70 70 20 57 45	20/04
Consultante Indépendante	Mme Clarisse Coulibaly	Ancienne Chef de file des PTF (pour les Pays-Bas)	cclarisse@zcp.bf claricoul@yahoo.fr	70 11 63 87	24/04+ 28/04
Journaliste indépendant	Sié Offi SOME	Environnement/éducation/communication	sieoffisome@yahoo.fr	50 37 05 93 70 20 56 56	
PNUD	Sylvestre Bangré Ouédraogo	Conseiller en environnement Chef de file actuel du groupe des PTF Environnement	sylvestre.ouedraogo@undp.org	50 30 67 62/64 76 67 92 20	14/04 + restitution 28/04
APEFE Wallonie/Bruxelles	Francis DEPREZ	Coordonnateur	Deprez.f@apefe.bf	50 31 65 00 70 20 04 15	25/04 + restitution 28/04
	Mme Eva Sanou	Assistante du coordinateur	evasanou@yahoo.fr	50 31 65 00	restitution 28/04
Coopération allemande - GTZ	Mamadou SANFO	Coordinateur adjoint programme développement rural	Mamadou.Sanfo@gtz.de	50 31 16 72	25/04
	Abdoulaye Yéyé	Consultant géographe aménagiste	yeyeabd@yahoo.fr	76 65 04 77	25/04
CILSS	Bertrand Reysset	Conseiller/ CILSS, coopération française	bertrand.reysset@cilss.bf	50 37 41 40 76 58 63 73	21/04
UEMOA	Malick Diallo	Directeur environnement UEMOA	malick.diallo@uemoa.int ,	70216228	21/04
FAO	Daouda Kontongomde	Chargé de programme de FAO	daouda.kontongomde@fao.bf	50 30 60 57/58 76 61 05 71	21/04
	Kassoum BAMBA	Assistant au Programme	'kassoum.bamba@fao.bf'		21/04
Ambassade du Canada	Daniel ZEMBO	Conseiller en développement rural et environnement	daniel.zembo@uacc.bf daniel.zembo@uap-burkina.bf www.uap-burkina.bf	50 30 76 77	24/04
Ambassade Royale de Danemark	Ignace Ouédraogo	Coordinateur adjoint de programme Développement Rural	ignoue@um.dk	50 31 31 92	21/04
Banque mondiale	Ibrahim B. NEBIE	Spécialiste des services agricoles	inebie@worldbank.org	50 49 63 00 76 63 45 53	21/04
Ambassade de France	Philippe OSPITAL	Chef du SCAC	philippe.ospital@diplomatie.gouv.fr	50311966	22/04/
IRD	Jean-Pierre GUINGARD	Directeur		50 30 67 37 39	20/04
AFD	Jean Louis TISSIER	Chargé secteur rural			20/04
PREDAS	Lawali M. Elhadj Mahamane	Coordonnateur régional	Mahamane.lawali@cilss.bf	50 37 41 25 / 26	28/07/06

ANNEXE IV - LISTE DE LA DOCUMENTATION CONSULTÉE

ANNEE	AUTEUR	TITRE
Avril 2005	ABN	Vision partagée du Niger - Rapport final de la synthèse régionale
Mars 2004	ABN	Inversion des tendances à la dégradation des terres et des eaux du bassin du fleuve Niger - Projet FEM Cadre de Gestion Environnementale et Sociale des Projets Pilotes de Démonstration et du Programme des Micro-subventions
Décembre 2004	ABN - Burkina Faso ACDI	Etude multisectorielle de la portion nationale du bassin du Niger au Burkina Faso
Nov-02	ACDI	Les grands fleuves d'Afrique de l'Ouest : diagnostic, tendance et enjeux
2003	BAD- CE - FAO	L'étude prospective du secteur forestier en Afrique Rapport sous-régional Afrique de l'Ouest
2003	Banque mondiale	2003 Partenariat Burkina Faso - Banque Mondiale
Mai 2005	Banque mondiale - IDA	International Development Association - Country Assistance Strategy for Burkina Faso - Report No. 32187
Sept 2005	CE	Convention de Financement entre la CE et le Burkina Faso - Appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté 2005 - 2008
Février 2006	DCE	Document de travail - version n° 2 - lettre de Cadrage pays : Burkina Faso - Programmation conjointe CE - ON
Avril 2006	DCE - FED	Programme Régional Parc W / ECOPAS Mise en place d'un programme d'évaluation des impacts environnementaux exercés par le front agricole pionnier dans l'aire protégée et la périphérie du Parc du W
2005	DCE - Gouvernement du Burkina Faso	Revue opérationnelle 2005 et rapport annuel conjoint 2004 sur la mise en œuvre des actions de coopération dans le cadre de l'accord de partenariat ACP - UE au Burkina Faso
Juillet 2001	FAO	L'étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA) - Burkina Faso
2005	FAO	Rapport sur la Situation des forêts du monde 2005
Juillet 2002	Gouvernement du Burkina Faso	Stratégie de mise en oeuvre concertée des trois conventions de Rio
Janvier 2004	Gouvernement du Burkina Faso	Document de Stratégie de développement rural à l'horizon 2015
Sept 2001	Gouvernement du Burkina Faso - CE	Document de Stratégie de Coopération et Programme Indicatif National - Pour la période 2001 - 2007 + addendum de février 2005
Juin 2005	Gouvernement du Burkina Faso - MECV - SP/CONEDD	Rapport de la deuxième session de la conférence du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable - Ouagadougou, 6-9 juin 2005
Mars 2006	Gouvernement du Burkina Faso - MECV - SP/CONEDD	Mise en place d'un Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable au Burkina Faso
Mars 2006	Gouvernement du Burkina Faso - MECV - SP/CONEDD	Cadre institutionnel de la gestion de l'information sur l'environnement au Burkina Faso
Novembre 2004	Gouvernement du Burkina Faso - MECV - PNUD - FEM	Besoins de renforcement des capacités nationales en matière d'inventaire, d'évaluation initiale et de surveillance de composantes de la diversité biologique végétale du Burkina Faso
Novembre 2004	Gouvernement du Burkina Faso - MECV - PNUD - FEM	Savoirs et savoir-faire traditionnels favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique: état des lieux et plan d'action du Burkina Faso
Juin 2005	Gouvernement du Burkina Faso - MCE	Rapport général du PRECAGEME (Projet de Renforcement des Capacités Nationales du Secteur Minier et de Gestion de l'Environnement)
Décembre 2005	Gouvernement du Burkina Faso - MECV - FAO	Plan d'action pour la décentralisation dans le secteur forestier - Rapport provisoire
2002	Gouvernement du Burkina Faso - Ministère de l'Environnement et de l'Eau (MEE) - SP/CONAGESE - ANTEA-BRGM/SOCREGE	Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso (REEB) Résumé du Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso (Mars 2002)

ANNEE	AUTEUR	TITRE
Janvier 2001	Gouvernement du Burkina Faso - Ministère de l'Environnement et de l'Eau (MEE) - Ministère de l'économie et des finances	Etat des lieux des cadres d'orientation stratégique et propositions de lignes directrices pour l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable
2003	Gouvernement du Burkina Faso - Ministère de l'Economie et des Finances	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
Avril 2006	Gouvernement du Burkina Faso - MEDEV	Rapport de synthèse pour la revue du Programme d'Actions Prioritaires 2005
Avril 2006	Gouvernement du Burkina Faso - MEDEV	Programme d'Actions Prioritaires de mise en œuvre du CSLP : Rapport de mise en oeuvre 2005 - Document de discussion
Avril 2006	Gouvernement du Burkina Faso - MEDEV	Programme d'Actions Prioritaires de mise en œuvre du CSLP : 2006 - 2008 - Document de discussion
Avril 2006	Gouvernement du Burkina Faso - MECV	Politique Nationale en matière d'Environnement (non adoptée)
Avril 2006	Gouvernement du Burkina Faso - MECV	Plan d'Environnement pour le Développement Durable (PEDD) (version provisoire)
Février 2006	Gouvernement du Burkina Faso - MECV	Programme décennal d'action (2006-2015) du MECV
Mai 2003	Gouvernement du Burkina Faso - CONEDD - Ambassade des Pays-Bas-KfW-GTZ/PATECORE - USAID	Développement rural et environnement au Burkina Faso : la réhabilitation de la capacité productive des terroirs sur la partie nord du Plateau Central entre 1980 et 2001
	Gouvernement du Burkina Faso - SP/CONAGESE	Plan d'action national de lutte contre la désertification
Septembre 2001	Gouvernement du Burkina Faso - Ministère de l'Environnement et de l'Eau (MEE) - SP/CONAGESE	Evaluation nationale de la mise en œuvre de l'Agenda 21 et des conventions issues de Rio au Burkina Faso - Document provisoire
23 mai 1996	Gouvernement du Burkina Faso	LOI N° 014/96/ADP portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso (RAF)
22 octobre 1997	Gouvernement du Burkina Faso	Code minier - LOI N°023/97/II/AN portant Code minier
31 janvier 1997	Gouvernement du Burkina Faso	Code forestier - LOI N° 006/97/ADP portant Code forestier au Burkina Faso
30 janvier 1997	Gouvernement du Burkina Faso	Code de l'Environnement - LOI N°005/97/ADP portant Code de l'Environnement au Burkina Faso
08 février 2001	Gouvernement du Burkina Faso	Code de l'Eau - LOI N°002-2001/AN portant Loi d'Orientation relative à la Gestion de l'Eau
Août 2004	Gouvernement du Burkina Faso - Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale	Communication du Burkina à l'atelier régional de Conakry sur la prévention des catastrophes
Octobre 2004	Gouvernement du Burkina Faso	Troisième rapport national du Burkina Faso sur la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Mai 2001	Gouvernement du Burkina Faso - Ministère de l'Environnement et de l'Eau - DGH - DANIDA.	Etat de lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion
Août 2004	Hydroconseil	Livre bleu. Burkina Faso. Etat des lieux et perspectives pour l'eau et l'assainissement - Rapport Pays - Version finale
2005	IGN France International	Analyse diachronique et comptes du patrimoine naturel et agricole du Burkina Faso
Décembre 2004	International Monetary Fund	Second and Third Reviews Under the Three-Year Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility and Requests for Waiver of Nonobservance of Performance Criteria and Extension of Commitment Period - Burkina Faso
2005	Les éditions J.A.	Atlas du Burkina Faso - 1ère édition

ANNEE	AUTEUR	TITRE
Novembre 2005	Ministère des Finances et du budget /DCE	Revue opérationnelle 2005 et Rapport annuel conjoint 2004 sur la mise en œuvre des actions de coopération dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE au Burkina Faso
2002	ONU	Sommet de Johannesburg - 2002 - Profil du Burkina Faso - Examen décennal de l'Agenda 21 au Burkina Faso
2006	PNUD	Évaluation du Cadre de Concertation des PTF de l'Environnement au Burkina Faso - Rapport final
Décembre 2003	Système des Nations Unies	Rapport Pays - Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement
2001	Système des Nations Unies	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement - 2001 - 2005 - Burkina Faso
Juin 2000	Système des Nations Unies	Analyse commune de Pays : Burkina Faso
Février 2006	UE	Country overview
Février 2006	UE - Journal Officiel de l'UE	Le Consensus européen pour le développement
Mars 2005	UNDAF	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement - UNDAF 2006 - 2010 - Burkina Faso
2004	UNEP	GIWA - Global International Waters Assessment - Guinea Current - GIWA Regional Assessment 42
2003	UNEP - Earthscan	Global Environment Outlook 2003
	WRI	Factsheets dans plusieurs domaines

1. INFORMATIONS GENERALES

Inscrit dans la boucle du Niger, mais étroitement relié au Golfe de Guinée par l'intermédiaire du grand fleuve Volta dont le bassin supérieur occupe la moitié de son espace géographique, le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé de 274.000 km². Situé entre les latitudes 10 et 15 degrés Nord, le pays est traversé par 3 zones climatiques :

- la zone sahélienne au Nord du pays représentant environ 25% du territoire avec des précipitations moyennes annuelles comprises entre 300 et 600 mm ;
- la zone soudano sahélienne représentant environ 50 % du territoire avec des précipitations comprises entre 600 et 900 mm ;
- la zone soudanienne dans le Sud-Ouest représentant environ 25 % du territoire avec des précipitations comprises entre 900 et 1200 mm ;

Le Burkina Faso est une république unitaire fondée sur la Constitution adoptée en juin 1991 et révisée en 2000. Il continue à bénéficier d'une stabilité politique et économique assez remarquable pour la sous-région qui souffre de conflits ouverts et complexes. Le président Blaise Compaoré, au pouvoir depuis 18 ans, a été réélu pour 5 ans au premier tour des élections présidentielles du 18 novembre 2005.

Sa population, estimée à 13,4 millions (2004), est rurale à plus de 82%. Avec un très faible PIB par habitant (345 USD en 2003), un enclavement important et un manque de ressources naturelles, le Burkina Faso fait partie des pays les moins avancés se retrouvant classé au 175ème rang sur 177 selon l'Indice de Développement Humain du PNUD. Plus de 46% de sa population vit aujourd'hui en dessous du seuil de la pauvreté. Le taux de croissance de la population est estimé à 2,37 % / an tandis que l'espérance de vie à la naissance est de 47,4 ans. En matière d'éducation, le taux brut de scolarisation est passé de 43 % en 1999 à 57 % en 2004 et le taux d'alphabétisation était de 32 % en 2004. Concernant la santé, la couverture sanitaire s'améliore progressivement ainsi que le taux de fréquentation des centres de santé passant de 0,2 en 1999 à 0,34 en 2004. Quant au taux de mortalité infanto-juvénile, il est passé de 219/1000 en 1999 à 184/1000 en 2003.

L'économie du Burkina Faso est peu diversifiée et repose largement sur l'exploitation extensive et minière des ressources naturelles. Elle est fortement dominée par l'agriculture, l'élevage et la foresterie. Ces 3 secteurs mobilisent près de 82% de la population et produisent environ 30% des richesses nationales. Les trois dernières décennies ont été marquées par une augmentation impressionnante de la production agricole malgré sa forte dépendance au climat. Le Burkina Faso est également autosuffisant alimentaire depuis une vingtaine d'années. La production moyenne de céréales est passée de 2,1 millions de tonnes pour la période 1987 à 1997 à plus de 3 millions de tonnes pour la période 1998 à 2005. Cette augmentation de production s'est faite essentiellement par l'augmentation des surfaces cultivées et non par le rendement à l'hectare. Dans le secteur du coton, la production a été quadruplée en moins de 10 ans passant de 146.000 tonnes de coton graine durant la campagne 1995-1996 à près de 730.000 tonnes pour la campagne 2005-2006. L'objectif de production pour la campagne 2006-2007 a été fixé à 800.000 tonnes de coton-graine. Le Burkina Faso est devenu, pour la première fois, le premier producteur de coton africain et il est également le premier pays sahélien à avoir lancé, en 2003, des essais de coton transgénique, avec l'appui des sociétés multinationales Monsanto et Syngenta. Avec ou sans coton génétique, l'économie burkinabé souffre toujours d'une très grande dépendance au secteur cotonnier qui a assuré 71% des exportations du pays en 2004.

Cette forte augmentation de la production agricole s'est traduite par une pression « à la limite du supportable » sur les ressources des terres dans certaines régions, avec pour conséquence une dégradation de la quantité et de la qualité des terres et des pâturages, un appauvrissement de la diversité biologique et une compétition plus renforcée pour l'accès aux terres pour les différents usages et usagers. Par ailleurs, le bilan énergétique du Burkina Faso montre clairement la prépondérance des énergies traditionnelles sur les autres sources d'énergie. Ainsi, les énergies traditionnelles représentent 90 % du bilan énergétique contre 10 % pour les hydrocarbures et l'électricité. Le bois énergie, en particulier, constitue la principale source d'énergie pour 97 % des burkinabés ce qui constitue une pression importante sur l'environnement et favorise la

déforestation. C'est ainsi que le bureau d'études Espace Géomantique, dans le cadre de l'étude « revue scientifique sur l'état de la dégradation des sols au Burkina Faso », a classé les terres du pays comme suit:

- 11 % des terres sont considérées comme très fortement dégradées
- 2 % des terres sont considérées comme fortement dégradées
- 32 % des terres sont considérées comme moyennement dégradées
- 50 % des terres sont considérées comme faiblement dégradées.

Depuis le début de crise ivoirienne qui a éclaté le 19 septembre 2002, le transport ferroviaire et routier entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire est fortement perturbé. Cela a entraîné le transfert total du fret maritime qui transitait par Abidjan (55% du fret total destiné au Burkina Faso) sur les ports de Téma au Ghana, Lomé au Togo et Cotonou au Bénin. L'augmentation subite du trafic sur les axes desservant ces ports, tant en nombre de poids lourds qu'en charge de ces véhicules, a conduit à une dégradation accélérée de cette partie du réseau et a une augmentation importante des nuisances dû au transport routier.

Dans ce contexte naturellement défavorable, le Gouvernement du Burkina Faso a mis en place des instruments d'orientation et de planification comme le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/CLD), les stratégies et plans d'actions sur la diversité biologique et sur les changements climatiques..., ainsi que de nombreuses lois touchant la gestion de l'environnement (RAF, Code de l'Environnement, Code Forestier....). Le Burkina Faso s'est doté, en 2002, d'un Rapport sur l'Etat de l'Environnement (REEB) qui sera actualisé courant 2006 et il a ratifié les principales conventions internationales en matière de protection d'environnement. Enfin, une politique nationale en matière d'environnement est en cours d'élaboration.

En matière d'organisation, de programmation et de coordination entre acteurs, il existe un cadre de concertation « Environnement » des partenaires techniques et financiers qui se réunit trimestriellement. Les partenaires techniques et financiers appuient le gouvernement dans la mise en œuvre de ses programmes environnementaux à travers de nombreux projets dans les domaines notamment de la conservation de la biodiversité, de la restauration et conservation des sols, de la gestion des forêts, de la promotion des énergies renouvelable, de l'assainissement. La Commission européenne intervient dans le domaine de l'environnement principalement à travers deux programmes régionaux :

- le programme Parc W / ECOPAS (conservation de la biodiversité)
- le PREDAS (promotion des énergies domestiques et alternatives).

Le principe de partenariat entre la Commission européenne (CE) et le Burkina Faso repose sur une correspondance entre les objectifs de la coopération communautaire et l'agenda politique du pays. Les secteurs d'intervention du partenariat de la CE avec le Burkina Faso sont définis dans le Document de Stratégie de Coopération Pays (DSP) et le Programme Indicatif National (PIN) qui résultent d'un processus participatif entre l'administration, la société civile et la CE. L'objectif principal de la coopération communautaire est la lutte contre la pauvreté en contribuant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La politique d'intervention de la CE s'insère pleinement à l'intérieur du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) dont le Burkina Faso s'est doté depuis 2000.

Le PIN actuel du Burkina Faso, qui couvre la période 2001-2007 au titre du 9^{ème} Fonds Européen de développement (FED), est axé sur trois « domaines de concentration » que sont l'appui au cadre macro-économique et à la réduction de la pauvreté à travers l'aide budgétaire (255 millions d'euros), l'appui au secteur des transports/infrastructures routières (115 millions d'euros), l'appui au développement rural centré sur la sécurité alimentaire (0,9 millions d'euros + les ressources des FED antérieurs). A ces trois secteurs s'ajoute une composante « hors concentration » de 61,5 millions d'euros qui inclut des actions telles que l'appui institutionnel, l'appui aux acteurs non étatiques, l'appui à l'éducation de base, l'appui à la filière coton. En plus de ces 432,4 millions d'euros affectées à des opérations de développement à long terme viennent s'ajouter 10,7 millions d'euros destinés à répondre à des besoins non programmables.

Les travaux d'élaboration des prochains DSP et PIN post 9^{ème} FED démarreront courant 2006 avec pour objectif de définir la programmation de la prochaine phase de coopération avec le Burkina Faso qui devrait démarrer en 2008. Au cours des travaux de programmation, la situation nationale devra être analysée sous ses principaux aspects de façon à identifier les problèmes du pays et les opportunités de coopération. A ce stade, la décision du Conseil de l'UE, en date du 31-05-2001 sur l'intégration de l'environnement dans la coopération économique et l'aide au développement, recommande que les aspects environnementaux soient systématiquement intégrés dans la préparation de tout plan stratégique et programme d'aide au

développement de la CE. Aussi, la réalisation du Profil Environnemental de Pays (PEP) du Burkina Faso répond à cette attente.

Le profil environnemental du Burkina Faso constitue donc l'un des documents préparatoires nécessaires à l'élaboration du prochain DSP. Il fait la synthèse de l'information existante sur les problèmes environnementaux, les pressions et les tendances évolutives ainsi que les réponses apportées par les différents acteurs, et fournit également des recommandations à l'intention des décideurs du pays et de la CE pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans le cadre de la coopération Burkina / CE et dans le CSLP.

2. DESCRIPTION DU MARCHÉ

2.1. Objectif

L'objectif principal du Profil Environnemental de Pays (PEP) est d'identifier et d'évaluer les questions environnementales à prendre en compte lors de la préparation du Document Stratégique du Pays (DSP), lequel influencera directement ou indirectement les activités de coopération de la CE. Le Profil Environnemental de Pays doit fournir, aux décideurs du Pays partenaire et de la Commission européenne, des informations claires sur les enjeux environnementaux majeurs, ainsi que sur les politiques, les stratégies et les programmes les concernant (y compris ceux de la CE et d'autres donateurs). Les informations fournies devront permettre à la stratégie de coopération de la CE (DSP) de prendre en compte les considérations environnementales dans le choix des domaines, objectifs et approches de coopération. Les informations fournies devront également aider à introduire des normes de respect de l'environnement dans l'ensemble des activités de coopération au développement dans le Pays. Le Profil identifiera les liens majeurs entre environnement et réduction de la pauvreté. Il servira aussi de base d'information et il aidera à cibler le dialogue politique et la coopération avec le Pays sur des questions essentielles telles le développement durable ou la sensibilisation à l'environnement des responsables politiques.

2.2. Résultats attendus

L'étude devra fournir les résultats suivants:

- Une évaluation de l'état de l'environnement et des principaux facteurs et changements de l'environnement qui influencent le développement et la stabilité du pays.
- Une description et évaluation de la politique nationale et de la législation, des structures et capacités institutionnelles, et de la participation de la société civile pour les questions ayant trait à l'environnement.
- Une évaluation de l'intégration des questions environnementales dans les politiques de développements et secteurs ayant des liens importants avec l'environnement.
- Une revue succincte de la coopération internationale (y compris CE) récente ou en cours en matière d'environnement.
- Des recommandations et, autant que possible des lignes directrices et des critères, pour l'intégration de l'environnement dans les domaines de concentration de la coopération au développement de la CE. Ces recommandations devront être utilisables pour la préparation du Document de Stratégie de Pays/Programme Indicatif National et inclure des procédures ou critères pour faciliter l'intégration environnementale dans le cycle des opérations.

2.3. Points à traiter

Les consultants traiteront les points suivants:

(Les subdivisions ci-après sont celles du format du document de Profil)

2.3.1. Etat de l'environnement

Ce Chapitre indiquera l'état et les tendances des principaux aspects (composantes, ressources) de l'environnement, telles que celles indiquées ci-après:

Thèmes	Aspects
Ressources minérales	Ressources minières

et géologie	Risques géophysiques (sismiques, volcaniques et associés)
Terre et sols	Erosion et dégradation des sols Désertification Utilisation du sol, terres arables, pertes de terres dues à l'urbanisation ou à la construction d'infrastructures
Eau	Régime des eaux Eaux souterraines Qualité des eaux
Air et climat	Qualité de l'air Changements climatiques attendus et vulnérabilité à ces changements
Forêts, végétation, écosystèmes	Couvert forestier, volume Pâturages Etat d'écosystèmes particuliers (savanes, mangroves, récifs coralliens...)
Biodiversité, faune	Statut local des espèces/habitats mondialement menacés Espèces exotiques envahissantes Stocks halieutiques Espèces de valeur particulière
Paysage	Qualité esthétique ou valeur culturelle des paysages
Conditions de vie dans les établissements humains	Qualité de l'air et de l'eau Assainissement Taudis, habitat Santé Sensibilité aux catastrophes

Les pressions expliquant les principales tendances négatives devraient être identifiées, ainsi que les causes contribuant à des problèmes environnementaux. La liste de contrôle suivante est donnée à titre indicatif.

Thèmes	Aspects possibles à considérer
Activités minières et d'extraction pétrolière	Extraction, traitement et transport des minerais et hydrocarbures
Utilisation et gestion de l'eau	Extraction d'eau (de surface et souterraine) Effluents, eaux usées Usages de l'eau
Terres	Aménagement du territoire
Exploitation forestière, chasse, pêche, biodiversité	Exploitation forestière Gestion des forêts et des pêches Chasse et pêche Prélèvement d'espèces protégées Utilisation de produits forestiers non ligneux Feux Introduction d'espèces exogènes
Elevage	Surpâturage Gestion des parcours, utilisation du feu, hydraulique pastorale
Agriculture	Extension des terres cultivées Culture itinérante Intensification Irrigation et utilisation de l'eau Contrôle des pestes Pratiques agricoles
Energie	Sources d'énergie Consommation d'énergie Efficience énergétique
Urbanisation, infrastructure et industrie	Croissance et extension des villes, urbanisme, digues et barrages, routes, grandes infrastructures, industries,

	tourisme.
Gestion des déchets	Production de déchets Gestion des déchets, comportements du public, systèmes existants Traitement des déchets dangereux
Emissions atmosphériques	Emissions de gaz à effets de serre et substances destructrices de la couche d'ozone. Pollutions affectant la qualité de l'air localement ou régionalement (sources ponctuelles ou diffuses)

Autant que possible les forces motrices qui influencent ces pressions sont à identifier, telles que les formes d'incitation économique, la pression démographique, les droits d'accès aux ressources naturelles et systèmes fonciers.

Les tendances de l'environnement sont à évaluer au regard de leur impact social et économique, dont :

- Déclins de production ou de productivité (agriculture, foresterie, pêches ...);
- Menaces sur la santé;
- Exposition humaine aux catastrophes environnementales (inondations, sécheresses, ...);
- Conflits et sécurité ;
- Impact sur la pauvreté et les groupes vulnérables (y compris les femmes, les enfants et les peuples indigènes);
- Durabilité de l'utilisation des ressources;
- Valeurs culturelles.

Cette analyse devrait mener à identifier des problèmes, décrits en terme de situations ou tendances indésirables en raison de leurs conséquences socio-économiques actuelles (telles que la baisse de productivité, des problèmes de santé, des risques naturels, crises sociales, conflits), de leur conséquences futures (cas du déclin des ressources naturelles, les pollutions cumulatives) ou de leur contribution aux problèmes globaux.

Si cela paraît possible, le consultant se réfèrera à des indicateurs environnementaux appropriés de manière à établir une base cohérente pour des comparaisons entre pays ou pour suivre des changements au sein du pays étudié. L'attention devrait être portée sur les indicateurs de l'OMD 764 et sur des indicateurs spécifiques, liés aux enjeux environnementaux particuliers du pays.

Si cela semble approprié, l'information pourrait être organisée selon un découpage éco-géographique en tenant compte de l'échelle (régionale, nationale, locale) des enjeux étudiés.

2.3.2. Politique, législation et institutions environnementales.

Une brève description et appréciation des forces et faiblesses des différents aspects qui suivent devraient être données, les critères d'évaluation étant indiqués à titre indicatif. :

Aspects	Critères d'évaluation
Politiques	Existence de politiques nationales, stratégies et plans d'action pour l'environnement; y compris l'éventuelle Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et les Plans Nationaux d'Action pour l'Environnement (PNAE). Réponse politique aux enjeux mondiaux et aux enjeux de durabilité (déclin des ressources naturelles), ainsi qu'aux problèmes environnementaux identifiés plus haut. Cohérence entre politiques. Intégration environnementale dans les politiques sectorielles et macro-économiques, existence d'Evaluations Environnementales

64 Voir <http://www.undp.org/mdg/>

	Stratégiques (EES) de politiques et stratégies (en particulier du DSRP65 le cas échéant). Mesures importantes prises par le gouvernement pour résoudre les problèmes environnementaux. Efficacité dans l'atteinte des objectifs de politique environnementale.
Cadre réglementaire, y compris législation sur les EIE et EES	Statu de ratification et de mise en œuvre des AME (Accords Multilatéraux Environnementaux) telles que les conventions sur le changement climatique, la biodiversité et la désertification. Adéquation de la législation environnementale (actuelle et en préparation), notamment en matière de foncier, d'accès aux ressources naturelles, de gestion de ces ressources, de règles relatives aux EIE (Etudes d'Impact sur l'Environnement) et EES, contrôle de la pollution et du développement). Dispositions et procédures pour la participation du public dans les questions environnementales. Degré de mise en œuvre. Utilisation d'autres instruments (non législatifs) tels que la fiscalité verte (Réformes Fiscales Environnementales), le recours aux mécanismes du marché, les mécanismes volontaires (systèmes de gestion environnementale, labels environnementaux, accords entreprises - gouvernement). Impacts potentiels issus de législations non environnementales.
Institutions à responsabilités environnementales	Identité, nombre et qualité des institutions impliquées dans la formulation de politiques, la législation, la planification, la protection de l'environnement, le suivi et la mise en application des lois. Niveau de coordination et décentralisation. Force et capacité de ces institutions prises individuellement. Influence d'autres institutions. Pratiques de bonne gouvernance. Capacités, moyens, fonctionnement des services environnementaux. Principaux organismes tels que :ONG, instituts et autres impliqués dans la gestion ou la politique environnementale.
Participation du public	Transparence et accès à l'information environnementale. Rôle des ONG et de la société civile dans la prise de décision. Niveau de participation effective. Accès à la justice en matière environnementale.
Services et infrastructures en matière d'environnement	Aires Protégées : nombre, surface, pertinence, efficacité. Infrastructures d'assainissement, traitement des eaux et des déchets. Systèmes de prévention des catastrophes. Mécanismes de réponses.
Système de suivi environnemental	Pertinence des indicateurs (avec référence à l'OMD7). Mesure des indicateurs : périodicité, fiabilité. Intégration de l'environnement dans les indicateurs généraux de développement.

L'analyse devrait identifier tant les causes institutionnelles/politiques/législatives potentielles des pressions environnementales que les réponses apportées par le Gouvernement pour apporter une solution aux problèmes environnementaux.

2.3.3. Intégration des questions environnementales dans les politiques et secteurs principaux

65 Document stratégique de réduction de la pauvreté.

L'examen devrait porter sur la prise en compte de l'environnement dans la politique de développement générale et dans les secteurs/domaines qui ont des liens importants avec l'environnement et pourraient être identifiées pour un appui de la CE (en tenant compte des secteurs de concentration du CSP en cours). Cette section devrait examiner si une Evaluation Environnementale Stratégique (ou une évaluation similaire) a été faite pour la stratégie nationale de développement ou de réduction de la pauvreté ou pour des secteurs. Si une EES existe, il faudrait en fournir une brève description, y compris une présentation de ses recommandations principales. Les arrangements légaux et institutionnels et diverses mesures environnementales dans les secteurs étudiés, surtout celles visant des problèmes identifiés en 4.1., devraient être présentés.

2.3.4. Coopération de l'UE avec le pays d'un point de vue environnemental

Cette section devrait passer en revue l'expérience passée et présente relative aux interventions de coopération qui ont des objectifs environnementaux, de même que l'intégration de l'environnement dans les autres domaines de coopération (y compris la mise en œuvre de procédures d'intégration environnementales telles que la préparation d'EES/EIE dans les programmes/projets financés par la CE). Si l'information est disponible, les impacts environnementaux et risques possibles de la coopération de l'UE devraient être identifiés en vue d'améliorer les actions futures. Les résultats d'évaluations existantes devraient être pris en compte et des leçons sont à tirer pour l'avenir. Les implications environnementales de l'aide budgétaire ou des approches sectorielles devraient être relevées si ces approches ont été suivies. Cet examen devrait couvrir autant les programmes géographiques que thématiques.

2.3.5. Coopération des autres bailleurs d'un point de vue environnemental

Cette section doit passer en revue la participation des autres bailleurs et leur expérience dans le pays, avec une liste des projets/programmes récents ou envisagés qui ont un objectif environnemental ou un important impact environnemental attendu. Les mécanismes de coordination entre donateurs et avec la CE sont à examiner dans leurs aspects environnementaux.

2.4. Conclusions et recommandations

Les points clés de l'état actuel de l'environnement dans le Pays, et les tendances évolutives seront clairement exposés, de même que les contraintes politiques et institutionnelles, ainsi que les enjeux. Ces informations pourront être résumées dans une matrice croisant les questions environnementales et les secteurs concernés.

Sur la base d'une analyse de l'ensemble des informations disponibles et de consultations avec les personnes, groupes ou responsables impliqués, des recommandations seront formulées quant à la façon dont la CE et le Gouvernement pourront au mieux intégrer l'environnement dans le prochain DSP, en prenant en compte l'actuel DSP et toutes options déjà préidentifiées pour le prochain (y compris les secteurs de concentration).

Cette section sur les recommandations devra envisager ce qui suit (sans nécessairement s'y limiter) :

(1) Recommandations, basées sur des considérations environnementales, concernant la sélection des domaines de concentration et les stratégies de coopération. Ces recommandations devraient indiquer comment répondre aux principaux problèmes environnementaux identifiés par le PEP. Ceci peut s'envisager par le choix de l'environnement comme secteur de concentration et/ou, plus fréquemment, en introduisant des mesures environnementales dans les autres secteurs. Cela peut être, par exemple, des propositions pour le renforcement des capacités institutionnelles (y compris l'amélioration du cadre réglementaire et le renforcement des capacités de mise en application) ou des recommandations pour lancer un processus d'Evaluation Environnementale Stratégique (EES).

(2) Des recommandations pour l'utilisation des lignes budgétaires (comme la ligne Environnement et Forêts) et des facilités (Facilités Eau et Energie) de la CE.

(3) Des opportunités de coordination sur les questions environnementales avec les autres bailleurs, en recherchant la complémentarité et des synergies pour une meilleure efficacité du développement.

(4) Des propositions pour des indicateurs adéquats d'un point de vue environnemental, à utiliser dans le PIN (Programme Indicatif National) ou à considérer dans la formulation d'un ABM ou PAPS (si cela se justifie).

Les recommandations individuelles doivent être clairement articulées et mises en relation avec les problèmes à résoudre, tout en étant classées selon le secteur et les partenaires institutionnels concernés. Leur priorité relative est à indiquer ainsi que les éventuelles questions que pourrait soulever leur mise en œuvre.

Toute contrainte liée à la disponibilité de l'information qui aurait été rencontrée lors de la préparation du profil est à présenter.

3. PROFIL DES EXPERTS

La mission sera réalisée par une équipe de deux experts ayant les profils suivants :

- Un expert de niveau I ayant un profil de généraliste en environnement, y compris une expérience dans les questions institutionnelles; les politiques et la gestion environnementale internationale, les méthodes d'évaluation environnementale. Cet expert aura les capacités à réunir une grande quantité d'informations et à rédiger dans des délais très courts un rapport circonstancié avec des recommandations pertinentes. Il/elle sera le/la chef de l'équipe.
- Un expert de niveau II ayant un profil et une expérience en environnement complémentaires à ceux du chef de l'équipe.

Autres aspects concernant les qualifications :

- au moins l'un des experts aura une bonne connaissance de terrain du Burkina Faso ou de l'Afrique sahélienne ;
- les experts auront une connaissance suffisante des politiques de développement de l'UE, notamment en ce qui concerne l'environnement ;
- le fait d'avoir déjà réalisé des analyses environnementales, et participé à la préparation de programmes de développement sera considéré comme un avantage ;
- une bonne connaissance des procédures et pratiques de la CE est attendue, en ce qui concerne la programmation, les Stratégies de Pays, la gestion du cycle projet, les diverses politiques à intégrer (« policy mix »), et particulièrement l'intégration de l'environnement dans les autres approches ;
- l'expérience des processus participatifs sera considérée comme un avantage.

Les experts devront avoir d'excellentes capacités d'expression orale et écrite en français qui sera la langue de travail.

4. LIEU ET DUREE DE LA MISSION

4.1. Date de démarrage

Le début de la mission est prévu pour début avril 2006.

4.2. Durée de la mission

La durée de la prestation est de :

- Expert de catégorie I, Chef de Mission : 32 jours dont 26 jours au Burkina Faso (2 voyages aller et retour inclus).
- Expert de catégorie II : 24 jours dont 21 jours au Burkina Faso (1 voyage aller et retour inclus).

Le calendrier suivant est indicatif et pourra être modifié selon les besoins de la mission. **Pour la mission au Burkina Faso, et étant donné la nécessité de disposer du rapport final dans les meilleurs délais, il est demandé aux experts de travailler le week-end.**

	Expert I	Expert II
--	----------	-----------

Phase de terrain au Burkina Faso dont :	21	21
• voyages internationaux	2	2
• collecte d'information, analyse et synthèse des données	5	5
• rencontre des personnes ressource	6	6
• visite de projets en dehors de Ouaga	6	6
• rédaction de l'aide mémoire et préparation de la réunion de restitution	1	1
• réunion de restitution	1	1
Réunion de débriefing au siège de la CE à Bruxelles	1	0
Rédaction rapport provisoire au siège du bureau	3	3
Présentation du rapport provisoire au Burkina Faso, voyages inclus	5	0
Rédaction rapport final au siège du bureau	2	0
Nombre de jours total	32	24

4.3. Lieu d'exécution

Les lieux d'exécution de la mission sont le Burkina Faso et la Belgique (1 jour pour le débriefing au siège de la CE). Les réunions de débriefing à la fin de la mission et de présentation du rapport provisoire se tiendront dans la salle de réunion de la DCE.

4.4. Organisation

Le plan de travail comprendra les activités suivantes (liste non limitative):

- Rencontres avec : les responsables Pays (desk) et autres responsables concernés à la CE, la Délégation de la CE, les autorités nationales chargées de l'environnement, diverses autres autorités nationales et locales; les principales agences de coopération internationale actives dans le Pays, ainsi que les principaux acteurs (nationaux et internationaux) de la société civile dans le domaine de l'environnement.
- Examen de documents clés, y compris (*une liste des documents clés identifiés par la Délégation sera fournie au début de la mission*), éventuels PEP (CE ou autres) précédents, DSP en cours, rapports d'évaluation, EES (Evaluations Environnementales Stratégiques) existantes (particulièrement dans les domaines de concentration), études d'impact (EIE) de projets financés par la CE, littérature environnementale, documents sur la politique environnementale, le cadre réglementaire et législatif environnemental et son application, informations sur le suivi environnemental et les indicateurs de performance.
- Visites de terrain sur des sites d'intérêt environnemental majeur (A titre indicatif : 5 jours pour le Parc du W et sa périphérie à l'Est du Burkina Faso et 2 jours pour le Nord). Organisation d'une réunion de restitution où seront invités les autorités nationales, les représentants des bailleurs, des experts et des représentants de la société civile, avec l'objectif d'identifier et de valider les questions environnementales majeures.

A partir de cette ébauche de plan de travail, et sur la base du calendrier figurant dans ces TdR, les consultants fourniront dans l'offre un plan de travail détaillé.

5. RAPPORTS

Tous les rapports seront rédigés en français, seule langue de travail pour la mission, et devront respecter le format donné en annexe n°1 des TDR. Le rapport final ne devra pas excéder 40 pages, hors annexes, et devra se concentrer sur les aspects essentiels et les conclusions. Les aspects méritant de faire l'objet d'un développement, à but illustratif ou informatif, devront être traités sous forme de fiches dans les annexes du rapport.

La mission devra remettre les rapports suivants :

- Un **aide-mémoire** en dix (10) exemplaires qui sera présenté lors de la réunion de débriefing organisée à la fin de la mission au Burkina Faso et qui sera remis à la DCE au moins un jour avant la réunion.

- Un **rapport provisoire** (draft) en dix (10) exemplaires papiers et sur support CD ROM sera remis au Chef de Délégation de la CE pour commentaires au plus tard 2 semaines après la fin de la mission au Burkina Faso. Le rapport provisoire devra tenir compte des observations formulées lors de la réunion de débriefing organisée au Burkina Faso.
- Le chef de mission, 15 jours après l'envoi du rapport provisoire, présentera à Ouagadougou le rapport provisoire lors d'une réunion en présence de toutes les parties prenantes.
- La CE et l'administration burkinabé (Ordonnateur National, MECV, SP/CONEDD) disposeront d'un délai maximum de 2 semaines à compter de la présentation du rapport provisoire par le chef de mission pour transmettre leurs commentaires par écrit au bureau d'étude. Passé ce délai, et à défaut de commentaires, le rapport provisoire sera considéré comme tacitement accepté.
- Un **rapport final** en dix (10) exemplaires papier et sur support CD ROM sera remis au Chef de Délégation de la CE au plus tard 2 semaines suivant la réception des commentaires sur la version provisoire. Les consultants devront tenir compte de ces commentaires dans la rédaction du rapport final.

ANNEXE n° 1

Format de rapport pour un Profil Environnemental de Pays

Longueur maximum (sans les annexes) : 40 pages.

Le texte suivant doit apparaître au dos de la couverture:

Ce rapport est financé par la Commission Européenne et est présenté par [nom du consultant] pour le Gouvernement du Burkina Faso et la Commission Européenne. Il ne reflète pas nécessairement l'opinion du Gouvernement du Burkina Faso ou de la Commission.

1. Résumé

Le résumé doit présenter de manière succincte et claire les principales questions décrites dans le profil en suivant l'ordre des titres 2 à 5 donnés ci-après. Le résumé ne doit pas dépasser 6 pages.

2. Etat de l'environnement

3. Cadre politique, législatif et institutionnel de l'environnement

3.1. Politique environnementale

3.2. Cadre législatif et institutionnel

3.3. Intégration des questions environnementales dans les principaux secteurs

4. Coopération de l'UE et d'autres bailleurs avec le pays, du point de vue environnemental

5. Conclusions et recommandations

6. Résumé à annexer au DSP

Résumé des sections 2 à 4 ci-dessus (sans la section 5) en maximum 4 pages.

7. Annexes techniques

I. Cartographie environnementale du Pays

II. Liste de référence des documents de politique environnementale, autres documents de base ou plans d'action, et autres informations techniques se rapportant au sujet

8. Annexes administratives

I. Méthodologie / plan de travail (1-2 pages)

II. Programme et calendrier de la mission (1-2 pages)

III. Personnes / organisations consultées, avec références institutionnelles et contacts (1-2 pages)

IV. Liste de la documentation consultée (1-2 pages)

V. Termes de Référence pour ce PEP